SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Proceedings of the Standing Senate Committee on

ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Friday, April 12, 2019

Issue No. 63

Twenty-first and twenty-second meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'

ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Le vendredi 12 avril 2019

Fascicule nº 63

Vingt-et-unième et vingt-deuxième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54699-54700

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Carignan, P.C.
Cordy
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
LaBoucane-Benson
Massicotte
McCallum
Mockler
Neufeld
Patterson
Plett
Richards
Simons
* Smith
(or Martin)
Woo
* Woo
(or Saint-Germain)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Tkachuk (*April 11, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald

et

Les honorables sénateurs :

Carignan, C.P.
Cordy
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
LaBoucane-Benson
Massicotte
McCallum
Mockler
Neufeld
Patterson
Plett
Richards
Simons
* Smith
(ou Martin)
Woo
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 11 avril 2019*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

WINNIPEG, Friday, April 12, 2019
(125)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m., in the Concert Hall Ballroom, Fort Garry Hotel, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Galvez, McCallum, Neufeld, Patterson, Plett, Richards and Simons (8).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Canada West Foundation:

Marla Orenstein, Director, Natural Resources Centre.

NuVista Energy Ltd.:

Jonathan Wright, President and Chief Executive Officer.

Manitoba Hydro:

Grainne Grande, Legal Counsel;

Jennifer Moroz, Legal Counsel.

Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities:

Stéphane McLachlan, Professor, University of Manitoba;

David Scott, Elder, Swan Lake First Nation, Manitoba;

Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake, Manitoba.

Public Interest Law Centre for the Consumers' Association of Canada (Manitoba):

Byron Williams, Director, Public Interest Law Centre.

Chemawawin Cree Nation:

Clarence Easter, Chief.

As an individual:

Warren Cariou, Professor, University of Manitoba.

PROCÈS-VERBAUX

WINNIPEG, le vendredi 12 avril 2019
(125)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, dans la pièce Concert Hall Ballroom de l'Hôtel Fort Garry, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Galvez, McCallum, Neufeld, Patterson, Plett, Richards et Simons (8).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Canada West Foundation :

Marla Orenstein, directrice, Centre des ressources naturelles.

NuVista Energy Ltd. :

Jonathan Wright, président et chef de la direction.

Manitoba Hydro :

Grainne Grande, conseillère juridique;

Jennifer Moroz, conseillère juridique.

Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities :

Stéphane McLachlan, professeur, Université du Manitoba;

David Scott, aîné, Première Nation de Swan Lake, Manitoba;

Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake, Manitoba.

Centre juridique d'intérêt public pour l'Association des consommateurs du Canada (Manitoba) :

Byron Williams, directeur, Centre juridique d'intérêt public.

Nation crie de Chemawawin :

Clarence Easter, chef.

À titre personnel :

Warren Cariou, professeur, Université du Manitoba.

Métis National Council:

David Chartrand, Vice-President;

John Weinstein, Senior Policy Adviser.

Ms. Orenstein and Mr. Wright made statements and answered questions.

At 9:02 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 9:09 a.m., the committee resumed.

Ms. Grande, Mr. Scott, Mr. Dysart and Mr. McLachlan made statements and, together with Ms. Moroz, answered questions.

At 10:06 a.m., the committee suspended.

At 10:08 a.m., the committee resumed.

Mr. Scott and Mr. Dysart continued to answer questions.

At 10:11 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 10:23 a.m., the committee resumed.

It was agreed:

That, notwithstanding usual practice, pursuant to rule 12-17, the committee be authorized to hold meetings without a quorum on April 12, 23, 24, 25 and 26, 2019 for the purpose of receiving evidence, provided that two committee members are present.

Mr. Easter and Mr. Williams made statements and answered questions.

At 11:20 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 11:26 a.m., the committee resumed.

Mr. Cariou and Mr. Chartrand made statements and answered questions.

At 12:14 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

WINNIPEG, Friday, April 12, 2019
(126)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 1:02 p.m., in the Concert Hall Ballroom, Fort Garry Hotel, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Galvez, McCallum, Neufeld, Patterson, Plett and Simons (6).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Ralliement national des Métis :

David Chartrand, vice-président;

John Weinstein, conseiller principal en politiques.

Mme Orenstein et M. Wright font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 9 h 2, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 9 h 9, la séance reprend.

Mme Grande et MM. Scott, Dysart et McLachlan font chacun une déclaration et, avec Mme Moroz, répondent aux questions.

À 10 h 6, la séance est suspendue.

À 10 h 8, la séance reprend.

MM. Scott et Dysart continuent de répondre aux questions.

À 10 h 11, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 10 h 23, la séance reprend.

Il est convenu :

Que, nonobstant la pratique habituelle, et conformément à l'article 12-17 du Règlement, le comité soit autorisé à entendre des témoignages les 12, 23, 24, 25 et 26 avril 2019 en l'absence de quorum, pourvu que deux membres du comité soient présents.

MM. Easter et Williams font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 20, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 11 h 26, la séance reprend.

MM. Cariou et Chartrand font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 14, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

WINNIPEG, le vendredi 12 avril 2019
(126)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, dans la pièce Concert Hall Ballroom de l'Hôtel Fort Garry, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Galvez, McCallum, Neufeld, Patterson, Plett et Simons (6).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

ATCO Ltd. and Canadian Utilities Ltd.:

Siegfried Kiefer, President and Chief Executive Officer;

Dale Friesen, Vice-President, Indigenous and Government Relations and Sustainability.

Amnesty International:

Connie Greyeyes, Community Advocate;

Jackie Hansen, Women's Rights Campaigner.

As an individual:

John Sinclair, Professor and Acting Director, Natural Resources Institute, University of Manitoba.

Winnipeg Airports Authority:

Barry Rempel, President and Chief Executive Officer;

Tara Hull, Director, Operations Compliance, Winnipeg Richardson International Airport.

Pembina Institute:

Nichole Dusyk, Senior Analyst;

Duncan Kenyon, Regional Director, Alberta.

Mr. Kiefer, Mr. Sinclair, Ms. Hansen and Ms. Greyeyes made statements and answered questions.

At 2:10 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 2:13 p.m., the committee resumed.

Mr. Rempel and Mr. Kenyon made statements and, together with Ms. Dusyk and Ms. Hull, answered questions.

At 2:58 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o^ 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

ATCO Ltd. et Canadian Utilities Ltd. :

Siegfried Kiefer, président et chef de la stratégie;

Dale Friesen, vice-président, Relations gouvernementales et autochtones et développement durable.

Amnistie internationale :

Connie Greyeyes, militante communautaire;

Jackie Hansen, responsable de la campagne pour les droits des femmes.

À titre personnel :

John Sinclair, professeur et directeur intérimaire, Natural Resources Institute, Université du Manitoba.

Winnipeg Airports Authority :

Barry Rempel, président et chef de la direction;

Tara Hull, directrice, Conformité des opérations, Aéroport international Richardson de Winnipeg.

Institut Pembina :

Nichole Dusyk, analyste principale;

Duncan Kenyon, directeur régional de l'Alberta.

MM. Kiefer et Sinclair et Mmes Hansen et Greyeyes font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 10, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 14 h 13, la séance reprend.

MM. Rempel et Kenyon font chacun une déclaration et, avec Mmes Dusyk et Hull, répondent aux questions.

À 14 h 58, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

EVIDENCE

WINNIPEG, Friday, April 12, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 8:02 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, and welcome to the meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

My name is Rosa Galvez, senator from Quebec and chair of this committee. I ask my senator colleagues to introduce themselves.

Senator Richards: Dave Richards, New Brunswick.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

The Chair: I want to take this opportunity to introduce the analysts of the Library of the Parliament, Jesse Good and Sam Banks, and the clerk of the committee, Maxime Fortin.

I also thank the stenographers, the communications officer, the communications official staff and all the other staff travelling with us and working behind the scenes.

Today, we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

For our first panel, from the Canada West Foundation, Marla Orenstein, Director, Natural Resources Centre, and from NuVista Energy Ltd., Jonathan Wright, President and Chief Executive Officer.

We will start with your opening statements, to be followed by a question period.

Ms. Orenstein, the floor is yours.

TÉMOIGNAGES

WINNIPEG, le vendredi 12 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui à 8 h 2 pour examiner le projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je m'appelle Rosa Galvez, sénatrice du Québec et présidente du comité. Je demanderai à mes collègues sénateurs de se présenter.

Le sénateur Richards : Dave Richards, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La présidente : Je veux profiter de l'occasion pour présenter les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Jesse Good et Sam Banks, ainsi que la greffière du comité, Maxime Fortin.

Je remercie également les sténographes, l'agent des communications, le personnel officiel des communications et les autres employés qui nous accompagnent dans nos déplacements et qui travaillent en arrière-scène.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Notre premier groupe de témoins est composé de Marla Orenstein, directrice du Centre des ressources naturelles de la Canada West Foundation, et de Jonathan Wright, président et chef de la direction de NuVista Energy Ltd.

Nous entendrons d'abord vos exposés, après quoi nous tiendrons une période de questions.

Madame Orenstein, la parole est à vous.

Marla Orenstein, Director, Natural Resources Centre, Canada West Foundation: Thank you for inviting me to provide testimony with respect to Bill C-69. I greatly appreciate the opportunity. I also want to thank you for taking the time to travel around the country to hear views on this matter. I am sure you're sick and tired of travelling by now and just looking for your own beds.

I come here wearing two different hats. The first is in my role with the Canada West Foundation. The Canada West Foundation is non-partisan and evidence based. We consider ourselves environmentalists. For example, we support the carbon tax. We also recognize the importance of our resources and getting them to markets.

My second hat is quite different as past president of the International Association for Impact Assessment, the leading global network on best practice in the use of impact assessment for informed decision making on policies and projects. I also look at this bill in terms of how well it provides for a meaningful process of assessing the impacts of a project on people and on the environment. For this reason, my perspective may be a bit different from that of the other people you've heard from.

I see this legislation in terms of two different objectives. The first of these has to do with what I call small "i" and small "a" impact assessments, identifying how a project could positively or negatively affect the local environment and people in local communities, and then ensuring that the project has appropriately considered how to mitigate any adverse effects and how to enhance any potential benefits. This is a scientific and technical regulatory exercise.

In Canada we do this very well. We are world leaders in impact assessment. It's something that we should be proud of. This is a point that is often overlooked in Bill C-69 discussions. This process will be further strengthened in the bill through better inclusion of Indigenous knowledge, the use of an early planning phase, and the use of regional and strategic assessments. This will enable us to have strong environmental protections and resilient communities, something I believe we all want.

The problem is that the legislation has a whole other side, but we use almost the same words to talk about it. We also use the term impact assessment within this legislation to talk about the process of obtaining project approval from the government. This is much larger than just a question of whether or not a project can be implemented in a way that minimizes adverse impacts. Rather, it's a question of whether or not we want to allow certain

Marla Orenstein, directrice, Centre des ressources naturelles, Canada West Foundation : Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner au sujet du projet de loi C-69. Je vous suis très reconnaissante de m'offrir pareille occasion. Je veux aussi vous remercier de prendre le temps de parcourir le pays afin de recueillir des opinions à ce sujet. Je suis certaine que vous en avez maintenant assez de voyager et que nous ne pensez qu'à retrouver vos propres lits.

Je témoigne à deux titres. Je représente d'abord la Canada West Foundation, un organisme non partisan qui se fonde sur des données probantes. Nous nous considérons comme des environnementalistes. Par exemple, nous appuyons la taxe sur le carbone. Nous admettons également l'importance de nos ressources et de leur acheminement jusqu'aux marchés.

Mon second rôle, très différent, est celui d'ancienne présidente de l'International Association for Impact Assessment, le réseau international chef de file des pratiques exemplaires quant à l'utilisation de l'évaluation d'impact afin de prendre des décisions éclairées au sujet des politiques et des projets. J'examine donc aussi le présent projet de loi pour voir dans quelle mesure il prévoit un processus valable afin d'évaluer les impacts des projets sur la population et l'environnement. Voilà pourquoi mon point de vue pourrait être légèrement différent de celui des autres témoins que vous avez entendus.

J'étudie le projet de loi avec deux objectifs en tête. Le premier concerne ce que j'appelle les évaluations d'impacts avec un *é* et un *i* minuscules, lesquelles visent à déterminer comment un projet pourrait avoir une incidence bénéfique ou néfaste sur l'environnement et la population locaux, puis de vérifier que le promoteur a convenablement évalué comment il pourrait atténuer l'incidence négative et accentuer les effets positifs potentiels du projet. Il s'agit d'un exercice réglementaire scientifique et technique.

Au Canada, nous excellons à cet égard et faisons figure de chefs de file de l'évaluation d'impact. Nous devrions en être fiers. C'est un point souvent oublié dans les discussions relatives au projet de loi C-69. Ce dernier renforcera encore le processus grâce à une meilleure inclusion du savoir autochtone, une phase de planification précoce et des évaluations régionales et stratégiques. Voilà qui nous permettra d'instaurer de solides mesures de protection de l'environnement et des communautés résilientes, comme nous le souhaitons tous, selon moi.

Le problème, c'est que le projet de loi a un tout autre côté, mais nous employons presque les mêmes mots pour traiter de la question. Nous y utilisons aussi le terme « évaluation d'impact » pour parler du processus d'approbation de projet du gouvernement. Or, la question est loin de se limiter au fait qu'un projet peut ou non être mis en œuvre de manière à en réduire les impacts négatifs. La question consiste plutôt à savoir si nous

kinds of development. It's this side of the impact assessment process where all the problems are arising.

You have heard from many people about the problems in the bill, including a lack of clarity that opens the process to a judicial challenge, too much opportunity for political discretion, a bias toward higher weighting of the negatives in decision making and overly long timelines. We share many of these concerns, but we also feel that it is possible for the Senate to amend this bill in a way that will substantially help.

To be clear, we want this bill to pass, but we also believe it needs to be meaningfully revised to address those very real problems. To this end, we support the majority of amendments put forward last week by CEPA and by CAPP. We believe that these amendments are not about tilting the scales toward project proponents. Rather, they add clarity and balance and help reduce the likelihood that unclear language will result in problems down the road. We feel they represent minimum acceptable amendments for going forward.

In addition, we believe that these amendments do not quite go far enough. In moving the project approval function from the NEB to the new IAA, the bill introduces some major unintended consequences such as the loss of judicial endorsement of the NEB process.

For example, the Governor-in-Council, that is cabinet, must issue a decision statement to the project proponent to inform them about whether or not the project is approved. This is the same as what is currently done under CEAA 2012. However, subclause 65(2) of the bill introduces something new. It states that not only must the decision be based on the agency's report, but it must also consider and demonstrate in writing that it has considered the five public interest factors listed in clause 63.

This action is new and different, and we argue problematic. First, it obliges the GIC to second-guess the regulator's determination. The GIC can no longer merely rely on the regulator's report and recommendation.

In doing so, it also undermines previous jurisprudence. For example, the Federal Court of Appeal in the two instances of Northern Gateway and Trans Mountain determined that a GIC decision wasn't challengeable because the GIC was able to rely on the regulator's report and was not obligated to investigate further.

voulons ou non autoriser certains types d'exploitation. C'est de ce côté du processus d'évaluation d'impact que tous les problèmes surgissent.

De nombreux témoins vous ont fait part des problèmes que contient le projet de loi, notamment le manque de clarté qui expose le processus à des contestations judiciaires, le fait qu'il y a trop d'occasions d'user de discrétion politique, la tendance à tenir davantage compte des impacts négatifs dans la décision et la longueur excessive des délais. Nous partageons un grand nombre de ces préoccupations, tout en considérant que le Sénat peut amender ce projet de loi de manière à l'améliorer substantiellement.

En clair, nous souhaitons l'adoption du projet de loi, mais nous pensons aussi qu'il faut l'amender considérablement pour rectifier ces problèmes bien réels. À cette fin, nous appuyons la majorité des amendements proposés la semaine dernière par l'Association canadienne de pipelines d'énergie et l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Selon nous, ils ne visent pas à faire pencher la balance en faveur des promoteurs de projet, mais bien à apporter clarté et équilibre à la mesure législative, tout en contribuant à réduire le risque que son libellé vague entraîne des problèmes dans l'avenir. Nous considérons qu'il s'agit des amendements acceptables minimaux à apporter pour aller de l'avant.

Nous pensons toutefois qu'ils ne vont pas assez loin. En transférant la responsabilité de l'approbation de projet de l'Office national de l'énergie à la nouvelle Agence d'évaluation d'impact, le projet de loi aura d'importantes conséquences imprévues, comme la perte de l'appui judiciaire du processus de l'ONE.

Par exemple, le gouverneur en conseil, qui représente le Cabinet, doit remettre au promoteur de projet une déclaration lui indiquant si le projet est approuvé ou non. Le processus est identique à celui prévu dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012. Cependant, le paragraphe 65(2) du projet de loi apporte quelque chose de nouveau en stipulant que la décision doit s'appuyer non seulement sur le rapport de l'office, mais aussi sur les cinq éléments visés à l'article 63, preuve écrite à l'appui.

Cette mesure est nouvelle, différente et, selon nous, problématique. D'abord, elle oblige le gouverneur en conseil à remettre en question l'avis de l'organisme de réglementation, puisqu'il ne peut plus simplement se fier au rapport et aux recommandations de ce dernier.

Voilà qui fait fi de la jurisprudence précédente. Par exemple, la Cour d'appel fédérale, dans les dossiers de Northern Gateway et de Trans Mountain, a statué qu'une décision du gouverneur en conseil ne peut être contestée, car ce dernier pouvait s'appuyer sur le rapport de l'organisme de réglementation et n'avait donc pas à pousser l'enquête plus loin.

With the new provision, this is no longer the case and this jurisprudence no longer applies. We anticipate that this change and other procedural changes in different places in the bill will set the whole system right back to square one in terms of court challenges and that the loss of this jurisprudence is unrecoverable.

Finally, I want to recognize that there is a fundamental problem no amount of amendments or amending will solve, and that is that the regulatory approval process is being substituted for policy making. For the regulatory process to work, we need clear policy guidance coming from the federal government.

To what extent does our country want to support hydrocarbon development? How much GHG emission is acceptable? How will we allocate it? The regulatory system is not set up to deal with policy debates. Nor should it be. However, it has become the de facto forum for debating these concerns. Without clear policy to guide the technical decision making of the regulator, we will continue having these same arguments over and over again with every new project application.

In conclusion, we need Canada to be economically competitive and environmentally responsible. This is not a trade-off. We need both. Getting this piece of legislation right is critical.

I am happy to take questions about the bill, proposed amendments or the process of impact assessment in general.

The Chair: Thank you.

Mr. Wright.

[*Translation*]

Jonathan Wright, President and Chief Executive Officer, NuVista Energy Ltd.: Ladies and gentlemen, honourable senators, thank you for the opportunity to discuss a very important piece of legislation with you, Bill C-69.

[*English*]

It will now be obvious to you that it's probably better if I continue in English. I did my best. If the grammar was poor, it's because I wrote it.

I have been president and CEO of NuVista Energy Ltd. for eight years. We produce approximately 50,000 BOEs per day, including clean Canadian natural gas and condensate. We employ over 125 people in Alberta of which over 30 per cent are women. We spend $500 million per year in the Canadian economy. For additional context, I am a member of the board of

En vertu de la nouvelle disposition, ce n'est plus le cas et cette jurisprudence ne s'applique plus. Nous prévoyons que cette modification et d'autres changements de procédure qui émaillent le projet de loi ramèneront tout le système à la case de départ au chapitre des contestations judiciaires et entraîneront une perte irrémédiable de jurisprudence.

Sachez enfin qu'il y a un problème fondamental qu'aucun amendement ne résoudra : c'est le fait que le processus d'approbation réglementaire vient se substituer à l'élaboration de politique. Pour que le processus réglementaire fonctionne, il faut que le gouvernement fédéral donne une orientation stratégique claire.

Dans quelle mesure notre pays veut-il soutenir l'exploitation des hydrocarbures? Quelle quantité d'émissions de gaz à effet de serre est acceptable? Comment le déterminerons-nous? Le système réglementaire n'est pas conçu pour tenir des débats stratégiques, et là n'est pas son rôle. De fait, cependant, il est devenu le forum pour débattre de ces questions. Sans une politique claire pour orienter le processus de prise de décisions techniques de l'organisme de réglementation, nous continuerons de tenir les mêmes débats *ad vitam æternam* à chaque nouvelle demande d'autorisation de projet.

En conclusion, le Canada doit être économiquement concurrentiel et responsable sur le plan de l'environnement. Il n'y a pas de compromis possible : il doit être les deux. Il est donc essentiel que le présent projet de loi soit adéquat.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions sur le projet de loi, les amendements proposés ou le processus d'évaluation d'impact de manière générale.

La présidente : Merci.

Monsieur Wright.

[*Français*]

Jonathan Wright, président et chef de la direction, NuVista Energy Ltd. : Mesdames et messieurs, honorables sénateurs et sénatrices, merci de nous avoir donné l'occasion de discuter avec vous de cette question très importante qu'est le projet de loi C-69.

[*Traduction*]

Il vous sera maintenant évident qu'il est probablement préférable que je continue en anglais. Si la grammaire est bancale, c'est parce que le texte est de ma main.

Je suis président et chef de la direction de NuVista Energy Ltd. depuis huit ans. Nous produisons environ 50 000 barils d'équivalent pétrole par jour, notamment sous forme de gaz naturel et de condensats canadiens propres. Nous employons plus de 125 personnes en Alberta, dont plus de 30 p. 100 sont des femmes. Nous dépensons 500 millions de dollars annuellement

governors of CAPP, the Canadian Association of Petroleum Producers.

As you will be aware from the letter I sent you, I share with many in our industry a grave concern over the proposed Bill C-69. I care deeply about our country. I consider myself a proud Canadian first and an Albertan second, but I must confess that my convictions seem to have been tested lately.

I have worked in many places in Western Canada, Ontario, the North Sea and Southeast Asia. I am very proud to say from personal experience that Canada already has among the finest standards in the world. This has been independently verified in a recent WorleyParsons worldwide study. We are fortunate to have some of the best ethical standards, equal opportunities and transparency on the planet. We are not perfect, to be sure, but Canada is certainly near the top.

For the first 20 years of my career, as an industry we followed ample regulations and quietly got it done with few public concerns. We were well regulated but competitive. If you're not competitive, you do not get to exist.

In the past five-plus years we have somehow lost our way. There have been many negative and misguided messages from Canada to the investment community about our industry. Those are outside the scope of today's discussions, but suffice to say we are a country which used to be "can do" and now is seen as "cannot do." The concerns over Bill C-69 are significantly heightened due to the pile-on effect of these prior signals.

I am aware that this committee has already heard many voices similar to my own, including many facts and figures. I too could quote numbers, but I thought it was a better use of your valuable time for me to simply be present today to place a human face on this issue and to discuss any questions you may have.

I am trying to be as frank as I possibly can be. I deal with the leaders of probably 50 other oil and gas companies in Calgary at CAPP and other meetings. I can assure you I have not met one dissenting voice on the key concerns I am highlighting. There are a half million jobs for Canadians across Canada.

dans l'économie canadienne. Sachez en outre que je suis membre du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

Comme la lettre que je vous ai envoyée vous l'indiquait, nous partageons avec un grand nombre d'acteurs de notre industrie une grave préoccupation au sujet du projet de loi C-69 proposé. J'aime profondément notre pays. Je me considère comme un fier Canadien, puis comme en Albertain, mais force m'est d'admettre que mes convictions semblent avoir été mises à l'épreuve dernièrement.

J'ai travaillé à de nombreux endroits dans l'Ouest canadien, en mer du Nord et dans le Sud-Est asiatique. Je suis très fier de dire que d'après mon expérience personnelle, le Canada dispose déjà de normes figurant parmi les plus élevées du monde, fait vérifié dans une étude indépendante réalisée récemment par WorleyParsons à l'échelle mondiale. Nous avons la chance de bénéficier de normes d'éthique, d'occasions équitables et d'une transparence figurant parmi les meilleures du monde. Le Canada n'est pas parfait, bien entendu, mais il est certainement près du sommet.

Pendant les 20 premières années de ma carrière, l'industrie, respectant une abondante réglementation, a tranquillement suivi son bonhomme de chemin en soulevant peu de préoccupations au sein de la population. Nous étions bien réglementés, mais concurrentiels. Quiconque n'est pas concurrentiel est voué à disparaître.

Les choses ont déraillé au cours des cinq dernières années ou plus. Le Canada a envoyé au milieu de l'investissement de nombreux messages négatifs et malavisés sur notre industrie. Cela ne concerne pas les discussions d'aujourd'hui, mais sachez que notre pays, autrefois vu comme permissif, est maintenant considéré comme une terre d'interdictions. L'effet cumulatif des signaux précédents ne rend le projet de loi C-69 que plus préoccupant.

Je suis conscient que le comité a déjà entendu bien des voix semblables à la mienne, lesquelles lui ont notamment communiqué quantité de faits et de chiffres. Je pourrais moi aussi brandir des chiffres, mais j'ai pensé faire un usage plus pertinent de votre temps précieux en étant simplement présent aujourd'hui pour conférer un visage humain au sujet et pour répondre aux questions que vous pourriez avoir.

J'essaie d'être aussi franc que possible. Je parle probablement aux dirigeants de 50 autres compagnies pétrolières et gazières de Calgary lors des réunions de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et d'autres rencontres. Je peux vous garantir que je n'ai pas entendu une seule voix discordante au sujet des préoccupations clés que je porte à votre attention. Il y a un demi-million d'emplois pour les Canadiens au pays.

As part of my role at NuVista, I also conduct over 250 meetings per year with U.S. and Canadian small and large investment institutions. I would be happy to share some of the colour I hear from investors in those meetings too, if you wish.

Bill C-69 goes too far in an already very well-regulated country. It brings in items which are duplicative to other regulations and drivers in Canada. It is therefore costly and harmful. I strongly recommend that Bill C-69 be scrapped or radically modified. If it isn't, it is impossible for me to believe that another major project in oil and gas in Canada could ever go ahead.

I have six recommendations to present today. First, clearly define a reasonable standard to be met in duty to consult.

Second, include tighter clear and hard deadlines for project approvals and maximums. We must ask ourselves how it could ever be okay to take longer than two years.

Third, remove downstream GHG emissions from the evaluation criteria. They are unreasonable and duplicative to existing regulations for GHG improvement.

Fourth, remove ministerial discretion.

Fifth, remove reference to gender and ethnicity in project evaluation criteria. We already have many existing overlapping criteria, which are spurring positive change in this regard in Canada.

Sixth, apply a firm test such that only directly affected individuals and organizations may have standing in approval considerations.

Canada used to be a nation of builders. From the TransCanada Pipeline and the Trans-Canada Highway to the St. Lawrence Seaway and on to our ports, we have always been able to get it done. Inside Alberta and most other provinces we continue to build now, but interprovincially and nationally we have lost our ability to get it done. We need to get back to clarity of approvals for nationally important projects because they meet our stringent regulations as opposed to spending billions of dollars over the years to then wonder if the regulations will allow us to build.

Bill C-69 as currently written only increases the level of uncertainty. Without certainty, investors will simply go elsewhere. In many cases they already have. This can be fixed, and for Canada it must be fixed.

À titre de dirigeant de NuVista, je tiens aussi plus de 250 réunions par année avec des institutions d'investissement américaines et canadiennes de toutes tailles. Si vous le souhaitez, je vous communiquerai volontiers les propos que j'entends de ces investisseurs lors des réunions.

Le projet de loi C-69 va trop loin dans ce qui est est un pays déjà très bien réglementé. Il comprend des mesures qui font double emploi à d'autres règlements et dispositions au Canada. Il est donc coûteux et préjudiciable. Je vous recommande fortement de le rejeter ou de l'amender substantiellement, à défaut de quoi, il m'est impossible de croire qu'un autre grand projet pétrolier ou gazier pourra un jour aller de l'avant au pays.

J'ai six recommandations à présenter aujourd'hui. Premièrement, il faut établir clairement une norme raisonnable à respecter au chapitre du devoir de consulter.

Deuxièmement, il faut fixer des délais clairs, fermes et plus courts au chapitre des approbations de projet et des maximums. Nous devons nous demander comment il pourrait être un jour acceptable que le processus s'étire sur plus de deux ans.

Troisièmement, il faut retirer les émissions de gaz à effet de serre en aval des critères d'évaluation. Ces mesures déraisonnables font double emploi aux règlements existants quant à l'amélioration des émissions de gaz à effet de serre.

Quatrièmement, il faut éliminer la discrétion ministérielle.

Cinquièmement, il faut enlever la référence au sexe et à l'ethnie dans les critères d'évaluation de projet. Il existe déjà quantité de critères redondants qui encouragent une évolution favorable à cet égard au Canada.

Sixièmement, il faut appliquer un critère ferme pour que seules les personnes et les organisations directement touchées aient le droit de participer au processus d'approbation.

Le Canada a déjà été une nation de bâtisseurs. Nous avons toujours été capables de réaliser les choses, qu'on parle de la TransCanada Pipeline, de la Transcanadienne, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou de nos ports. En Alberta et dans la plupart des autres provinces, nous continuons de bâtir en ce moment, mais à l'échelle interprovinciale et nationale, nous avons perdu cette capacité. Nous devons revenir à la clarté que nous avions, quand les projets d'importance nationale étaient approuvés parce qu'ils répondaient à nos règles strictes, au lieu de dépenser des milliards de dollars sur des années sans savoir si les règlements vont nous permettre de réaliser le projet.

Dans son libellé actuel, le projet de loi C-69 va seulement accroître le degré d'incertitude. Sans certitude, les investisseurs vont tout simplement aller ailleurs. Dans bien des cas, c'est déjà fait. La situation peut être réparée, et il faut le faire, pour le Canada.

The solutions are actually very simple. We need only to look at history to see how it was done. I see no great environmental or social damage from Canada's projects of the past. Yet today's regulations are only stronger than they were then, but they need not be unworkable.

I would be happy to entertain any questions.

The Chair: Thank you very much for your statements.

Senator Simons: Ms. Orenstein, I will start with you. I want to know more, if I could get you to expand on your concerns, about subclause 65(2). I have looked at the public interest test and have been concerned that it's all negatives and no positives.

This is the first time somebody has explained to us the potential legal implications of looping back to GIC and not giving them the capacity to say that was the decision of the regulator.

Could you elaborate a bit more on your point about the potential legal implications of that change?

Ms. Orenstein: I would be happy to do so. First, I want to say is that I am not a lawyer, although I have been working closely with our CEO, Martha Hall Findlay, who is a lawyer. She is the one who has recognized this point.

These issues are really difficult. We have been looking at this bill for a year. It has taken us a very long time to dig down to what some of these issues are. You allude to clause 63, the public interest factors. We have problems with those, which we've brought out before, such as the imbalance between the negatives and the lack of any overt place to talk about national interest or national economic interest. It's buried in sustainability.

What I am talking about with clause 65 is different entirely. It is a new provision; it does something new. It's asking the GIC to demonstrate in writing or to present reasons, showing that they have clearly taken into account the clause 63 factors, and demonstrating why and how they have done so. In doing so, this undermines the jurisprudence that was there before. In both cases on Trans Mountain and on Northern Gateway, and possibly in others including Bigstone, the Federal Court of Appeal judge said that they were not questioning the decision of the Governor-in-Council. They had the right to make the decision they made because there is nothing in here that would allow us to second-guess what they've done.

Les solutions sont très simples, en fait. Il s'agit seulement de regarder en arrière pour voir comment on faisait les choses avant. Que je sache, les projets réalisés dans le passé au Canada n'ont pas causé de graves dommages environnementaux ou sociaux. Les mesures réglementaires se sont quand même raffermies depuis ce temps, mais elles n'ont pas besoin d'être irréalistes.

Je serais ravi de répondre à toutes vos questions.

La présidente : Merci beaucoup de vos exposés.

La sénatrice Simons : Madame Orenstein, je vais commencer par vous. J'aimerais en savoir plus, si vous voulez bien préciser vos préoccupations au sujet du paragraphe 65(2). J'ai regardé le critère de l'intérêt public, et je crains fort qu'il n'y ait que du négatif, et qu'il n'y ait pas de positif.

C'est la première fois que quelqu'un nous explique les incidences juridiques qui sont possibles si le dossier est retourné au gouverneur en conseil et si on ne leur donne pas la capacité de dire que c'était la décision de l'organisme de réglementation.

Pourriez-vous nous donner plus d'explications sur votre point de vue au sujet des incidences juridiques possibles de ce changement?

Mme Orenstein : J'en serais ravie. Premièrement, je tiens à préciser que je ne suis pas une avocate, même si je travaille en étroite collaboration avec notre présidente et chef de la direction, Martha Hall Findlay, qui est avocate. C'est elle qui a soulevé ce point.

Ce sont des questions très difficiles. Nous examinons ce projet de loi depuis un an. Il nous a fallu beaucoup de temps pour faire ressortir certains des problèmes. Vous parlez de l'article 63, sur les éléments qui touchent l'intérêt public. Nous avons des problèmes avec cela et nous les avons soulevés précédemment, par exemple le déséquilibre relatif aux éléments négatifs et l'absence de la possibilité explicite de parler des intérêts nationaux ou des intérêts économiques nationaux. Cela se perd dans le facteur de la durabilité.

Ce que je dis à propos de l'article 65 est tout à fait différent. C'est une nouvelle disposition qui fait quelque chose de nouveau. Elle demande au gouverneur en conseil de démontrer ou de présenter par écrit ses raisons, de démontrer qu'il a manifestement tenu compte des éléments visés à l'article 63, et de démontrer pourquoi et comment il l'a fait. Cela affecte la jurisprudence. Tant dans le cas de Trans Mountain que dans celui de Northern Gateway, et peut-être dans d'autres cas, dont Bigstone, le juge de la Cour d'appel fédérale a dit qu'il ne remettait pas en question la décision du gouverneur en conseil. Il avait le droit de prendre cette décision parce que rien ne nous permet de remettre en question ce qu'il a fait.

They have received a report. It qualifies as a report. They have discharged their duty in considering the report and coming up with a determination. That is no longer the case with the new language. I don't know if it's worth reading out clause 65 here.

Senator Simons: Please.

Ms. Orenstein: Sure. It says:

> The reasons for the determination must demonstrate that the Minister or the Governor in Council, as the case may be, based the determination on the report with respect to the impact assessment of the designated project and considered each of the factors referred to in section 63.

The onus is on demonstration going above and beyond reliance on the report and what is in there. It is on saying that we've done our own independent thinking, which requires them to second-guess what is the regulator's determination. Now they must show that they have done something different. This being new, this being above and beyond what the previous jurisprudence endorsed, means that we opened this up for a new type of challenge.

There may be some who say that it is an appropriate role for the GIC and that we really want them to do that. I think there is a legitimate argument to be made there. In that sense the intention to create robust legislation which, to the extent possible, can rely on previous court judgments to move forward instead of starting back at the beginning again is a problematic phrase.

Senator Simons: As somebody who is not a lawyer but who has a lot of experience with impact assessment around the world, you mentioned that we have an enviable system. What do you think about the way lifecycle regulators are treated in Bill C-69, to the extent that their expertise seems to be downplayed by saying there can only be one member of a lifecycle regulator on any review pane?

Ms. Orenstein: We find that highly problematic, particularly in the context of safety. There are two lifecycle regulators. One regulates pipelines and transmission lines. The other one regulates nuclear projects. They both have extensive in-house expertise that they will have to continue to apply over the lifecycle of these projects. That remains critically important.

We have an excellent safety record for pipelines, with an excellent safety record for nuclear, and nobody wants to jeopardize that. If they don't have a seat at the table or enough of a seat at the table at the beginning, the problem is that it makes implementing those rules and monitoring for the right things

Il a reçu un rapport. C'est admissible comme rapport. Il a rempli son obligation d'examiner le rapport et de prendre une décision. Ce n'est plus le cas avec le nouveau libellé. Je ne sais pas s'il en vaut la peine de lire à voix haute l'article 65.

La sénatrice Simons : Je vous en prie.

Mme Orenstein : Voici ce qu'il dit :

> Les motifs à l'appui de la décision doivent démontrer que le ministre ou le gouverneur en conseil, selon le cas, a fondé sa décision sur le rapport d'évaluation d'impact du projet désigné et a pris en compte tous les éléments visés à l'article 63.

Il doit donc démontrer qu'il ne fait pas que miser sur le rapport et sur ce qu'il contient. Il doit montrer qu'il a fait sa propre réflexion, ce qui exige de remettre en question la décision de l'organisme de réglementation. Il doit démontrer qu'il a fait quelque chose de différent. C'est nouveau et cela dépasse ce que la jurisprudence appuie, ce qui signifie que nous ouvrons la voie à un nouveau type de contestation.

Certains diront que c'est un rôle approprié pour le gouverneur en conseil et qu'ils veulent vraiment qu'il le fasse. Je crois qu'on peut légitimement prétendre le contraire. Créer une loi ferme qui reprend tout du début au lieu de miser dans la mesure du possible sur la jurisprudence est problématique.

La sénatrice Simons : Vous n'êtes pas avocate, mais vous avez beaucoup d'expérience avec l'évaluation d'impact partout dans le monde, et à ce titre, vous avez mentionné que notre système est enviable. Que pensez-vous de la façon dont les organismes de réglementation du cycle de vie sont traités dans le projet de loi C-69, dans la mesure où l'on semble minimiser leur expertise en limitant la représentation d'un organisme de réglementation à un seul membre, au sein d'une commission?

Mme Orenstein : Nous trouvons que c'est vraiment très problématique, en particulier dans le contexte de la sécurité. Il y a deux organismes de réglementation du cycle de vie. L'un s'occupe de la réglementation des pipelines et des lignes de transmission. L'autre s'occupe de la réglementation des projets de centrales nucléaires. Ils possèdent tous les deux une vaste expertise interne qu'ils vont devoir continuer d'appliquer pendant toute la durée de vie de ces projets. Cela demeure crucial.

Nous avons un excellent bilan de sécurité concernant les pipelines et le nucléaire, et personne ne veut compromettre cela. S'ils n'ont pas de siège à la table, ou suffisamment de sièges à la table pour commencer, le problème est qu'il deviendra très difficile de mettre ces règles en œuvre et d'exercer le contrôle

down the line very difficult. We have spoken with both of the lifecycle regulators, and they have confirmed this to us.

The two analogies that come to my mind in terms of listening to the expertise rather than just having it there is that I could try to build my own house or I could call a builder and get their advice. It's not the same if that builder actually holds the hammer. It's going to be a much more solid house when they're actually doing the work and not merely putting in some words of advice.

Perhaps a better way to think about it might be in the context of policing. Police officers can be out on the street enforcing the laws. If the laws were created and the rules were created without their input, it's somewhat meaningless in terms of what they can do.

The provision that marginalizes lifecycle regulators and says that they can't be the majority and can't be the chair should be flipped on its head. We feel that they should form the majority in these cases. We feel it's the only way to get the appropriate technical expertise at the time the decisions are being made. The lifecycle regulator can then do its job for the rest of the lifecycle of the project.

Senator Simons: Would you say the same for offshore boards, presumably?

Ms. Orenstein: I would, although I haven't studied the issue as closely.

The Chair: You know that one of the objectives of travelling was to collect regional and provincial information and concerns and worries of the local people with respect to Bill C-69.

Could I ask each one of you what is the situation in Manitoba? What types of projects does Manitoba have in terms of hydro, gas and other energy? What are the issues the province has with Bill C-69, please?

Mr. Wright: My answer will be fairly brief. I can't speak for the people of Manitoba. I am from Calgary. I was invited to come here today.

I will say that I have worked in southeast Saskatchewan. Some of those properties border into Manitoba. There is a small energy industry portion of Manitoba. I would say all of the concerns I have been bringing up would apply to that industry as well, in terms of enabling it to continue to grow and thrive.

nécessaire au fil du temps. Nous avons discuté avec les deux organismes de réglementation du cycle de vie, et c'est ce qu'ils nous ont confirmé.

Les deux analogies qui me viennent à l'esprit, quand je pense à l'expertise dont on tiendrait compte plutôt que de simplement l'avoir à portée de la main, c'est que je pourrais essayer de bâtir ma maison moi-même ou je pourrais communiquer avec un constructeur pour lui demander conseil. Ce n'est pas comme si le constructeur tenait le marteau. La maison sera nettement plus solide si c'est le constructeur qui fait le travail que si le constructeur ne fait que donner quelques conseils.

Peut-être qu'il est préférable de prendre l'exemple des services de police. Les agents de police sont sur le terrain et appliquent les lois. Si les lois et les règles ont été créées sans leur contribution, elles sont en quelque sorte inutiles par rapport à ce qu'ils peuvent faire.

La disposition qui marginalise les organismes de réglementation du cycle de vie et qui dit qu'ils ne peuvent former la majorité à la commission et qu'ils ne peuvent la présider devrait être complètement inversée. Nous estimons qu'ils devraient former la majorité dans ces cas. Nous trouvons que c'est la seule façon d'avoir l'expertise technique pertinente au moment où les décisions sont prises. L'organisme de réglementation du cycle de vie peut alors faire son travail pour le reste du cycle de vie du projet.

La sénatrice Simons : Est-ce que vous diriez la même chose des offices extracôtiers?

Mme Orenstein : Oui, même si je n'ai pas étudié la question d'aussi près.

La présidente : Vous savez que l'un des objectifs de notre voyage est de recueillir de l'information de portée régionale et provinciale et de nous enquérir des préoccupations et des inquiétudes des gens de la région concernant le projet de loi C-69.

Est-ce que chacun de vous peut me parler de la situation au Manitoba? Quels sont les types de projets du Manitoba, qu'il s'agisse d'hydroélectricité, de gaz ou d'autres formes d'énergie? Quelles sont les préoccupations de la province concernant le projet de loi C-69?

M. Wright : Ma réponse sera assez brève. Je ne peux pas parler pour les gens du Manitoba. Je suis de Calgary. J'ai été invité à venir aujourd'hui.

Je dirai que j'ai travaillé dans le sud-est de la Saskatchewan. Certaines des propriétés là-bas sont sur la frontière du Manitoba. Il y a là une petite portion de l'industrie de l'énergie du Manitoba. Je dirais que toutes les préoccupations que je soulève s'appliqueraient également à cette industrie, du point de vue de sa capacité de continuer à croître et à prospérer.

Ms. Orenstein: I am based in Calgary, but the Canada West Foundation is funded in part by the Government of Manitoba. It is supposed to look at prosperity in the west writ large. Having said that, many of the people who will be speaking later today are better placed than I am to talk about the concerns of Manitoba.

The issues we've raised do not only pertain to the oil and gas industry or to pipelines. Certainly they apply to large hydro projects, of which Manitoba has many. They also apply to transmission projects. Even within Manitoba we have seen that large transmission projects are contentious, and they will always be contentious.

There are same concerns in many different communities being affected. It is absolutely a parallel question. We see the heat of public opinion crystallized around pipelines today, but transmission lines are also a nimbyism issue. It's something that could easily be turned. The more we think about wanting to develop the renewable energy industry in Canada, the more it is also something we have to take into account. Again, the issue of the NEB comes back in with respect to transmission lines in Manitoba.

The Chair: Thank you.

Senator Carignan.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for the Canada West Foundation representative. Your perspective on the detailed reasons component is quite interesting. Do you think subsection 65(2) of the Impact Assessment Act should be amended to include broader considerations? The Governor-in-Council's determination must be based on the impact assessment report and take into account public interest factors such as the economy, among other things.

[*English*]

Ms. Orenstein: Thank you, senator. You don't ask easy questions, do you? Just the important ones.

I have a strong belief that the regulator is in a very good position to be able to make a recommendation. Again, in my personal opinion, it is entirely appropriate for the Governor-in-Council to rely on that report and not have to second-guess.

The regulator has received the 5,000 to 20,000 pages of the impact statement and has digested them. They have done their own analyses, come to their own conclusions, prepared their own reports and determined the significance. They are also the ones

Mme Orenstein : Je travaille à Calgary, mais la Canada West Foundation est en partie financée par le gouvernement du Manitoba. Elle est censée travailler à la prospérité de l'Ouest dans son ensemble. Cela étant dit, plusieurs des personnes qui vont venir témoigner plus tard aujourd'hui sont mieux placées que moi pour parler des préoccupations du Manitoba.

Les enjeux que nous avons soulevés ne sont pas liés uniquement à l'industrie pétrolière et gazière ou aux pipelines. Ils touchent certainement les grands projets hydroélectriques, et le Manitoba en compte un grand nombre. Ils touchent aussi les projets de construction de lignes de transport. Même au Manitoba, nous avons constaté que les grands projets de construction de lignes de transport sont contestés, et ce sera toujours le cas.

Les préoccupations sont les mêmes dans les diverses collectivités touchées. C'est une question parallèle, cela ne fait aucun doute. Nous voyons l'opinion publique se cristalliser autour des pipelines, mais les lignes de transport d'énergie suscitent aussi la réaction « Pas dans ma cour ». Cela pourrait être facilement changé. Plus nous pensons à développer l'industrie des énergies renouvelables au Canada, puis c'est une chose dont il faut tenir compte. Encore là, le problème est le même avec les lignes de transport au Manitoba.

La présidente : Merci.

Sénateur Carignan, c'est à vous.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à la représentante de la Canada West Foundation. C'est intéressant le point de vue sur les motifs détaillés. Croyez-vous qu'on devrait modifier l'article 65, au paragraphe 2, afin d'inclure des notions plus larges? Lorsque le gouverneur en conseil prend sa décision, il doit tenir compte de l'impact du rapport d'évaluation, entre autres, et choisir des notions d'intérêt général, comme les motifs économiques.

[*Traduction*]

Mme Orenstein : Merci, sénateur. On ne peut pas dire que vous posez des questions faciles, mais vous ne posez que les questions importantes.

Je crois fermement que l'organisme de réglementation est très bien placé pour pouvoir faire une recommandation. Encore là, je pense personnellement qu'il est tout à fait approprié que le gouverneur en conseil se fie à ce rapport sans avoir à le remettre en question.

C'est l'organisme de réglementation qui a reçu les 5 000 à 20 000 pages de l'étude d'impact et qui les a digérées. Il a réalisé ses propres analyses et est arrivé à ses propres conclusions. Il a préparé ses propres rapports et a établi l'importance de cela. Il

who had the opportunity to hear from affected parties in hundreds and thousands of hours of testimony.

All that has gone into the regulator's report and determination. There certainly are larger interest factors that fall squarely into the lap of the federal government. I work in analogies. To have them revisit the regulator's conclusions about the magnitude of impact and the extent and mitigatibility of adverse effects seems to be analogous to having somebody who has read the back cover of a book decide whether or not it was a good book. You can decide if you want it in your bookstore.

That's a different question, but the council has not themselves had the benefit of hearing any of that information or hearing from the directly affected parties. In my opinion, enabling them to rely on the recommendation and having there be a discrete recommendation coming from the regulator and not just a report would be the preferred way to go.

[*Translation*]

Senator Carignan: My next question also has to do with the reasons for the determination. It must take into consideration so-called public interest factors. Paragraph 63(*e*) reads as follows:

> the extent to which the effects of the designated project hinder or contribute to the Government of Canada's ability to meet its environmental obligations and its commitments in respect of climate change.

Do you think consideration of greenhouse gas reductions elsewhere in the world should be built into the provision? I am talking about an oil and gas project that would increase greenhouse gases in Canada but, through exports, replace coal plants in China, for instance. Internationally, at least, the project would lead to reduced greenhouse gas emissions and contribute to progress. Should the government amend the bill to take account of the global impact, rather than simply navel gaze, if you'll pardon the expression?

[*English*]

Ms. Orenstein: Again, what a wonderful question. There are two parts of it that I'd like to address.

The first is a question on what is called carbon leakage. The fact that you may be displacing coal in China but you don't get the benefit of adding that in, strictly speaking, is an accounting problem. Yes, if you are to be looking at the downstream effects, the net benefits themselves must also be included.

est également celui qui a pu entendre les centaines et les milliers d'heures de témoignages des parties touchées.

Tout cela a été inclus dans le rapport de l'organisme de réglementation et dans sa décision. Il y a certainement des intérêts plus généraux qui relèvent directement de la responsabilité du gouvernement fédéral. J'aime bien utiliser les analogies. Que quelqu'un revienne sur les conclusions de l'organisme de réglementation concernant l'ampleur de l'impact et l'importance des mesures d'atténuation des effets négatifs, c'est comme si quelqu'un qui a lu l'endos d'un livre se permet de dire que c'est un bon livre ou pas. Vous pouvez décider de l'acheter de cette façon, à la librairie.

C'est une question différente, mais le gouverneur en conseil n'a pas eu lui-même la possibilité d'entendre toute l'information ou d'entendre directement les parties touchées. À mon avis, la meilleure façon serait de lui permettre de se fier à la recommandation et de faire en sorte que l'organisme de réglementation présente une recommandation distincte plutôt qu'un simple rapport.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je vais poursuivre avec la question des motifs de la décision. Il faut également tenir compte des éléments qui sont prévus, que l'on définit comme étant d' « intérêt public » à l'article 63. On dit ceci à l'alinéa e) :

> la mesure dans laquelle les effets du projet portent atteinte ou contribuent à la capacité du gouvernement du Canada de respecter ses obligations en matière environnementale et ses engagements à l'égard des changements climatiques.

Croyez-vous que l'on devrait ajouter un passage à cet endroit qui traiterait de la réduction des gaz à effet de serre dans le monde? Par exemple, il s'agirait d'une production de gaz qui, au Canada, viendrait augmenter la production de gaz à effet de serre, mais qui serait exportée en Chine afin de remplacer des centrales au charbon. Au moins, il y aurait une diminution des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, ce qui procurerait un gain. Devrait-on en tenir compte de cet aspect global ou modifier la loi, et non pas seulement — excusez l'expression — se regarder le nombril?

[*Traduction*]

Mme Orenstein : Vous me posez encore une fois une excellente question. Il y a dans cela deux éléments auxquels j'aimerais répondre.

Le premier, c'est la question de savoir ce qu'on appelle la fuite de carbone. Il se peut que vous remplaciez le charbon en Chine, mais vous n'avez pas l'avantage d'ajouter cela, strictement parlant, et c'est un problème d'ordre comptable. Oui, si vous regardez les effets en aval, il faut que les avantages nets soient également inclus.

When we're looking at projects and approving them one by one, the larger question to me is: How do you address the effects of greenhouse gas emissions? How do you identify how much is enough? How do you put the regulator in the position of saying that the project is much too much or not enough?

In my mind, this task should not fall into the regulator's lap. I think the government has recognized this. The government has brought forward the strategic assessment of climate change guidelines, one of the first strategic assessments.

I was hugely disappointed in it, and I have spoken with others on all sides from environmental activists to very much not so. The problem is that the government has dropped the ball on this one. What we need from a strategic assessment of climate change is a determination of basically how much greenhouse gas emission should be allowed and how do we allocate it.

Basically, it's something that would set targets, benchmarks and thresholds. Then the job of the regulator is to be able to compare any one project against the target that has been set out. That's how the regulator will know how much is too much.

The strategic assessment of climate change didn't do that. All it provided was a methodology for how the project proponent would report greenhouse gases in the impact assessment. It's missing a huge opportunity. We need methodological guidance, but that's not the same thing as a strategic assessment of climate change.

We are still lacking moving in the direction of saying that this is what Canada wants to do, this is how we're going to count it, this is what our targets are and these are what the benchmarks are. Once again, that has been kicked back into the regulator's court. It's going to be a problem because it's going to be challenged one at a time.

If we're never saying how much is enough, how much is too much or how do we allocate, how can the regulator possibly know? All you have is a number that's in front of you. It doesn't tell you anything about the placement or the context of that number. I find that really problematic.

The Chair: Do you want to complement that, Mr. Wright?

Mr. Wright: Yes. I agree with what Marla Orenstein has said. I would like to add that this is a bit of what I was trying to talk about in terms of duplicative regulations. Article 6 of the Paris Agreement is already trying to deal with the question of world

Quand nous examinons les projets et les approuvons un à la fois, les questions à se poser d'après moi sont les suivantes. Comment vous attaquez-vous aux effets des émissions de gaz à effet de serre? Comment déterminez-vous ce qui est suffisant? Comment faites-vous pour que l'organisme de réglementation puisse être en mesure de dire que l'impact du projet est beaucoup trop grand ou insuffisant?

D'après moi, cette tâche ne devrait pas incomber à l'organisme de réglementation. Je crois que le gouvernement l'a reconnu. Le gouvernement a mis en place l'évaluation stratégique des changements climatiques afin de formuler des lignes directrices. Il s'agit de l'une des premières évaluations stratégiques.

Cela m'a énormément déçue, et j'en ai parlé avec des gens de tous les côtés, des militants environnementaux à ceux qui ne le sont absolument pas. Le problème, c'est que le gouvernement n'a pas été à la hauteur à ce sujet. Ce qu'il nous faut, c'est une évaluation stratégique des changements climatiques qui détermine essentiellement la quantité d'émissions de gaz à effet de serre qui devrait être permise et la façon d'attribuer cela.

En gros, on fixerait des cibles, des repères et des seuils. Le travail de l'organisme de réglementation est alors de comparer tout projet à la cible qui a été fixée. C'est ainsi que l'organisme de réglementation saura ce qui est trop.

Ce n'est pas ce que l'évaluation stratégique des changements climatiques a fait. Elle s'est limitée à fournir une méthodologie de la façon dont le promoteur d'un projet ferait état des émissions de gaz à effet de serre dans l'évaluation d'impact. C'est une formidable occasion manquée. Nous avons besoin d'une orientation méthodologique, mais ce n'est pas la même chose qu'une évaluation stratégique du changement climatique.

Nous n'allons toujours pas dans le sens d'une déclaration selon laquelle c'est ce que le Canada veut faire, c'est la façon dont nous allons mesurer cela, ce sont nos cibles et ce sont les repères. Encore une fois, on a pelleté cela dans la cour de l'organisme de réglementation. Cela va devenir problématique, car les contestations vont se succéder.

Si nous ne disons jamais ce qui est suffisant ou ce qui est trop, et la façon dont nous déterminerons cela, comment l'organisme de réglementation peut-il le savoir? Tout ce que vous avez, c'est un chiffre. Cela ne vous dit rien du contexte de ce chiffre. Je trouve que c'est vraiment problématique.

La présidente : Monsieur Wright, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Wright : Oui. Je suis d'accord avec ce que Marla Orenstein a dit. J'aimerais ajouter que c'est un peu ce que j'essayais de dire à propos des règlements qui se chevauchent. Par l'article 6 de l'Accord de Paris, on essaie déjà de régler la

wide and credits for countries where you actually make some gains. I think the senators are probably familiar with that.

That exists. We already have a government that has put in place carbon taxes. There's support for moving toward renewables. These are all things I agree with, by the way. Those are things that involve long-term thinking. The government can choose a direction and then impose regulations that cause industry to move in a certain direction.

I have been personally working with CAPP and with both the federal and provincial governments to help this happen. When you actually start embedding some of these things into regulations that say whether or not one pipeline or one project can go ahead, it's like driving by looking in the rear-view mirror. You have individual decisions being made.

I believe industry should decide whether or not they need a pipeline from here to there. The government should decide whether that is being done in an environmentally effective way and meets the long-term regulations that are in place.

This is part of the reason I was talking about this duplicative nature being very dangerous. All of Western Canada saw in Q4 in Alberta what happens when a pipeline gets full because they couldn't build the next pipeline. We had a catastrophic reduction in oil prices. That's the sort of thing that I am referring to.

Senator Patterson: Ms. Orenstein, I would really like to thank you for pointing out the major problem with subclause 65(2). I think you said that it heightens the litigation risk that some of us are concerned about in the bill.

Let me get this right. Under subclause 65(2):

> . . . must demonstrate that the Minister or the Governor in Council . . . based the determination on the report with respect . . . and considered each of the factors referred to in section 63.

Clause 63 has five factors that are incapable of easy definition. They include:

> . . . any adverse impact . . . on the rights of the Indigenous peoples of Canada recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act*, ...

Holy cow. I mean I participated in three years of federal/provincial meetings following the repatriation of the Constitution to define what existing Aboriginal rights meant under section 35.

question de la portée mondiale et des crédits pour les pays où vous pouvez effectivement réaliser des gains. Je crois que les sénateurs sont au courant de cela.

Cela existe. Nous avons déjà un gouvernement qui a mis en œuvre des taxes sur le carbone. Il y a de l'appui pour la transition vers les énergies renouvelables. Ce sont toutes des choses pour lesquelles je suis d'accord, en passant. Ce sont des choses qui exigent une réflexion à long terme. Le gouvernement peut choisir une direction, puis imposer les mesures réglementaires qui amèneront l'industrie dans une certaine direction.

Je travaille personnellement avec l'ACPP ainsi qu'avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans le but d'aider à réaliser cela. Quand vous vous mettez à dire dans les mesures réglementaires que tel pipeline ou tel projet peut aller de l'avant ou pas, c'est comme conduire en regardant dans le rétroviseur. Ce sont des décisions individuelles qui se prennent.

Je crois que l'industrie devrait déterminer s'il lui faut ou non un pipeline qui va du point A au point B. Le gouvernement devrait déterminer si cela se réalise d'une façon efficace sur le plan environnemental et conforme aux dispositions réglementaires à long terme qui ont été prises.

Cela explique en partie pourquoi je disais qu'il est très dangereux d'avoir ces chevauchements. Tout l'Ouest canadien a vu, au quatrième trimestre en Alberta, ce qui se produit quand un pipeline est plein, faute de pouvoir construire le pipeline suivant. Nous avons eu une réduction catastrophique des prix du pétrole. C'est le genre de choses dont je parle.

Le sénateur Patterson : Madame Orenstein, je tiens vraiment à vous remercier d'avoir soulevé l'important problème du paragraphe 65(2). Je crois que vous avez dit que cela fait grimper les risques de litiges dont certains se préoccupent avec ce projet de loi.

Permettez-moi de bien comprendre. En vertu du paragraphe 65(2) :

> … doivent démontrer que le ministre ou le gouverneur en conseil […] a fondé sa décision sur le rapport d'évaluation […] et a pris en compte tous les éléments visés à l'article 63.

L'article 63 comporte cinq éléments qu'il est impossible de définir facilement. Il s'agit :

> … (des) répercussions préjudiciables […] sur les droits des peuples autochtones du Canada reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*…

Quelle affaire! J'ai participé à des réunions fédérales-provinciales pendant trois ans à la suite du rapatriement de la Constitution, afin de définir ce qu'on entend par les droits des

We never got anywhere. Courts have opined on this huge, vague, undefined concept. It's important but it's terribly vague.

Then one of the other factors is:

> . . . the extent to which the effects of the designated project hinder or contribute to the Government of Canada's ability to meet its environmental obligations and its commitments in respect of climate change.

This is another thing that is clear as mud on how it impacts our commitments in Paris and Kyoto. The cabinet must address these five issues. I've only mentioned a couple of them. There are three others that are equally hard to define.

You said that you endorse the CAPP amendments, at which I've just taken a quick look. At quick glance, the CAPP amendments don't seem to address the subclause 65(2) problem that you mentioned.

I have two questions. You said that there was a Federal Court decision which said that the Governor-in-Council decision could not be challenged. First, what is the name of that court decision, please?

Second, what is the fix here? Do we just eliminate subclause 65(2)? I am not sure that anybody, even environmentalists maybe, wants to see the Governor-in-Council decision. It will be the last stage of what many think already is probably a too-long process. Then it will be turned into litigation heaven for the lawyers of Canada right up to the Supreme Court, undoubtedly.

Do we take out subclause 65(2)? I guess I'd like to know why that seems not to have been addressed by CAPP and CEPA, if I understand that correctly.

Ms. Orenstein: With respect to the actual names of the cases, I will make sure we get those to you. I don't want to misspeak.

Senator Patterson: That is fine.

Ms. Orenstein: Why CAPP and CEPA didn't pick it up, frankly, is something that we've been circling around and even just landed on last week when we were going through the wings of the actual jurisprudence. It's fairly late to the game, but in terms of a fix, which is the most critical part of the question, there is something you can do with subclause 65(2).

peuples autochtones en vertu de l'article 35. Nous avons tourné en rond. Les cours se sont prononcées sur ce vaste principe très vague et indéfini. C'est important, mais c'est terriblement vague.

Il y a aussi parmi les autres éléments :

> ... la mesure dans laquelle les effets du projet portent atteinte ou contribuent à la capacité du gouvernement du Canada de respecter ses obligations en matière environnementale et ses engagements à l'égard des changements climatiques.

C'est une autre chose limpide comme de la boue, soit l'incidence sur nos engagements pris à Paris et à Kyoto. Le Cabinet doit se pencher sur ces cinq questions. Je n'en ai mentionné que deux. Il y en a trois autres tout aussi difficiles à définir.

Vous dites que vous appuyez les amendements de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, que je viens tout juste d'examiner rapidement. J'y ai jeté un bref coup d'œil, et les amendements de l'association ne semblent pas s'attaquer au problème du paragraphe 65(2) que vous avez mentionné.

J'ai deux questions. Vous avez dit que selon une décision rendue par la Cour fédérale, on ne peut pas contester la décision du gouverneur en conseil. Premièrement, quel est le nom de l'arrêt, s'il vous plaît?

Deuxièmement, quelle est la solution ici? Devons-nous tout simplement éliminer le paragraphe 65(2)? Je ne pense pas que qui que ce soit, peut-être même les environnementalistes, veulent voir la décision du gouverneur en conseil. Ce sera la dernière étape de ce que beaucoup de personnes estiment être un processus probablement trop long. Cela deviendra ensuite sans aucun doute un paradis pour intenter des procédures judiciaires, pour les avocats du Canada, jusqu'à la Cour suprême.

Devons-nous retirer le paragraphe 65(2)? Je suppose que j'aimerais savoir pourquoi l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association canadienne de pipelines d'énergie n'ont pas abordé la question, si je comprends bien.

Mme Orenstein : Pour ce qui est du nom des arrêts, je vais m'assurer de vous les faire parvenir. Je ne veux pas me tromper.

Le sénateur Patterson : Très bien.

Mme Orenstein : Quant à savoir pourquoi l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association canadienne de pipelines d'énergie n'ont pas abordé la question, pour être franche, c'est une chose autour de laquelle nous avons gravité et sur laquelle nous ne sommes tombés que la semaine dernière lorsque nous avons passé en revue la jurisprudence. Il est pas mal tard, mais pour ce qui est d'une solution, soit l'aspect essentiel de la question, il y a une chose que vous pouvez faire avec le paragraphe 65(2).

You can enable the GIC to rely on the regulator's report, but this provision is one of a pattern of disempowering the regulator in this process. It's something that goes throughout Bill C-69. It's the inclusion of the political discretion, this being another example of where it could be applied.

I have heard it said in these hearings that the regulators are not trusted and that they are broken. This is inconsistent with what we found in our own research. Trust in the regulatory system is not necessarily broken.

The federal government stated that it feels it's important to have an independent arm's-length regulator to enhance credibility and transparency. This bill goes in the opposite direction. Rather than having any sort of an independent arm's-length regulator making project decisions, it's entirely the IAA, which is part of the government ministry.

There are numerous elements where political discretion can override the work the regulator has done. If this issue is to be tackled, it's not just a question of this one important provision, but a question of looking throughout the bill to see where it is that the regulator's determination can be undermined by other and political considerations.

This is something that should worry all sides. Governments change. What's in one group's favour one day may turn out to be quite different on a different day. Ensuring that we have a strong, fair and transparent regulator who is able to do their job, without interference, should be of paramount importance to everyone on all sides of this issue.

Senator Patterson: Would that reasoning also apply to clause 22? We have discovered that it is also equally vague in terms of meaning. Yesterday in Saskatoon, a witness who told us about the intersection of gender and other identity factors. She is an expert; she is a professor. She told us about other identity factors in addition to gender. There are 10 other identity factors ranging from sexual orientation to disability, to age and to ethnic status. This one little item on a list in clause 22 opens a whole vague minefield of imprecision and detail that have to be put into environmental impact statements. It is rife with litigation challenges if the regulator doesn't adequately address, jeepers, 11 factors in only one subclause of 22.

Is clause 22 another example of the ultimate weakening of the independence of the regulatory authority?

Ms. Orenstein: I personally don't have a problem with the provision on the intersection of sex and gender with other identity factors because we already do it. In impact assessments

Vous pouvez permettre au gouverneur en conseil de se fier au rapport de l'organisme de réglementation, mais cette disposition s'inscrit dans une tendance à affaiblir l'organisme dans ce processus. C'est ainsi dans l'ensemble du projet de loi C-69. C'est l'ajout de pouvoirs discrétionnaires politiques, un autre exemple de cas où on pourrait y recourir.

Dans ces audiences, on a dit que les organismes de réglementation n'inspirent pas confiance et qu'ils ne fonctionnent pas. C'est incompatible avec ce que nous avons constaté dans nos propres études. On n'a pas nécessairement perdu confiance dans le système de réglementation.

Le gouvernement fédéral a affirmé qu'il estime important d'avoir un organisme de réglementation indépendant pour accroître la crédibilité et la transparence. Ce projet de loi va dans la direction opposée. Plutôt que proposer une sorte d'organisme de réglementation indépendant qui prend des décisions relatives aux projets, la tâche revient entièrement à l'agence d'évaluation d'impact, qui relève du ministère.

Il y a de nombreux éléments où les pouvoirs politiques discrétionnaires peuvent l'emporter sur le travail accompli par l'organisme de réglementation. Pour s'attaquer au problème, cela ne se limite pas qu'à cette importante disposition. En effet, il faut passer en revue l'ensemble du projet de loi pour voir à quels endroits d'autres facteurs et d'autres considérations politiques peuvent porter atteinte à la décision de l'organisme de réglementation.

C'est une chose qui devrait préoccuper tous les partis. Les gouvernements changent. Ce qui est favorable à un groupe un jour pourrait ne plus du tout l'être un autre jour. Dans tous les camps, veiller à avoir un organisme de réglementation fort, juste et transparent qui est en mesure de faire son travail, sans ingérence, devrait revêtir une importance capitale.

Le sénateur Patterson : Ce raisonnement s'appliquerait-il aussi à l'article 22? Nous avons constaté que sa signification est tout aussi vague. Hier, à Saskatoon, une témoin nous a parlé de l'interaction du genre et d'autres facteurs identitaires. C'est une experte, une professeure. Elle nous a parlé d'autres facteurs identitaires au-delà du genre. Il y en a 10, de l'orientation sexuelle à l'invalidité, en passant par l'âge et l'ethnicité. Ce petit élément dans une liste à l'article 22 crée un flou, un champ de mines d'imprécisions et de détails dont il faut tenir compte dans les évaluations d'impact environnemental. C'est truffé de recours juridiques possibles si l'organisme de réglementation ne tient pas compte de, mon Dieu, 11 facteurs dans un seul paragraphe de l'article 22.

L'article 22 est-il un autre exemple de l'affaiblissement définitif de l'indépendance de l'organisme de réglementation?

Mme Orenstein : La disposition sur l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires ne me pose personnellement pas problème, car nous le faisons déjà. Dans les

that have been done under CEAA 2012, a term of reference is created. It specifies exactly what has to be looked at. Frankly, no good impact assessment has been done of housing, economics, jobs and all those things that wouldn't look at different impacts across different populations.

You don't want to know just how it will affect the average person but how it will affect different groups differently. Doing that is best practice. Including it in clause 22 is somewhat problematic because it's waving a red flag in front of a bull, clearly.

Going back to the larger question of what is in clause 22, it is a parallel issue of saying it is challengeable if all these things aren't adequately considered. Good practice and challengeability are different things. The legislation is the framework you want to be able to hang all of this on, versus how you want to implement it.

Even if that provision is eliminated from clause 22, impact assessments in the future certainly wouldn't look at differences by gender, differences by ethnicity, differences by disability status, or differences by those kinds of things. I feel that it's important to look at those things.

One suggestion has been made about clause 22. Instead of saying the impact assessment must look at all these things, CEPA's amendments say that it may look at all these things. That would give the regulator the ability to say that these are the relevant ones of this list of 13 or 15 things. It would give them a bit of discretion to say that in this case this one, this one and that one really just don't make any sense; let's not use them.

I support the changing of the language from "must" to "may" so that there is discretion to tailor those requirements to the project as appropriate.

The Chair: Do you want to add a little something?

Mr. Wright: I'll keep it short.

I have to say that I can't agree. I feel strongly that this is an area where it just has to be removed. I mean, this is the vagueness that is duplicative and very dangerous because of the discretion it brings with it.

I think you were referring to subparagraph 22(1)(s) when you refer to gender and ethnicity. If we're building a new LNG plant, why should we be worried about gender and ethnicity just for that project? We should be worried about it for every area of our corporation. I don't even know exactly which minister would be in charge, but the minister in charge of human rights should have

évaluations d'impact effectuées en vertu de la LCEE de 2012, un mandat est créé. Il précise ce qui doit être examiné. À vrai dire, il n'y a pas de bonnes évaluations d'impact en matière de logements, d'économie, d'emplois et de toutes ces choses sans un examen de diverses répercussions sur différentes populations.

On veut savoir quel sera l'effet non seulement sur le citoyen moyen, mais aussi sur différents groupes. C'est une pratique exemplaire. L'ajout de cette disposition à l'article 22 est un peu problématique, car cela revient à brandir un drapeau rouge devant un taureau, de toute évidence.

Pour revenir à la question plus vaste du contenu de l'article 22, c'est un problème parallèle de dire que c'est contestable si on ne considère pas ces choses comme il se doit. Une pratique exemplaire et la possibilité de contester une décision sont des choses différentes. La mesure législative est le cadre voulu pour pouvoir exposer tout cela, la façon dont on veut que ce soit mis en œuvre.

Même si cette disposition est éliminée à l'article 22, les évaluations d'impact ne tiendraient certainement pas compte à l'avenir des différences en fonction du genre, de l'ethnicité, de l'invalidité et ainsi de suite. J'estime qu'il est important d'examiner ces choses.

On a fait une proposition concernant l'article 22. Plutôt que de dire que l'évaluation d'impact doit tenir compte de toutes ces choses, les amendements de l'Association canadienne de pipelines d'énergie disent qu'elle peut en tenir compte. L'organisme de réglementation pourrait ainsi indiquer quels sont les facteurs pertinents dans cette liste qui en comporte 13 ou 15. Il aurait ainsi un certain pouvoir discrétionnaire pour dire que dans un cas donné, certains facteurs sont à vrai dire tout simplement illogiques, qu'on ne les utilisera pas.

Je suis favorable à la modification du libellé en substituant « peut » à « doit » afin d'accorder le pouvoir discrétionnaire nécessaire pour adapter, s'il y a lieu, ces exigences au projet.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Wright : Je serai bref.

Je dois dire que je ne peux pas être d'accord. Je crois fermement que c'est un endroit où il faut tout simplement éliminer la disposition. C'est le flou qui est redondant et très dangereux compte tenu du pouvoir discrétionnaire qui en découle.

Je pense que vous faites allusion à l'alinéa 22(1)s) quand vous parlez de genre et d'ethnicité. Dans un projet de construction d'une nouvelle usine de gaz naturel liquéfié, pourquoi devrions-nous nous préoccuper du genre et de l'ethnicité? Nous devrions nous en préoccuper dans toutes les sphères de notre entreprise. Je ne sais même pas exactement quel ministre serait responsable,

rules upon us to make sure we're doing the right things everywhere where we work, not just on the next new project.

It's a complicating factor that is very dangerous for progress in the country.

Senator Neufeld: Thank you both for being here. I go back to when the government decided that they were to change the progress. I guess it was the Prime Minister who was talking about the NEB being broken. People had lost trust in the NEB and the Canadian nuclear regulator.

I was glad to hear you mention, Ms. Orenstein, that the NEB really wasn't broken. It needs to be modernized, and the same with the other ones. They've been around for a long time. The jurisprudence is there. They can go back to see how they've dealt with other issues.

I am a firm believer in that also. I think it's totally wrong that this bill annihilates all that. You don't have it anymore. It's gone. To me, that's terribly, terribly unfortunate.

With that, I guess you can kind of understand where I am coming from. This bill was probably designed to either stop oil and gas development in Canada or development of any kind that this bill applies to.

Would you agree with me that there may be a political reason behind putting all of these questions into a bill like this one to actually stymie development? Then they just don't have to say no. Actually money will flee, as we've heard?

Along with that, both of you talked about local communities or locals having standing. Under the old act it was those most affected and experts. If they wanted more information, they could take it. Now it opens it up to the world.

Yesterday, we heard from some First Nations that they are very concerned about that. What happens to them is they get drowned out by those that have a particular idea of closing down. They don't want anything to happen. That's why Trans Mountain is being opposed by so many real strong environmental movements. They want to close down the oil sands.

I know my question is a bit long, but maybe I could get feedback on it from both of you.

mais le ministre responsable des droits de la personne devrait nous imposer des règles pour garantir que nous faisons ce qu'il faut partout où nous travaillons, pas juste dans le cadre du prochain nouveau projet.

C'est un facteur qui complique les choses et qui menace grandement le progrès au pays.

Le sénateur Neufeld : Merci à vous deux de votre présence. Je reviens au moment où le gouvernement a décidé qu'il allait changer le progrès. Je suppose que c'est le premier ministre qui disait que l'Office national de l'énergie ne fonctionnait pas. Les gens ne faisaient plus confiance à l'office et à l'organisme canadien de réglementation de l'énergie nucléaire.

J'ai été heureux de vous entendre dire, madame Orenstein, que dans les faits, l'office fonctionnait. Il doit être modernisé, comme les autres. Ils existent depuis longtemps. Nous avons la jurisprudence. Ils peuvent revenir en arrière pour voir comment on s'est occupé d'autres questions.

Je crois aussi fermement en cela. Je pense que nous avons totalement tort d'éliminer tout cela dans le projet de loi. Cela n'y est plus. On l'a retiré. À mon avis, c'est déplorable.

Cela dit, je suppose que vous pouvez un peu comprendre où je veux en venir. Ce projet de loi a probablement été conçu pour mettre fin à l'exploitation pétrolière et gazière au Canada ou à l'exploitation des ressources auxquelles il s'applique.

Convenez-vous comme moi qu'il pourrait y avoir des motifs politiques à l'insertion de toutes ces questions dans un projet de loi comme celui-ci pour bloquer l'exploitation? On n'aura plus besoin de dire non. À vrai dire, l'argent va disparaître, comme on l'a mentionné.

De plus, vous avez tous les deux parlé du droit de participation des collectivités locales ou de personnes de la région. En vertu de l'ancienne loi, il était accordé aux personnes les plus touchées et aux experts. S'ils voulaient de plus amples renseignements, ils pouvaient se les procurer. Maintenant, tout le monde peut participer.

Hier, nous avons entendu des membres des Premières Nations qui sont très préoccupés. Ce qui se produit, c'est que leur voix est étouffée par celle des personnes qui souhaitent mettre fin à l'exploitation. Elles ne veulent pas que cela bouge. C'est la raison pour laquelle un si grand nombre de mouvements écologiques très puissants s'opposent à l'oléoduc Trans Mountain. Ils veulent mettre fin à l'exploitation des sables bitumineux.

Je sais que ma question est un peu longue, mais j'aimerais que vous me fassiez tous les deux part de vos observations à ce sujet.

Ms. Orenstein: To address the second one first on the issue of standing, we share the same concerns. Broad participation is a good thing, but not if it drowns out the voices of those who are most closely affected.

The issue of standing was something that could be introduced to the NEB because it was a quasi-judicial body. I don't know if you can even introduce the concept of standing to something that is just a department like the IAA. However, that being said, we feel strongly that it is important for something to be in the bill that explicitly enables the NEB to determine how different groups can be heard.

We can ask for meaningful participation in saying that anybody who is interested can participate, but we should also be able to empower the IAA explicitly to say you have the authority to determine how different groups or how different individuals can participate so that it is legitimate to say to some people that you are allowed to make online comments or written submission, whereas this other group will be heard in person at a panel hearing.

There is no such provision in there right now that would enable the IAA to do that. I know it's something they want to do. Going back to the court challenge, I worry if we don't have anything in there to reinforce the different methods of appropriate participation. It can be decided by the regulator that there will be challenges later by somebody who is not really affected saying, "I didn't get to speak." We strongly support amendments that will at least enable the regulator to triage different types of communication.

With respect to whether these changes are politically motivated, I really wouldn't want to speculate or care to say. Most definitely discretion has been built into this bill that could be used in certain ways. It will be used one way by one government, and it will be used in a different way by a different government.

Mr. Wright: I will be as quick as I can. You did hit several topics there, senator. No, I don't believe that most Canadians think the NEB was broken. I have to agree with that. I ask most Canadians I meet with, and those outside the industry have no idea what the NEB is about. They simply trust their government and their regulator to do the right thing.

Whether it's politically motivated, it's best for me not to speculate. I don't know, but I will say that it's either designed to stop us or it just has some really bad designs in it which will stop us. Either way, let's just worry about fixing them. I am focused on having our industry work.

Mme Orenstein : Je vais répondre au deuxième point en premier, celui sur le droit de participation. Nous avons les mêmes préoccupations. Une vaste participation est une bonne chose, mais pas si cela étouffe la voix des personnes les plus touchées.

La question du droit de participation est une chose qui pouvait être soumise à l'Office national de l'énergie étant donné que c'était un organisme quasi judiciaire. Je ne sais pas si on peut même soumettre le concept du droit de participation à un organisme ministériel comme l'agence d'évaluation d'impact. Cependant, cela dit, nous croyons fermement qu'il est important qu'un passage du projet de loi autorise explicitement l'office à déterminer comment différents groupes seront entendus.

Nous pouvons demander une pleine participation en disant que toutes les personnes intéressées peuvent participer, mais nous devrions aussi être en mesure de donner explicitement à l'office le pouvoir de déterminer comment les différents groupes ou les différents particuliers peuvent participer afin qu'il soit légitime de dire à certaines personnes qu'elles peuvent faire des observations ou soumettre un mémoire en ligne, tandis qu'un autre groupe sera entendu en personne lors d'une audience.

Pour l'instant, aucune disposition du projet de loi n'autorise l'agence d'évaluation d'impact à procéder ainsi. Je sais que c'est ce qu'on veut. Pour revenir aux recours judiciaires, je crains qu'il n'y ait rien dans le projet de loi pour renforcer les différentes méthodes de participation convenable. L'organisme de réglementation peut décider qu'il y aura des recours plus tard de la part d'une personne qui n'est pas vraiment touchée et qui dit qu'elle n'a pas pu s'exprimer. Nous appuyons fermement des amendements pour au moins autoriser l'organisme de réglementation à trier les différents moyens de communication.

Quant à savoir si ces modifications sont attribuables à des motifs politiques, je ne veux vraiment pas formuler d'hypothèses et me prononcer. Ce projet de loi prévoit assurément un pouvoir discrétionnaire qui peut être utilisé de certaines façons, et les différents gouvernements s'en serviront de diverses façons.

M. Wright : Je serai aussi bref que possible. Vous avez abordé plusieurs sujets, monsieur le sénateur. Non, je ne crois pas que la majorité des Canadiens pensent que l'Office national de l'énergie ne fonctionnait pas. Je suis du même avis. Je pose la question à la plupart des Canadiens que je rencontre, et ceux qui ne font pas partie de l'industrie ne savent pas du tout ce qu'est l'office. Ils s'attendent tout simplement à ce que leur gouvernement et leur organisme de réglementation fassent ce qu'il faut.

En ce qui a trait à de possibles motifs politiques, il est préférable pour moi de ne pas formuler d'hypothèses. Je ne sais pas, mais je vais dire que le projet de loi est conçu pour nous arrêter ou qu'il est très mal conçu et que le résultat sera le même. Quoi qu'il en soit, occupons-nous tout simplement de régler le

We work more closely with First Nations than just about any industry. We are out there in the rural communities working right beside First Nations. I personally meet with the chiefs of the First Nations in our area to understand their concerns. We work very hard to make sure they have jobs and economic growth from the opportunities we bring to their area. We are very passionate about that. We're very concerned that it could be stopped by the things within this bill.

I should say that I was at a session yesterday where we were discussing this very topic. We had Stephen Buffalo, President of the IRC. Dale Swampy, President of the National Coalition of Chiefs, who had 62 chiefs behind him, spoke very passionately about the need for building economy and the opposition to Bill C-69.

In terms of standing, I want to very quickly bring the analogy to Alberta. I am very familiar with the inside provincial regulations of Alberta, Saskatchewan and B.C. There are good tests if someone has a concern about your project but really has no standing. The regulator listens to that and then sets it aside. Whereas, if someone actually has a direct concern or a direct link to what is going on because they're in the industry or live in the area, they get absolute standing. They get listened to at these hearings.

It's very important to be able to triage and set aside concerns so that vocal minorities that want to simply frustrate development cannot have that power unless they have direct impacts from the project.

Senator Richards: Senator Neufeld covered a question I had, so I will make a bit of a statement. I want you to respond to it, Mr. Wright, if you don't mind.

The philosophy of this bill is entirely duplicitous. It is social justice theories on the backs of everyday Canadians. It's a self-righteous, bullying bill if we disagree with it. Not much of this bill is positive. It puts chains around the body of the industry because the government does not want the industry that it pretends to be helping with this bill.

I am wondering what you think about that statement.

Mr. Wright: Again, I am a simple person. I am not smart enough to figure out motives. I can only agree with you in that this bill is extremely dangerous.

problème. Je me concentre sur ce qui fait fonctionner notre industrie.

Nous travaillons avec les Premières Nations plus étroitement que la plupart des autres industries. Nous sommes dans les collectivités rurales à côté des Premières Nations. J'ai personnellement rencontré les chefs des nations de notre région pour comprendre leurs préoccupations. Nous travaillons très fort pour leur donner des emplois et pour que les débouchés que nous créons dans leur région se traduisent pour eux par une croissance économique. Nous craignons beaucoup que nos démarches soient interrompues par les dispositions de ce projet de loi.

Je devrais dire que j'ai participé hier à une réunion où nous avons discuté de cette question. Stephen Buffalo, le président du Conseil des ressources indiennes, était présent. Dale Swampy, le président de la Coalition nationale des chefs, qui représentait 62 chefs, a parlé avec beaucoup de passion de la nécessité de renforcer l'économie et de s'opposer au projet de loi C-69.

Pour ce qui est de la participation, je vais très rapidement faire l'analogie avec l'Alberta. Je connais très bien les règlements provinciaux de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Il y a de bons critères à remplir lorsque quelqu'un s'inquiète d'un projet, mais n'a vraiment pas de droit de participation. L'organisme de réglementation entend les préoccupations et il les met de côté. En revanche, lorsque quelqu'un est directement concerné ou a un lien direct avec ce qui se fait parce qu'il fait partie de l'industrie ou vit dans la région, il peut alors participer pleinement. On l'écoute aux audiences.

Il est très important d'être en mesure de faire un tri et de mettre de côté des préoccupations afin d'éviter de donner ce pouvoir à des minorités qui s'expriment tout simplement pour nuire à l'exploitation, qui ne sont pas directement touchées par le projet.

Le sénateur Richards : Le sénateur Neufeld a posé ma question, et je vais donc faire une petite déclaration. Si vous voulez y répondre, monsieur Wright, je vous en serais reconnaissant.

La philosophie de ce projet de loi est totalement trompeuse. Ce sont des théories de justice sociale au détriment de Canadiens ordinaires. Pour ceux qui s'y opposent, il est arrogant et intimidant. On y trouve peu d'aspects positifs. Il noue les mains de l'industrie parce que le gouvernement ne veut pas de cette industrie qu'il prétend aider grâce à cette mesure législative.

Je me demande ce que vous en pensez.

M. Wright : Je répète que je n'ai que de modestes connaissances. Je ne suis pas assez doué pour comprendre les motifs. Je ne peux que convenir comme vous que ce projet de loi est extrêmement dangereux.

I am deeply passionate about our industry doing great things for Canada and for Canadians, and this bill has many things in it that stop us from being able to do that.

Senator McCallum: Thank you, Madam Chair, and I apologize for being late today.

I am from the Barren Lands First Nation, Treaty 10, Manitoba region. I wanted to go back to Senator Patterson's concern about defining existing Aboriginal treaty rights and to the gender-based assessment.

There has been a lack of voice historically from First Nations. They have been drowned out, but now we're getting stronger. Resource development has been linked to different forms of violence in Indigenous communities. You will see that in Manitoba with all the hydro projects with First Nations.

We don't need laws to tell corporations, to tell businesses or to tell governments how to treat Indigenous people like human beings to ensure that their human rights. Unfortunately this is the way that we make people sit up and listen. We have existing Aboriginal rights. The only way Indigenous people have been allowed to take them forward is through litigation. The only way we can look at the violence that comes from gender-based issues is by bringing them forward.

We're not here to stop development. First Nations want to be treated fairly. We don't want to be left out of the picture again, and we won't be.

A lot of unintended consequences from previous bills have occurred that weren't fair to First Nations. When we look at the suggestion that subclause 65(2) should be removed or that it heightens litigation, could you comment on that?

Ms. Orenstein: I completely agree with your comments, senator.

My background has been as a practitioner in doing impact assessments. My own path came from epidemiology first through to 12 years doing health impact assessments of major resource development projects both in Canada and around the world.

I have seen the ways that communities are both positively and in many tragic ways adversely affected by major development projects. This is very real. It absolutely has to be addressed. I agree with that 100 per cent. I agree 100 per cent that is the responsibility of the proponent and then the regulator to identify and understand what's likely to happen, how to mitigate it and the flip side of how to enhance positive benefits.

Je veux sincèrement que notre industrie fasse de grandes choses pour le Canada et les Canadiens, et ce projet de loi comporte beaucoup de dispositions qui nous mettent des bâtons dans les roues.

La sénatrice McCallum : Merci, madame la présidente, et je m'excuse de mon retard aujourd'hui.

Je suis de la Première Nation de Barren Lands, du territoire du Traité n^{o} 10, au Manitoba. Je veux revenir à la préoccupation du sénateur Patterson à propos de la définition des droits existants issus de traités des Autochtones et de l'analyse comparative entre les sexes.

Depuis toujours, la voix des Premières Nations n'est pas entendue. Elle est étouffée, mais nous gagnons maintenant des forces. L'exploitation des ressources a été associée à différentes formes de violence dans les collectivités autochtones. Vous le verrez au Manitoba pour tous les projets hydroélectriques avec les Premières Nations.

Nous n'avons pas besoin de lois pour dire aux sociétés, aux entreprises ou aux gouvernements comment traiter les Autochtones comme des êtres humains et respecter leurs droits. Malheureusement, c'est ainsi que nous retenons l'attention des gens. Nous avons des droits existants. On n'a autorisé les Autochtones à les faire valoir que d'une seule façon : devant les tribunaux. La seule manière d'examiner la violence fondée sur le sexe est de faire valoir ces droits.

Nous ne sommes pas ici pour mettre fin à l'exploitation. Les Premières Nations veulent être traitées équitablement. Nous ne voulons pas être tenus à l'écart encore une fois, et nous ne le serons pas.

Beaucoup de conséquences imprévues de projets de loi précédents se sont révélées injustes pour les Premières Nations. On a dit qu'on devrait éliminer le paragraphe 65(2), qu'il va augmenter le nombre de litiges. Qu'en pensez-vous?

Mme Orenstein : Je suis tout à fait d'accord avec vous, madame la sénatrice.

J'ai de l'expérience dans le domaine des évaluations d'impact. J'ai travaillé en épidémiologie et j'ai effectué pendant 12 ans des évaluations d'impact sur la santé d'importants projets d'exploitation des ressources au Canada et ailleurs dans le monde.

J'ai pu constater que les grands projets d'exploitation ont des répercussions positives sur les collectivités, mais aussi des conséquences tragiques. C'est tout à fait la réalité. Il faut absolument se pencher là-dessus. Je suis entièrement d'accord avec vous. Je conviens tout à fait qu'il appartient au promoteur et ensuite à l'organisme de réglementation de déterminer et de comprendre les conséquences probables, de les atténuer et de déterminer comment accroître les retombées positives.

Where I have seen this being most effective is in the engagement directly between the proponent and the community, sometimes driven by a sense of responsibility by the company and sometimes by the fact that they have obligations the regulator has set out in the fact that they want to get their certificate.

I have never seen good outcomes driven by the end-level, high-level decision, which is what we're talking about in Bill C-69. I am very much in favour of enabling the regulator to be able to ensure that it can look at what those impacts will be, what can be done and how a project is implemented in the best possible way.

That's not my problem with this bill whatsoever. To me, it's this other layer of decision making on top of it. I don't think that having cabinet revisit the questions under clause 63 will ensure that.

Cabinet has a role, in my mind. There's an appropriate role from the nation-to-nation relationship of ensuring that rights have not been adversely impacted. That is not the same as exactly what you're talking about. On a community basis, how are women going to be impacted? How is it that this community will experience things? How is it that traditional trap lines will be disturbed?

That's something that all happens way earlier. That happens in the technical regulatory stuff. I am supportive of very strong regulations being designed to ensure that it is looked at well. When it comes down to the sausage making of certificate issuing behind the scenes, that is where it's procedurally all mixed up. I am not sure that working with the process as outlined in clauses 63 and 65 will achieve those very same things.

That's my opinion on it.

The Chair: Thank you very much for your testimony and the conversation.

For our second panel, from Manitoba Hydro, Grainne Grande, Legal Counsel, and Jennifer Moroz, Legal Counsel; and from the Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities, Stéphane McLachlan, Professor, University of Manitoba, David Scott, Elder, Swan Lake First Nations, Manitoba, and Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake, Manitoba.

We will start with your statements and follow them with a period of questions and answers.

Grainne Grande, Legal Counsel, Manitoba Hydro: Thank you for extending the opportunity for Manitoba Hydro to speak on Bill C-69.

D'après ce que j'ai constaté, le mieux, c'est que le promoteur établisse un dialogue avec la collectivité, qui est parfois motivé par un sens des responsabilités et par le fait que le promoteur doit respecter des obligations fixées par l'organisme de réglementation pour l'obtention du certificat.

Je n'ai jamais observé que la décision prise à un haut niveau donnait de bons résultats, mais c'est ce dont il est question dans le projet de loi C-69. À mon avis, l'organisme de réglementation doit être en mesure d'étudier les impacts, de déterminer ce qu'il est possible de faire ainsi que la façon de mettre en œuvre un projet de la meilleure manière possible.

Ce n'est pas ce qui me pose problème du tout dans ce projet de loi. Ce qui me pose problème, c'est l'ajout d'un niveau décisionnel. Je ne pense pas que le fait que le cabinet procède à un réexamen en vertu de l'article 63 garantira cela.

Le cabinet a un rôle à jouer, à mon avis. Son rôle concerne la relation de nation à nation. Il doit s'assurer que les droits ont été respectés. Ce n'est pas la même chose que ce dont vous parlez. Dans la collectivité, quelle sera l'incidence sur les femmes? Comment la collectivité vivra-t-elle les choses? Dans quelle mesure les territoires de piégeage seront-ils perturbés?

On doit tenir compte de tout cela beaucoup plus tôt. Il faut en tenir compte dans la réglementation. Je suis en faveur d'une réglementation très sévère pour tenir compte de cela correctement. Le problème concerne tout le travail à l'arrière-scène qui mène à la délivrance du certificat. Je ne suis pas certaine que le processus décrit aux articles 63 et 65 permettra cela.

Voilà mon opinion.

La présidente : Je vous remercie beaucoup pour vos témoignages et les discussions que nous avons eues.

Notre deuxième groupe de témoins est composé de Grainne Grande, avocate, et de Jennifer Moroz, avocate, de Manitoba Hydro, ainsi que de Stéphane McLachlan, professeur, Université du Manitoba, de David Scott, aîné, Premières Nations de Swan Lake au Manitoba et de Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake au Manitoba. Ces trois derniers témoins représentent la Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities.

Nous allons commencer par vos exposés, puis nous allons passer aux questions.

Grainne Grande, avocate, Manitoba Hydro : Je vous remercie de permettre à Manitoba Hydro de s'exprimer au sujet du projet de loi C-69.

As a provincial Crown corporation and the sole supplier of electricity to retail customers in the province, Manitoba Hydro has a mandate to provide for the energy needs of Manitobans in an efficient and economical manner. We achieve this mandate through a cost recovery model. The costs incurred by the utility are paid for by our customers via the rates they pay.

We have extensive experience in the planning, construction, operation and maintenance of electric generation transmission and distribution facilities. This includes several interprovincial power lines and four international power lines, IPLs, with a fifth in the regulatory approval stage.

We are thus here advocating for changes to Bill C-69 in five key areas. Our seven recommendations follow in our written submission provided to you today.

First is the need for certainty of process and timelines under the proposed Canadian Energy Regulator Act or CERA. Manitoba Hydro takes our responsibility to provide for the energy needs of our customers seriously. When doing so, timing and certainty matters. We need to know the maximum time for approval of a project to achieve timely project in service. Manitoba Hydro is concerned that there are no fixed deadlines for approval for IPL applications. In fact, there is no deadline at all for a decision to be reached on a permit application.

Although certificate applications have specified deadlines, a proponent cannot elect to proceed by way of certificate if it wants provincial law to apply to the land acquisition process for the project. Moreover, the deadlines for issuing a certificate can be indefinitely extended under the proposed legislation.

Second is the proportionality of process to complexity of project. Manitoba Hydro shares the view of the Canadian Electric Association or CEA that the degree of regulatory review required for a project should be proportional to the complexity of the project. CERA does not contain any provisions assuring proponents that simple modifications like those involving no additional land acquisition or changes of voltage to existing IPLs would not be put through the same complexity of process as constructing a new IPL, which is currently the case.

En tant que société d'État provinciale et unique fournisseur d'électricité aux particuliers, Manitoba Hydro a le mandat de répondre aux besoins énergétiques des Manitobains d'une manière efficace et économique. Pour exécuter ce mandat, Manitoba Hydro utilise un modèle de recouvrement des coûts. Les coûts de l'électricité sont payés par nos clients selon les taux qui s'appliquent.

Nous avons une longue expérience de la planification, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'installations de distribution, de transmission et de production d'électricité, notamment plusieurs lignes de transport d'électricité interprovinciales et quatre lignes de transport internationales, et une cinquième qui fait l'objet actuellement d'un processus d'approbation réglementaire.

Nous sommes ici pour préconiser des modifications au projet de loi C-69 relativement à cinq grands aspects. Nos sept recommandations se trouvent dans notre mémoire que vous avez reçu aujourd'hui.

Premièrement, il est nécessaire qu'il y ait de la certitude en ce qui a trait au processus et aux délais en vertu de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie. Manitoba Hydro prend au sérieux sa responsabilité de répondre aux besoins énergétiques de ses clients. C'est pourquoi la certitude en ce qui concerne les délais est importante. Nous devons connaître le délai maximal pour l'approbation d'un projet afin que ce projet soit réalisé en temps opportun. Manitoba Hydro est préoccupé par le fait que la loi ne prévoit aucun délai fixe pour l'approbation des demandes de ligne de transport d'électricité internationale. En fait, la loi ne prévoit aucun délai pour la prise d'une décision concernant une demande de permis.

Même si des délais précis sont établis pour les demandes de certificat, un promoteur ne peut pas choisir de demander un certificat s'il souhaite que la loi provinciale s'applique au processus d'acquisition d'un terrain pour la réalisation du projet. En outre, en vertu de la loi proposée, les délais pour la délivrance d'un certificat peuvent être prolongés indéfiniment.

Deuxièmement, il y a la question de l'ampleur du processus par rapport à la complexité du projet. Manitoba Hydro est du même avis que l'Association canadienne de l'électricité. L'ampleur de l'examen réglementaire devrait être proportionnelle à la complexité du projet. La Loi sur la Régie canadienne de l'énergie ne comporte aucune disposition visant à s'assurer que de simples modifications, comme celles qui n'impliquent pas l'acquisition d'autres terrains ou des modifications de la tension dans des lignes de transport d'électricité internationales existantes, ne seraient pas assujetties à des processus aussi complexes que ceux auxquels sont assujettis les projets de construction d'une nouvelle ligne de transport internationale, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

We have seen nothing concrete in the amendments to the proposed legislation to date to suggest anything other than the same rigour of process applying to simple modifications as to new projects. While Manitoba Hydro believes that the introduction of designated officers to perform certain functions is a step in the right direction, there is a number of uncertainties about whether such officers would be permitted to process applications for modifications to existing IPLs.

Section 54 of CERA only permits designated officers to perform confined functions and is dependent on future regulations still to come.

Third is the treatment of interprovincial transmission lines. CERA has not clarified under what conditions or at what point in time an IPL may be designated as requiring regulation and therefore approval under the act. This leaves considerable uncertainty for proponents of projects that may have spent a significant amount of time and cost meeting provincial assessment requirements and are then faced with having to obtain an additional federal authorization prior to commencing. Unknown and unplanned steps in a process put into jeopardy both the cost and timeline of achieving a project for customer needs.

Fourth is the certainty of costs and timelines within the Impact Assessment Act. We are concerned with the financial implications and uncertainty of the IAA. We agree with the proposal of Canadian Hydropower on cost recovery. Manitoba Hydro is also concerned with the latitude provided to the agency and review panel to require proponents to conduct studies and collect information as set out in sections 26(2), 38 and 52(2) of the IAA.

As currently drafted, those sections create unpredictability both from a financial perspective and timeline perspective for proponents. Accordingly, we recommend inserting a process by which the agency or review panel and the proponent work together to determine the need and scope for the proponent to conduct additional studies and collect additional information. Manitoba also supports less ministerial direction for timeline extensions throughout the IAA.

Fifth is navigable waters. As the Canadian Navigable Waters Act is currently drafted, it may be difficult to maintain, repair or rebuild structures expeditiously. The process for obtaining approvals for work on existing facilities requires amendment.

Les amendements présentés jusqu'à maintenant donnent à penser que le même processus rigoureux s'appliquera tant aux simples modifications qu'aux nouveaux projets. Même si Manitoba Hydro estime que l'ajout de responsables désignés pour effectuer certaines fonctions constitue un pas dans la bonne direction, elle ne sait pas avec certitude si ces responsables auront l'autorisation de traiter les demandes de modifications à des lignes de transport d'électricité internationales existantes.

L'article 54 de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie autorise les responsables désignés à effectuer uniquement certaines fonctions et cette disposition est rattachée à un règlement qui n'a pas encore été rédigé.

Troisièmement, il y a le traitement réservé aux lignes de transport interprovinciales. La Loi sur la Régie canadienne de l'énergie ne précise pas dans quelles circonstances ni à quel moment une ligne de transport interprovinciale peut être désignée comme étant une ligne qui doit être réglementée et, par conséquent, approuvée en vertu de la loi. Cela crée beaucoup d'incertitude pour les promoteurs de projets, qui ont peut-être consacré beaucoup de temps et d'argent pour s'assurer de respecter les exigences provinciales en matière d'évaluation et qui sont alors confrontés à la nécessité d'obtenir une autre autorisation à l'échelon fédéral avant la construction. Lorsqu'il y a des étapes inconnues et non planifiées dans le cadre d'un processus, il y a une incidence sur les coûts et l'échéancier d'un projet qui vise à répondre aux besoins des clients.

Quatrièmement, il y a la certitude en ce qui a trait aux coûts et aux délais dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact. Nous sommes préoccupés par les répercussions d'ordre financier de cette loi et par l'incertitude qu'elle crée. Nous sommes d'accord avec la proposition de l'Association canadienne de l'hydroélectricité concernant le recouvrement des coûts. Manitoba Hydro est également préoccupée par la latitude dont disposent l'agence et la commission pour ce qui est d'exiger des promoteurs qu'ils mènent des études et recueillent des renseignements conformément aux dispositions 26(2), 38 et 52(2) de la Loi sur l'évaluation d'impact.

Telles qu'elles sont rédigées actuellement, ces dispositions créent de l'imprévisibilité sur le plan de l'aspect financier et des délais. Par conséquent, nous recommandons d'établir un processus selon lequel l'agence ou la commission et le promoteur travaillent ensemble pour déterminer dans quelle mesure le promoteur a besoin de mener d'autres études et de recueillir davantage de renseignements. Manitoba Hydro souhaite également moins d'instructions ministérielles sur la prolongation des délais dans l'ensemble de la Loi sur l'évaluation d'impact.

Cinquièmement, il y a les eaux navigables. Compte tenu du libellé actuel de la Loi sur les eaux navigables canadiennes, il pourrait s'avérer difficile d'entretenir, de réparer ou de reconstruire des structures rapidement. Le processus

We recommend including a simplified process for approval of alterations or rebuilding existing structures.

In this regard, Manitoba Hydro agrees with the recommendation of the Canadian Hydropower on this matter. We also agree with its recommendations on amending the definition of major works to ensure that works located on a secondary channel are not captured by this definition.

In conclusion, Manitoba Hydro appreciates and acknowledges the complexities and challenges when recrafting legislation on topics of such significance. When finalizing Bill C-69, we urge the adoption of our recommendations put forward today.

It is critical that all parties have certainty of process and timelines and that the process is proportional to the complexity of a project. Just as important, ensuing regulations must be developed in a meaningful collaboration with interested parties to ensure the legislation itself is effective. To this end, we urge collaboration on drafting of regulations with all interested parties, including proponents like Manitoba Hydro that seek a clear, predictable and cost-effective assessment process for IPLs and projects.

David Scott, Elder, Swan Lake First Nations, Manitoba, Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities: The three of us here represent Wa Ni Ska Tan. We put this organization together to deal with hydro-affected communities in the North. As a traditional person, I have a concern regarding industry and its effects on our people specifically. I hear talk about time frames being too short or too long. I hear that the rights of Indigenous people are not defined.

I live on an Indian reserve in Southern Manitoba. The concerns I have for water or the environment are specific to those areas because that is where I live. I see what hydro has done to my brothers and sisters to the North. It's easy to say that we need easier rules around navigable water or that we need to ease up on the process of consulting our people. Our people's knowledge of where we live and what we are supposed to be as a race of people in our areas is minimized because the law states that we have to talk specifically about the laws we are subject to.

d'approbation de travaux sur des installations existantes doit être modifié. Nous recommandons d'établir un processus simplifié d'approbation de la modification ou de la reconstruction de structures existantes.

Ainsi, Manitoba Hydro appuie la recommandation qu'a formulée l'Association canadienne de l'hydroélectricité à cet égard. Nous appuyons également la recommandation qu'elle a faite de modifier la définition d'ouvrage majeur afin de s'assurer que les ouvrages situés dans un chenal secondaire ne soient pas inclus dans cette définition.

En terminant, je dois dire que Manitoba Hydro comprend et reconnaît les difficultés que comporte le fait de réviser des lois qui portent sur des sujets d'une grande importance. Nous exhortons l'adoption de nos recommandations quand viendra le temps de finaliser le projet de loi C-69.

Il est essentiel d'offrir de la certitude à toutes les parties en ce qui concerne le processus et les délais et de faire en sorte que l'ampleur du processus soit proportionnelle à la complexité du projet. Il est tout aussi important de faire en sorte que le règlement qui suivra soit élaboré en collaboration avec les parties intéressées pour veiller à ce que la loi elle-même soit efficace. Nous exhortons donc le gouvernement à travailler en collaboration avec toutes les parties intéressées lors de la rédaction du règlement, notamment des promoteurs comme Manitoba Hydro, qui souhaite un processus d'évaluation clair, prévisible et efficient en ce qui concerne les lignes de transport et les projets.

David Scott, aîné, Premières Nations de Swan Lake, Manitoba, Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities : Nous représentons tous les trois Wa Ni Ska Tan. Nous avons mis sur pied cet organisme pour les collectivités du Nord touchées par les projets hydroélectriques. En tant que personne attachée aux traditions, je suis préoccupé par les projets de l'industrie et leurs effets sur notre peuple précisément. J'entends dire que des délais sont trop courts ou trop longs. J'entends dire aussi que les droits des peuples autochtones ne sont pas définis.

Je vis dans une réserve dans le Sud du Manitoba. Je suis préoccupé par les répercussions sur l'eau ou sur l'environnement dans cette région, car c'est là où j'habite. J'ai vu les conséquences des projets hydroélectriques sur mes frères et sœurs dans le Nord. Il est facile de dire que nous avons besoin de règles moins strictes en ce qui concerne les eaux navigables ou que nous avons besoin d'un processus moins rigoureux de consultation de notre peuple. Les connaissances que possède notre peuple sur les régions où nous vivons et notre identité en tant que peuple sont minimisées parce que la loi précise que nous devons nous exprimer précisément sur les lois auxquelles nous sommes assujettis.

It is disturbing to hear that ethnic concerns should not be considered. In clause 22 dealing with impact assessments where is our ability to say no? Why are the costs of industry activities too high for those of us who live in those reserves?

The potential for environmental disasters, particularly from pipelines, is different when it impacts a community. If it impacts a private landowner, you are dealing with one family. If it impacts an Indian reserve, it impacts an entire community.

That is the way we live. We live together. We stay together. That is what we do. If something happens environmentally in our areas, it affects the entire community, not just one family.

I support this bill. I do. It's better than Bill C-45 and Bill S-38, the bill passed under the previous government and how Idle No More came to be. I don't believe that this will answer all the problems. It isn't, but we have to take steps forward in trying to create a safe environment for the people that are yet unborn.

Yes, industry will develop. We're not against industry, but you must consider the impacts of industry on the lives of Indian people. For the most part, we are still confined to our Indian reserves. Yes, as long as the Indian Act stands, I am an Indian from an Indian reserve.

In the absence of federal government exercising its fiduciary right to protect us from local and provincial government activities in our province, Manitoba Hydro is licensed by the Manitoba government, which is the beneficiary of Manitoba Hydro.

Those are our concerns. Why is there no option for Indian people? The cost is just too high for the lives we need to live.

I took a bit more time than I intended to. Thank you.

Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake, Manitoba, Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities: I come from the community of South Indian Lake, also known as the O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation. I am a trapper, a hunter and a fisher, but I am also the chief executive officer of the Community Association of South

C'est troublant d'entendre dire que les préoccupations ethniques ne devraient pas être prises en compte. L'article 22, qui concerne l'évaluation d'impact, ne nous permet pas de dire non. Pourquoi est-ce que le prix à payer pour les activités de l'industrie est trop élevé pour ceux d'entre nous qui vivent dans les réserves?

Les catastrophes environnementales potentielles, particulièrement celles causées par des pipelines, sont différentes lorsqu'elles touchent une communauté. Si ces catastrophes touchent un propriétaire foncier, une seule famille est touchée. Lorsqu'une catastrophe touche l'ensemble d'une réserve indienne, c'est une communauté entière qui est touchée.

C'est ainsi que nous vivons. Nous vivons ensemble. Nous restons ensemble. C'est ainsi. Si une catastrophe environnementale se produit dans nos régions, cela a une incidence sur l'ensemble de la collectivité, et non pas sur une seule famille.

J'appuie le projet de loi. Il est meilleur que le projet de loi C-45 et le projet de loi S-38, le projet de loi adopté par le gouvernement précédent, qui a donné lieu au mouvement Idle No More. Je ne crois pas que cette mesure législative va contribuer à régler tous les problèmes, mais nous devons prendre des mesures pour essayer de protéger l'environnement pour les personnes à naître.

Oui, l'industrie va se développer. Nous ne sommes pas contre le développement de l'industrie, mais il faut prendre en compte les répercussions de cela sur la vie des peuples autochtones. La plupart d'entre nous vivent encore dans des réserves. Tant que la Loi sur les Indiens demeurera en vigueur, je serai un Indien qui vit dans une réserve indienne.

Comme le gouvernement fédéral n'exerce pas son droit fiduciaire de nous protéger des répercussions des activités du gouvernement provincial et des administrations locales, c'est le gouvernement du Manitoba, qui est le bénéficiaire de Manitoba Hydro, qui octroie la licence à cette société.

Voilà ce qui nous préoccupe. Pourquoi aucune option ne s'offre aux peuples autochtones? Le prix à payer est trop élevé pour notre peuple qui veut vivre la vie qu'il doit vivre.

Mon exposé a été un peu plus long que ce que j'avais prévu. Je vous remercie.

Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake, Manitoba, Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities : Je viens de la communauté de South Indian Lake, qu'on appelle aussi la nation crie d'O-Pipon-Na-Piwin. Je suis un trappeur, un chasseur et un pêcheur, mais aussi le directeur général de la Community

Indian Lake, which signed agreements with Manitoba Hydro in 1992. More importantly, I am a father.

I want to acknowledge the elders present and that we are on Treaty 1 territory.

I am in support of the current legislation before you, Bill C-69. I am bringing to you my experience as a person of a community who has witnessed first hand the practices by an industry that have decimated us, that industry being Manitoba Hydro, and the lack of regulation by government provided by weak legislation. It is my hope that legislation such as this bill will put in place better practices than are currently present with the rollbacks of 2012.

I have lived every second of my life under the oppression, devastation and harmful practices of Manitoba Hydro, which they are proposing to continue into the future permanently. Canada is absent from these processes. Manitoba Hydro has flooded our lake, decimated our lands, forced our relocation, and allowed the burning and destruction of our traditional homes. It continues to impact us and to impact our overall environment negatively and at times unnecessarily, destroying a fish population and our economy, all under the approval and so-called regulation of Manitoba.

South Indian Lake was once the third largest lake whitefish fishery in North America, with an average annual income that was seven to eight times greater than other northern communities. Stretching the terms of legislation to allow looser requirements allows industry such as Manitoba Hydro to continue to destroy Indian people, waters and lands. We need the federal government to bring forward better legislation to assist in the protection of our communities.

Canada has allowed industry and provinces to impact Indian peoples for far too long. Strengthening of legislation is a step in the right direction. Canada has been totally absent for the most part when it comes to protecting the Indian peoples of South Indian Lake, disappearing from the scene once Manitoba Hydro proposed to flood South Indian Lake with the Churchill River Diversion, the CRD.

Manitoba has allowed hydro to stretch the terms of the interim licence granted in 1973 beyond recognition under the Augmented Flow Program or the AFP. Where is the legislation that should be in place not to stop industry but to give it some pause or even sober second thought, if you will? Our rights should be better accommodated or at least steps should be taken in the right direction. *Kinanâskomitin*, thank you all.

Association of South Indian Lake, qui a signé des ententes avec Manitoba Hydro en 1992. Ce qui est encore plus important, c'est que je suis également un père.

Je tiens à saluer les aînés ici présents et à souligner que nous nous trouvons sur le territoire visé par le Traité n^{o} 1.

J'appuie le projet de loi C-69 dont vous êtes saisis. Je veux vous faire profiter de mon expérience en tant que membre d'une collectivité qui a été directement témoin des pratiques d'une entreprise qui nous a décimés, c'est-à-dire Manitoba Hydro, en raison de l'absence de réglementation attribuable à des mesures législatives faibles. J'ai espoir que ce projet de loi contribuera à mettre en place des pratiques meilleures que celles que comporte la loi de 2012.

Chaque instant de ma vie, j'ai pu observer l'oppression, la dévastation et les pratiques dommageables de Manitoba Hydro, qui propose de maintenir de telles pratiques de façon permanente dans l'avenir. Le Canada n'intervient pas. Manitoba Hydro a inondé notre lac, décimé nos terres, forcé notre réinstallation et autorisé la destruction de nos maisons traditionnelles. Cela continue d'avoir des répercussions négatives sur nous et sur l'ensemble de l'environnement, parfois inutilement, en détruisant des stocks de poissons et notre économie. Tout cela ne contrevient même pas à la prétendue réglementation du Manitoba.

Jadis, South Indian Lake occupait le troisième rang en Amérique du Nord pour ce qui est de la pêche au corégone. Cette pêche lui rapportait annuellement des revenus en moyenne qui étaient sept à huit fois plus importants que dans d'autres collectivités nordiques. Proposer une loi qui comporte des exigences moins strictes permet à une entreprise comme Manitoba Hydro de continuer de détruire les peuples autochtones, l'eau et les terres. Le gouvernement fédéral doit améliorer la loi pour mieux protéger nos collectivités.

Depuis beaucoup trop longtemps, le Canada laisse des entreprises et des provinces nuire aux peuples autochtones. Renforcer la loi constitue un pas dans la bonne direction. En général, le Canada n'est pas intervenu pour protéger les peuples autochtones de South Indian Lake. Il a cessé d'être présent lorsque Manitoba Hydro a proposé d'inonder South Indian Lake en procédant à la dérivation de la rivière Churchill.

Le Manitoba a permis à Manitoba Hydro de modifier considérablement les modalités de la licence provisoire qu'elle avait obtenue en 1973 en vertu du programme d'augmentation du débit. On n'a pas encore mis en place une loi visant non pas à stopper l'entreprise, mais à mettre en veilleuse ses projets ou même à procéder à un second examen objectif, si on peut dire. On devrait mieux tenir compte de nos droits, ou à tout le moins prendre des mesures en ce sens. *Kinanâskomitin*. Je vous remercie tous.

Stéphane McLachlan, Professor, University of Manitoba, Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities: I am an environmental scientist at the University of Manitoba. Like my two colleagues here, I am cautiously optimistic about the proposed bill.

I welcome the attention that it pays to sustainability, broader public participation, transparency and accountability, addressing our commitments to climate change, its Gender-Based Analysis Plus, frequent references to UNDRIP article 35 and consultation with Indigenous people.

I would argue that the current legislation is broken and does little to anticipate and much less to adequately address the impacts of these projects on the environment or affected communities.

I have three concerns I wanted to highlight, though, as I wrap up. The first is the reflection of both Indigenous knowledge and Western science as reflected in the bill is important but inadequate. Under the current system the science is defined by the proponent and ultimately favours the proponent in this regard.

As such, cross-cultural approaches, if you like, are terribly important. It's a very tricky process to balance the Indigenous knowledge with Western science. This has more detailed in the current bill. I feel what will take place is the continued domination of science over Indigenous knowledge. I have much experience in this regard with respect to Manitoba Hydro and how this has taken place, especially with respect to their "two-track model."

The second is the incorporation of regional and strategic assessments as reflected in the bill. Again, they are important but inadequate. They rarely occur. When they do, as was conducted recently by the Manitoba Government as part of the CEC process, they are controlled by the proponents. I feel we need more detail in that regard.

Finally, the post-project activities, including monitoring, mitigation and remediation, have not received adequate attention in the bill. This is systemic for impact assessment. We rarely see these "follow-up activities." Such activities, I would argue, need to incorporate both Western science and Indigenous knowledge and centre on the needs of the affected communities. Again with respect to Manitoba Hydro, I have lots of experience with the recent NEB process around the international transmission line, which I can talk about.

Stéphane McLachlan, professeur, Université du Manitoba, Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities : Je suis un spécialiste de l'environnement à l'Université du Manitoba. Comme mes deux collègues ici présents, je fais preuve d'un optimisme prudent à l'égard du projet de loi.

J'accueille favorablement l'attention qu'on accorde au développement durable, à la participation plus grande du public, à la transparence et à la reddition de comptes, afin de respecter nos engagements à l'égard de la lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à l'analyse comparative entre les sexes plus, et les références fréquentes à l'article 35 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la consultation des peuples autochtones.

Je dirais que la loi actuelle ne fonctionne pas et fait très peu pour prévoir les répercussions de ces projets sur l'environnement ou les collectivités touchées, et encore moins pour s'y attaquer adéquatement.

J'ai trois préoccupations que j'aimerais mentionner. Le fait qu'on tienne compte des connaissances autochtones et de la science occidentale dans le projet de loi est un élément important, mais ce n'est pas fait correctement. Dans le cadre du régime actuel, les données scientifiques proviennent du promoteur, ce qui, au bout du compte, le favorise.

Ainsi, des approches interculturelles, si je puis dire, sont terriblement importantes. Trouver un équilibre entre les connaissances autochtones et la science occidentale est un exercice très complexe. Le projet de loi doit contenir davantage de précisions à ce sujet. J'ai l'impression que la science occidentale continuera d'avoir préséance sur les connaissances autochtones. J'ai beaucoup d'expérience à ce sujet en ce qui concerne Manitoba Hydro et la façon dont cela s'est produit, particulièrement en raison de son « modèle à deux voies ».

Ma deuxième préoccupation concerne l'inclusion d'évaluations régionales et stratégiques, comme le prévoit le projet de loi. Encore une fois, c'est un élément important, mais ce n'est pas fait correctement. Ces évaluations ont rarement lieu, et lorsqu'elles ont lieu, comme cela a été le cas récemment au Manitoba, elles sont contrôlées par les promoteurs. J'estime que le projet de loi doit contenir davantage de détails à ce sujet.

Enfin, les activités menées après la réalisation du projet, notamment la surveillance, l'atténuation des effets et la remise en état, ne sont pas traitées adéquatement dans le projet de loi. C'est ce qui se produit systématiquement lors d'une évaluation d'impact. Ce type d'activités a rarement lieu. Je dirais que ces activités doivent tenir compte à la fois de la science occidentale et des connaissances autochtones et être axées sur les besoins des collectivités touchées. Encore une fois, en ce qui concerne Manitoba Hydro, j'ai acquis une grande expérience grâce au

In summation, while I have concerns regarding this bill, it represents an important step forward. Thank you for inviting us to present today. We, of course, welcome all your questions and comments.

Senator Simons: I am from the Alberta Treaty 6 territory. The arguments there are always around oil and gas. In this time when people are so concerned about climate change, a lot of people have been looking to hydro as the greener alternative. It's very eye-opening for me to hear your presentations. I wondered if I could ask the three of you to decide among yourselves who is best to answer my question.

Could you tell me a bit more about specific environmental impacts that you faced as a result of hydro development? Then I would ask Ms. Grande to respond to some of those concerns.

Mr. Dysart: Do you have all day?

Senator Simons: I have three minutes.

Mr. Dysart: I can't do it justice. Manitoba Hydro's energy is not clean. It's destruction at its purest. All I can do is invite you to my community so that you can see clean energy at work, and I use that term very, very loosely.

That energy is produced on our backs, the backs of our children and the backs of future generations. We are being sacrificed to generate this power. In some cases it has become unnecessary.

We have an abundance of power in this province. To add to the grid is not really working out well for Manitoba Hydro. You only have to look at their bottom line of $23.6 billion in debt. It was a bad decision after bad decision, all basically with the sacrifice of our community and our children.

Visualize entire boreal forests entering water systems. This is not a one-time event. It is a continuous process that has gone on over 46 years. It's happening as we speak. We are either flooded or dewatered to extremes. There is no balance going on up north.

I cannot do this justice. You need to see it for yourself. It's not a one-time event. It's a continuous process which is very loosely regulated. Manitoba Hydro has deviated from its interim licence granted in 1973. Since 1979, they have not followed the terms of their 1979 licence. They have operated under a very loose

En résumé, même si j'ai des préoccupations en ce qui concerne le projet de loi, j'estime qu'il constitue un pas important dans la bonne direction. Je vous remercie de nous avoir invités à nous adresser à vous aujourd'hui. Nous serons bien sûr ravis de répondre à toutes vos questions.

La sénatrice Simons : Je viens du territoire albertain visé par le Traité n^{o} 6. Là-bas, les arguments concernent toujours le pétrole et le gaz. À une époque où les gens sont très préoccupés par les changements climatiques, de nombreuses personnes préconisent l'hydroélectricité comme solution écologique. Vos exposés m'ont ouvert les yeux. Vous déciderez entre vous qui est le mieux placé pour répondre à ma question.

Pouvez-vous m'en dire davantage au sujet de certaines répercussions environnementales auxquelles vous avez été confrontés en raison de projets hydroélectriques? Je vais demander ensuite à Mme Grande de répondre à certaines des préoccupations.

M. Dysart : Avez-vous toute la journée?

La sénatrice Simons : J'ai trois minutes.

M. Dysart : Je ne peux pas vous faire comprendre cela pleinement. Manitoba Hydro ne produit pas de l'énergie propre. Elle provoque carrément la destruction de l'environnement. Tout ce que je peux faire, c'est vous inviter à venir dans ma collectivité pour que vous puissiez voir ce qu'il en est de l'énergie propre, et j'utilise ce terme dans un sens extrêmement large.

Cette énergie est produite sur le dos de nos gens, de nos enfants et des générations futures. Nous sommes sacrifiés au nom de la production d'électricité. Dans certains cas, c'est inutile.

Nous produisons de l'électricité en abondance au Manitoba. Accroître le réseau ne s'est pas avéré être une très bonne chose pour Manitoba Hydro. Sa dette de 23,6 milliards de dollars en est la preuve. Elle a enchaîné les mauvaises décisions, tout en sacrifiant notre collectivité et nos enfants.

Des forêts boréales entières font partie de réseaux hydrographiques. On ne parle pas d'un événement unique. C'est un processus qui dure depuis plus de 46 ans. C'est en cours au moment où on se parle. Nous sommes soit inondés, soit asséchés à l'extrême. Il n'y a pas d'équilibre dans le Nord.

Je ne peux pas vous le faire comprendre pleinement. Vous devez voir cela par vous-même. Ce n'est pas un événement unique. C'est un processus continu qui est assujetti à une réglementation très laxiste. Manitoba Hydro ne respecte pas comme il se doit les modalités de la licence provisoire qu'elle a

arrangement with the province called the Augmented Flow Program, which is devastation in its purest sense.

This approval is granted by simple letter. It has never been analyzed under an impact assessment or even thoroughly under a regional cumulative effects assessment.

Speaking to oil and gas, I know very little about it, but I know that Manitoba Hydro is banking on oil and gas expansion. They have to because they have lost so much money. They could probably do a lot more belt tightening first before compounding the power generation in this province.

Many of their recent decisions have been very self-serving to the bloated executive at Manitoba Hydro and not necessarily contributing to this province and the environment.

Mr. Scott: Just to add to that, there were bad decisions and weak regulations. Bipole III was developed here, and their argument was because a tornado could happen. They went all the way over to the west side of the province, down through our community and into the United States. That's not good business practice.

Those are the things we face as long as the Province of Manitoba licenses its own corporation. That's the problem we face here, as well in the absence of the federal government to exercise its fiduciary right to protect us from exactly that kind of activity.

I hope that some of the law you are talking about in Bill C-69 is rolled out in the regulations and policy part after it is passed.

The Chair: Ms. Grande, do you want to comment?

Ms. Grande: Thank you, Elder Scott and Mr. Dysart, for sharing your perspective.

Manitoba Hydro wants to take a moment to distinguish between generation, the provincial jurisdiction that is being discussed, and transmission, the subject matter of Bill C-69. Indeed we are here to speak to Bill C-69 and any proposed amendments required so that it is passed and is effective.

Senator Simons: When we were in Saskatoon, Saskatchewan, yesterday, we heard from Indigenous people who were really happy with the kinds of community benefit agreements that they had with companies like Cameco. They really seemed to be making a huge effort to hire Indigenous workers and to buy their construction materials from Indigenous businesses. We heard similar stories in Fort McMurray.

obtenue en 1973. Depuis 1979, elle ne respecte pas ces modalités. Elle mène ses activités dans le cadre d'une entente très souple avec la province qu'on appelle le programme d'augmentation du débit, qui occasionne carrément la dévastation qu'on peut observer.

L'approbation est accordée au moyen d'une simple lettre. Jamais n'y a-t-il eu d'évaluation d'impact ou encore d'évaluation approfondie des effets cumulatifs à l'échelle régionale.

J'en sais très peu sur le pétrole et le gaz, mais je sais que Manitoba Hydro mise sur l'expansion du secteur pétrolier et gazier. Elle n'a pas le choix parce qu'elle a perdu tellement d'argent. Elle pourrait sûrement se serrer la ceinture encore plus avant de diversifier la production d'énergie au Manitoba.

Récemment, la direction hypertrophiée de Manitoba Hydro a pris de nombreuses décisions intéressées qui ne favorisent pas nécessairement la province et l'environnement.

M. Scott : J'aimerais ajouter que de mauvaises décisions ont été prises et que de la réglementation faible a été mise en place. La ligne Bipolaire III a été construite sous prétexte qu'il pourrait y avoir une tornade. Elle va jusqu'à l'ouest de la province, elle traverse notre communauté et elle se rend jusqu'aux États-Unis. Ce n'est pas une bonne façon de faire des affaires.

Tant que la province du Manitoba régira sa propre société, les situations de ce genre perdureront. Nous aurons aussi toujours les mêmes problèmes si le gouvernement fédéral continue à ne pas exercer son droit fiduciaire de nous protéger des répercussions de ce type d'activités.

J'espère que les mesures contenues dans le projet de loi C-69 se retrouveront dans la réglementation et dans les politiques qui suivront l'adoption du projet de loi.

La présidente : Voulez-vous intervenir, madame Grande?

Mme Grande : Merci, monsieur Scott, merci, monsieur Dysart, de nous avoir fait part de votre point de vue.

Au nom de Manitoba Hydro, j'aimerais prendre un instant pour faire la distinction entre la production d'énergie, la compétence provinciale dont vous parlez, et la transmission, la teneur du projet de loi C-69. Nous sommes ici pour parler du projet de loi C-69 et des amendements devant y être apportés pour le rendre efficace, et pour qu'il soit adopté.

La sénatrice Simons : Hier, à Saskatoon, en Saskatchewan, des Autochtones nous ont dit qu'ils étaient très satisfaits des ententes sur les retombées locales qu'ils avaient conclues avec des sociétés comme Cameco. Ces sociétés semblaient déployer de grands efforts pour embaucher des travailleurs autochtones et pour acheter leurs matériaux de construction à des entreprises autochtones. Nous avons entendu des choses semblables à Fort McMurray.

Does Hydro Manitoba make any effort to work with Indigenous communities, to hire Indigenous workers and to have community benefit agreements?

I am quite disturbed by what we're hearing from this delegation, and I would like to know how that relationship works.

Ms. Grande: Thank you, Senator Simons. I can indeed acknowledge and provide you with a bit of detail on what Manitoba Hydro does in order to work with the Indigenous communities.

We have a very comprehensive Indigenous employment program. Over 19 per cent of our total corporate employees are Indigenous. More importantly, over 49 per cent of total northern employees are Indigenous. We have Indigenous employment at Keeyask where over 43 per cent of total hires are Indigenous and over 29 per cent of active hires are Indigenous. We have pre-placement programs, on-the-job training programs and waterway management programs. We have many Indigenous business opportunities, programs and objectives.

Mr. Dysart: I would like to add to that. I come from Northern Manitoba. I live and breathe there. Most of the employment programs that have been mentioned by Manitoba Hydro are total failures for northern residents. We were almost put in as an afterthought.

The last completed project of Wasagamack had a First Nations partner that Manitoba Hydro failed to mention. I was a member of that First Nations at the time. The employment was very low. A lot of the employees came from Quebec. I mean that is great for Quebec and the people of Quebec, but it is not so great for northern Aboriginal people. Most of the works mentioned exist, but they are usually not very successful and are add-ins after the fact.

Senator Patterson: First, I have a question for Manitoba Hydro. We have heard from the Canadian Electricity Association, of which I am sure you're a member. They have collaborated, as I understand it, with CAPP and CEPA in proposed amendments to Bill C-69.

You have raised seven recommendations on issues that need to be addressed. My simple question is: Were your concerns covered under the amendments that the Canadian Electricity Association recommended, or were they additional issues that need to be addressed on top of the proposed recommendations from CEA?

Hydro Manitoba tente-t-elle de collaborer avec les communautés autochtones, d'embaucher des travailleurs autochtones et de conclure des ententes sur les retombées locales?

Je suis très troublée par ce que vous nous dites et j'aimerais en savoir plus sur vos rapports.

Mme Grande : Merci, sénatrice Simons. Oui, Manitoba Hydro déploie des efforts en vue de collaborer avec les communautés autochtones, et je peux vous donner des détails à ce sujet.

Nous avons un programme d'emploi très poussé pour les Autochtones. Plus de 19 p. 100 des employés de notre société sont autochtones. Plus important encore, les Autochtones représentent au-delà de 49 p. 100 de nos employés dans le Nord. À Keeyask, plus de 43 p. 100 du total des employés embauchés et plus de 29 p. 100 des employés actuels sont autochtones. Nous offrons des programmes préalables, des programmes de formation en cours d'emploi et des programmes de gestion des cours d'eau. Les possibilités d'affaires, les programmes et les objectifs ciblant les Autochtones sont nombreux.

M. Dysart : J'aimerais ajouter à cela. Je viens du Nord du Manitoba. C'est mon chez-moi. La plupart des programmes d'emploi mentionnés par la représentante de Manitoba Hydro sont des échecs totaux pour les résidents du Nord. Nous avons l'impression d'avoir été inclus après coup.

La représentante de Manitoba Hydro n'a pas mentionné le partenaire autochtone qui faisait partie du dernier projet complété à Wasagamack. J'étais membre de cette nation à l'époque. Il y a eu très peu d'embauches. Une grande partie des employés sont venus du Québec. C'était très bien pour le Québec et les gens du Québec, mais ce l'était moins pour les Autochtones du Nord. La plupart des programmes mentionnés existent, mais dans la majorité des cas, ils ne sont pas très fructueux et ils sont ajoutés après coup.

Le sénateur Patterson : Ma première question s'adresse aux représentantes de Manitoba Hydro. Nous avons recueilli le témoignage de l'Association canadienne de l'électricité. Vous en êtes sûrement membre. J'ai cru comprendre qu'elle avait collaboré avec l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association canadienne de pipelines d'énergie à l'élaboration des amendements proposés au projet de loi C-69.

Vous avez présenté sept recommandations à propos de problèmes qui doivent être réglés. Ma question est simple : les amendements proposés par l'Association canadienne de l'électricité comprennent-ils vos préoccupations, ou les problèmes que vous avez soulevés s'ajoutent-ils aux recommandations présentées par l'Association canadienne de l'électricité, l'ACÉ?

Ms. Grande: I can confirm that several of the issues or portions of several of the issues we have raised today in our submission and in the recommendations you will see in that submission were part of the overall CEA submission. However, we have raised some very important issues regarding the proposed Canadian Energy Regulator Act, in particular with respect to the treatment of international and interprovincial power lines that we feel have not been covered on the record to date.

We haven't been privy to the past week of your Senate hearing, so I am not sure if other parties across Canada, starting from the west and working this way, have raised any issues about the lack of clarity regarding SaskPower.

It is definitely an issue that we want to draw to your attention. We feel it is something that has been possibly inadvertently overlooked. It is something that definitely needs attention so that there is certainty, predictability and clarity of process that will only benefit all interested parties to the process.

Senator Patterson: I want to say to my colleagues and the committee that I am so glad we came to Manitoba. I want to address the Indigenous concerns as well.

It seems like in every hearing our attention is drawn to things that were simply not considered in the bill and things that were greatly in need of clarification. I am starting to think that this bill must have been drafted in a terrible hurry because it is so full of flaws.

I mean there are amendments on top of amendments, on top of amendments that are being strongly recommended to us. I thank you for that answer. As far as Indigenous witnesses are concerned, we came to Manitoba to hear first hand from folks like you. I thank you for your submissions.

I guess I have a couple of questions. First, I think Elder Scott asked, "Where is the no? Where is the opportunity here to say no?" I wonder if you could elaborate on what you meant by that. Do you believe that rights holders in areas impacted by developments should be able to have the final word on whether a project goes ahead?

I also have to say that we have had hearings all across the country and in Ottawa too. Particularly in our travels across the country, we hear people saying, "We don't want Ottawa invading our jurisdiction."

In Alberta, they say that the energy regulator has dealt with oil and gas production for decades. They're doing a good job. They're efficient. Everyone seems to have confidence in what they're doing. The feds should not come and invade. It's better if we have a homegrown process.

Mme Grande : Je peux confirmer que plusieurs des problèmes que nous avons soulevés dans notre mémoire et dans nos recommandations font partie des recommandations de l'ACÉ. Toutefois, nous avons aussi souligné des problèmes très importants concernant la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie proposée. Ces problèmes se rapportent principalement au traitement des lignes de transport d'électricité internationales et interprovinciales. À notre connaissance, ils n'ont pas encore été examinés en public.

Nous n'avons pas eu accès aux séances que votre comité a tenues durant la dernière semaine. Nous ne savons donc pas si d'autres groupes, entre l'Ouest du Canada et ici, ont soulevé des préoccupations relatives au manque de clarté entourant SaskPower.

Nous tenons absolument à attirer votre attention sur ce problème. Il vous a peut-être échappé. Il faut absolument se pencher sur cette question pour assurer la certitude, la prévisibilité et la clarté du processus, ce qui sera avantageux pour toutes les parties intéressées.

Le sénateur Patterson : Je tiens à dire à mes collègues et au comité que je suis très heureux que nous soyons venus au Manitoba. Je veux moi aussi parler des préoccupations des Autochtones.

On dirait qu'à chaque séance, des témoins attirent notre attention sur des points qui ne sont tout simplement pas abordés dans le projet de loi et qui nécessitent beaucoup de clarification. Je commence à penser que le projet de loi a dû être rédigé très rapidement tellement les lacunes sont nombreuses.

Les amendements qu'on nous recommande fortement d'apporter s'accumulent. Je vous remercie pour votre réponse. Aux témoins autochtones, j'aimerais dire que nous sommes venus au Manitoba pour vous entendre de vive voix. Je vous remercie pour vos témoignages.

J'ai deux questions. D'abord, je pense que c'est M. Scott qui a parlé de l'impossibilité de refuser. Pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par là? Selon vous, les titulaires de droits dans les régions touchées par les projets devraient-ils avoir le dernier mot sur la réalisation de ces projets?

Nous avons tenu des séances à Ottawa et partout au pays. À l'extérieur de la capitale surtout, les gens nous disent qu'ils ne veulent pas qu'Ottawa empiète sur leurs plates-bandes.

En Alberta, on nous a dit que l'organisme de réglementation de l'énergie gérait la production gazière et pétrolière depuis des dizaines d'années. L'organisme est efficace, et tout le monde semble y faire confiance. Les Albertains sont d'avis que le gouvernement fédéral ne devrait pas venir s'ingérer dans leurs affaires; ils préfèrent avoir un organisme maison.

That's how we do it in Nunavut. We have our own made-in-Nunavut process that gives a strong voice to Aboriginal people.

You've said you want the feds to come in. You don't have confidence in your own Manitoba regulators. I think you suggested, Mr. Dysart, there is a conflict between the one who owns and the one who licenses. Would it not be better to have a process run by Manitobans that has credibility rather than something run out of an Ottawa-based regulator?

I guess there are two questions.

Mr. Scott: I will start, and Mr. Dysart has something to say as well.

There is a cost to hydro on our lives. The impact is great because we don't have the power to say no. The Province of Manitoba pushes these things through. We know the process that we go through with CEC. Hydro knows there is a licence at the end of it, so we're just put through the motions.

Under article 91(24), Canada is supposed to act in the best interest of Indians. When those dams started being constructed up there, Warren Allmand was the Minister of Indian Affairs. He said, "It's not the best, but it's the best we can do." What he didn't say was: At the cost of your lives and the way you live.

That is what happens in this province when the provincial government is the beneficiary of the money that hydro generates. Now they're punishing hydro because hydro has such a big deficit. The whole board resigned. That's what we have to face here.

They don't consider the impact on our lives up there. They minimize Indigenous knowledge. They say, "No, your concern is this, and that's all you can talk about." That's what we're faced with. The recent cumulative effects assessment and all the things it found was done because we pushed the idea to look at the impacts of hydro on our lives in the North. That's where all those criminal events have happened, and that's what is happening now.

In terms of the NEB, whenever a proponent impacts an Indian reserve or Indian people in general, I believe it is the federal government's responsibility to assess that issue because of article 91(24) and article 35 rights. When I talk about article 35 rights, I don't mean the rights of chiefs and councils. I have that right. That's my constitutionally protected right. It is not the chiefs and councils. I have to give my chief and my council the right to talk about that right with proponents.

Nous fonctionnons aussi comme cela au Nunavut. Nous avons créé notre propre procédure, qui laisse beaucoup de place aux Autochtones.

Vous dites que vous voulez que le gouvernement fédéral intervienne. Vous ne faites pas confiance aux organismes de réglementation manitobains. Je pense que vous avez laissé entendre, monsieur Dysart, qu'il y avait un problème entre le propriétaire et celui qui octroie les licences. Ne serait-il pas préférable de mettre en place une procédure crédible gérée par les Manitobains plutôt que d'avoir recours à un organisme de réglementation basé à Ottawa?

Voilà mes deux questions.

M. Scott : Je vais commencer. M. Dysart a aussi quelque chose à dire.

Les projets de Manitoba Hydro ont des répercussions négatives sur nos vies, et ces répercussions sont grandes parce que nous n'avons pas le pouvoir de refuser. La province du Manitoba fait approuver les projets à la hâte. Nous connaissons le processus de la CEC. Manitoba Hydro sait qu'elle recevra sa licence; elle fait donc seulement mine de suivre toutes les étapes.

Selon l'article 91(24), le Canada doit agir dans l'intérêt supérieur des Indiens. Lorsque la construction des barrages dans le Nord a commencé, le ministre des Affaires indiennes, M. Warren Allmand, a déclaré : « Ce n'est pas dans votre intérêt supérieur, mais c'est le mieux qu'on puisse faire. » Il a omis d'ajouter : « aux dépens de vos vies et de votre mode de vie. »

C'est ce qui se passe ici parce que le gouvernement provincial est bénéficiaire des revenus générés par Manitoba Hydro. Aujourd'hui, le gouvernement punit Manitoba Hydro à cause de son déficit important. Tout le conseil d'administration a démissionné. Voilà les problèmes auxquels nous nous heurtons.

Les effets sur nos vies ne sont pas pris en considération et le savoir autochtone est minimisé. On nous dit : « Non, votre préoccupation est la suivante, et c'est votre seul sujet de discussion. » Voilà ce à quoi nous devons faire face. Nous avons dû insister pour que les répercussions de Manitoba Hydro sur la vie des Autochtones du Nord soient examinées, et c'est ce qui a mené à l'évaluation récente des effets cumulatifs et à ses conclusions. C'est là que toutes les activités criminelles se sont déroulées et continuent à se dérouler.

En ce qui concerne l'ONE, lorsqu'un projet a une incidence sur une réserve ou sur les Autochtones en général, je pense qu'en vertu de l'article 91(24) et des droits prévus à l'article 35, le gouvernement fédéral a la responsabilité d'examiner le dossier. Quand je parle des droits prévus à l'article 35, je ne veux pas dire les droits des chefs et des conseils. Ce droit m'appartient; il est protégé par la Constitution. Il n'appartient pas seulement aux chefs et aux conseils. Je dois permettre à mon chef et à mon conseil de parler de ce droit aux promoteurs du projet.

That's where I am coming from when I say there has to be an ability to say that is just too much. It impacts on our lives too much, and we have to say no. That could be extended to municipalities and to farmers. Farmers are impacted by hydro as well. We try to defend our way of life out in the rural areas beyond the perimeter highway of Winnipeg.

The Chair: Do you want to add something?

Mr. Dysart: I will be brief. I wasn't suggesting for Ottawa to come in and dictate or control. I am suggesting that we come and work together in partnership. For the last 60 years, Manitoba has had too much leeway when it comes to the regulating and licensing of Manitoba Hydro.

Manitoba Hydro has been running the Churchill River Diversion, which was described by Dr. David Suzuki as the biggest experiment in Canada, if not in the world, in 1996. They need a watchdog. We are being sacrificed by having these loose arrangements. They don't even follow the very loose terms of the 1973 CRD interim licence since 1979.

I am suggesting we work in partnership with First Nations people and not necessarily just chiefs and councils. I've seen that at play with Manitoba Hydro. It's very selective by the province and hydro with whom they work. I use that term very loosely.

I represent an organization or a corporation that has signed an agreement with Manitoba Hydro and the province in 1992. They have refused to talk to us since 2013.

Senator McCallum: I want to make a comment before I ask a question of Manitoba Hydro.

The relationship Indigenous peoples have with Canada and the federal government has been one that we have tried to iron out for all my life. Canada transferred some of that responsibility to the provinces. Now we have another level of problems created by the provincial government.

When we look at our lives, we cannot segregate each part of our life by saying that this bill will only take care of this or this bill will only take care of that. It involves all our lives. This week, we looked at the language bill, the child welfare bill and the impact bill. All those bills affect us. Their limitations put forward unintended consequences from each bill. We're trying to correct these little problems that come about because the laws exist in silos.

Voilà pourquoi je maintiens que nous devons avoir le pouvoir de dire que c'est tout simplement trop. Les répercussions sur nos vies sont trop grandes, et nous devons pouvoir dire non. Ce droit pourrait être accordé également aux municipalités et aux agriculteurs. Eux aussi ressentent les effets des projets de Manitoba Hydro. Nous essayons de défendre notre mode de vie dans les régions rurales à l'extérieur du périmètre de Winnipeg.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Dysart : Je serai bref. Je ne voulais pas dire qu'Ottawa devrait tout contrôler et tout décider, mais plutôt que nous devrions travailler ensemble comme partenaires. Depuis 60 ans, le Manitoba a une trop grande liberté en ce qui touche la réglementation de Manitoba Hydro et les licences qui lui sont octroyées.

Manitoba Hydro dirige le projet de dérivation de la rivière Churchill, que M. David Suzuki a décrit comme étant la plus grande expérience au Canada, voire au monde, en 1996. Elle doit être surveillée. La souplesse des ententes a pour résultat que nous sommes sacrifiés. Depuis 1979, elle ne respecte même pas les modalités très laxistes de la licence provisoire qu'elle a obtenue en 1973 pour le projet de dérivation de la rivière Churchill.

Ce que je propose, c'est que nous travaillions en partenariat avec les Premières Nations, et non seulement avec les chefs et les conseils. J'ai vu la façon très sélective dont la province et Manitoba Hydro choisissent avec qui elles collaborent, et j'utilise ce terme dans un sens très large.

Je représente une organisation ou une société qui a signé une entente avec Manitoba Hydro et la province en 1992. Elles refusent de nous parler depuis 2013.

La sénatrice McCallum : Je veux faire une observation avant de poser une question aux représentantes de Manitoba Hydro.

Pendant toute ma vie, j'ai vu les Autochtones tenter d'améliorer leurs rapports avec le Canada et le gouvernement fédéral. Le Canada a transféré une partie des responsabilités aux provinces, et aujourd'hui, les gouvernements provinciaux ajoutent une nouvelle couche de problèmes.

Nous ne pouvons pas isoler les différentes parties de nos vies et dire que tel projet de loi s'occupera uniquement de ceci et tel autre s'occupera seulement de cela. Chacun touche nos vies dans leur ensemble. Cette semaine, nos discussions ont porté sur le projet de loi sur les langues, le projet de loi sur la protection de l'enfance et le projet de loi sur l'évaluation d'impact. Tous ces projets de loi ont une incidence sur nous, et ils comportent tous des limitations ayant des conséquences imprévues. Nous essayons de corriger les problèmes mineurs causés par le fait que les lois existent en vase clos.

One of the fundamental areas of concern is land acquisition historically and today. This includes lands crossing different Indigenous communities. It also raises the concern of outstanding land claims, some of which have not been resolved in 26 years.

I have been to South Indian Lake, to Cross Lake, to Norway House, to Split Lake and to Gillam. I have seen all the devastation of hydro. That is why I recommended that this committee fly up North to see the damage. It's only when you see it can you understand the cumulative effects.

When I look at the land acquisition and how historically people were forcibly displaced at Chemawawin, Fox Lake and South Indian Lake, where a few had to move from your site, I understand that they made you burn the houses. There was never any compensation for people. I read the story about Fox Lake and how they were left in the centre while the hydro homes went up. They were without sewage and without water, and people in Winnipeg were using that water to generate their electricity.

What is the process today when we look at how you work with First Nations and the lands that surround them and feed them? How are you dealing with that?

Ms. Grande: Thank you, Senator McCallum, for sharing your experience. I understand your concern with bills and silos, so thank you for expressing that.

I want to first begin by saying that I personally am not in a position to speak at great length about details of the past and particular past projects that may or may not have had regulatory scrutiny. I can advise that Manitoba Hydro has acknowledged the negative impacts it has had on Indigenous communities through its past development and has taken steps to address these impacts.

We are taking steps by looking at all the processes throughout the overall project build, including land acquisitions, to ensure that where possible we are consulting as early as possible with Indigenous communities. We are engaging in that preplanning phase. We are engaging where we can and as early as possible in the onset.

Jennifer Moroz, Legal Counsel, Manitoba Hydro: Perhaps I could just add to that. It's also important to say that Manitoba Hydro recognizes the diversity of different Indigenous communities. When it approaches the issue of engagement, it does so on a community-by-community basis. It understands that different communities like to engage in different methods. The resulting agreements that might come out of that engagement, such as community benefit agreements, are tailor made to the individual community.

Une des préoccupations fondamentales concerne l'acquisition passée et actuelle des terres, y compris les terres qui traversent différentes communautés autochtones. À cela s'ajoute la question des revendications territoriales en suspens, dont certaines attendent un règlement depuis 26 ans.

J'ai visité South Indian Lake, Cross Lake, Norway House, Split Lake et Gillam. J'ai vu la dévastation causée par les projets de Manitoba Hydro. C'est pour cette raison que je recommande que le comité se rende dans le Nord afin de constater les dommages. C'est seulement en les voyant de ses propres yeux qu'on peut comprendre les effets cumulatifs.

Quand les terres ont été acquises et les gens de Chemawawin, de Fox Lake et de South Indian Lake ont été déplacés de force de votre site, j'ai cru comprendre que vous aviez été obligés de brûler les maisons. Les gens n'ont jamais reçu de compensation. J'ai lu l'histoire de Fox Lake, où les habitants ont été laissés au centre pendant que les maisons de Manitoba Hydro étaient construites. Ils n'avaient ni égouts ni eau, et les gens de Winnipeg se servaient de cette eau pour produire de l'électricité.

Quel est le processus aujourd'hui? Comment collaborez-vous avec les Premières Nations et comment traitez-vous les terres qui les entourent et les nourrissent?

Mme Grande : Merci, sénatrice McCallum, de nous avoir fait part de votre expérience. Je comprends vos préoccupations concernant les projets de loi et les vases clos. Je vous remercie d'en avoir parlé.

J'aimerais d'abord dire que je ne suis pas en mesure de parler en détail de projets particuliers qui ont été réalisés dans le passé et qui ont fait l'objet ou non de surveillance réglementaire. Toutefois, je peux vous informer que Manitoba Hydro a reconnu les torts qu'elle a causés aux communautés autochtones dans le passé et qu'elle a pris des mesures pour les réparer.

Notamment, nous examinons toutes les étapes du projet, y compris celle de l'acquisition des terres, pour faire en sorte de consulter les communautés autochtones dès que possible, lorsque les circonstances le permettent. Nous nouons le dialogue avec elles à l'étape de la planification préliminaire. Lorsque nous le pouvons, nous les appelons à participer dès que possible.

Jennifer Moroz, conseillère juridique, Manitoba Hydro : Je vais simplement ajouter quelque chose. Il est aussi important de dire que Manitoba Hydro reconnaît la diversité des différentes communautés autochtones. Lorsqu'il aborde la question de la participation, il le fait communauté par communauté. Il comprend que différentes communautés aiment employer différentes méthodes. Les ententes conclues dans le cadre de cette participation, telles que les ententes sur les retombées locales, sont conçues sur mesure selon la communauté.

That type of approach to engagement with Indigenous peoples and addressing their concerns is something that has developed over time and through the past lessons that Manitoba Hydro has learned through its various developments, both generation and transmission related.

Mr. McLachlan: I am sure my colleagues would like to respond. One of the narratives in this is that impacts are all in the past and somehow things are being done differently today. The three of us partook in the NEB process around the most recent international transmission project. I dove deeply into that in terms of an expert report on Wa Ni Ska Tan that I wrote for the NEB.

What took place at the service level is that impacted Indigenous communities were given a bit of money to do their traditional knowledge studies. Then hydro dominated in terms of resources with their own science-based impact assessment. When it actually came to presenting and to interacting with the NEB panel, it was clear that Manitoba Hydro paid no attention to what the community said. In a sense, it just perpetuated the impacts the communities were concerned about.

In this case it was the electromagnetic frequencies. It was the use of pesticides. It was the implications of the corridor for traditional-use plants and for wildlife. In terms of the dialogue, Manitoba Hydro was completely defensive. They weren't inclusive. They didn't reach out. They weren't consultative. Ultimately, as reflected in the NEB report which came out just a few months ago, the project is going ahead seemingly. On paper, yes, it looks impressive but the reality is that nothing has changed over the last 40 years.

The Chair: Dr. McLachlan, you mentioned in your answer that you wrote a report. Do you think you could share that with our clerk?

Mr. McLachlan: Of course. Elder Scott also wrote a report. We can share them.

The Chair: We have three last questioners: Senator Carignan, Senator Neufeld and Senator Plett.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for the Manitoba Hydro representatives. You talked about the principle of proportionality, which I find interesting. It's the first time a witness has brought that up. Could you briefly describe what you mean by proportionality?

Ce type d'approche pour faire participer les peuples autochtones et régler leurs préoccupations a été conçue au fil du temps et à la lumière des leçons passées que Manitoba Hydro a tirées de ses divers projets, qu'ils soient en lien avec la génération ou la transmission.

M. McLachlan : Je suis certain que mes collègues aimeraient répondre à cela. L'un des discours que l'on tient, c'est que les répercussions sont chose du passé et que l'approche est quelque peu différente de nos jours. Nous avons tous les trois participé au processus de l'ONE dans le cadre du plus récent projet international de transmission. Je me suis penché de façon approfondie sur le dossier en rédigeant un rapport d'expert sur Wa Ni Ska Tan pour l'ONE.

Ce qui s'est passé au niveau des services, c'est que les communautés autochtones touchées ont reçu un peu d'argent pour réaliser leurs études sur le savoir traditionnel. Ensuite, l'électricité est devenue la ressource dominante dans leurs évaluations des répercussions fondées sur des données scientifiques. Au moment de présenter les données au comité d'audience de l'ONE et de tenir des discussions avec le comité, il était clair que Manitoba Hydro n'a porté aucune attention à ce que la communauté a dit. Dans un sens, cela n'a fait que perpétuer les répercussions qui préoccupaient les communautés.

Dans ce cas-ci, il était question des fréquences électromagnétiques. C'était l'utilisation de pesticides. C'était les répercussions du corridor des plantes aux fins d'utilisation traditionnelle et pour les espèces fauniques. Dans le cadre du dialogue, Manitoba Hydro était complètement sur la défensive. Il n'incluait pas les autres parties. Il ne communiquait pas avec elles. Il ne les consultait pas. Au final, comme en fait état le rapport de l'ONE qui a été rendu public il y a seulement quelques mois, le projet semble aller de l'avant. Sur papier, oui, le projet semble impressionnant, mais en réalité, rien n'a changé au cours des 40 dernières années.

La présidente : Monsieur McLachlan, vous avez mentionné dans votre réponse que vous avez rédigé un rapport. Pensez-vous que vous pourriez le faire parvenir à notre greffière?

M. McLachlan : Bien entendu. M. Scott a également rédigé un rapport. Nous pouvons vous faire parvenir ces rapports.

La présidente : Nous avons trois derniers intervenants : le sénateur Carignan, le sénateur Neufeld et le sénateur Plett.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse aux représentants de Manitoba Hydro. Vous avez parlé du principe de proportionnalité. Je trouve ça intéressant. C'est la première fois qu'on l'entend dans le cadre des différents témoignages. Pouvez-vous nous expliquer brièvement ce que vous entendez par principe de proportionnalité?

I am a lawyer, and Quebec's Code of Civil Procedure provides for the principle of proportionality, which maintains that the actions taken, pleadings filed and means of proof used must be proportionate, cost- and time-wise, to the nature and complexity of the matter and the purpose of the demand. That's a bit like what you're talking about.

Should a similar principle be set out in the legislation and apply to certain requirements or studies sought by the agency? Should it factor into the minister's decision-making criteria? Would you mind explaining the concept to us? I think it's quite compelling.

[*English*]

Ms. Moroz: I think I can respond to that question, senator. Yes, we definitely believe that proportionality is a very important component of the regulatory process. To give you a bit of a practical example, a lot of focus has been placed on the construction of a new international power line or a new pipeline.

However, if you look at Manitoba Hydro's four existing international power lines, one of those power lines has been before the National Energy Board seven times to be modified. Manitoba Hydro has a number of concerns that haven't been fixed with the bill in relation to those types of projects.

As you said, proportionality is an important component. Modifying an international power line can run a very broad spectrum of modifications. They can be minor modifications where you are simply taking out one tower and replacing it with another tower, or a fairly large restructuring project where you are completely reconfiguring the line and increasing its voltage.

The way the current bill works for those types of projects is essentially the same way the National Energy Board works today. There is simply one provision in the act which deals only with modifications to lines that have been issued a certificate before June 1990. There are no provisions addressing lines which need to be modified that have been authorized by way of permit. Nor are there any provisions about certificates that have been issued after June 1995. Manitoba Hydro lines fall into those categories or will fall into that category if another line is authorized.

There is only one provision, as I said, that deals with a modification. It's a fairly bare-bones provision. With that type of a vacuum, Manitoba Hydro is concerned that the current practice of the National Energy Board for dealing with those matters is to simply continue on with the commission.

Je suis avocat et dans les procédures civiles au Québec, une disposition est prévue en ce qui a trait au respect du principe de proportionnalité lorsqu'il y a des démarches ou un choix de moyens et de preuves. Tout cela doit se faire en fonction des coûts et du temps exigés proportionnellement à la nature, à la complexité et à la finalité de la demande. C'est un peu le concept dont il s'agit.

Un principe comme celui-là devrait-il être inscrit dans la loi lorsque l'Agence fixe certaines exigences ou demande certaines études? Est-ce que le ministre devrait l'inclure dans ses critères de décisions? Pouvez-vous nous expliquer votre concept? Je trouve ça intéressant.

[*Traduction*]

Mme Moroz : Je pense pouvoir répondre à cette question, sénateur. Oui, nous croyons certainement que la proportionnalité est un élément très important du processus de réglementation. Pour vous donner un exemple concret, on a beaucoup mis l'accent sur la construction d'une nouvelle ligne de transmission internationale ou d'un nouveau pipeline.

Cependant, si on examine les quatre lignes de transmission internationales existantes de Manitoba Hydro, l'une de ces lignes de transmission a été soumise à l'étude de l'Office national de l'énergie pour être modifiée. Manitoba Hydro a un certain nombre de préoccupations que le projet de loi ne règle pas en ce qui concerne ces types de projets.

Comme vous l'avez dit, la proportionnalité est un élément important. La portée des modifications à une ligne de transmission internationale peut être très vaste. Il peut s'agir de modifications mineures où l'on retire une tour pour la remplacer par une autre ou d'un projet de restructuration assez important où l'on reconfigure complètement la ligne et augmente son voltage.

La façon dont le projet de loi actuel fonctionne pour ces types de projets est essentiellement semblable à la façon dont l'Office national de l'énergie fonctionne à l'heure actuelle. Il y a simplement une disposition dans la loi qui traite seulement des modifications aux lignes pour lesquelles un certificat a été émis avant juin 1990. Il n'existe aucune disposition qui porte sur les lignes devant être modifiées qui ont reçu une autorisation par l'entremise d'un permis. Il n'existe aucune disposition également à propos de certificats qui ont été émis après juin 1995. Les lignes de Manitoba Hydro font partie de ces catégories ou feront partie de cette catégorie si une autre ligne est autorisée.

Il n'y a qu'une seule disposition, comme je l'ai dit, qui porte sur une modification. C'est une disposition assez simple. Avec ce type de vide, Manitoba Hydro s'inquiète que la pratique actuelle de l'Office national de l'énergie pour traiter ces questions consiste simplement à maintenir la commission.

Currently, because there is little specificity in the statute itself, the board's Electricity Filing Manual dictates what type of requirements need to be put in an application. Through Manitoba Hydro's experience, the board has been applying all of the requirements that are required for the construction of a new power line to any type of modification to an existing line, however small.

All of those approvals would need to be done by the commission under the new bill. Manitoba Hydro doesn't think that is reflective of proportionality. It's not looking at the nature of the project and how simple or complex it might be. It's not fair to the proponent to be put through the same rigour of analysis for a project that is not nearly as complex as the Manitoba-Minnesota Transmission Project.

[*Translation*]

Senator Carignan: If I understand you correctly, you are saying that that aspect of the bill should be reworked, but you aren't going as far as to call for the proportionality principle, as I described it. That would entail including a provision or obligation to apply the principle of proportionality to the minister's decision-making, or the requirements or studies imposed by the agency. Would you go as far as to recommend that?

[*English*]

Ms. Moroz: Yes, I just hadn't gone that far yet.

We think that implementing the concept of a designated officer could go a long way toward addressing the concept of proportionality. If you add to Bill C-69 some very simple baseline requirements for a modification application, designated officers with clear authority to analyze and review the scope of those projects, authority to ask for additional information, if warranted, based on the scope or the complexity of the project, and authority to issue decisions on minor matters, you would go a long way toward addressing proportionality for those types of projects.

However, we would also definitely support proportionality in the exercise of other roles, such as the ministerial role, in terms of designating interprovincial power lines as requiring regulation under the Impact Assessment Act and things of that nature.

Yes, we definitely endorse the concept of proportionality throughout the legislation, but we want to make sure that people are not just focusing on new lines but on all continued modification of existing lines.

À l'heure actuelle, en raison d'un manque de détails dans la mesure législative, le Guide de dépôt sur l'électricité détermine le type d'exigences à mettre en application. Dans le cadre de l'expérience de Manitoba Hydro, l'office applique toutes les exigences qui sont requises pour la construction d'une nouvelle ligne de transmission à toute modification à une ligne existante, aussi petite soit-elle.

Il faudrait que toutes ces approbations soient accordées par la commission en vertu du nouveau projet de loi. Manitoba Hydro ne pense pas qu'elle tient compte de la proportionnalité. Elle ne se penche pas sur la nature du projet et n'examine pas s'il est simple ou complexe. Il est injuste pour le promoteur d'être soumis à une analyse aussi rigoureuse pour un projet qui n'est pas aussi complexe que le Projet de ligne de transmission Manitoba-Minnesota.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Si je comprends bien votre réponse, vous suggérez de repenser la structure de la loi quant à cette partie, mais vous n'allez pas jusqu'à demander le concept que j'ai expliqué, soit qu'il y ait une disposition ou une obligation de tenir compte du principe de proportionnalité lorsque le ministre prend une décision ou que l'Agence décide d'imposer ou de demander certaines études. Iriez-vous jusque-là?

[*Traduction*]

Mme Moroz : Oui, je ne suis tout simplement pas encore rendue là.

Nous pensons que la mise en œuvre du concept d'un agent désigné pourrait grandement contribuer à régler la question de la proportionnalité. Si vous ajoutiez dans le projet de loi C-69 des exigences de base très simples pour l'application de modifications, s'il y avait des agents désignés qui auraient clairement le pouvoir d'analyser et d'examiner la portée de ces projets, le pouvoir de demander des renseignements additionnels, s'il y a lieu de le faire, selon la portée ou la complexité du projet, et le pouvoir de rendre des décisions sur des questions mineures, cela pourrait grandement contribuer à régler la question de la proportionnalité pour ces types de projets.

Cependant, on appuierait certainement aussi la proportionnalité dans l'exercice d'autres fonctions, notamment le rôle ministériel, pour désigner des lignes de transmission interprovinciales afin d'exiger une réglementation en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact notamment.

Oui, nous souscrivons certainement au concept de la proportionnalité dans le cadre de la mesure législative, mais nous voulons nous assurer que les gens ne mettent pas seulement l'accent sur les nouvelles lignes, mais qu'ils prêtent aussi attention à toutes les modifications qui sont apportées aux lignes existantes.

The Chair: Senator Plett, do you want to have the last question?

Senator Plett: I apologize to the committee that I was a little late. I just flew in this morning, as many of you know.

My questions and comments will be related a little more to past mistakes than the future mistakes inherent in Bill C-69.

As has Senator McCallum, I have spent a good part of my life in most of Northern Manitoba. I certainly spent a great deal of time in South Indian Lake working on housing projects and working on the school in a past life. I am certainly aware of some of the devastation there has been in South Indian Lake. I certainly feel some of your pain in that regard.

I am also from Manitoba. I am from rural Manitoba. Elder Scott talked about the impact on the rural areas of Manitoba. I am outside of the perimeter about 40 kilometres southeast of here in Landmark. I want to talk a bit about Bipole III that has been mentioned. Many of us tried hard and led the charge to have Bipole III go on the west side of the lake as opposed to on the east side. For the east side it was well over a billion dollars in more money than going on the west side. Bipole III comes all the way down the east side of the lake, goes well south of Winnipeg, then west, and comes right by my community, two miles from where I used to live.

These decisions were made by a different provincial government. I don't know that we can particularly blame hydro for it. It was more a government decision than a hydro decision, but could you tell me a bit about what the impact would have been on Bipole III had it gone down the west side? Would it have been better or worse in as far as some of the issues you're raising?

Audience Member: With all due respect, senator, you've got the information wrong.

Senator Plett: Excuse me, chair, but my question is to the witness. I think people who want to talk need to be removed.

The Chair: Yes. I think we are going to —

Audience Member: I am sorry to object. I really apologize to the presenters and to senators, but I oppose —

Senator Plett: Again, chair, I don't think that this person is on the witness list.

The Chair: We accept that —

La présidente : Sénateur Plett, voulez-vous poser la dernière question?

Le sénateur Plett : Je m'excuse au comité d'être arrivé un peu en retard. Mon vol a atterri ce matin, comme bon nombre d'entre vous le savent.

Mes questions et mes observations porteront un peu plus sur les erreurs passées que sur les erreurs futures en lien avec le projet de loi C-69.

Tout comme la sénatrice McCallum, j'ai vécu une bonne partie de ma vie dans le Nord du Manitoba. J'ai certainement passé beaucoup de temps à South Indian Lake à travailler à des projets liés au logement et au système scolaire dans une vie antérieure. Je suis certainement au courant d'une partie des effets dévastateurs à South Indian Lake. Je comprends en partie ce que vous ressentez.

Je suis également du Manitoba. Je viens du Manitoba rural. M. Scott a mentionné les répercussions sur les régions rurales du Manitoba. Je suis en dehors du périmètre à environ 40 kilomètres au sud-est d'ici, à Landmark. Je veux parler brièvement du projet Bipole III qui a été mentionné. Bon nombre d'entre nous ont déployé des efforts considérables et ont mené la charge pour que la ligne Bipole III soit bâtie sur le côté ouest du lac plutôt que sur le côté est. C'était plus d'un milliard de dollars additionnels pour le construire sur le côté est que sur le côté ouest. Bipole III part du côté est du lac, se rend au sud de Winnipeg, puis à l'ouest, et passe juste à côté de ma communauté, à deux milles d'où j'habitais auparavant.

Ces décisions ont été prises par un gouvernement provincial différent. Je ne sais pas si nous pouvons blâmer Manitoba Hydro pour cela. C'était davantage une décision prise par le gouvernement que par l'entreprise, mais pourriez-vous m'expliquer brièvement quelles auraient été les répercussions sur le projet Bipole III si la ligne avait été construire sur le côté ouest? Cela aurait-il été mieux ou pire pour ce qui est de certaines des questions que vous soulevez?

Membre de l'audience : Sauf votre respect, sénateur, vos renseignements sont erronés.

Le sénateur Plett : Pardonnez-moi, madame la présidente, mais ma question s'adresse au témoin. Je pense que les gens qui veulent prendre la parole doivent être excusés.

La présidente : Oui. Je pense que nous allons...

Membre de l'audience : Je suis désolé de m'opposer à ce que vous dites. Je m'excuse sincèrement auprès des intervenants et des sénateurs, mais je m'inscris en faux...

Le sénateur Plett : Là encore, madame la présidente, je ne pense pas que cette personne figure sur la liste des témoins.

La présidente : Nous sommes d'accord...

Audience Member: I don't think there has been any other legislation in Canadian history that the —

The Chair: We accept that —

Senator Plett: I hope everything is being erased right now.

Audience Member: I am going to go downstairs and hold a news conference and explain that the standards —

Senator Plett: That would be the place you should go.

The Chair: We will suspend the meeting.

Senator Plett: Thank you, chair. Could you please continue?

Mr. Scott: I forget the question.

Senator Plett: The question is based around: Would the environmental impact and economic impact have been a lot different?

Clearly, the Canadian taxpayers know the economic impact was well over a billion dollars. As you know, we're selling our hydro south of the border for a fraction of what we're paying for it right here in the southern part and even the northern parts of Manitoba.

Mr. Scott: My answer would be that we were sold on Bipole III as being necessary to ensure that we have hydro down here in the south. That's what we were sold. Yes, you're right. Political people did make the decision to put that line where it is today. It was, yes, a different government.

The point is that we have to remove, as much as possible, remove the political interference in some of the things we need to do in terms of protecting the environment. The Manitoba Hydro regime here and the province issuing those licences is wrong. It's just absolutely wrong because of political decisions being made.

Yes, hydro needs to sell for money to keep our rates down. That doesn't mean that they should have a licence to do whatever they want under the guise of the authority of the Province of Manitoba. That should not happen. We're not against development. Do it right and don't impact our lives so much.

When do we have to stop making dams? We have a dam up there right now, Wuskwatim. It's not generating any revenue, but it sure pays out a lot of money. Take a look at that. That's what I mean by political people interfering in this process because they give licences to hydro. Take a good look at what's happening here with hydro.

Membre de l'audience : Je ne pense pas qu'aucune autre loi dans l'histoire du Canada...

La présidente : Nous sommes d'accord...

Le sénateur Plett : J'espère qu'on est en train de tout effacer.

Membre de l'audience : Je vais descendre tenir une conférence de presse et expliquer que les normes...

Le sénateur Plett : C'est l'endroit où vous devriez aller.

La présidente : Nous allons suspendre la séance.

Le sénateur Plett : Merci, madame la présidente. Pourriez-vous poursuivre, s'il vous plaît?

M. Scott : J'ai oublié la question.

Le sénateur Plett : La question est la suivante : les répercussions environnementales et économiques auraient-elles été très différentes?

De toute évidence, les contribuables canadiens savent que les répercussions économiques s'élevaient à bien plus d'un milliard de dollars. Comme vous le savez, nous vendons notre électricité au sud de la frontière pour une fraction de ce que nous la payons ici même dans les régions du Sud et même dans les régions du Nord du Manitoba.

M. Scott : Nous étions convaincus que le projet Bipole III était nécessaire pour veiller à ce que nous ayons de l'électricité dans le Sud. C'est ce qu'on nous a fait savoir. Oui, vous avez raison. Les politiciens ont pris la décision de construire la ligne là où elle est aujourd'hui. C'était effectivement un gouvernement différent.

Le fait est que nous devons éliminer le plus possible l'ingérence politique dans certains des projets que nous devons mener pour protéger l'environnement. Le régime de Manitoba Hydro ici et le processus de délivrance des permis de la province sont inacceptables. C'est absolument inacceptable en raison des décisions politiques qui sont prises.

Oui, la société doit continuer de vendre de l'électricité pour maintenir nos taux à des niveaux faibles. Cela ne veut pas dire qu'elle devrait avoir un permis pour faire tout ce qu'elle veut faire en vertu du pouvoir que la province du Manitoba lui a conféré. Cela ne devrait pas se produire. Nous ne nous opposons pas au développement. Faites les choses correctement et n'ayez pas autant de répercussions sur nos vies.

Quand devrions-nous cesser de construire des barrages? Nous avons un barrage dans la région en ce moment, Wuskwatim. Il ne génère pas de revenus, mais il verse beaucoup d'argent. Jetez-y un coup d'œil. C'est ce que je veux dire par l'ingérence politique dans ce processus par l'entremise de permis octroyés à la société d'hydroélectricité. Examinez ce qui se passe avec la société.

The Chair: Thank you. Do you want to add something? Be very short, please.

Mr. Dysart: I'll try to be short. There are a lot of things I want to add to it, but maybe we can talk after.

The Chair: You can submit a longer statement to the clerk.

Mr. Dysart: A licence to destroy. I have looked at Bipole III a bit deeper than the east side/west side debate. I believe that was an argument. The debate was fuelled by industry. The real question is: Did we need Bipole III? The answer was no. Forget the east side/west side debate. We didn't have enough power generation at the time or currently for Bipole III, period. It's not needed.

The whole reliability justification was all they could come up with. I mean it's like somebody buying two vehicles because one might break down. Like, who does that?

You say past mistakes. There are current mistakes being made as we speak that are compounding the environmental and socio-economic devastation. I wish I could go back to the time when you were in South Indian Lake. Even as bad as that was, it's better than what it is today.

The Chair: Thank you very much. With that, we have concluded the questions for this panel.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: I want to pass the motion that we discussed, Senator Richards and Senator McCallum:

> That, notwithstanding the usual practice and pursuant to rule 12(17), the committee be authorized to receive testimony on April 12, 23, 24, 25 and 26, without quorum, provided that two members of the committee be present.

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: For our third panel, we have from Public Interest Law Centre for Consumers Association of Canada (Manitoba), Byron Williams, Director, Public Interest Law Centre, and from Chemawawin Cree Nation, Chief Clarence Easter.

La présidente : Merci. Voulez-vous ajouter quelque chose? Soyez très bref, s'il vous plaît.

M. Dysart : Je vais essayer d'être bref. Il y a bien des choses que je veux ajouter, mais nous pouvons peut-être en discuter plus tard.

La présidente : Vous pouvez remettre ultérieurement un mémoire plus long à la greffière.

M. Dysart : Un permis pour détruire. J'ai examiné le projet Bipole III de façon un peu plus approfondie que le débat entre le côté est et le côté ouest. Je crois que c'était un argument. Le débat était alimenté par l'industrie. La vraie question est la suivante : avions-nous besoin de la ligne Bipole III? La réponse était non. Oubliez le débat entre le côté est et le côté ouest. Nous n'avions pas suffisamment de production d'énergie à l'époque ou nous n'en avons pas assez à l'heure actuelle pour la ligne Bipole III, un point c'est tout. Elle n'était pas nécessaire.

La question de la fiabilité était la seule justification qu'on a pu trouver. C'est comme quelqu'un qui achète deux voitures, car une pourrait tomber en panne. Qui fait cela?

Vous parlez d'erreurs passées. Des erreurs sont commises à l'heure actuelle qui aggravent les conséquences environnementales et socioéconomiques dévastatrices. J'aimerais pouvoir revenir à l'époque lorsque vous étiez à South Indian Lake. Même au pire de la situation, c'était mieux qu'en ce moment.

La présidente : Merci beaucoup. Sur ce, nous avons conclu les questions pour ce groupe de témoins.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Je veux adopter la motion dont nous avons discuté, sénateur Richards et sénatrice McCallum :

> Que, nonobstant la pratique habituelle et conformément au paragraphe 12(17) du Règlement, le comité soit autorisé à entendre des témoignages les 12, 23, 24, 25 et 26 avril, sans le quorum, si au moins deux membres du comité sont présents.

Est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Pour notre troisième groupe de témoins, nous accueillons, du Centre juridique d'intérêt public pour l'Association des consommateurs du Canada (Manitoba), Byron Williams, directeur, et de la Nation crie de Chemawawin, le chef Clarence Easter.

We will start with your opening statements, followed by a question period.

Clarence Easter, Chief, Chemawawin Cree Nation: Thank you and good morning, honourable ladies and gentlemen. [*Indigenous language spoken*].

My community of Chemanwawin Cree Nation has approximately 1,500 members living on reserve approximately five hours north of Winnipeg. I am here today to talk about my community's overall focus on health.

In 1964, my community was forced to relocate, in its entirety, to allow the flooding of Cedar Lake and its surrounding areas. The flooding of approximately 200,000 hectares placed the majority of our traditional lands and home community underwater to create what is now known as the Grand Rapids Generating Station reservoir and the Cedar Lake resource management area as we know it today.

We did not have any say regarding this relocation or its effect on our resource area. For decades, we struggled to recover from this relocation and the complete altering of life as we knew it. Our way of life and everything we knew were changed overnight, in five minutes. I cannot begin to relate to you the extent of the environmental, social, cultural and financial impacts this project has had on our people. In spite of this, we're willing to pursue a working relationship with the Crown and build upon current programs to manage our resource area.

Approximately 10 years ago, I had to step back and revamp my community focuses and priorities. After years of unchecked operations and assistance from numerous so-called experts and/or consultants, my community was slowly slipping into a state where it was facing a bleak future.

Our financial state was approaching third-party intervention. Our community infrastructure had eroded due to a lack of funds and capabilities. We had a significant housing project that couldn't be finished and was at risk of being cancelled. Our employment rate was at an all-time low. Our health programs had been declining and continually declining up until then. I needed to change the way we did things and our overall focus.

I decided the main theme for our community was to improve our health perspective. I said to my people, "We have to turn a new leaf." My first step was to find a partner to assist us in our operational and financial restructuring. With that focus, we raised over $10 million in operational debt and stabilized our finances to a healthier financial state.

Nous allons commencer avec vos exposés liminaires, puis nous passerons à la période des questions.

Clarence Easter, chef, Nation crie de Chemawawin : Merci beaucoup et bonjour, mesdames et messieurs honorables sénateurs. [*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

Ma communauté de la Nation crie de Chemanwawin compte approximativement 1 500 membres qui vivent sur la réserve située à environ cinq heures au nord de Winnipeg. Je suis ici aujourd'hui pour discuter de la priorité qu'accorde notre communauté à la santé.

En 1964, ma communauté a été contrainte de se relocaliser entièrement pour permettre l'inondation de Cedar Lake et des régions avoisinantes. L'inondation d'environ 200 000 hectares a placé la majorité de nos terres traditionnelles et de notre communauté sous l'eau pour créer ce qui est maintenant connu comme étant le réservoir de la centrale de Grand Rapids et la région de gestion des ressources de Cedar Lake comme nous la connaissons aujourd'hui.

Nous n'avons pas eu notre mot à dire concernant la relocalisation et son incidence sur notre aire de ressources. Pendant des décennies, nous avons eu du mal à nous relever de cette relocalisation et de ce changement complet de vie. Notre mode de vie et nos habitudes ont été chamboulés du jour au lendemain, en cinq minutes. Je ne saurais vous expliquer la portée des répercussions environnementales, sociales, culturelles et financières de ce projet sur notre peuple. En dépit de cela, nous sommes disposés à nouer une relation de travail avec la Couronne et à faire fond sur les programmes actuels pour gérer notre aire de ressources.

Il y a environ 10 ans, j'ai dû prendre du recul et réviser les priorités de ma communauté. Après des années d'opérations sans surveillance et d'aide de nombreux soi-disant experts et consultants, ma communauté était en train de sombrer dans une situation où elle était confrontée à un avenir très sombre.

Notre situation financière était en passe de faire l'objet d'une intervention par un tiers. Nos infrastructures communautaires s'étaient détériorées en raison d'un manque de fonds et de ressources. Nous avions un projet de logement important qui ne pouvait pas être mené à bien et qui était à risque d'être annulé. Notre taux d'emploi n'avait jamais été aussi bas. Nos programmes en matière de santé étaient en baisse et ont continué de baisser depuis. Je devais changer notre façon de faire et notre priorité globale.

J'ai décidé que le thème principal pour notre communauté consistait à améliorer la santé. J'ai dit à mon peuple, « Nous devons suivre une nouvelle feuille de route ». La première étape a été de trouver un partenaire pour nous aider dans le cadre de notre restructuration opérationnelle et financière. Étant animés par cet objectif, nous avons fait augmenter de plus de 10 millions

We then moved into security and long-term employment by managing our lake and resource management areas to bring our lake back to a safe and healthy state. We have worked to recover from the devastated fishing industry that saw us close the lake entirely for five years, in aid of rejuvenating our fish stocks.

In spite of the devastation we incurred as a result of our relocation and the flooding of our way of life, we structured our resource management agreements to see us working in partnership with the Crown and industry. We currently employ approximately 120 band members each year through these programs. We are into the eighth year of a renewable 50-year agreement.

Following the initiatives of our resource management area focus, we turned our efforts into a crumbling and non-existent infrastructure. We could not get support from INAC at the time, so we financed our own community plan in excess of $800,000 to map out our needs for today and up to 20 years in the future.

We began addressing water and waste systems that had experienced years of neglect and undertook the massive task of creating effective drainage and building up our road system to a degree where there is a sound road base that could be resurfaced. We were able to obtain conventional financing approximately four years ago and completed the undertaking of paving all the roads in our community.

In approximately 2012 we partnered with a health centre here in the city to provide safe accommodations for our members while in the city. To pursue health services solutions for our members, we partnered with three other underserviced communities for this initiative from the North. For three years now we have a fully operational mental-wellness team that provides services directly into our communities and provides life skills group counselling programs to our members in our facility here in the city.

For the past year, we have recruited three physicians that also provide services to our members in our communities and here in the city as well. These are Indigenous-led solutions for Indigenous people in partnership with private and government entities.

I am here today to ask for your support in continuing our efforts toward improving our overall health. In addition to your support of our pursuit of better health services in our community

de dollars la dette opérationnelle et avons stabilisé nos finances de manière à être dans une situation financière plus saine.

Nous nous sommes ensuite penchés sur la sécurité d'emploi et les emplois à long terme en administrant nos zones de gestion des lacs et des ressources afin de ramener notre lac à un état sain et sécuritaire. Nous avons travaillé à rétablir l'industrie de la pêche dévastée à la suite de la fermeture complète du lac pendant cinq ans, afin de contribuer à renouveler nos stocks de poissons.

Malgré les effets dévastateurs occasionnés par notre relocalisation et l'inondation de notre mode de vie, nous avons élaboré nos ententes sur la gestion des ressources pour que nous puissions travailler en partenariat avec la Couronne et l'industrie. Nous employons actuellement environ 120 membres de la bande chaque année par l'entremise de ces programmes. Nous en sommes à la huitième année d'une entente renouvelable de 50 ans.

Après nos initiatives axées sur la région de gestion des ressources, nous avons consacré nos efforts aux infrastructures désuètes ou inexistantes. Comme nous n'avons pu obtenir l'aide d'AINC, à l'époque, nous avons financé notre propre plan communautaire pour plus de 800 000 $ afin de définir nos besoins actuels et futurs sur un horizon de 20 ans.

Nous avons commencé par les problèmes liés aux systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, qui avaient été négligés pendant des années. Nous avons entrepris la tâche colossale de créer un système de drainage efficace et d'améliorer notre réseau routier. L'idée était de solidifier les assises routières pour repaver les routes. Nous avons réussi à obtenir du financement classique il y a environ quatre ans, et nous avons terminé le pavage de toutes les routes de notre communauté.

Aux alentours de 2012, nous avons établi un partenariat avec un centre de santé de la ville pour que nos membres aient accès à un hébergement sûr pendant leurs séjours en ville. De plus, en collaboration avec trois autres collectivités mal desservies, nous avons lancé une initiative dans le Nord pour trouver des solutions pour les services de santé pour nos membres. Depuis maintenant trois ans, nous avons une équipe de mieux-être mental pleinement opérationnelle qui offre des services directement dans les collectivités et des cours de préparation à la vie quotidienne. Il s'agit de cours en groupe offerts à nos membres dans nos installations, ici en ville.

Au cours de la dernière année, nous avons recruté trois médecins qui offrent également des services à nos membres, tant dans nos collectivités qu'en ville. Il s'agit de solutions autochtones pour les Autochtones, en partenariat avec des organismes privés et publics.

Je suis ici aujourd'hui pour vous demander de nous aider à poursuivre nos efforts d'amélioration de notre santé globale. Outre votre appui à la recherche de meilleurs services de santé

and for our members, I am also asking for your support in ensuring that our resource management area continues to be on the same path of improving its health and does not become vulnerable to projects and development in the future.

We hereby ask Transport Canada at Cedar Lake, in the scheduling of important navigable waterways, to ensure higher priority is given to reviewing future projects or development works in the Cedar Lake resource management area. We also request that Transport Canada enter into a partnership arrangement with our community for co-management of navigation within the Cedar Lake resource management area building upon our existing programs and expertise.

We further request that you consider amending section 27 of the Navigable Waters Act to include agreements and arrangements so that Transport Canada can recognize the jurisdiction of a First Nations that already has a Crown agreement for co-managing a navigable waterway, especially where waterway is integral to the culture and economy of the First Nation.

Thank you for your time today and for allowing me to tell my story. I hope you can assist us in continuing to build for the future. Draft amendments will be forthcoming.

The Chair: Are you going to submit supplementary information to the clerk of our committee?

Mr. Easter: Yes.

Byron Williams, Director, Public Interest Law Centre, Public Interest Law Centre for Consumers Association of Canada (Manitoba): Good morning, Madam Chair and members of the panel.

With me in the second row is the Executive Director of CAC Manitoba, Gloria Desorcy, as well as Dr. Patricia Fitzpatrick from the University of Winnipeg. They have collaborated on this project under the instructions of CAC Manitoba.

It's a great honour to be here today before the standing committee and obviously an honour to be on Treaty 1 lands in the heartland of the Métis Nation.

We provided two documents for the panel. One is a seven-page PowerPoint. The title is "An Uneasy Compromise." We also provided to the panel a single-page sheet called, "Canadian Legislators and Consumer Engagement." We will focus on the PowerPoint, but we brought this single-page sheet to you because there has been a lot of conversation in this process in Calgary about the directly affected test. We wanted to share with this committee examples of Canadian regulators that are working

pour la communauté et nos membres, je vous demande d'appuyer nos efforts continus visant à assurer la santé de notre région de gestion des ressources, pour éviter qu'elle ne devienne vulnérable aux projets et au développement à l'avenir.

Nous demandons à Transports Canada, pour l'inscription à l'annexe des voies navigables importantes, de veiller à accorder une plus grande priorité à l'examen d'éventuels projets ou travaux de développement dans la région de gestion des ressources de Cedar Lake. Nous demandons également que Transports Canada conclue avec notre collectivité un accord de partenariat fondé sur nos programmes et notre expertise pour la cogestion de la navigation dans cette région.

Nous vous demandons également d'envisager de modifier l'article 27 de la Loi sur la protection des eaux navigables afin d'y inclure des ententes et des arrangements, pour que Transports Canada puisse reconnaître la compétence d'une Première Nation qui a déjà une entente de cogestion d'une voie navigable avec la Couronne, surtout lorsque la voie navigable fait partie intégrante de la culture et de l'économie de la Première Nation.

Merci de m'avoir accordé votre temps aujourd'hui et de m'avoir permis de présenter mon point de vue. J'espère que vous pourrez nous aider à continuer à bâtir l'avenir. Nous proposerons des amendements sous peu.

La présidente : Allez-vous transmettre ces renseignements supplémentaires à la greffière du comité?

M. Easter : Oui.

Byron Williams, directeur, Centre juridique d'intérêt public, Centre juridique d'intérêt public pour l'Association des consommateurs du Canada (Manitoba) : Madame la présidente, membres du comité, bonjour.

Aujourd'hui, je suis accompagné de Mme Gloria Desorcy, directrice générale d'ACC Manitoba, et de Mme Patricia Fitzpatrick, de l'Université de Winnipeg, qui sont assises à la deuxième rangée. Elles ont collaboré à ce projet selon les instructions d'ACC Manitoba.

C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui devant le comité permanent et, évidemment, d'être sur les terres visées par le Traité nº 1, au cœur même de la nation métisse.

Nous avons fourni deux documents au comité. Le premier est une présentation PowerPoint de sept pages, intitulée « An Uneasy Compromise ». Nous vous avons également remis un document d'une page intitulé « Canadian Legislators and Consumer Engagement ». Nous nous concentrerons sur la présentation PowerPoint, mais nous vous avons ajouté ce document d'une page parce que le critère des « personnes directement touchées » a suscité beaucoup de discussions au

innovatively to incorporate the viewpoints of thousands of Canadians.

On this page you'll see examples of what the CRTC did just last fall in their retail sales practices proceeding involving over 9,000 Canadians, or what our Public Utilities Board did in a recent rate hearing involving over 2,300 Manitobans. They are innovative approaches to get more consumer input rather than trying to stifle public engagement. From our client's perspective, one of the key messages to this committee is that there are innovative processes which are actually more time stressed than the environmental processes and which can provide meaningful value to the process.

You may ask: What is a consumer organization doing here speaking about impact assessment? Over the past 60 years in Manitoba and the past 20 years of impact assessment, our clients believe very deeply that as consumers they have a responsibility to look at the products they purchase, and at the health, social, environmental and economic impacts of their production. As consumers they are directly affected.

In terms of our contribution, the CAC presentation has been developed by the three of us as a team which has been involved in at least 10 major provincial and federal environmental assessment projects or need for alternative assessments involving over $30 billion worth of projects. We've seen it from the hydro side. We've also been intimately involved in pipeline proceedings. We certainly have seen the lack of a robust process in the pipeline context of evidence before the National Energy Board.

The point we want to make on this page 3 of our PowerPoint is that you're very familiar with all the noise, the fury and the polemics of federal legislation, but there have been some very interesting innovations, some successful and some failed, at the provincial level in Manitoba. Those involve the development of environmental impact statements, not just from a Western legal and scientific perspective but from a Cree world view and Indigenous perspective. They include a regional cumulative effects assessment of the very highly compromised Nelson River Watershed, which had many flaws but also identified the history of violence against women that was collateral to some of these projects.

We also have in Manitoba our clients' direct experience in attempting sustainability-based assessment. Frankly, Manitoba Hydro through its multiple account benefit analysis does a version of that and directly addresses issues such as climate

cours des consultations à Calgary. Nous voulions donner au comité des exemples d'organismes de réglementation canadiens qui travaillent de façon novatrice pour intégrer les points de vue de milliers de Canadiens.

Sur cette page, vous avez des exemples de la méthode utilisée par le CRTC l'automne dernier dans le cadre d'une enquête sur les pratiques de vente au détail, à laquelle ont participé plus de 9 000 Canadiens, ou de celle de la Régie des services publics lors des récentes audiences sur les tarifs, à laquelle plus de 2 300 Manitobains ont participé. Il s'agit d'approches novatrices qui visent à accroître plutôt qu'à réduire la participation du public. Du point de vue de la clientèle, l'un des messages clés que nous souhaitons transmettre au comité est qu'il existe des méthodes novatrices plus rapides que les processus environnementaux, et qu'elles peuvent aussi être plus utiles.

Vous vous demandez peut-être ce qu'une association de consommateurs vient faire ici pour parler d'évaluation d'impact environnemental. Au fil des 60 dernières années, au Manitoba, et après 20 ans d'évaluations d'impact, nos clients ont acquis la certitude qu'ils ont, en tant que consommateurs, la responsabilité d'examiner les produits qu'ils achètent et de prendre en compte les répercussions de la fabrication de ces produits sur la santé, la société et l'environnement. En tant que consommateurs, ils sont directement touchés.

Quant à la contribution de l'ACC, nous avons préparé cette présentation à trois, en équipe, en nous fondant sur notre expérience dans au moins 10 grands projets d'évaluation environnementale provinciaux et fédéraux ou d'autres types d'évaluations, pour des projets dont la valeur totale dépasse les 30 milliards de dollars, notamment des projets d'hydroélectricité. Nous avons également participé activement à l'évaluation de projets de pipelines. Dans ce cas, il nous a semblé évident que l'Office national de l'énergie n'avait pas un processus d'examen des preuves rigoureux relativement aux pipelines.

À la page 3 de notre présentation, nous faisons valoir que malgré l'effervescence, les débats et la polémique que suscitent les lois fédérales — comme vous le savez très bien —, il y a eu d'intéressantes innovations au Manitoba, dont certaines sont plus réussies que d'autres. Il s'agit de l'élaboration d'énoncés des incidences environnementales, non seulement d'un point de vue juridique et scientifique occidental, mais aussi du point de vue autochtone et d'une vision du monde crie. Cela comprend l'évaluation des effets cumulatifs régionaux dans le bassin hydrographique très compromis du fleuve Nelson. L'évaluation comportait de nombreuses lacunes, mais elle a aussi permis d'établir une corrélation entre certains de ces projets et la violence faite aux femmes.

Au Manitoba, nos clients font l'expérience directe de l'évaluation axée sur la durabilité. Manitoba Hydro a créé sa propre version et traite directement d'enjeux comme les changements climatiques dans le cadre de son analyse des

change. Our clients certainly aren't as afraid of that concept as you might hear in other jurisdictions.

Manitoba has also been innovative in terms of monitoring, including First Nations participation in monitoring. We're the first jurisdiction with two after the fact analyses of major products to see how they're doing and how we can adaptively manage those projects. Interestingly, in Manitoba we've had many failures. A need for an alternative analysis resulted in the mothballing of a $10.5 billion hydro project, which clearly was out of step with market realities.

I will not be going to spend a lot of time on slide 4, but I highlight that meaningful early engagement matters. Involving the public can help reasonable projects become better and can make their approval less contentious while providing early warnings of high-risk projects.

I also want to highlight, especially in the Manitoba context, the third bullet on how important are cumulative effects. You heard the senator from Manitoba earlier speak to that. Our Nelson River and Churchill River watersheds are highly compromised. Additional activities could be a significant environmental tipping point. When looking at projects in Canada in highly compromised areas, it's difficult for a proponent to cover the whole regional context by itself. This underlines for our clients the importance of regional cumulative effects assessments.

On slide 5 our clients talk about some of the promising elements they see in Bill C-69. One is a process element. There was extensive public engagement with over 1,000 witnesses in person and over 500 written briefs, again in a compressed time period.

Our clients also see promise in the early planning involving the agency and enabling meaningful public participation. Our clients see that as a way to make good projects better and to warn about negative projects. Our clients also see important opportunities in transparent guidance for decision makers, participants and the public.

I do this stuff a lot, unlike others. From our clients' perspective, clause 22 in terms of the factors, clause 63 in terms of the public interest test and clause 65, are important in enhancing public accountability and enhancing the quality of decision making. My friend, Ms. Orenstein, whom I know well and with whom I have worked, is a brilliant epidemiologist. When it comes to her concerns about subclause 65(2), I do not share those concerns. I think subclause 65(2) merely reflects

avantages des comptes multiples. Ce concept n'inspire pas autant de crainte chez nos clients que ce qu'on voit ailleurs.

Le Manitoba innove aussi sur le plan de la surveillance, ce qui comprend la participation des Premières Nations. Nous sommes la première administration à avoir effectué deux analyses des faits afin d'évaluer les progrès et de déterminer comment gérer ces projets de façon adaptative. Fait intéressant, le Manitoba a connu de nombreux échecs. Cette analyse distincte a entraîné l'abandon d'un projet hydroélectrique de 10,5 milliards de dollars qui n'était manifestement pas adapté aux réalités du marché.

Je ne consacrerai pas beaucoup de temps à la quatrième diapositive, mais j'insiste sur l'importance d'une participation précoce significative. La participation du public peut contribuer à l'amélioration des projets raisonnables, à réduire la controverse entourant leur approbation et à cerner rapidement les projets à risque élevé.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur le troisième point sur l'importance des effets cumulatifs, surtout dans le contexte du Manitoba. Vous avez entendu le sénateur du Manitoba en parler plus tôt. Les bassins hydrographiques des fleuves Nelson et Churchill sont très fragilisés. D'autres activités pourraient constituer un important point de bascule sur le plan environnemental. Au Canada, dans les régions très fragilisées, il est difficile pour un promoteur de prendre en compte, à lui seul, l'ensemble du contexte régional dans l'évaluation des projets. Pour nos clients, cela souligne l'importance des évaluations régionales des effets cumulatifs.

À la cinquième diapositive, nous présentons certains éléments prometteurs du projet de loi C-69 relevés par nos clients. Un des éléments est lié au processus. Une vaste consultation menée sur une très courte période, encore une fois, a permis d'entendre plus de 1 000 personnes venues témoigner en personne. En outre, plus de 500 mémoires écrits ont été reçus.

Nos clients considèrent aussi que la planification précoce de la participation de l'agence afin de favoriser une participation significative du public est un autre aspect prometteur. Ils voient cela comme une façon d'améliorer les bons projets et de signaler les projets néfastes. Ils voient aussi d'importantes possibilités d'orienter les décideurs, les participants et le public de manière transparente.

Je fais cela souvent, contrairement à d'autres. Selon nos clients, l'article 22, qui porte sur les facteurs, l'article 63, qui porte sur le critère de l'intérêt public, et l'article 65 sont importants pour améliorer la reddition de comptes au public et la qualité du processus décisionnel. Mon amie, Mme Orenstein, que je connais bien et avec qui j'ai travaillé, est une brillante épidémiologiste. Toutefois, je ne partage pas ses préoccupations au sujet du paragraphe 65(2). Je pense que le paragraphe 65(2)

what our Supreme Court of Canada has told us, that decisions must be transparent, justiciable and intelligible.

Our clients have a number of concerns with Bill C-69. Those are set out on page 6, but I wish to draw to your attention the third one. Will the legislation protect Manitoba water? I can't say it will, but we have included a quote of a Cree individual from Northern Manitoba talking about the destruction of a vibrant, sustenance sturgeon fishery, the near extrication of brook trout and cumulative effects that are profound, largely unmonitored, unmitigated and unrehabilitated. Think of this highly compromised and highly vulnerable watershed and of the role that Canada could have. Given species at risk, Crown lands, First Nations reserves and waters that have been navigated since time immemorial, the reality is that the Government of Canada has been sitting on the sidelines throughout CEAA 1992 and throughout CEAA 2012. This begs the question: Does this legislation move Canada forward in that regard? From our clients' perspective, they're not persuaded.

First, this panel has been presented with a lot of thoughtful recommendations. You're under tight time frames if this bill is to be passed. Our clients have more modest recommendations that appear on page 7. One is recognizing the fact that meaningful public participation is critical and important. It should be defined under section 2 of the Impact Assessment Act. We have proposed a definition there.

Second, if the bill is to be about transparency, when monitoring reports are prepared by the proponents shouldn't there be an obligation to make those reports publicly available and easily accessible?

Third, to enhance the protection or the tool of regional cumulative effects assessment, we have suggested an amendment to subclause 97(1) to oblige the minister to develop a list of priority areas where we can take a hard look at highly vulnerable regions, at potential futures for them leading to better impact assessment and, frankly, at taking some of the burden off of individual proponents.

We're very grateful for this opportunity and look forward to any questions the panel may have.

Senator Richards: I am glad to see you here, Chief Easter.

Every time the federal government seems to do something to help one species or one part of my home province, they end up hurting another inadvertently. This is a broad perspective. I don't know how it can pinpoint some of your problems, but it's kind of the same thing. They wanted to save the bass 20 years ago, so

reflète simplement ce que la Cour suprême du Canada a affirmé, soit que les décisions doivent être transparentes, justiciables et intelligibles.

Nos clients ont diverses préoccupations au sujet du projet de loi C-69. Elles figurent à la page 6, mais j'aimerais attirer votre attention sur la troisième. La loi protégera-t-elle l'eau du Manitoba? Je ne peux l'affirmer. Nous avons inclus une citation d'un Cri du Nord du Manitoba. Il parle de la destruction d'une pêcherie de subsistance autrefois prospère, la pêche à l'esturgeon; de la surpêche de l'omble de fontaine; des effets cumulatifs considérables, largement non surveillés et de l'absence de mesures d'atténuation et de remise en état. Gardez à l'esprit ce bassin hydrographique très fragilisé et très vulnérable et réfléchissez au rôle que le Canada pourrait jouer. Compte tenu de la situation des espèces en péril, des terres de la Couronne, des réserves des Premières Nations et des eaux sur lesquelles on navigue depuis des temps immémoriaux, il faut se rendre à l'évidence : le gouvernement du Canada n'a rien fait pendant que la LCEE de 1992 et la LCEE de 2012 étaient en vigueur. La question qui se pose est la suivante : ce projet de loi fait-il progresser le Canada à cet égard? Nos clients n'en sont pas convaincus.

Premièrement, beaucoup de recommandations réfléchies ont été présentées au comité. Le délai pour l'adoption du projet de loi est serré. Nos clients ont des recommandations plus modestes; elles figurent à la page 7. L'une de ces recommandations est de reconnaître la nécessité et l'importance d'une participation significative du public. Cela devrait être défini à l'article 2 de la Loi sur l'évaluation d'impact. Nous proposons une définition dans notre document.

Deuxièmement, si le projet de loi vise la transparence, lorsque les rapports de surveillance sont préparés par les promoteurs, ne devrait-il pas y avoir une obligation de publier les rapports publics et de les rendre facilement accessibles?

Troisièmement, pour améliorer la protection ou l'outil d'évaluation des effets cumulatifs régionaux, nous proposons de modifier le paragraphe 97(1) pour obliger le ministre à établir la liste des régions prioritaires afin d'examiner de près les régions très vulnérables, les perspectives d'avenir dans ces régions et, pour parler franchement, réduire le fardeau des promoteurs.

Nous sommes très reconnaissants de l'occasion de témoigner. C'est avec plaisir que nous répondrons aux questions du comité.

Le sénateur Richards : Chef Easter, je suis heureux de vous voir ici.

Chaque fois que le gouvernement fédéral semble faire quelque chose pour aider une espèce ou une partie de ma province, il finit par nuire accidentellement à autre chose. Je parle de manière générale. Je ne sais pas comment le gouvernement peut cerner certains de vos problèmes, mais c'est un peu la même chose. Il y

they cut out fishing of speck bass on the Miramichi. This devastated our salmon, and now we're in a fight to save our salmon.

With the seals it was the same thing. They stopped the culling of seals, and now there are so many seals in the Northumberland Strait that it is an added burden to the salmon. It seems that every time the government gets involved with one thing, it kind of destroys another thing. That's part of the problem with everything that's being done to the reserves, to the wildlife and to the nations as a whole. They use Agent Orange in New Brunswick to stop the growth over power lines. Of course, 500 people died because Agent Orange was devastating. They didn't know at the time, but that is what happened.

My question is a little different, and forgive me for rambling a bit. You were talking about the health aspects. In my other life I mentored a lot of First Nations kids that come through schools and get to the universities. From talking to Chief Ganesh and other people, one of their major concerns on the reserves is education. When you were talking about health, I was thinking that there is one female First Nations surgeon in this country. I know Senator McCallum is a dentist, but it must impact the reserves and the people not to have their own health specialists. What can be done to help the First Nations buoy that to make sure their kids get better education? It would be great for a First Nations person to be able to go to a First Nations doctor. I don't think that's happening in Canada.

Could you comment on that?

Mr. Easter: I guess I'll respond to your question by telling you a bit about the way we look at things. We look at things to understand our environment, to understand what our land is doing, and to understand what the lake is doing. Right now we don't understand Cedar Lake. What is it doing? We need to know what it's doing so that we can adapt to it. Right now we're not adapting to our environment. A lot of our people are getting sick because of our environment.

For example, we had to deal with dogs. Before we knew how to deal with dogs, but since coming into the relocated area we don't know how to deal with dogs. They run rampantly. In the last 10 years we began to deal with dogs. Every six months we have a dog clinic. Everybody needs to understand how to deal with dogs. We have spaying and neutering. We also deal with stray dogs. We pick them up and give them away. We've picked up over 400 dogs in the last three years and spayed and neutered over 350 dogs. That has worked. There are no stray dogs now. That's an environment. We understand that. We try to understand that environment in terms of dealing with dogs. In terms of dealing with our environment of the lake, we need to

a 20 ans, pour sauver l'achigan, le gouvernement en a interdit la pêche sur la rivière Miramichi. Cela a dévasté notre saumon, et maintenant nous luttons pour le sauver.

Avec les phoques, c'était la même chose. On a interdit l'abattage des phoques, et on compte maintenant tellement de phoques dans le détroit de Northumberland que cela nuit encore plus au saumon. Il semble que chaque fois que le gouvernement s'occupe d'une chose, il en détruit une autre. C'est une partie du problème pour toutes les mesures prises dans les réserves, pour la faune et dans l'ensemble du pays. Au Nouveau-Brunswick, on utilise de l'agent Orange pour arrêter la croissance le long des lignes de transport d'électricité. Bien sûr, 500 personnes sont mortes parce que l'agent Orange était dévastateur. On l'ignorait, à l'époque, mais c'est ce qui s'est passé.

Ma question porte sur un aspect légèrement différent. Excusez la digression. Vous parliez des aspects liés à la santé. Dans mon autre vie, j'ai été mentor pour beaucoup d'enfants des Premières Nations qui fréquentent l'école, jusqu'à l'université. D'après nos discussions avec le chef Ganesh et d'autres, l'éducation est l'une des principales préoccupations dans les réserves. Quand vous parliez de santé, je pensais au fait qu'il y a une chirurgienne issue des Premières Nations au pays. Je sais que le sénateur McCallum est dentiste. L'absence de spécialistes de la santé issus de la communauté doit avoir une incidence sur les réserves, sur les gens. Que peut-on faire pour aider les Premières Nations à compenser cela pour s'assurer que leurs enfants ont une meilleure éducation? Ce serait formidable que les membres des Premières Nations puissent consulter un médecin des Premières Nations. Je ne pense pas que c'est possible, au Canada.

Pourriez-vous faire des commentaires à ce sujet?

M. Easter : Je vais répondre à votre question en vous parlant un peu de notre façon de voir les choses. Nous regardons les choses pour comprendre notre environnement, pour comprendre ce que font nos terres et pour comprendre ce que fait le lac. Actuellement, nous ne comprenons pas le lac Cedar. Qu'est-ce qu'il fait? Nous devons le savoir pour nous y adapter. En ce moment, nous ne nous adaptons pas à notre environnement. Beaucoup de nos gens sont malades à cause de notre environnement.

Par exemple, nous avons eu un problème avec les chiens. Avant, nous savions quoi faire, mais depuis notre arrivée dans la zone de réinstallation, nous avons des difficultés. Ils courent partout. Nous avons pris la situation en mains au cours des 10 dernières années. Nous organisons une clinique canine tous les six mois. Tout le monde doit comprendre comment s'occuper des chiens. Nous offrons la stérilisation. Nous nous occupons également des chiens errants. On les capture et on les donne. Nous avons capturé plus de 400 chiens au cours des trois dernières années et stérilisé plus de 350 chiens. Cela a fonctionné. Il n'y a plus de chiens errants maintenant. C'est un environnement; nous comprenons cela. Nous essayons de

understand what the lake is doing. We need to understand the results of the monitoring and be able to adapt to them.

Senator Richards: I absolutely agree with you. The same issues are happening and the same problems are occurring on the reserves in New Brunswick where I come from. I have grown up near three reserves, and they face some of the same problems.

I suppose my question was a little off topic, but talking to Chief Ganesh and others, their main concern was the more First Nations youth get a post-secondary education, the more they have a chance to come back to the reserve and help solve these problems. That is what I was getting at.

Mr. Easter: That helps too, but as soon as you educate people, they leave the reserve to go work somewhere else.

Senator Richards: That's a problem too, sir. I realize that.

Mr. Easter: We need development in the community for our people to come back. We have a problem now where you educate people, but they leave to go work somewhere else.

Senator Richards: Yes.

Mr. Easter: We need to build infrastructure to make sure they come back to our community.

Senator Richards: That's right.

Mr. Easter: That's the reason for our health facility in Winnipeg. We sort of gather all the physicians in the city and filter them out to the communities. A doctor doesn't have to move into the community to be able to work there. We can get them there and get them back to the city for the weekend.

Senator Simons: Thank you very much, Chief Easter, for being here.

My question is directed to Mr. Williams. It's about your third recommendation on priority lists for regional and strategic assessment. We have a separate problem on the committee, which is that we don't yet have a project list for what kinds of projects will be included in impact assessment. You're speaking of something related but different about giving priority to particular regional and strategic assessments.

Could you explain a bit more about how that would work and why your agency thinks that is an important amendment to make?

comprendre les chiens en fonction de cet environnement. Pour ce qui est de l'environnement du lac, nous devons comprendre comment il fonctionne. Nous devons comprendre les résultats de la surveillance et nous y adapter.

Le sénateur Richards : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Les mêmes problèmes et la même situation se produisent dans les réserves de ma province, le Nouveau-Brunswick. J'ai grandi près de trois réserves et leurs habitants font face aux mêmes types de problèmes.

Je présume que ma question s'écartait un peu du sujet, mais le chef Ganesh et d'autres intervenants nous ont dit que plus les jeunes des Premières Nations faisaient des études postsecondaires, plus les chances sont élevées qu'ils reviennent dans les réserves pour aider à résoudre ces problèmes. C'est le point que je tentais de faire valoir.

M. Easter : Cela peut aussi aider, mais dès que les gens font des études, ils quittent la réserve pour aller travailler ailleurs.

Le sénateur Richards : C'est également un problème, monsieur. Je le reconnais.

M. Easter : Nous devons développer nos collectivités pour encourager les gens à revenir. Le problème, maintenant, c'est que lorsque les gens font des études, ils vont travailler ailleurs.

Le sénateur Richards : Oui.

M. Easter : Nous devons bâtir l'infrastructure nécessaire pour veiller à ce qu'ils reviennent dans notre collectivité.

Le sénateur Richards : Voilà.

M. Easter : C'est la raison pour laquelle nous avons cet établissement de santé à Winnipeg. Nous rassemblons tous les médecins de la ville et nous les envoyons dans les collectivités. Les médecins ne sont pas obligés de déménager dans les collectivités dans lesquelles ils travaillent. Nous pouvons les envoyer dans les collectivités et les ramener en ville pour la fin de semaine.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, chef Easter, d'être ici aujourd'hui.

Ma question s'adresse à M. Williams. Elle concerne votre troisième recommandation, celle sur les listes de priorités pour les évaluations stratégiques et régionales. Le comité fait face à un autre problème, c'est-à-dire que nous n'avons toujours pas reçu la liste des types de projets qui seront visés par l'évaluation d'impact. Vous parlez d'un point connexe, mais distinct, lorsque vous parlez de donner la priorité aux évaluations stratégiques et régionales.

Pourriez-vous nous expliquer plus en détail la façon dont cela fonctionnera et les raisons pour lesquelles les membres de votre organisme pensent que c'est un amendement important?

Mr. Williams: We often talk about the death of a thousand cuts and how we can't look at one project in isolation when we're looking at environmental impacts. We also have the dilemma in environmental assessment that it's not fair to a proponent to have to bear the burden, even research wise, for all the underlying issues related to a particular region.

The theory behind regional cumulative effects assessment is to develop a baseline of knowledge related to a vulnerable region to look at possible different futures. That's kind of a source of information to assist government in its planning exercises and to assist industry and the public when they're looking at issues to develop that kind of information.

In regions that you might think of in Canada, such as the Ring of Fire, a highly controversial area in Northern Ontario, wouldn't it be nice, rather than have it totally politicized, to have some common evidence in terms of what different futures look like for that region based on traditional knowledge and science? The Nelson River Watershed where we attempted but had a failed regional cumulative effects assessment in Manitoba is another natural one.

Senator Simons: Certainly the Wood Buffalo area near Fort McMurray.

Yesterday in Saskatoon, we discussed another one of your suggestions that I like a lot. It is the idea of mandating some kind of follow-up so people can see how proponents actually lived up to the expectations placed upon them. I am trying to figure out, though, if that belongs in the act or if that's better dealt with in regulation.

Do you have an opinion about whether that could be handled in a regulation once the act is passed, or does that need to be written, in your opinion, into the hard text of the act itself?

Mr. Williams: You will be hearing from Dr. Sinclair later today who will have some opinions. Some directional guidance in terms of the need for assessments after the fact, the obligation to make monitoring transparent and the value of having First Nations and other Indigenous people participating in monitoring, is very important. It's not just about seeing how we did on a report card. We know we're going to be wrong and projects are going to get through. We know that our predictions are going to be wrong and most projects will get through. Then we have to manage adaptively afterward. Some would argue that in many ways the most important under-realized part of this legislation is in monitoring.

M. Williams : Nous parlons souvent de la mort à petit feu et de la façon dont nous ne pouvons pas examiner un projet de manière isolée lorsqu'il s'agit des impacts environnementaux. Nous sommes également aux prises avec le dilemme posé par l'évaluation environnementale, à savoir qu'il n'est pas juste pour un promoteur d'avoir à assumer le fardeau, même sur le plan de la recherche, de tous les enjeux sous-jacents dans une région donnée.

En théorie, l'évaluation régionale des effets cumulatifs permettrait d'établir une base de connaissances liées à une région vulnérable, afin de déterminer différentes possibilités d'avenir. Il s'agit en quelque sorte d'une source de renseignements qui aiderait le gouvernement dans ses exercices de planification et qui aiderait l'industrie et le public qui se penchent sur les enjeux liés à la collecte de ce type de renseignements.

Dans certaines régions du Canada, par exemple le Cercle de feu, une région dans le Nord de l'Ontario qui soulève une grande controverse, ne serait-il pas utile, au lieu de tout politiser, d'avoir certaines preuves communes fondées sur les connaissances traditionnelles et la science sur les possibilités futures de chaque région? Le bassin versant du fleuve Nelson, où nous avons tenté, mais sans succès, de mener une évaluation régionale des effets cumulatifs au Manitoba, est un autre cas naturel.

La sénatrice Simons : Il y a certainement la région de Wood Buffalo, près de Fort McMurray.

Hier, à Saskatoon, nous avons parlé d'une autre de vos suggestions que j'aime beaucoup. Il s'agit de l'idée d'exiger un certain type de suivi, afin que les gens puissent voir comment les promoteurs ont concrètement répondu aux attentes. Je tente cependant de déterminer si cela relève de la loi ou s'il serait préférable d'avoir recours à la réglementation.

À votre avis, cette question pourrait-elle être traitée dans la réglementation après l'adoption de la loi ou doit-elle être ajoutée au libellé de la loi?

M. Williams : M. Sinclair comparaîtra devant le comité plus tard aujourd'hui, et il vous donnera son avis sur la question. Il est très important d'avoir une orientation directionnelle, par exemple en ce qui concerne la nécessité de mener des évaluations après coup, l'obligation de rendre la surveillance transparente et la valeur de la participation des Premières Nations et des autres peuples autochtones à la surveillance. Il ne s'agit pas seulement de voir notre note sur une évaluation de rendement. Nous savons que nous ferons des erreurs et que des projets seront tout de même approuvés. Nous savons que nos prévisions seront fausses et que la plupart des projets réussiront à franchir le processus. Nous devons ensuite adapter le projet en conséquence. Certaines personnes feraient valoir qu'à bien des égards, le volet le plus important qui a été sous-réalisé dans ce projet de loi est la surveillance.

Senator Neufeld: Thank you both for being here. I appreciate your information. What testimony do you listen to in a standing test? Do you listen to what this bill will allow the world in general, or do you listen to those that are going to be directly affected? There could be experts from outside that come in and give opinions.

We've heard a variety of responses from First Nations who mostly said that they should listen to if they're being directly affected. Maybe both of you could just briefly answer that, and then I will have another question for you.

Mr. Easter: I can only give it to you by example. After relocation everything else was devastated. The fishermen on Cedar Lake couldn't trap anymore, so they focused on fishing alone. They kept going back to Manitoba and asking for increases in their licences and their quotas. Over the years they sort of overfished the lake. Some 20 years ago, in 1996, they just about overfished. There was only one-year class fish left on Cedar Lake. They came to me and said, "We can't go fishing; there's no fish." They asked the province and the province said, "You're overfishing the lake." They wouldn't listen, so I said, "You have to close the lake and get the stocks rebounding." I said, "When you open it again, you have to reduce the number of licences on Cedar Lake to 40 and reduce the quota by half so the lake can be sustainable."

We understood what needed to be done. We had to do it to save the lake and to save the fish in that lake. That's what I am listening to. I want to tailor the act so that we understand what the lake is doing and adapt to it.

Mr. Williams: I would argue that a direct standing test is an invitation to delay and litigation. There are ways to do it within a tribunal's process that allow for different gradations of participation. That's why I gave you those two examples.

The CRTC engaged actively in different ways with over 9,000 Canadians, 1,400 or so of whom put in written submissions and 7,700 participated in an online survey. Out of those 1,400 intervenors, the CRTC heard directly in person from a variety. Some were experts, some were really directly affected, and some were just citizens. I do this for a living. I think tribunals are very able to manage their processes with some flexibility.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous les deux d'être ici aujourd'hui. Je vous suis reconnaissant des renseignements que vous nous avez communiqués. Quels témoignages écoutez-vous pour déterminer le droit de participation des parties prenantes? Tenez-vous compte de ce que le projet de loi permettra aux gens en général ou écoutez-vous ceux qui seront directement touchés? Des experts externes pourraient également donner leur avis.

Nous avons entendu une série de réponses des Premières Nations, qui sont surtout d'avis qu'il faut les écouter si elles sont directement touchées. Les deux témoins pourraient peut-être brièvement répondre à cette question, et je leur poserai ensuite une autre question.

M. Easter : Je peux seulement vous répondre par un exemple. Après la réinstallation, tout le reste a été ravagé. Les pêcheurs du lac Cedar ne pouvaient plus pratiquer le piégeage, et ils se sont donc concentrés uniquement sur la pêche. Ils demandaient sans cesse au Manitoba d'augmenter leurs quotas et d'élargir leur permis. Au fil des années, ils ont en quelque sorte surpêché les espèces dans le lac. Il y a environ 20 ans, en 1996, ils ont atteint le point de surpêche. En effet, il ne restait qu'une seule classe d'âge de poissons dans le lac Cedar. Ils sont venus me voir et ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient plus pêcher, car il ne restait plus de poissons. Ils ont parlé aux représentants de la province, qui leur ont dit qu'ils pêchaient trop dans le lac. Ils ne voulaient pas les écouter, alors je leur ai dit qu'il fallait cesser de pêcher dans le lac pour laisser les stocks se reconstituer et que lorsque la pêche reprendra, il ne devrait pas y avoir plus de 40 permis pour le lac Cedar et que les quotas devraient être réduits de moitié, afin d'assurer la durabilité des stocks de poissons dans le lac.

Nous comprenions ce qu'il fallait faire. Nous devions le faire pour préserver le lac et les poissons qu'il contenait. C'est cela que j'écoute. Je veux que nous comprenions le fonctionnement du lac et que nous adaptions la loi en conséquence.

M. Williams : Je ferais valoir qu'un critère direct pour déterminer le droit de participation des parties prenantes ne fera qu'entraîner des retards et des contestations. Il existe une façon de faire cela dans le processus du tribunal qui permet différents degrés de participation. C'est la raison pour laquelle je vous ai donné ces deux exemples.

Le CRTC a interagi activement et de différentes façons avec plus de 9 000 Canadiens; environ 1 400 d'entre eux ont présenté des mémoires écrits et 7 700 d'entre eux ont répondu à un sondage en ligne. De plus, le CRTC a entendu directement, en personne, un échantillon varié parmi ces 1 400 participants. Certains d'entre eux étaient des experts, d'autres étaient des personnes directement touchées et d'autres étaient des citoyens ordinaires. C'est mon métier. Je crois que les tribunaux peuvent certainement gérer leurs processus avec une certaine souplesse.

The Manitoba Public Utilities Board is the other example. They had four types of interventions by participants, intervenors and specialized folks like ourselves, 2,300 comments and consumer panels. There are all sorts of ways to do this. Then you're fighting about the issues, instead of who gets in and who gets out. That's my advice, sir.

Senator Neufeld: We were told, especially by First Nations and by others, that even though you let them have the standing, others will come in, disrupt the process and usually get the attention, and the concerns of the First Nations left on the side.

We just witnessed that in this room. There was an elder sitting here talking to us, and what happened? A bunch of people got up with some flags. They were standing there. Where did the cameras turn? They turned there. They ignored the First Nations elder who was actually testifying. When the person that had the big flag said he wanted to do a press conference outside, all the cameras went outside. That's an example of what happens. People come in with ulterior motives and actually overtake the process.

I think that's part of the difficulty. We had a very good demonstration of that right here today.

Mr. Williams: Perhaps I could respond quickly, sir.

Senator Neufeld: Yes, and then I will have one question for you.

Mr. Williams: If you have a question, then go ahead.

Senator Neufeld: I know the chair is going to stop me here.

The Chair: Ask your question.

Senator Neufeld: You can comment on what I said, and I'll give you the question.

The minister shall comply and may amend from time to time a list to be known as a priority regional strategic and assessment list. I am not saying we shouldn't have assessments, but how in the whole country of Canada does a minister of the Crown decide what and where should be a priority?

I think about my own province of British Columbia. My goodness, you couldn't do a strategic assessment in the whole province.

L'autre exemple concerne la Régie des services publics du Manitoba. Cet organisme a entendu quatre types d'interventions menées par des participants, des intervenants et des spécialistes comme nous, et ils ont entendu 2 300 commentaires et des groupes de consommateurs. Il existe de nombreuses façons de procéder qui permettent de se concentrer sur les problèmes, plutôt que sur la question de savoir qui participe et qui est laissé de côté. C'est ce que je recommande, monsieur.

Le sénateur Neufeld : Les Premières Nations et d'autres intervenants nous ont dit que même si vous leur accordiez un droit de participation à titre de parties prenantes, d'autres parties viendront perturber le processus — et ces parties réussissent habituellement à attirer l'attention, ce qui fait en sorte que les préoccupations des Premières Nations sont mises de côté.

Nous venons tout juste d'observer ce phénomène dans la salle. En effet, un aîné était en train de nous parler et qu'est-il arrivé? Des gens se sont levés en agitant des drapeaux. Ils se tenaient debout là-bas. Où les caméras ont-elles été pointées? Sur ce groupe. Les caméras n'étaient plus pointées sur l'aîné des Premières Nations qui livrait son témoignage. Lorsque l'homme qui tenait le grand drapeau a déclaré qu'il voulait tenir une conférence de presse à l'extérieur, toutes les caméras l'ont suivi à l'extérieur. C'est un exemple de ce qui se produit dans ces situations. Des gens arrivent avec des motifs inavoués et prennent le contrôle du processus.

Je crois que c'est l'une des difficultés. Nous avons eu droit à une démonstration très convaincante de ce phénomène aujourd'hui.

M. Williams : J'aimerais fournir une brève réponse, monsieur.

Le sénateur Neufeld : D'accord. Je vous poserai ensuite une question.

M. Williams : Si vous avez une question, allez-y.

Le sénateur Neufeld : Je sais que la présidente va m'arrêter ici.

La présidente : Posez votre question.

Le sénateur Neufeld : Vous pouvez commenter ce que j'ai dit, et je vais vous poser ma question.

Le ministre peut se conformer et peut modifier, de temps à autre, une liste qui sera connue comme étant la liste des priorités en matière d'évaluations stratégiques et régionales. Je ne dis pas que nous ne devrions pas mener d'évaluations, mais comment un ministre fédéral peut-il décider les choses et les endroits qui représentent une priorité à l'échelle du pays?

Je pense à ma propre province, la Colombie-Britannique. Pour l'amour du ciel, on ne pourrait pas mener une évaluation stratégique où que ce soit dans l'ensemble de la province.

Mr. Williams: I think Senator Simons flagged it. In our provinces we probably know hot spots where there is high vulnerability and likely future heavy activity. If you think of the province of Manitoba, our current provincial government has a very laudable intention to develop the North. That's a starting place obviously here.

I think it can be done, sir, and I think we saw a successful example in the southwest corner of Saskatchewan in terms of oil and gas development where that regional cumulative effects assessment gave good information for future development. I think it made things easier for citizens and for proponents as well, sir.

Senator McCallum: I want to say that when I look at the Impact Assessment Act, it involves health. It's about protection. It's about economic development. As Indigenous peoples, we look at this issue holistically. We don't zero in on some of the technicalities because our voices haven't been heard in a lot of issues.

This is why the early planning phase is so important. If the early planning phase had been done thoroughly and with collaborative consultation with the people impacted and with non-humans like the moose, the geese and the fish, we would not have such huge adverse cumulative impacts today.

When I look at the amendments that Chief Easter brought forward, they are to address past adverse impacts. They are an attempt to correct what has happened in the past. Would you agree that the early planning phase has increased in importance in the bill since we now have to look at remediation, mitigation, and people continuing to live through the effects of past devastation?

Mr. Easter: I agree with you. I think our communities need to adapt to the environment. They also need to understand what has been done to the environment, how it has been damaged or how it has been compromised.

Ongoing vulnerabilities are happening that we don't understand. The reason I am here today is to be able to ask whether Cedar Lake can be put on a separate schedule so that I can understand what's going on in Cedar Lake. Many outside forces affect the lake as a reservoir now. It's not only that we have to deal with the past. We also have to adapt to what it is currently. We don't know how to adapt yet, but we're trying to learn how to do that.

M. Williams : Je crois que la sénatrice Simons a signalé cela. Nous connaissons sûrement, dans nos provinces, des endroits très vulnérables où il y aura probablement un niveau d'activité très élevé à l'avenir. Par exemple, le premier ministre actuel de la province du Manitoba a l'intention très louable de mettre en valeur les ressources du Nord de la province. C'est manifestement un point de départ.

Je pense qu'on peut y arriver, monsieur, et je pense que nous avons observé un exemple de réussite dans le coin sud-ouest de la Saskatchewan avec le développement du pétrole et du gaz, car l'évaluation régionale des effets cumulatifs a fourni de bons renseignements sur le développement futur. Je crois que cela a aussi facilité les choses aux citoyens et aux promoteurs, monsieur.

La sénatrice McCallum : J'aimerais préciser que lorsque j'examine la Loi sur l'évaluation d'impact, je constate qu'elle aborde la question de la santé, de la protection et du développement économique. Les peuples autochtones examinent la question dans son ensemble. Nous ne nous concentrons pas sur quelques détails techniques, car nos commentaires sur un grand nombre d'enjeux n'ont pas été entendus.

C'est la raison pour laquelle l'étape préparatoire a une telle importance. En effet, si l'étape préparatoire avait été menée de façon approfondie tout en consultant, de façon collaborative, les personnes touchées et en tenant compte d'autres êtres vivants non humains comme les orignaux, les oies et les poissons, nous n'aurions pas à faire face aux énormes impacts cumulatifs néfastes qui se manifestent aujourd'hui.

Les amendements proposés par le chef Easter visent les impacts néfastes précédents. Ils tentent de corriger les erreurs du passé. Convenez-vous que le projet de loi accorde maintenant plus d'importance à l'étape préparatoire, car nous devons maintenant tenir compte de l'assainissement, de la réduction des impacts et du fait que des gens doivent continuer de vivre avec les effets des ravages antérieurs?

M. Easter : Je suis d'accord avec vous. Je pense que nos collectivités doivent s'adapter à l'environnement. Elles doivent également comprendre ce qui a été fait à l'environnement, c'est-à-dire comment il a été endommagé ou compromis.

Des vulnérabilités que nous ne comprenons pas sont toujours présentes. Si je suis ici aujourd'hui, c'est pour demander si le lac Cedar peut être mis sur une annexe différente, afin que je puisse comprendre ce qui se passe dans ce lac. Actuellement, de nombreuses forces agissent sur le lac dans son rôle de réservoir. Nous ne devons pas nous occuper uniquement du passé; nous devons également nous adapter à la situation actuelle. Nous ne savons pas encore comment y arriver, mais nous tentons d'apprendre à nous adapter.

Mr. Williams: Senator McCallum, sadly, I have read in my life tens of thousands of pages of impact assessments. The two best impact assessments I read in my life were about four years ago. One was a 130-page document by the Fox Lake Cree Nation from a Cree world view. The other was about the same length by the York Factory First Nation. Our clients have learned so much from Indigenous world views.

I'll start with that and I'll note that clause 22 of the legislation deals with the factors and including Aboriginal knowledge, which is elsewhere in the legislation as well. I am not speaking in favour of substitution as opposed to harmonization, but I will say that one of the interesting things in the legislation is that it would allow an Indigenous jurisdiction within the meaning of the legislation to conduct its own impact assessment if it fits within the substitution criteria between clauses 31 and 35.

I think that's an opportunity to bring in Indigenous world views and perspectives and look at doing assessments in a way that we haven't done before. I would argue that we haven't been doing that great of a job in terms of it. This is a way to do things with a different perspective. I think there is flexibility in this legislation.

Senator Plett: I have a question for Chief Easter and then two questions for Mr. Williams. Perhaps it is a two-part question.

Chief Easter, you've talked somewhat about the impacts on fishing in Cedar Lake. Could you give us an idea of how many people on Cedar Lake or, if you could, how many people in Indigenous communities across the province of Manitoba are making their living in commercial fishing? It used to be lucrative and I understand it isn't. How many people are making their living doing commercial fishing? How many people depend, even for their own subsistence, on fishing either on Cedar Lake or on other lakes? I know it won't be exact.

Mr. Easter: Cedar Lake right now has only 40 licensed fishermen. They can only catch up to 600,000 pounds of pickerel. Before it was like 1.2 million pounds of pickerel and they overfished it. We had to reduce it into half so that the lake could be sustainable. There are other factors in the fisheries. They cannot trap anymore because of the fluctuation of the water. It fluctuates about 10 feet a year. They keep it high toward the fall and they drain it in the wintertime because power is needed in the winter somewhere. That's when they drain it down 10 feet and it plays havoc on the lake.

M. Williams : Sénatrice McCallum, j'ai malheureusement lu, dans ma vie, des dizaines de milliers de pages d'évaluations d'impact. Les deux meilleures évaluations d'impact que j'ai lues dans ma vie remontent à environ quatre ans. L'une d'entre elles était un document de 130 pages produit par la nation crie de Fox Lake, qui avait utilisé une vision du monde crie pour mener l'évaluation. L'autre avait à peu près le même nombre de pages et avait été produite par la Première Nation de York Factory. Nos clients ont beaucoup appris grâce aux visions du monde des Autochtones.

Je commencerai donc par cela et j'aimerais souligner que l'article 22 du projet de loi porte sur les facteurs, et notamment sur les connaissances autochtones — elles sont également mentionnées ailleurs dans le projet de loi. Je ne préconise pas la substitution comparativement à l'harmonisation, mais je dirais que l'une des caractéristiques intéressantes du projet de loi, c'est qu'il accorderait la compétence nécessaire aux Autochtones, dans les limites de la loi, de mener leur propre évaluation d'impact si elle répond aux critères de substitution qui se trouvent entre les articles 31 et 35.

Je crois que c'est une bonne occasion d'inclure la vision du monde et le point de vue des Autochtones et d'envisager de mener des évaluations d'une toute nouvelle façon. Je ferais valoir que nous n'avons pas fait un excellent travail à cet égard. C'est donc une bonne occasion d'adopter une perspective différente. Je pense que le projet de loi offre la souplesse nécessaire à cet égard.

Le sénateur Plett : J'ai une question pour le chef Easter et ensuite deux questions pour M. Williams. Il s'agit peut-être d'une question à deux volets.

Chef Easter, vous avez parlé des impacts sur les activités de pêche dans le lac Cedar. Pourriez-vous nous donner une idée du nombre de pêcheurs du lac Cedar ou, si vous le pouvez, du nombre d'habitants des collectivités autochtones de la province du Manitoba qui vivent de la pêche commerciale? C'était autrefois une activité lucrative, mais d'après ce que je comprends, ce n'est plus le cas. Combien de personnes gagnent leur vie grâce à la pêche commerciale? Combien de personnes dépendent, même pour leur subsistance, de la pêche qui se pratique dans le lac Cedar ou dans d'autres lacs? Je sais que vous ne pourrez pas me fournir le nombre exact.

M. Easter : Actuellement, seulement 40 personnes ont un permis de pêche pour le lac Cedar. Elles peuvent seulement capturer au maximum 600 000 tonnes de brochets. Autrefois, les pêcheurs avaient droit à environ 1,2 million de livres de brochet et ils ont surpêché cette espèce. Nous avons dû réduire cette quantité de moitié, afin que les réserves du lac puissent être durables. Il y a d'autres facteurs dans le cas des pêches. Ces gens ne peuvent plus pratiquer le piégeage en raison des fluctuations des niveaux d'eau. En effet, les niveaux fluctuent d'environ 10 pieds chaque année. On maintient des niveaux élevés pendant

Senator Plett: The problems are clearly fluctuations of water levels and not overfishing and overhunting.

Mr. Easter: Both, yes.

Senator Plett: It was only because the available fishing went down and then the overfishing became a problem.

Mr. Easter: Yes. More people rely on fish and more people rely on moose now, as opposed to before when they had berries, trapping, snaring, hunting and fishing.

Senator Plett: Would I be able to get a licence to fish on Cedar Lake?

Mr. Easter: No. Not right now, no.

Senator Plett: Not right now, but residents can still do some fishing.

Mr. Easter: Yes, they could still go subsistence fishing, but we keep a close eye on it. We manage it. We only allow 40 fishermen and they can only take so many fish out of the lake.

Senator Plett: Mr. Williams, in your PowerPoint there are two issues and you've spent some time talking about assessments. In your PowerPoint you refer to an attempt at a flawed regional cumulative effects assessment. What was flawed about it? In a *Reader's Digest* version, what was flawed about it?

Mr. Williams: A couple of things. Most importantly, when you do regional cumulative effects assessments you want to set a baseline. You want to look at valuable ecological components, and a very good job of that wasn't done. They didn't look at the future. One of the ideas of regional cumulative effects assessments is to get some idea of what are the various different futures. Is it going to be a lumber mill, a hydro development or a mine? What are the different futures that look at the planning horizon. That wasn't done. Really, it was an historical document that wasn't done that well, but they didn't really look at the future.

The one thing they did well was bring forward very powerfully the trauma experienced with sexualized violence. That was something that we had underdiscussed in Manitoba. To the credit of that report, it did a good job of that.

l'automne et on draine l'eau pendant l'hiver, car on a besoin de l'énergie ailleurs pendant l'hiver. C'est à ce moment-là que le niveau descend de 10 pieds, ce qui perturbe grandement le lac.

Le sénateur Plett : Visiblement, les problèmes sont liés aux fluctuations des niveaux d'eau, et non à une pêche et à une chasse abusives.

M. Easter : Oui, les deux.

Le sénateur Plett : C'était seulement parce que le nombre de poissons avait diminué et la surpêche est devenue un problème.

M. Easter : Oui. Plus de gens dépendent du poisson et plus de gens dépendent de l'orignal maintenant, comparativement à auparavant, lorsqu'ils avaient la cueillette des baies, le piégeage, la pêche au collet, la chasse et la pêche.

Le sénateur Plett : Serais-je capable d'obtenir un permis pour pêcher dans le lac Cedar?

M. Easter : Non. Pas présentement.

Le sénateur Plett : Pas présentement, mais les résidants peuvent encore faire un peu de pêche.

M. Easter : Oui. Ils pourraient encore pratiquer la pêche de subsistance, mais nous la surveillons de près. Nous la gérons. Nous n'autorisons que 40 pêcheurs et le nombre de poissons qu'ils peuvent pêcher est limité.

Le sénateur Plett : Maître Williams, dans votre présentation PowerPoint, il y a deux choses, et vous avez parlé un peu des évaluations. Dans votre présentation, vous parlez d'une évaluation des effets cumulatifs à l'échelle régionale qui comporte des lacunes. Quelles sont les lacunes, brièvement?

M. Williams : Il y a deux ou trois éléments. Surtout, lorsqu'on effectue des évaluations des effets cumulatifs à l'échelle régionale, on veut établir une base de connaissances. On veut examiner des composantes écologiques importantes, et une bonne partie de ce travail n'a pas été fait. On ne s'est pas penché sur l'avenir. L'un des buts des évaluations des effets cumulatifs à l'échelle régionale, c'est d'avoir une idée de ce que seront les différentes possibilités d'avenir. Parle-t-on d'une scierie, d'un aménagement hydroélectrique ou d'une mine? Quelles sont les différentes possibilités d'avenir. Cela n'a pas été fait. C'était un document historique qui n'a pas été très bien fait, et on ne s'est pas penché sur l'avenir.

S'il y a une chose qu'ils ont bien faite, c'est qu'ils ont soulevé de façon très éloquente les traumatismes subis liés à la violence sexuelle. C'est un sujet dont on n'a pas assez discuté au Manitoba. Il faut reconnaître que concernant ce rapport, un bon travail a été fait à cet égard.

Senator Plett: My second and last question is on mothballing of the high-risk $10.5 billion Conawapa Generating Station. I know it well. A prior witness, Mr. Dysart, said that Bipole III was unnecessary. Would you agree with the assessment that maybe Bipole III should also have been mothballed?

Mr. Williams: Our clients didn't support Bipole III, and I'll explain why. The biggest reason was that there was no need for an alternative analysis. There should have been a look at different options, and that just wasn't done.

Second, there wasn't a good assessment of Bipole III. Your question focused on the west side of the province, but that is already going through the highly compromised Nelson region. There wasn't a good assessment of the environmental and social impacts of that project itself. Our clients would have said that there should have been a need for an alternative analysis.

I'll simply point out, although clause 22 of this bill is a bit weak, that there is provision for alternative analysis. In a province like Manitoba where we have a Crown monopoly, they don't look at the null hypothesis enough about options to Bipole III, to Keeyask or to Conawapa.

Senator Plett: Are you saying that your clients didn't support the project, period, or didn't support where it went?

Mr. Williams: The clients didn't support the project because it was a flawed environmental assessment and they didn't look at alternatives.

The Chair: Last two questions, Senator Carignan and Senator Patterson.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for Mr. Williams. You represent a lot of people, and, if I'm not mistaken, you've done a lot of work on poverty issues. Given what witnesses have told us, making representations is a costly process for interested parties, including First Nations groups, so that's one important thing to keep in mind.

What's more, organizations like Manitoba Hydro have told us that project modifications to address minor issues can lead to a cumbersome, onerous and costly process. I'm not sure whether it's the same in Manitoba, but, in Quebec law, the concept of proportionality is quite advanced. Do you think the concept of proportionality should be built into the legislation, to inform the agency's decisions on certain studies and its advice to the minister on whether or not to subject a project to an environmental study?

Le sénateur Plett : Ma deuxième et dernière question porte sur la mise au placard du projet à haut risque de 10,5 milliards de dollars de la centrale de Conawapa. Je le connais bien. Un témoin précédent, M. Dysart, a dit que la ligne Bipolaire III n'était pas nécessaire. Êtes-vous d'avis que ce projet aurait dû lui aussi être mis au placard?

M. Williams : Nos clients n'ont pas appuyé le projet de la ligne Bipolaire III, et je vais vous expliquer pourquoi. La principale raison, c'est qu'une autre analyse n'était pas nécessaire. Il aurait fallu que différentes options soient examinées, ce qui n'a tout simplement pas été fait.

Ensuite, Bipolaire III n'a pas fait l'objet d'une bonne évaluation. Votre question portait sur la partie ouest de la province, mais il y a déjà la région très compromise de Nelson. On n'a pas bien évalué les impacts environnementaux et sociaux du projet en tant que tel. Nos clients auraient dit qu'il aurait fallu procéder à une autre analyse.

Je signalerais simplement, bien que l'article 22 du projet de loi est un peu faible, qu'on prévoit une autre analyse. Dans une province comme le Manitoba où il y a un monopole de la Couronne, ils n'examinent pas assez l'hypothèse nulle concernant des options pour Bipolaire III, Keeyask ou Conawapa.

Le sénateur Plett : Voulez-vous dire que vos clients n'ont pas appuyé le projet, un point c'est tout, ou qu'ils n'ont pas appuyé la direction prise?

M. Williams : Les clients n'ont pas appuyé le projet parce que l'évaluation environnementale comportait des lacunes et qu'on n'a pas examiné des solutions de rechange.

La présidente : Les deux derniers sénateurs qui poseront des questions seront les sénateurs Carignan et Patterson.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Me Williams. Vous représentez plusieurs personnes et je crois que vous avez aussi beaucoup travaillé dans le milieu de la pauvreté. Selon des témoignages qu'on a entendus, le processus est dispendieux à gérer pour ceux qui veulent faire des représentations, comme des groupes des Premières Nations. Donc, c'est un aspect qui est important.

D'un autre côté, des organisations comme la Manitoba Hydro nous disent qu'il faut parfois apporter de petits changements, mais que cela pourrait aboutir à un processus lourd, pénible et dispendieux pour des choses assez simples. En droit québécois — je ne sais pas si c'est le cas au Manitoba —, le concept de la proportionnalité a beaucoup évolué. Croyez-vous qu'un concept de proportionnalité devrait être inclus dans le projet de loi afin de guider les décisions de l'Agence lorsqu'elle demande certaines études et de conseiller le ministre lorsqu'il

[*English*]

Mr. Williams: Thank you. I just want to make sure I understand the question.

Senator Carignan: That's the concept of proportionality. Could we use a proportionality concept in the decision process for the agency or for the minister?

Mr. Williams: My practical experience in 26 years of advocacy is whether or not proportionality is in the law, I see it in administrative tribunal practice all the time.

Senator Carignan: Yes.

Mr. Williams: Our public utilities board does it when they're looking at a $100 million rate application versus a little water utility in Stonewall, Manitoba. Proportionality is undertaken, so I think it's implicit in a practical reality in administrative tribunals. I would caution jumping to proportionality until we've really scoped out the project and done an early planning exercise.

Government agencies and administrative tribunals are pretty good about doing that already. I would say that the issue is to have an early discussion about the project. Let's get the issues that we're not going to agree on off the table, and let's get the issues and the alternatives on the table. That might be the better way to address it because I think we engage in the exercise of proportionality, whether or not it's in the statutes, every day in administrative law practice.

[*Translation*]

Senator Carignan: If the concept were built into the legislation, do you think it would help reduce the risk of litigation in cases where a person might cite missing information or evidence or the fact that they were not heard? Introducing proportionality into the legislation would at least provide some assurance around judgments and lower the risk of legal challenges based on a lack of information or relevant evidence.

[*English*]

Mr. Williams: I am not sure I agree with that, sir. When proponents undertake good engagement, in my experience they do their job going in and there's a fair hearing. Courts show a lot of deference to the decisions of the Governor-in-Council and to administrative tribunals.

doit décider s'il soumettra ou non un projet à une étude environnementale?

[*Traduction*]

M. Williams : Merci. Je veux seulement m'assurer que j'ai compris la question.

Le sénateur Carignan : Elle porte sur le concept de proportionnalité. Pourrions-nous utiliser un concept de proportionnalité dans le processus de décision pour l'agence ou pour le ministre?

M. Williams : D'après mon expérience, 26 années dans la justice, peu importe si le concept de proportionnalité est inscrit dans la loi ou non, je le vois tout le temps dans la pratique du tribunal administratif.

Le sénateur Carignan : Oui.

M. Williams : C'est le cas de la Régie des services publics lorsqu'elle examine un montant de 100 millions de dollars par rapport à un petit service d'eau à Stonewall, au Manitoba. Le concept de proportionnalité est appliqué, de sorte que je crois que c'est implicite dans la pratique dans les tribunaux administratifs. Je dirais qu'on devrait éviter de passer trop vite au concept jusqu'à ce qu'on ait vraiment défini le projet et mené un exercice de planification précoce.

Les organismes gouvernementaux et les tribunaux administratifs sont déjà très bons à cet égard. Je dirais qu'il s'agit de discuter rapidement du projet. Mettons de côté les sujets de discorde et discutons des questions et des solutions de rechange. C'est peut-être la meilleure la voie à suivre, car je crois que chaque jour, dans la pratique du droit administratif, nous nous servons du concept de proportionnalité, qu'il soit inscrit dans les lois ou non.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Si le concept était inclus dans la loi, croyez-vous que cela pourrait limiter les risques de litige lorsqu'une personne invoquerait, par exemple, l'absence d'information, le fait de ne pas avoir été entendue ou que certains éléments de preuve n'ont pas été présentés? L'introduction du concept de proportionnalité dans la loi assurerait au moins une plus grande sécurité des jugements et diminuerait le risque de certaines procédures judiciaires invoquant un défaut d'information ou de preuves pertinentes.

[*Traduction*]

M. Williams : Je ne crois pas être d'accord avec vous, monsieur. D'après mon expérience, lorsque des promoteurs font ce qu'il faut sur le plan de l'engagement, ils font leur travail et une audience équitable a lieu. Les tribunaux respectent grandement les décisions du gouverneur en conseil et les tribunaux administratifs.

The Kinder Morgan example, with which we're all very familiar, is a project that was jammed in without due consideration of important environmental considerations. That was a poorly done job by the proponent and the National Energy Board.

I don't think proportionality will protect administrative tribunals or governments from bad processes and bad decisions. To me, it's having a commitment to engage in a two-way dialogue as early as possible and work our way through. Courts will show deference to the Governor-in-Council and administrative tribunals, but not in egregious examples like Kinder Morgan.

Senator Patterson: I am mindful of the time. I will try to make it very tight.

Chief Easter, thank you for your testimony and congratulations on the progress you have made with your people. You have recommended an amendment to section 27 to recognize a Crown agreement to manage waterways with your First Nations. I read section 27 as allowing the minister to enter into agreements or arrangements with a person or organization to perform the duties under this act.

Could it be improved? I thought that it does allow, as drafted, other organizations to carry out duties under the act. Is that wording not adequate?

Mr. Easter: The main reason why I included it here was to make sure we put Cedar Lake on a separate schedule and have an agreement with the Chemawawin Cree Nation on the management of the Cedar Lake waterway. I just wanted to emphasize section 27 as well.

Senator Patterson: It's the schedule that's the important part.

Mr. Williams, you have told us about great examples of how tribunals have allowed a lot of direct and indirect input in the standing test. Do we need to change the open standing section in the current Bill C-69 to allow these more flexible arrangements to be put in place? We've been urged to do that. Many witnesses have said that the open standing test without clarity will create chaos and will create floods of people drowning out even Indigenous rights holders. Do we need to change that section?

Mr. Williams: My experience is that tribunals address it in their rules for practice and procedure. The CRTC and the Public Utilities Board will have and should have a lot of flexibility because they're expert on the issue before them and expert in their own practices and procedures. Rather than kind of

Kinder Morgan, un exemple que nous connaissons tous très bien, est un projet où l'on n'a pas tenu compte de facteurs environnementaux importants. Le promoteur et l'Office national de l'énergie ont mal fait les choses.

Je ne crois pas que le concept de proportionnalité protégera les tribunaux administratifs ou les gouvernements des mauvais processus et des mauvaises décisions. À mon avis, il s'agit d'entamer un véritable dialogue le plus tôt possible et de chercher des solutions. Les tribunaux feront preuve de déférence envers le gouverneur en conseil et les tribunaux administratifs, mais pas dans des exemples scandaleux comme celui de Kinder Morgan.

Le sénateur Patterson : Je suis conscient du temps dont nous disposons. Je vais essayer d'être très bref.

Chef Easter, je vous remercie de votre témoignage et je vous félicite des progrès que vous avez réalisés pour votre peuple. Vous avez recommandé qu'une modification soit apportée à l'article 27 pour reconnaître une entente de cogestion d'une voie navigable qu'a votre Première Nation avec la Couronne. En lisant l'article 27, je comprends qu'il permet au ministre de conclure des accords ou des arrangements avec une personne ou une organisation pour l'exercice des attributions prévues sous le régime de la présente loi.

Cela pourrait-il être amélioré? Je croyais qu'il permettait, dans sa forme actuelle, à d'autres organisations d'exercer leurs fonctions sous le régime de la loi. Le libellé ne convient-il pas?

M. Easter : Si j'ai inclus cela ici, c'est principalement pour que le lac Cedar soit mis dans une annexe distincte et qu'un accord soit conclu avec la nation crie de Chemawawin sur la gestion de la voie navigable du lac Cedar. Je voulais seulement mettre l'accent sur l'article 27 également.

Le sénateur Patterson : La partie importante, c'est l'annexe.

Maître Williams, vous nous avez donné de très bons exemples de la mesure dans laquelle des tribunaux ont permis une participation directe et indirecte dans les critères liés au droit de participation. Nous faut-il modifier la partie du projet de loi C-69 qui porte sur les critères liés au droit de participation permettant la mise en place de ces mécanismes plus souples? On nous a exhortés à le faire. Bien des témoins ont dit que s'ils ne sont pas clairs, les critères liés au droit de participation amèneront le chaos et un flot d'interventions submergeant même des détenteurs de droits autochtones. Nous faut-il modifier cette partie?

M. Williams : D'après mon expérience, les tribunaux en tiennent compte dans leur pratique et leur procédure. Le CRTC et la Régie des services publics feront et doivent faire preuve de souplesse, car ce sont des spécialistes de la question dont ils sont saisis et des spécialistes de leurs propres pratiques et procédures.

regimenting the legislation, just make sure that the tribunals have the authority to make their own rules for practice and procedure.

Tribunals innovate. I attend a lot of interactions with tribunals. Many of them are begging for greater public engagement because it goes to their legitimacy. They know they have to control it and that not all interventions or participants are equal. There is different treatment within flexible rules. Tribunals are quite competent to do that over time. There is a bit of learning that needs to be done, but I see a lot of great experimentation by tribunals across Canada.

The Chair: Thank you very much for your statements and the conversation.

For the fourth panel, as an individual, Warren Cariou, Professor, University of Manitoba, and from the Métis National Council, David Chartrand, Vice-President, and John Weinstein, Senior Policy Advisor.

Professor Cariou, you can go first.

Warren Cariou, Professor, University of Manitoba, as an individual: I appreciate the opportunity to share my advice on this very important bill. I would like to acknowledge the presence of elders, knowledge keepers and Indigenous community members at this hearing, and I would like to speak mostly in regard to the Indigenous knowledge components of this legislation.

I am a professor at the Faculty of Arts at the University of Manitoba where I have directed the Centre for Creative Writing and Oral Culture for the last 11 years. My expertise is in Indigenous oral traditions and Indigenous knowledge with a focus on Indigenous philosophies of energy.

In the Indigenous narratives and traditional knowledge systems I study, energy is a broader concept than is suggested by the English and French meanings of that word. Indigenous knowledge asks us to consider energy as a relationship to the land, a relationship that has ethical dimensions. These ideas are highly relevant to the impact assessment process addressed in Bill C-69. I strongly support the integration of Indigenous knowledge into the apparatus for approving and regulating designated projects as described in this bill.

This legislation is a step forward in demonstrating good faith in the relationship between the Canadian government and Indigenous peoples. Furthermore, the consideration of Indigenous and Western forms of knowledge together in the

Plutôt que de régenter en quelque sorte les mesures législatives, il s'agit de s'assurer que les tribunaux ont le pouvoir d'établir leurs propres règles de pratique et de procédure.

Les tribunaux innovent. Je participe à de nombreux échanges avec les tribunaux. Bon nombre d'entre eux réclament une plus grande participation du public parce que c'est leur légitimité qui est en cause. Ils savent qu'ils doivent gérer le tout et que les interventions ou les participants ne sont pas tous égaux. Le traitement varie dans le cadre de règles souples. Les tribunaux ont la compétence qu'il faut pour le faire au fil du temps. Il y a un peu d'apprentissage à faire, mais les tribunaux de partout au Canada expérimentent beaucoup.

La présidente : Je vous remercie beaucoup de vos déclarations préliminaires et de votre participation à la discussion.

Je vous présente les témoins de notre quatrième groupe. Nous accueillons M. Warren Cariou, professeur de l'Université du Manitoba. Nous accueillons également des représentants du Ralliement national des Métis : le vice-président, M. David Chartrand; et le conseiller principal en politiques, M. John Weinstein.

Vous pouvez commencer, monsieur Cariou.

Warren Cariou, professeur, Université du Manitoba, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion d'offrir des conseils sur ce projet de loi très important. J'aimerais souligner la présence d'aînés, de gardiens du savoir et de membres de communautés autochtones à cette audience. Je vais parler surtout des éléments du projet de loi qui concernent les connaissances autochtones.

Je suis professeur à la faculté des Arts de l'Université du Manitoba, où je dirige le Centre for Creative Writing and Oral Culture depuis 11 ans. Je suis spécialiste des traditions orales et des connaissances autochtones et, plus particulièrement, je m'intéresse aux philosophies autochtones en matière d'énergie.

Dans les textes autochtones et les systèmes de connaissances traditionnelles que j'étudie, l'énergie est un concept plus vaste que ce que suggèrent les définitions anglaise et française du mot. Le savoir autochtone nous demande de considérer l'énergie comme un lien à la terre, un lien qui a des dimensions éthiques. Ces idées sont très pertinentes dans le processus d'évaluation d'impact dont il est question dans le projet de loi C-69. J'appuie fortement l'inclusion des connaissances autochtones dans le mécanisme d'approbation et de réglementation des projets désignés comme c'est défini dans le projet de loi.

Le projet de loi est une étape importante pour ce qui est de la bonne foi dont il faut faire preuve concernant les relations entre le gouvernement canadien et les peuples autochtones. De plus, la prise en compte des formes de connaissances autochtones et

review process will result in fairer, more sensitive and more accurate review.

I have three specific recommendations for the committee's consideration. The first is regarding the definition of Indigenous knowledge in the bill. In its current form the definition is as follows: Indigenous knowledge means the Indigenous knowledge of the Indigenous people of Canada.

I submit that this definition is inadequate because it is essentially a circular statement. It does not reflect the specific philosophical collective and land-based nature of Indigenous knowledge. Therefore, I suggest an amendment to this definition, adding a second sentence that would read: It is held collectively within specific Indigenous communities and it includes the philosophies, cultural practices and long term land-based observations made by those communities. Without such clarification, there is a danger that Indigenous knowledge could be misconstrued in the review and regulatory process as something more generic or less nuanced than it really is.

My second recommendation is regarding Indigenous knowledge and scientific information. I support this bill's commitments to providing an effective means of integrating scientific information and Indigenous knowledge into the decision-making processes. As the bill stands, there is no hierarchy of value imposed between scientific information and Indigenous knowledge. I argue that this is entirely appropriate. There is no need to make any changes to the bill in this regard.

I understand that a previous witness before this committee, Dr. Ross McKitrick, argued that Indigenous knowledge should be made subordinate to scientific knowledge in cases where the two contradict each other. If this is indeed what Dr. McKitrick meant in his statement, I must disagree profoundly with this argument. In the review and regulatory process, no single form of knowledge should be a priori elevated above others or judged to be inferior to others.

In cases where these two forms of knowledge tell different stories, it should be up to the members of the review bodies to decide what is most convincing in each specific case, weighing all evidence equally. Deciding ahead of time that an Indigenous group's contribution is inherently less important would not only be manifestly unfair, but it would also send a troubling message to all Indigenous people regarding their relations with the government. Instituting a tiered system of believability for Indigenous and non-Indigenous forms of knowledge may also

occidentales dans le processus d'examen rendra l'examen plus juste et plus précis.

J'ai trois recommandations précises que j'aimerais que le comité examine. La première concerne la définition de « connaissances autochtones » dans le projet de loi. Dans sa forme actuelle, la définition se lit comme suit : « *connaissances autochtones* Connaissances autochtones des peuples autochtones du Canada ».

J'estime que cette définition ne convient pas parce qu'elle est essentiellement redondante. Elle n'illustre pas les notions de philosophie, de communauté et de lien au territoire. Par conséquent, je propose un amendement à la définition. Il s'agirait d'ajouter une deuxième phrase qui indiquerait que les connaissances autochtones sont détenues collectivement au sein des communautés autochtones et qu'elles incluent les philosophies, les pratiques culturelles et les observations terrestres faites par ces communautés depuis longtemps. Si l'on n'apporte pas cette précision, il y a un risque que les connaissances autochtones soient mal interprétées dans l'examen et le processus réglementaire, qu'on les interprète comme quelque chose de plus générique et moins nuancé que ce qu'elles sont en réalité.

Ma deuxième recommandation porte sur les connaissances autochtones et l'information scientifique. J'appuie les engagements contenus dans le projet de loi pour ce qui est de fournir un moyen efficace d'intégrer l'information scientifique et les connaissances autochtones dans les processus décisionnels. Dans sa forme actuelle, le projet de loi n'impose pas de hiérarchie des valeurs entre l'information scientifique et les connaissances autochtones. À mon avis, c'est tout à fait indiqué. Il n'est pas nécessaire de changer quoi que ce soit au projet de loi à cet égard.

Je crois comprendre qu'un témoin qui a comparu devant votre comité, M. Ross McKitrick, a soutenu que les connaissances autochtones devraient être subordonnées aux connaissances scientifiques dans les cas où les deux se contredisent. Si c'est effectivement ce que voulait dire M. McKitrick, je ne suis pas du tout d'accord avec lui. Dans le cadre de l'examen et du processus réglementaire, on ne devrait pas a priori accorder une plus grande importance à l'une ou l'autre des formes de connaissances ou juger que l'une est inférieure à l'autre.

Dans des cas où les deux formes de connaissances se contredisent, il devrait revenir aux membres des organismes d'examen de décider ce qui est le plus convaincant dans chaque cas, en évaluant tous les éléments de preuve équitablement. Si l'on déterminait à l'avance qu'une contribution d'un groupe autochtone est intrinsèquement moins importante, ce serait non seulement manifestement injuste, mais on enverrait un message très préoccupant à tous les peuples autochtones concernant leurs relations avec le gouvernement. Créer un système à deux

open this bill to legal challenges based upon Charter rights and Indigenous rights.

The reality is that considering these two forms of knowledge on an equal footing is good policy because it will give assessment and regulatory bodies a more broad-based, nuanced and therefore more accurate idea of the potential impacts of designated projects. No single form of knowledge has a monopoly on the truth. It is better for review bodies to get a broader range of perspectives than a narrower one.

Science is one mode of careful observation and analysis. Indigenous knowledge is another. There are cases where science has gotten something wrong or has been unable to solve a problem, and Indigenous knowledge has provided better answers. In other cases, science and Indigenous knowledge have been consulted in tandem and have been used to verify and strengthen each other. In the discussion period I would be happy to provide specific examples of this. If there is time, I can reference a traditional Indigenous story that narrates a product relationship between Indigenous and Western forms of knowledge in a review process.

I am nearing the end of my allotted time, so I will quickly draw your attention to the third page of my brief where I make two suggestions that will help improve access for the expression of Indigenous knowledge within the review and regulatory process. Part A is a proposed subsection of the Indigenous knowledge section which calls for support for the translation of testimony given in Indigenous languages because Indigenous knowledge is often deeply embedded within the meaning systems of those languages. Part B proposes another subsection acknowledging the fact that Indigenous knowledge can take other forms beyond testimony, such as story and other forms of cultural expression.

In conclusion, Indigenous knowledge should be an important component of decisions that affect the future of this land and of all the people living in relation to that land, Indigenous and non-Indigenous. It can help to clarify what is at stake in those decisions and what constitutes an impact. Indigenous knowledge has developed over thousands of years of intimate connection to the land and observation of how specific ecosystems function. It has a crucial role to play in these decisions. Indigenous people in general must be meaningfully consulted in these decisions. Including Indigenous knowledge in the review and regulatory process is one of the most effective ways of conducting that consultation. It will lead to better decisions and more nuanced evaluations over the life of legislation. Thank you.

niveaux de crédibilité pour les formes de connaissances autochtones et non-autochtones risque également d'ouvrir la porte à des contestations judiciaires fondées sur la Charte et sur les droits autochtones.

Le fait est que mettre les deux formes de connaissances sur le même pied constitue une bonne politique, car cela donnera aux organismes d'évaluation et de réglementation une idée plus générale, nuancée et, par conséquent, précise des effets que pourraient avoir les projets désignés. Aucune forme de savoir ne détient le monopole de la vérité. Il est préférable que les organismes d'examen se penchent sur toute sorte de points de vue plutôt que sur un nombre restreint de points de vue.

La science est un outil d'observation et d'analyse rigoureuse; les connaissances autochtones en constituent un autre. Il y a des cas où la science a fait fausse route ou n'a pas été en mesure de résoudre un problème, et le savoir autochtone a fourni de meilleures réponses. Dans d'autres cas, on a eu recours à la science et au savoir autochtone parallèlement et on les a utilisés pour vérifier l'une et l'autre des deux formes de connaissances et les deux se sont renforcées mutuellement. Pendant nos discussions, je serais ravi de vous fournir des exemples à cet égard. S'il y a assez de temps, je pourrais parler d'une histoire autochtone traditionnelle sur un lien entre les formes de connaissances autochtones et occidentales dans un processus d'examen.

Puisque le temps qui m'a été accordé est presque écoulé, je vais attirer rapidement votre attention sur la troisième page de mon mémoire où je fais deux suggestions qui contribueront à améliorer l'accès pour l'expression des connaissances autochtones dans l'examen et le processus réglementaire. La partie A est une disposition proposée pour la partie qui porte sur les connaissances autochtones qui préconise un appui à la traduction des témoignages présentés dans des langues autochtones, car les connaissances autochtones sont souvent profondément ancrées dans les systèmes de signification de ces langues. La partie B propose une autre disposition reconnaissant le fait que les connaissances autochtones peuvent prendre d'autres formes que les témoignages, comme des histoires et d'autres formes d'expression culturelle.

En terminant, je dirais que les connaissances autochtones devraient constituer un élément important dans la prise de décisions qui ont des répercussions sur l'avenir de ce territoire et de tous les gens, Autochtones et non-Autochtones, qui y vivent et qui y sont liés. Elles peuvent aider à préciser les éléments en jeu dans ces décisions et ce qui constitue un impact. Les connaissances autochtones ont été acquises au cours de milliers d'années de liens étroits avec la terre et d'observation du fonctionnement d'écosystèmes précis. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans ces décisions. Il faut consulter de façon significative les peuples autochtones en général dans les décisions. L'inclusion des connaissances autochtones dans l'examen et le processus réglementaire est l'un des moyens les plus efficaces de

David Chartrand, Vice-President, Métis National Council: Thank you very much, Madam Chair. Let me start by welcoming you to Manitoba, the heartland of the Métis Nation, and by thanking those who opened up this gathering with prayer, the elders who are here today and of course the senators. It is great to see my friend Senator Plett.

This is our home. We have created the province of Manitoba. I hope one day, as the Métis Nation of Western Canada, we explain who we are. I also hope one day we overcome the need to explain because it's automatic and everyone knows who is the Métis Nation and who are our citizens. As sure as if I ask you right now, not every hand would go up.

In fact, on the property next door remains the old Fort Garry where our Metis ancestors established a provisional government under President Louis Riel in 1869. The Metis government negotiated entry of the Red River Settlement into Confederation as the province of Manitoba in 1870 through The Manitoba Act. At that time the Metis were 85 per cent of the population of more than 10,000 in the new province. The promises made to us in The Manitoba Act were betrayed. We struggled for the next century and a half to restore our rights and rebuild the economic self-sufficiency we once had during the fur trade era. That struggle included our court case spanning 32 years that resulted in a landmark ruling of the Supreme Court of Canada in 2013 upholding the land claim of the Manitoba Metis community. It included another court case that confirmed our harvesting rights under section 35 of the Constitution Act, 1982, and led to a harvesting agreement covering much of the province.

Our struggle over the recognition of our rights in pursuit of economic development shapes our position on major projects. We support a balanced approach to major projects. We support the projects in economic growth as long as the environment and our Métis Nation rights and interests are protected. We believe the Trudeau government shares our balanced approach to major projects, and Bill C-69 is consistent with that vision. The legislation is consistent with the nation-to-nation/government-to-government relationship the federal government is establishing with the Métis Nation. It reflects the government's commitment to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. It requires the new agencies making decisions on major project approval to respect the government's commitments on

David Chartrand, vice-président, Ralliement national des Métis : Merci beaucoup, madame la présidente. Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue au Manitoba, en plein cœur du territoire de la nation métisse. Je veux aussi remercier ceux qui ont ouvert cette séance avec une prière, les aînés qui sont présents aujourd'hui et bien sûr les sénateurs. Je suis d'ailleurs très heureux de revoir mon ami, le sénateur Plett.

Nous sommes ici sur nos terres. Nous avons créé la province du Manitoba. J'ose espérer que nous pourrons un jour expliquer qui nous sommes en tant que nation métisse de l'Ouest du Canada. J'espère également que viendra un moment où il ne sera plus nécessaire de l'expliquer, car chacun saura qui est la nation métisse et qui sont nos citoyens. Si je vous posais la question maintenant, je ne suis pas sûr que toutes les mains se lèveraient pour répondre.

C'est en fait sur le terrain adjacent que l'on retrouve l'ancien Fort Garry où nos ancêtres métis ont établi un gouvernement provisoire sous la présidence de Louis Riel en 1869. C'est ce gouvernement métis qui a négocié l'entrée de la colonie de la Rivière-rouge dans la Confédération à titre de province du Manitoba en vertu de la Loi de 1870 sur le Manitoba. À l'époque, les Métis comptaient pour 85 p. 100 de la population de la nouvelle province où l'on recensait plus de 10 000 habitants. Les promesses qui nous ont été faites dans la Loi sur le Manitoba n'ont pas été tenues. Pendant le siècle et demi qui a suivi, nous avons dû sans cesse lutter pour recouvrer nos droits et retrouver l'autosuffisance économique dont nous jouissions à l'époque de la traite des fourrures. Au cœur de cette lutte, notons une démarche judiciaire qui a duré 32 ans et abouti à un jugement historique de la Cour suprême du Canada donnant gain de cause à la revendication territoriale des Métis du Manitoba en 2013. Il y a eu également une autre poursuite judiciaire qui a permis de confirmer nos droits d'exploitation des ressources fauniques en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, ce qui a mené à la conclusion d'une entente en la matière s'appliquant à la quasi-totalité de la province.

Cette lutte pour faire reconnaître nos droits aux fins de notre développement économique façonne nos positions à l'égard des grands projets. Nous préconisons une approche équilibrée dans un contexte semblable. Nous appuyons les projets favorisant la croissance économique pour autant que l'environnement et les droits et les intérêts de la nation métisse sont protégés. Nous croyons que le gouvernement Trudeau privilégie tout comme nous une approche équilibrée à l'égard des grands projets, et le projet de loi C-69 va tout à fait dans le sens de cette vision. Cette loi respecte la volonté du gouvernement fédéral d'établir une relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement avec les Métis. Elle témoigne de l'engagement du gouvernement envers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des

the rights of Indigenous peoples. It establishes a distinct-based approach to Indigenous representation on a key committee, which in our case means distinct representation of the Métis Nation. The duty to consult and accommodate is central to rights recognition and a driver of economic development. It must be a critical part of the decision making of the new legislation under Bill C-69.

peuples autochtones. Elle exige que les nouvelles instances rendent leurs décisions concernant l'approbation d'un grand projet en tenant compte des engagements pris par le gouvernement quant au respect des droits des peuples autochtones. Elle établit une approche distinctive à l'égard de la représentation autochtone au sein d'un comité important, ce qui se traduira dans notre cas par une représentation de la nation métisse. L'obligation de consultation et d'accommodement est un élément essentiel à la reconnaissance des droits et un moteur de développement économique. Cette obligation doit faire partie intégrante du nouveau processus décisionnel mis en place en application du projet de loi C-69.

As president of the Manitoba Metis Federation, I can tell you how it can work and how it can break down. The MMF negotiated collaboration agreements with the province of Manitoba, Manitoba Hydro and Enbridge, which led to contracts with mainline contractors on hydro's Bipole III transmission lines and Enbridge's line 3 replacement projects. In fact, it created hundreds and hundreds of jobs. We'll talk about that later, hopefully, in the rest of the session.

En ma qualité de président de la Fédération des Métis du Manitoba, je peux vous dire comment tout cela peut fonctionner et s'articuler. Notre fédération a négocié des accords de collaboration avec la province du Manitoba, Manitoba Hydro et Enbridge, ce qui nous a permis d'obtenir des contrats auprès des entrepreneurs en charge des projets de la ligne de transmission d'électricité Bipolaire III et du remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. C'est ainsi que des centaines d'emplois ont pu être créés. J'espère que nous aurons l'occasion d'y revenir d'ici la fin de la séance.

These projects created hundreds of jobs for Metis workers. Many contracts have been fulfilled and are now growing because of the head start that took place with these opportunities. In our province right now we were in court this morning. The premier of our province overruled on a decision after 2.5 years of negotiation with Manitoba Hydro. We went to the National Energy Board of Canada to talk about the environment and the impacts that took place. We made our presentations because we had a 50-year agreement. The duties to consult and accommodate were dealt with, with Manitoba Hydro. We sat down for days upon days coming forward to our presentation at the National Energy Board, on the condition we had to support this project, which we did. That's what the deal was. We struck a deal with hydro for our duty to accommodate and for our knowledge that we'll never use this land for 80 years. Once the line goes over it, our use of that Crown land is now gone for 80 to 100 years.

Ces projets ont donc permis de créer des centaines d'emplois pour des travailleurs métis. Bon nombre des contrats ont été menés à terme et ont débouché sur de nouvelles possibilités de développement grâce au tremplin ainsi offert. Nous étions encore devant les tribunaux de notre province ce matin même. Notre premier ministre a annulé une décision prise après deux années et demie de négociations avec Manitoba Hydro. Nous nous sommes adressés à l'Office national de l'énergie du Canada pour discuter des répercussions environnementales et des autres impacts. Nous avons présenté nos arguments en nous fondant sur le fait que nous avions conclu un accord valide pour une période de 50 ans. Du point de vue de Manitoba Hydro, l'obligation de consultation et d'accommodement a été respectée. Nous avons trimé dur en prévision de notre présentation devant l'Office national de l'énergie compte tenu de cette entente exigeant que nous appuyions le projet en question, ce que nous avons fait. Nous avons conclu une entente avec Manitoba Hydro conformément à notre obligation d'accommodement et en sachant que nous ne pourrions plus utiliser ces terres pendant les 80 années suivantes. Une fois la ligne de transmission en place, nous devions en effet renoncer à exploiter ces terres de la Couronne pendant une période de 80 à 100 ans.

It was understood. We made a deal. The president of hydro and I shook hands. The hydro board ratified. My cabinet ratified it. Then an election occurred in my province. A new premier came in, and he cancelled the agreement after the National Energy Board left Manitoba and after it closed down its hearings in Manitoba. That is shady business. You can't do that after the fact because my presentations were already supporting the

C'est ce qui avait été convenu. Nous avions une entente. J'ai échangé une poignée de main avec le président de Manitoba Hydro. Leur conseil d'administration a ratifié cette entente. Mon cabinet également. Il y a ensuite eu une élection dans notre province. Un nouveau premier ministre a pris le pouvoir et a annulé l'entente une fois que l'Office national de l'énergie a mis fin à ses audiences au Manitoba. Tout cela est plutôt louche. On

Minnesota transmission line because that's what my contract and my deal that we negotiated said.

I came before the National Energy Board with clear support on this project. After I supported it, Energy Board went home, the new premier came in and he cancelled it. I went back to the National Energy Board and said, "Wait a second. A shady deal just happened to us. We need you to hear the true opinion of duty to consult and accommodate that did not happen." The answer of the National Energy Board was: "We can't. We already closed it. We had to make a decision on what we had before us." That's why we were in court this morning. It was unbelievable that would happen in our beautiful province of Manitoba.

An effective major projects approval process must shield us from the whims of governments that can arbitrarily make a decision after the fact and cause everybody to go to court to try to find a balance. Bill C-69 is trying to find an ability to get everybody onside. Perhaps I could state clearly here, for example, that Enbridge was smart when it came in with their pipelines. Not the last one but the one previous, the short pipeline. It knocked on our doors. It came to the Metis government and said, "Look, we want to sit down with you, work with you, establish what your concerns are and how we can address those concerns so we can work together to build our pipeline." That was a very smart position by the private sector to come and knock on our door. It prevented us from going to the courts. It stopped us from scrapping back and forth on respecting our rights and accommodation. We struck a very good deal. At the end of the day all of us were winners, but that was not what the province was indicating to Enbridge. The message was that they didn't have to talk to us.

Private industry is getting smarter. They are getting on top. They are getting to know what is necessary to sit down with Indigenous governments and sit down with the peoples that actually own the land and actually have a responsibility for the land. We believe in this balanced approach. For that reason, I joined with the Honourable Perrin Beatty, president of the Canadian Chamber of Commerce, in a number of events and op-ed pieces supporting Trans Mountain. I still support Trans Mountain today. I believe it's essential to our country. I believe it's important for all Canadians. I believe that sometimes it has to be give and take. We too, as Indigenous people, have to give and take. We support it. We believe in the central development of the economy of this country. Governments don't run businesses.

ne pouvait pas agir de la sorte alors que je m'étais déjà prononcé en faveur de la ligne de transmission vers le Minnesota dans ma présentation conformément à l'entente que nous avions négociée.

Je me suis donc présenté devant l'Office national de l'énergie en appuyant sans réserve ce projet. Après cela, l'office a plié bagage et le nouveau premier ministre a annulé l'entente. Je me suis alors adressé de nouveau à l'Office national de l'énergie pour dénoncer de telles manigances en faisant valoir qu'il fallait se prononcer quant à savoir si l'on avait bel et bien manqué à l'obligation de consultation et d'accommodement. L'office a répondu qu'il lui était impossible d'agir, car le dossier était déjà fermé. On nous a indiqué que la décision avait été rendue en fonction des éléments présentés à l'office. C'est la raison pour laquelle nous étions devant le tribunal ce matin même. Il était invraisemblable qu'une telle chose puisse se produire dans notre belle province du Manitoba.

Un processus d'approbation des grands projets vraiment efficaces devrait nous mettre à l'abri des caprices de gouvernements pouvant arbitrairement prendre une décision après coup en obligeant tous les intéressés à s'adresser aux tribunaux pour essayer de trouver un terrain d'entente. Le projet de loi C-69 essaie de trouver une façon de rallier tout le monde. Peut-être pourrais-je profiter de l'occasion pour vous donner l'exemple d'Enbridge qui a agi de façon très judicieuse lorsqu'est venu le temps de construire son pipeline. Je ne parle pas du plus récent, mais de celui sur une moins longue distance qui l'a précédé. Les gens d'Enbridge sont venus à la rencontre des dirigeants métis et nous ont dit : « Nous voulons nous asseoir avec vous pour que nous discutions ensemble de vos préoccupations et des moyens à prendre pour y remédier de telle sorte que nous puissions conjuguer nos efforts pour construire notre pipeline. » Il est tout à fait remarquable de voir une entreprise privée venir ainsi frapper à notre porte. Cette façon de faire nous a évité de nouvelles démarches judiciaires. Nous n'avons pas eu à faire des pieds et des mains pour que nos droits et l'obligation d'accommodement soient respectés. Nous avons conclu une très bonne entente. Nous en sommes tous ressortis gagnants, mais la province a tenu un discours bien différent aux gens d'Enbridge. On leur a dit qu'ils n'étaient pas obligés de nous parler.

De plus en plus, les entreprises privées savent comment s'y prendre. Elles comprennent de mieux en mieux en quoi il est nécessaire de s'asseoir avec les gouvernements autochtones et de s'entendre avec les peuples qui sont en fait les propriétaires des territoires touchés et qui en sont responsables. Nous croyons en une approche équilibrée. C'est pour cette raison que j'ai joint ma voix à celle de l'honorable Perrin Beatty, président de la Chambre de commerce du Canada, à l'occasion de différentes allocutions et lettres d'opinion en faveur du projet Trans Mountain. Je l'appuie encore aujourd'hui. Je crois qu'il est essentiel à notre pays. J'estime que ce projet est important pour tous les Canadiens. Je crois qu'il faut parfois savoir faire des compromis. C'est vrai également pour nous, les Autochtones.

Governments operate by collecting taxes. That's how they manage their affairs. If there's no economy moving, there are no taxes to collect. How do you expect the government to operate and deal with all of our concerns as citizens?

We hope this project will proceed as soon as possible. We'll be seeking the opportunity to participate in that project including taking an equity position. On that note, I look forward to any questions and comments you may have on my presentation. Usually I never read a presentation. I speak from the cuff. That's who I am as a leader for 22 years. I've been elected seven times in my province. I am also vice-president of the Métis National Council. I am open to you now for any questions you want to ask of me.

Senator Plett: Thank you, chair and witnesses. It is nice to see you again, Mr. Chartrand. We need to go and play some golf, but the weather outside isn't cooperating. My two questions are basically for you.

They are really largely the same, but we have heard strong criticism of Bill C-69 from oil and gas producing First Nations. Chief Roy Fox of the Blood Nation said that it would keep his people in poverty. The Indian Resource Council, which represents over 100 First Nations, is also strongly opposed. Yesterday we heard from Des Nedhe Development, a First Nations business conglomerate. They're primarily involved in business related to the uranium mining sector, and they oppose Bill C-69.

You're representing an awful large group of people in the Métis Nation. Are any of your people involved in the oil and gas sector or the mining sector? If so, what does Bill C-69 do specifically to those two sectors in as far as your people are concerned?

Mr. Chartrand: I thank you for that statement, Senator Plett, but let me start by stating that there are 400,000 Métis Nation citizens in Western Canada. We're in parts of Ontario, all the way into parts of British Columbia, up to the Lillooet territory and into the United States. That's our traditional homeland of our people, and that's what makes up our nation.

In response to your comments and your references, there are institutions, bodies and First Nations bands that exist out that are truly supportive of this. There is definitely an economic impact occurring as we speak. Also the Metis in our Métis Nation of Alberta and Métis Nation of British Columbia support of the Trans Mountain Pipeline. From a national perspective, even

Nous appuyons ce projet. Nous jugeons qu'il est essentiel au développement économique de notre pays. Les gouvernements ne sont pas des entreprises privées; ils financent leurs activités à même les impôts qu'ils perçoivent. C'est leur mode de fonctionnement. En l'absence d'activité économique, il n'y a pas d'impôt à percevoir. Comment croyez-vous que le gouvernement va pouvoir mener ses activités et remédier à toutes les préoccupations des citoyens que nous sommes?

Nous espérons que ce projet pourra aller de l'avant dès que possible. Nous allons nous enquérir de la possibilité d'y contribuer, notamment via une participation financière. Je serai ravi de répondre à toutes vos questions et d'entendre toutes vos observations concernant ma déclaration. Je ne suis généralement pas du genre à lire un exposé. Je m'exprime plutôt de façon spontanée dans ce rôle de leader que j'occupe depuis 22 ans. J'ai été élu à sept reprises dans ma province. Je suis également vice-président du Ralliement national des Métis. Je me ferai maintenant un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le sénateur Plett : Merci, madame la présidente et merci à nos témoins. Je suis heureux de vous revoir, monsieur Chartrand. Il faudrait bien que nous rejouions au golf un de ces jours, mais les conditions météo ne s'y prêtent pas vraiment pour l'instant. J'ai deux questions à votre intention.

Nous avons entendu les critiques virulentes des Premières Nations productrices de pétrole et de gaz concernant le projet de loi C-69. Ainsi, le chef Roy Fox de la Tribu des Blood a indiqué que le projet de loi allait condamner son peuple à la pauvreté. Le Conseil des ressources indiennes, qui représente plus de 100 Premières Nations, s'y oppose fermement lui aussi. Nous avons entendu hier le représentant de Des Nedhe Development, un conglomérat des Premières Nations surtout actif dans le secteur de l'extraction de l'uranium, qui s'est également prononcé contre le projet de loi C-69.

Vous parlez au nom d'un très grand nombre de personnes à titre de représentant de la nation métisse. Est-ce qu'il y a des Métis qui travaillent dans le secteur des hydrocarbures ou dans celui de l'exploitation minière? Quelles seront les répercussions du projet de loi C-69 pour ces gens-là?

M. Chartrand : Je vous remercie, sénateur Plett, mais permettez-moi d'abord de souligner que la nation métisse compte 400 000 membres dans l'Ouest du Canada. Nous sommes présents depuis certaines régions de l'Ontario jusqu'à la Colombie-Britannique à l'ouest, au territoire de Lillooet au nord, et aux États-Unis au sud. C'est le territoire traditionnel de notre peuple, et c'est sur cette base que notre nation s'est constituée.

Pour ce qui est des prises de position auxquelles vous avez fait référence, je peux vous dire qu'il y a également des institutions, des instances et des bandes des Premières Nations qui sont tout à fait favorables à ce projet de loi. Il y a assurément des répercussions économiques qui se font d'ores et déjà ressentir. J'ajouterais que les membres de nos nations métisses de

though it doesn't impact me in Manitoba, it impacts me as a Canadian. It impacts me as a Metis citizen in how it affects all of us. We know this is a major project. It's actually a national project. It has an impact not only in Western Canada; it impacts us all.

When we did our own evaluation and review of where it fits into the spectrum of economies, we felt it was vital for us to put our support behind it. That must be understood. Why do we support Bill C-69 when Bill C-69 is now being blamed potentially as an anchor that will disallow national projects or major projects to proceed because of the provisions and all the rules that may apply? For you that sit on this side, look from where we sit on this side.

I've given a perfect example of what's happening in Manitoba. It's unfortunate it's happening, but it is happening. The premier can call us a special interest group even though we're protected in the Constitution with section 35 rights and processes that ensure protection of our citizens and moving forward to the best place we fit in Confederation. Let's look at it from the perspective of Bill C-69. In our view, Bill C-69 is an attempt to bring all of the pieces together: the environmental aspect, the Indigenous aspect, the private sector aspect, and then the government aspect and Canadians in general. It's trying to bring all those pieces into one spectrum to address it and solve it.

I gave you a prime example of how it could work, if it was to work, because there's no guidance right now for industry. Industry doesn't know what to do. Every province acts differently. Every province makes its own rules as to what it's going to do and who it should consult. Federally, depending on who the government is at the time and depending on the view of the Prime Minister, whoever it happens to be, they may have favoritism toward your side or maybe not.

When you look at it from that spectrum, there is no clarity of how industry needs to move. The most important aspect of all this is that industry needs to know how to move. Enbridge knocked on our door without asking. If they had asked the province, the province would have said, "Don't bother talking to the Metis." Then they would have found themselves in court. We would have had no choice but to defend ourselves through the court process instead of sitting at a table and talking, like you and I are right now. We are negotiating.

l'Alberta et de la Colombie-Britannique appuient le projet de pipeline de Trans Mountain. Bien qu'il n'y ait pas d'impact direct sur moi à titre de Manitobain, je suis tout de même touché dans une perspective nationale en tant que Canadien. Je suis également concerné du fait qu'il y a une incidence pour tous les Métis. Nous savons qu'il s'agit d'un grand projet qui est en fait d'envergure nationale. L'impact ne se limite pas à l'Ouest canadien; il se fait ressentir partout au pays.

Lorsque nous avons procédé à notre propre analyse dans la conjoncture économique actuelle, nous avons jugé essentiel de donner notre appui à cette mesure. Il faut que les gens comprennent bien notre position. Pourquoi appuyons-nous le projet de loi C-69 alors que certains font valoir qu'il agira comme un boulet empêchant des projets nationaux ou autres grands projets d'aller de l'avant compte tenu de toutes les dispositions et règles qui s'appliqueront? Vous devez vous mettre à notre place pour comprendre notre façon de voir les choses.

Je vous ai donné un exemple parfait en vous racontant ce qui se passe au Manitoba. C'est une situation malheureuse, mais c'est bel et bien ce qui arrive. Le premier ministre peut nous qualifier de groupe d'intérêt spécial même si nous bénéficions des droits prévus à l'article 35 de la Constitution et de mécanismes assurant la protection de nos citoyens et notre intégration optimale au sein de la Confédération. Essayons de voir quel pourrait être l'effet du projet de loi C-69 dans ce contexte. À notre avis, ce projet de loi s'inscrit dans un effort pour concilier les objectifs des protecteurs de l'environnement, des Autochtones, du secteur privé, du gouvernement et des Canadiens en général. On tente de rassembler les préoccupations présentes sur ces différents tableaux afin de pouvoir y remédier au moyen d'un mécanisme unique.

Je vous ai fourni un excellent exemple de la manière dont tout cela pourrait fonctionner, pour autant que la chose soit possible, car l'industrie n'a aucune idée pour l'instant de la façon de s'y prendre. Chaque province agit à sa manière. Chacune d'elle adopte ses propres règles quant à savoir quelles mesures elle va prendre et qui elle doit consulter. À l'échelle fédérale, on peut se retrouver ou non du bon côté de l'équation selon qui forme le gouvernement à ce moment précis et dépendant des positions du premier ministre en poste, qui qu'il soit.

Lorsque l'on examine les choses dans cette perspective, il est difficile de savoir comment l'industrie doit s'y prendre. Il faut d'abord et avant tout que l'industrie elle-même le sache. Enbridge est venu cogner à notre porte sans avoir posé la question au préalable. Si l'entreprise avait demandé l'avis de la province, on lui aurait répondu qu'il ne valait pas la peine de parler avec les Métis. L'entreprise se serait ainsi retrouvée devant les tribunaux. En pareilles circonstances, nous n'aurions eu d'autre choix que de défendre nos intérêts devant la justice, faute de pouvoir nous asseoir et discuter comme nous le faisons actuellement. Nous sommes en pleine négociation.

A key design that Bill C-69 is trying to address is that industry will know who the players are and that they need to cover these aspects. I don't support all the environmental actions that are happening right now. I made some public statements nationally in this country about that. I made references to people that have fought us in the trapping industry, took away our entire economy and never replaced it with new jobs. They left us. They went back into their worlds. They went back into the urban sites. They fought against us feeding our families and taking care of our opportunities through income from trapping. They left us. They abandoned us. Nobody ever came back to replace all the jobs we lost. It was one-third of our income for most of our families. Nobody ever came back. They fought and said it was against the environment or Greenpeace, but in the end they left us alone.

Le projet de loi C-69 vise notamment à faire en sorte que l'industrie sache qui sont les parties prenantes et quelles sont ses obligations à leur égard. Je n'appuie pas toutes les actions actuellement entreprises pour la protection de l'environnement. J'ai d'ailleurs fait des déclarations publiques à ce sujet sur des tribunes nationales. J'ai parlé de ces gens qui nous ont livré bataille relativement à nos activités de trappe. Ils nous ont fait perdre tout ce pan de notre économie et ne l'ont jamais remplacé par de nouveaux emplois. Ils sont retournés dans leur monde urbain en nous abandonnant à notre sort. Ils nous ont empêchés de nourrir nos familles et de bénéficier des perspectives de revenus que nous offrait le trappage. Ils nous ont tout simplement abandonnés. Personne n'est jamais revenu pour remplacer tous les emplois perdus. Cette activité comptait pour le tiers du revenu de la plupart de nos familles. On n'a jamais revu personne. Ils ont fait valoir que nos activités étaient néfastes à l'environnement ou contraires aux principes de Greenpeace, mais ils nous ont laissés nous débrouiller par nous-mêmes.

We know from our side as Indigenous governments there has to be a clear understanding, from the provincial government side, the federal government side, the environmental side and the private industry side, what roles they play. Whose door must they knock on before they get there? If we're talking a national project like the Trans Mountain Pipeline, you would think that it would be smart enough and wise enough to make that decision.

Au sein des gouvernements autochtones, nous comprenons très bien qu'il est nécessaire que chacun comprenne son rôle, qu'il s'agisse du gouvernement provincial, du fédéral, des protecteurs de l'environnement ou de l'industrie privée. À qui doit-on s'adresser avant de pouvoir aller de l'avant? Dans le cas d'un projet national comme celui du pipeline Trans Mountain, on voudrait croire que les gens seront assez avisés pour prendre la décision qui s'impose.

Let me say this, Senator Plett. We can look back in history, just reflect on ourselves and go back. I am not going to be critical. I am just going to be stating the facts. When Trans Mountain and Kinder Morgan were in play, at that time Harper did not believe it had to fully do the duty to consult and accommodate. He left pieces of that out. He thought he could just push it through. Look what happened. We ended up back in the courtrooms. We ended up stopping and killing the entire project. That should have never happened because this project is a necessity for our country. We cannot let one side, the Americans, take over and put us in a state of control so that we do not have any markets beyond that.

Permettez-moi d'ajouter un élément de réponse, sénateur Plett. On peut prendre un peu de recul pour considérer la façon dont les choses se sont déroulées par le passé. Ce n'est pas une critique de ma part; je me contente d'énoncer les faits. Lorsque les projets Trans Mountain et Kinder Morgan étaient en marche, Harper ne croyait pas devoir s'acquitter totalement de l'obligation de consultation et d'accommodement. Il a donc sauté certaines étapes en pensant pouvoir aller tout de même de l'avant. Vous avez vu ce qui s'est produit. Nous nous sommes retrouvés encore une fois devant les tribunaux. Il a fallu mettre un terme à tout le projet. Les choses n'auraient pas dû se passer de cette manière, car c'était un projet nécessaire pour notre pays. Nous ne pouvons pas permettre aux Américains de prendre le contrôle de leur côté de telle sorte que nous n'ayons plus accès à aucun autre marché.

When Harper's government did not fulfil its duty to consult and accommodate, it left this mess we're in right now, and we're struggling with this mess. Bill C-69 is not the perfect document. That I know, but it's trying to establish everybody's piece of interest to be inside there. You as senators now need to figure that out. How do you find the pieces of all these four big entities to coincide and in the end sit at the table and come up with a consensus or at least an opportunity?

Lorsque le gouvernement Harper ne s'est pas acquitté de son obligation de consultation et d'accommodement, il a créé ce gâchis que nous cherchons encore à réparer. Je sais très bien que le projet de loi C-69 n'est pas parfait, mais c'est un effort louable pour que les intérêts de chacun soient pris en compte. C'est ce que vous devez chercher maintenant à faire dans votre rôle de sénateurs. Comment concilier les intérêts de ces quatre joueurs importants afin qu'ils puissent s'asseoir à la même table et en arriver à un consensus ou tout au moins à une forme d'ouverture?

Most First Nations you referenced are supporting this, majorly in the Prairies and Western Canada. Only a couple First Nations are not. This bill addresses that too. You try to operate by consensus all the way. Unfortunately, if you can't, we have no choice but to move ahead. There has to be a balance. At the end of the day I can't see one Metis community opposing the entire Métis Nation and saying the project can't go ahead, and so we stop. I don't believe in that. I believe at the end of the day majority will rule, unfortunately for the minorities. Bill C-69 is trying to clear up all of these problems in one package. That's where the problem lies. It's a big task that is being asked of you guys and ladies to look at and us to respond to. It's a big, big task we're asked to do.

La plupart des Premières Nations auxquelles vous avez fait référence appuient ce projet de loi, surtout dans les Prairies et l'Ouest canadien. Seulement quelques-unes sont d'avis contraire. Ce projet de loi en tient compte également. On essaie toujours de dégager un consensus. Lorsque ce n'est malheureusement pas possible, nous n'avons d'autre choix que de trouver les moyens d'aller tout de même de l'avant. Il faut parvenir à un juste équilibre. En définitive, je ne peux pas m'imaginer qu'une seule communauté métisse puisse s'opposer à l'ensemble de notre nation en disant qu'elle souhaite freiner la marche d'un projet. Je ne crois pas que cela soit possible. Je pense qu'en fin de compte c'est la majorité qui va l'emporter, malheureusement pour ceux qui sont minoritaires. Le projet de loi C-69 est une tentative pour regrouper toutes les solutions à ces problèmes. C'est ce qui peut être difficile. C'est un mandat important qui vous est confié. C'est également pour nous une lourde tâche.

Senator Simons: I will try to ask a quick question of each of you.

La sénatrice Simons : Je vais essayer de poser brièvement une question à chacun d'entre vous.

Mr. Chartrand, thank you for a really thorough presentation. Since the Métis Nation are not treaty rights holders, do you think that Bill C-69 goes far enough in ensuring that there is proper consultation with the Metis?

Monsieur Chartrand, merci pour un exposé qui allait vraiment au fond des choses. Comme la nation métisse n'est pas titulaire de droits issus de traités, croyez-vous que le projet de loi C-69 en fait suffisamment pour s'assurer que les Métis sont bel et bien consultés?

Then my question for Dr. Cariou is: I understand what you're saying about the importance of Indigenous knowledge, but at the end of the day don't decisions have to be made on the basis of scientific evidence? That's to each of you.

Voici maintenant ma question pour M. Cariou. Je comprends bien vos arguments quant à l'importance du savoir autochtone, mais les décisions ne doivent-elles pas être prises en définitive en fonction des éléments scientifiques disponibles? Je vous laisse répondre tous les deux.

Mr. Chartrand: Let me answer you first. I know you used the words, "not treaty rights holders." Actually, there is no hierarchy of Indigenous rights holders in this country. It is a proven fact in law. The Metis definitely are section 35 rights holders equal to the First Nations and equal to the Inuit. Our rights are no less than those of First Nations or Inuit, just to make sure you understand from that perspective.

M. Chartrand : Permettez-moi de répondre d'abord, car vous avez indiqué que les Métis n'étaient pas titulaires de droits issus de traités. Je dois vous dire qu'il n'y a aucune hiérarchie entre les titulaires de droits autochtones au pays. C'est bien établi dans la loi. En vertu de l'article 35, les Métis bénéficient de droits qui sont équivalents à ceux des Premières Nations et des Inuits. Je veux seulement m'assurer que tout le monde comprend bien que nos droits ne sont pas inférieurs à ceux des Premières Nations et des Inuits.

Senator Simons: I understand that. I know that not all courts seem to understand that.

La sénatrice Simons : Je le comprends bien, mais il ne semble pas que tous les tribunaux soient de cet avis.

Mr. Chartrand: The Supreme Court understands it, which is great. That's the most important one, sometimes. You're absolutely right that the lower courts need to be educated a lot more.

M. Chartrand : La Cour suprême le comprend, ce qui est excellent. On peut dire que c'est à bien des égards notre tribunal le plus important. Mais vous avez tout à fait raison; il faudrait que nos tribunaux de juridiction inférieure soient mieux sensibilisés à cette réalité.

I lost my thought for a second because I was thinking of the courts. Could you repeat the second phase of your question one more time?

Ce détour par les tribunaux m'a fait perdre le fil de ma pensée. Pourriez-vous répéter la seconde partie de votre question?

Senator Simons: Maybe you've already answered it. Do you think that Bill C-69 is clear enough about establishing Metis consultation rights?

Mr. Chartrand: What I would state here openly is that it's not a perfect document. I can attest to that. We have some issues with it ourselves. If I can say, Senator Simons, we're trying to figure out if this is the pathway to some kind of dialogue that's going to lead us somewhere. It's going to open the discussion for all the big players to come to the table and find an answer. We need to find an answer. We can't continue this country in the state it is by unknowns and factors where Indigenous people and clearly our governments have a special place in their own rights. We can't be putting ourselves and industry in a state of unknowns, whether it's mining, as Senator Plett has raised, or pipelines. These economies of scale have an effect on all of us as Indigenous people and as Canadians. We need to find that balance between this process, but industry right now has no guiding principle telling it what it has to do. It's at the whim of the political spectrum of who is there. If somebody does not follow that, then we end up in the courtrooms.

We wouldn't be in this situation today if we would have done it right the first time. Kinder Morgan wouldn't be gone. We would have had jobs in place, everything. Everybody is blaming Bill C-69. I am very pleased you guys are looking at it. I always say, "guys." I am sorry for my language, ladies and men. At the end of the day it's really clear for us that we need something. We need a pathway. Industry needs a pathway. The provinces need to understand they too have to follow rules of national importance. We have to find a balance between the factors of how we come together I believe that we support it because it leads to something. It's taking us somewhere. Hopefully it will give us some clarity in the future on how we all come together.

Mr. Cariou: I agree that science should be obviously consulted in an equal way with Indigenous knowledge, but my feeling is strong that the decision as to the evidentiary value of each kind of knowledge should be made by the panels making those decisions at the time. Where shouldn't be a decision ahead of time that one form of knowledge will be inherently superior to another. I outlined some of my reasoning for that. I think there are some potential legal ramifications in relation to ending up in the courts, as Mr. Chartrand has mentioned as well.

La sénatrice Simons : Il est bien possible que vous y ayez déjà répondu. Croyez-vous que le projet de loi C-69 est suffisamment clair quant au droit des Métis d'être consultés?

M. Chartrand : Je vous répète en toute franchise que ce projet de loi n'est pas parfait. Je peux vous en assurer. Il nous pose certains problèmes à nous également. Si je puis me permettre, sénatrice Simons, je dirais que nous essayons de déterminer s'il peut paver la voie à une forme quelconque de dialogue pouvant nous mener quelque part. Il va permettre aux principales parties intéressées de s'asseoir ensemble pour trouver une solution, car cela est vraiment nécessaire. Le Canada ne peut pas se permettre de continuer à fonctionner ainsi avec toutes ces inconnues alors qu'il est bien établi que les peuples autochtones et nos gouvernements bénéficient de droits bien à eux. Nous ne pouvons pas nous exposer à de telles inconnues, et c'est valable aussi bien pour nous que pour l'industrie, qu'il s'agisse de l'exploitation minière, à laquelle le sénateur Plett faisait allusion, ou des pipelines. Ce sont des secteurs d'activité économique qui ont des retombées pour tous les Autochtones et tous les Canadiens. Nous devons trouver ce juste équilibre à l'intérieur même du processus, mais l'industrie ne dispose actuellement d'aucune ligne directrice lui permettant de savoir comment s'y prendre exactement. Elle se retrouve ainsi à la merci des volontés politiques du gouvernement au pouvoir. Si quelqu'un ne s'en tient pas à ce qui est établi, nous aboutissons tous devant les tribunaux.

Nous ne serions pas dans la situation actuelle si nous avions procédé de la bonne façon la première fois. Kinder Morgan ne serait pas parti. Nous aurions des emplois, tout. Tout le monde montre du doigt le projet de loi C-69. Je suis heureux que vous soyez en train de l'étudier, mesdames et messieurs. Pour nous, c'est clair qu'il faut agir. Il nous faut un chemin. L'industrie doit connaître la voie à emprunter. Les provinces doivent comprendre qu'elles aussi sont tenues de suivre des règles d'envergure nationale. Nous devons trouver l'équilibre entre les divers facteurs et nous réunir afin d'arriver à un consensus. Nous appuyons le projet de loi parce qu'il nous indique la voie. Espérons que nous y verrons plus clair dans l'avenir quant à la façon d'arriver à un consensus.

M. Cariou : Je suis d'accord que la science devrait avoir le même poids que les connaissances autochtones, mais je suis persuadé que la décision quant à la valeur de chaque type de connaissance devrait être prise par les commissions chargées de prendre les décisions dans des cas précis. On ne devrait pas prendre de décision à l'avance sur une forme de connaissance qui serait jugée supérieure à une autre. J'ai indiqué certaines raisons qui expliquent ma position. Je crois qu'il y a des répercussions juridiques possibles qui pourraient faire que les tribunaux soient saisis de la question, comme l'a aussi indiqué M. Chartrand.

It also speaks to the nature of what impact is. Indigenous knowledge can bring to these discussions a more nuanced sense of what actually impact can be. I am thinking in particular of cultural impacts like sacred sites that have been flooded in Northern Manitoba. To evaluate that on a scientific basis would not necessarily provide the strongest kind of argument that we would want to understand in terms of the ethical impacts or the cultural impacts of the flooding of a sacred site.

It's important that the panels make those decisions on the basis of the merits of the kind of knowledge presented to them.

The Chair: I would like to make a small comment and ask a little question of you, Professor Cariou. I think you are one of the first that have come up with a definition of what is Indigenous knowledge. First, is this definition supported by some organizations or some academics?

The other little thing I wanted to ask you is: From my professional experience, ecosystems and habitats are unique, so science can definitely not have a complete understanding of the unique habitats and ecosystems. Therefore, we need the complement of the Indigenous knowledge for the description and the understanding of what's going on. You have added a philosophical and an ethical dimension to that, which I think is highly appreciated.

Mr. Cariou: The definition that I proposed is my own, though it is based on a number of other definitions. If senators would like, I could send some further citations of other definitions by other organizations. UNESCO has a really good definition that is published on their website. I am happy to share that with you as well.

In relation to the specificity of ecosystems and the specificity of particular questions about impact on those ecosystems, I think you're right. The fact that Indigenous nations have existed for thousands of years on this land and that knowledge has built up over many generations that is very specific about particular places. I think that is absolutely crucial information and knowledge that can be added to the review and regulatory process.

Science has its place and science is obviously a motive, a very close observation, but traditional knowledge involves thousands of years of observation. I think there's something very important to be contributed from that knowledge for that reason.

Senator McCallum: Thank you both for your presentations. I needed to hear what you both said.

I want to inform the senators here that the producer of the DVD I gave you about Fort Chip and Fort McKay was Warren Cariou. He is a Metis from Meadow Lake who is concerned that

Il en va également de la nature des répercussions. Les connaissances autochtones peuvent apporter des nuances dans les discussions sur les répercussions possibles. Je songe notamment aux répercussions culturelles, comme les sites sacrés qui ont été inondés dans le Nord du Manitoba. Une évaluation scientifique ne nous donnerait pas forcément les arguments les plus convaincants si nous voulons comprendre les répercussions éthiques ou culturelles du fait que l'on inonde un site sacré.

Il est important que les commissions prennent les décisions en fonction de la valeur des connaissances qui leur seront soumises.

La présidente : J'aimerais faire une petite observation et vous poser une question, monsieur Cariou. Je crois que vous êtes l'un des premiers à avoir proposé une définition des connaissances autochtones. J'aimerais savoir tout d'abord si cette définition a le soutien de certains organismes ou universitaires.

Ensuite, j'aimerais savoir ce qui suit : d'après mon expérience professionnelle, les écosystèmes et les habitats sont uniques, ce qui fait que la science ne peut pas nous permettre de les comprendre entièrement. Ainsi, il nous faut les connaissances autochtones complémentaires afin de pouvoir décrire et comprendre les interactions. Vous avez ajouté une dimension philosophique et éthique et je crois que c'est extrêmement utile.

M. Cariou : La définition que j'ai proposée est la mienne, quoiqu'elle soit inspirée de bon nombre de définitions. Si les sénateurs le souhaitent, je pourrais leur envoyer les définitions qui ont été avancées par d'autres organisations. L'UNESCO a une excellente définition qui a été publiée sur son site web. Je vous l'enverrai également.

Quant à la spécificité des écosystèmes et les questions précises relativement à l'incidence sur ces écosystèmes, je crois que vous avez raison. Les peuples autochtones vivent depuis des milliers d'années sur leurs terres et ont acquis des connaissances au fil des générations qui sont intiment liées à des endroits précis. Je crois que ces renseignements et ces connaissances sont d'une importance cruciale et pourraient être utilisés dans le cadre du processus de révision et d'examen réglementaire.

La science a sa place et bien évidemment peut fournir d'excellentes observations, mais les connaissances traditionnelles reposent sur des milliers d'années d'observation. Je crois donc que ces connaissances peuvent être une contribution importante.

La sénatrice McCallum : Merci à vous deux pour vos déclarations. Je suis ravie de vous entendre.

J'aimerais dire aux sénateurs ici présents que Warren Cariou est le réalisateur du DVD que je vous ai remis sur Fort Chipewyan et Fort McKay. C'est un Métis de Meadow Lake

the oil industry is coming into Saskatchewan. I am glad you all had a chance to see it.

I wanted to speak to the productive relationship that you both talked about. Any of the bills and laws that come into effect in Canada are literally a relationship building between Indigenous peoples and Canada. We need to make it as productive as possible. To further our understanding of Indigenous knowledge and how productive it is, could you tell us, Mr. Cariou, that traditional Indigenous story?

Mr. Cariou: I am able to tell you about a published story. Because I have familiarity with many other Indigenous stories that have been told to me either in ceremony or in particular protocol contexts, I don't have permission to share those here. The story I would like to tell you briefly about is by an Okanagan elder named Harry Robinson. Harry Robinson told this story to an anthropologist named Wendy Wickwire and it was published in his book, *Write it on Your Heart*, published in 2004.

The story is a coyote story of the Okanagan Nation. Coyote stories are commonly told in the Okanagan Nation. It tells a story of how a young coyote travels to the moon and manages to find his way back to Earth. When he comes back, he lands in Okanagan territory. Where he lands, his footprints are marked in the ground. The people in the territory know this is where the coyote landed. They go and they can see these footprints.

That's the traditional story, but as Harry Robinson is telling the story he adds an historical coda to the story. He tells us that later on the railway was being built through Okanagan territory, and the Okanagan people noticed that the surveyors were surveying the land that was right where the coyote's footprints were. They went to the surveyors, and they said, "Your line is right on our history, and we want you to move it." The surveyors didn't listen. Then the Okanagan people said, "We want to show you. We want to take you to that place and show you those footprints." They took the surveyors there and the surveyors couldn't see the footprints. They were looking, but they couldn't see them.

At that point the Okanagan people decided that they had to tell them the story. They told them the story of the coyote going to the moon, coming back and landing in that place, and Harry Robinson says, "The surveyors listened to that story. They heard the story. They changed the course of the railway. The sacred site was preserved."

That is still held in the oral tradition of the Okanagan Nation. To me it's a great example of Indigenous knowledge being understood even by people who don't necessarily have a lot of knowledge of Indigenous culture. It travels outside of those cultural contexts when people are willing to listen. I think this

préoccupé par le fait que l'industrie pétrolière s'installe en Saskatchewan. Je suis heureuse que vous ayez tous pu regarder le DVD.

Je voudrais parler de la relation productive dont vous avez parlé tous les deux. N'importe quel projet de loi ou loi qui entre en vigueur au Canada est littéralement un outil pour établir des relations entre les peuples autochtones et le Canada. Nous devons rendre le processus aussi productif que possible. Afin d'améliorer notre compréhension des connaissances autochtones et de leur utilité, pourriez-vous, monsieur Cariou, nous raconter une histoire autochtone traditionnelle?

M. Cariou : Je peux vous raconter une histoire qui a été publiée. Je connais de nombreuses histoires autochtones qui m'ont été racontées lors d'une cérémonie ou dans certains contextes protocolaires, mais je n'ai pas la permission de les répéter ici. L'histoire que j'aimerais vous résumer m'est venue d'un aîné okanagan, Harry Robinson. Harry Robinson a raconté cette histoire à l'anthropologue Wendy Wickwire, et elle l'a publiée dans un recueil intitulé *Write it on Your Heart* en 2004.

C'est une histoire de coyote de la nation okanagan. La nation okanagan raconte habituellement des histoires de coyotes. C'est l'histoire d'un jeune coyote qui s'est rendu jusqu'à la lune et a réussi à se frayer un chemin vers la Terre. Lorsqu'il atterrit, il est dans le territoire okanagan. Ses traces de patte sont restées dans la terre. Le peuple du territoire sait que c'est là où le coyote a atterri. Les membres de la nation peuvent aller voir ces traces.

Voilà l'histoire traditionnelle, mais Harry Robinson ajoute une dimension historique. Il nous indique qu'à l'époque où l'on construisait le chemin de fer dans le territoire des Okanagans, le peuple okanagan a remarqué que les arpenteurs mesuraient un terrain qui se trouvait exactement au même endroit que les traces du coyote. Ils sont allés dire aux arpenteurs : « Votre voie vient empiéter sur notre histoire, et nous voulons que vous la déplaciez. » Les arpenteurs n'ont pas écouté. Le peuple okanagan leur a dit : « Nous voulons vous le montrer. Nous vous emmènerons là et nous vous montrerons les traces. » Ils ont effectivement emmené les arpenteurs à l'endroit, mais les arpenteurs ne pouvaient pas voir les traces. Ils ont cherché, mais ils ne les ont pas vues.

C'est là que le peuple okanagan a décidé qu'il devait raconter son histoire. Les Okanagans ont raconté l'histoire du coyote qui s'est rendu jusqu'à la lune et est revenu en atterrissant à cet endroit, et Harry Robinson nous dit que les arpenteurs ont écouté l'histoire et l'ont comprise. Ils ont changé le parcours du chemin de fer. Le site sacré a été protégé.

Cette histoire fait toujours partie de la tradition orale de la nation okanagan. Pour moi, c'est un bel exemple de connaissances autochtones qui ont été comprises même par des gens qui connaissent très peu la culture autochtone. L'histoire a dépassé les barrières culturelles et les gens étaient prêts à

legislation provides the potential for a venue where people can listen to these stories and understand the wisdom that's in them.

Senator McCallum: Perhaps I could make a comment. As children we learned a lot from stories like that one. That's how we were taught morals and ethics. Later on, when I went back to those stories as I grew older, I got different messages. I took a course from Val Napoleon on Indigenous Legal Traditions. That's how they based their work. We did case studies with them, and it showed that those stories carry legal traditions within them. I am glad we're sharing this knowledge with people.

Mr. Chartrand, I thought you described your concept of what this bill does. I just wanted to thank you. [*Indigenous language spoken*].

Senator Patterson: I would like to make clear, particularly to Senator McCallum, that my main concern about the new concepts, which have been introduced into Bill C-69 like gender and other identity factors and Indigenous knowledge, is the lack of clarity of definition. We need to know what they mean. Of course, there is no better example of the imperfection of clarity than the example Professor Cariou gave: The definition of Indigenous knowledge means the Indigenous of the Indigenous peoples of Canada. This is a classic tautology.

You have given us more clarity and definition, and I thank you for that. You said you would be willing to give us examples, and maybe you already gave one about the Okanagan. Is there another example you can give where Indigenous knowledge and science have worked together to strengthen each other? This is very new territory in Canada. It's well discussed in Nunavut and Inuit, but I think another example may help us understand this important concept.

Mr. Cariou: There are indeed numerous examples where traditional knowledge has been utilized to help or to provide advice to scientists so that scientists can ask the right questions. I think the two modes of thinking and the two forms of knowledge can be complementary. Very often they will agree in the longer term when the proponents of the two or the practitioners of the two forms of knowledge are able to communicate effectively.

There is a biologist, a Pottawattomie biologist, whose name is Robin Wall Kimmerer, a botanist. She has devoted her career to scientific study of plants but also to the traditional knowledge of her Pottawattomie people. She has written numerous books and articles about the complementary aspects of traditional knowledge and science. Her book *Braiding Sweetgrass* is one that I would highly recommend. It is all about traditional

l'accueillir. Je crois que ce projet de loi donne un cadre possible pour permettre aux gens d'écouter ces histoires et de comprendre la sagesse qui est derrière.

La sénatrice McCallum : Permettez-moi d'intervenir. Lorsque j'étais enfant, on nous racontait beaucoup d'histoires comme celle-là. C'est ainsi que j'ai pu acquérir mes valeurs morales et éthiques. Lorsque j'ai revisité ces histoires quand j'étais plus vieille, j'en ai tiré des messages différents. J'ai suivi le cours de Val Napoleon sur les traditions juridiques autochtones. Le cours repose sur ces histoires. Nous avons fait des études de cas à la lumière des histoires, et nous avons appris qu'elles servent à véhiculer les traditions juridiques. Je suis heureuse de les faire connaître.

Monsieur Chartrand, vous avez fourni votre avis sur ce qu'apporte le projet de loi. Je vous remercie. [*La sénatrice s'exprime en langue autochtone*.]

Le sénateur Patterson : J'aimerais préciser, notamment à la sénatrice McCallum, que ma préoccupation principale à l'égard des nouveaux concepts qui ont été ajoutés au projet de loi C-69, comme le genre et d'autres facteurs identitaires et les connaissances autochtones, c'est l'absence de clarté dans les définitions. Nous devons comprendre ce que cela veut dire. Il n'y a pas meilleur exemple de manque de clarté que l'exemple fourni par M. Cariou : les connaissances autochtones sont les connaissances des peuples autochtones du Canada. C'est un cas classique de tautologie.

Vous nous avez donné des explications et une définition plus claire, et je vous en remercie. Vous avez dit que vous seriez prêt à nous donner des exemples, et vous nous en avez peut-être déjà donné un au sujet des Okanagans. Pouvez-vous nous fournir un autre exemple d'un cas où les connaissances autochtones et scientifiques ont été réunies pour se renforcer? C'est un terrain inconnu ici au Canada. On en discute beaucoup au Nunavut et chez les Inuits, et je pense qu'un autre exemple pourrait nous aider à comprendre ce concept important.

M. Cariou : Il existe effectivement de nombreux exemples de cas où les connaissances traditionnelles ont été utilisées pour aider ou conseiller des scientifiques afin qu'ils puissent poser les questions indiquées. Je crois que les deux modes de pensée et les deux formes de connaissance peuvent se compléter. Bien souvent, les partisans ou les gardiens des deux types de connaissances s'entendent une fois qu'ils arrivent à communiquer efficacement.

Robin Wall Kimmerer est une biologiste potéouatamie. En fait, c'est une botaniste. Sa carrière a été vouée à l'étude scientifique des plantes, mais également aux connaissances traditionnelles du peuple potéouatami. Elle a rédigé de nombreux livres et articles sur la complémentarité des connaissances traditionnelles et scientifiques. Je vous recommande fortement la lecture de son livre intitulé *Braiding Sweetgrass*. Il porte sur les

knowledge and science and how she as an expert in both realms is able to understand their interactions.

As an example of that interaction, she tells a story of one of her graduate students who had studied the oral traditions of the Pottawattomie Nation and had learned about sweetgrass, how sweetgrass is grown and the practices of the sacred plant in the nation. The student wanted to write a biology thesis and had proposed to test the hypothesis based on the oral traditions of the people. Some of the other scientists on the committee didn't think this was a good idea. They thought this was not a viable or valid way of conducting her scientific research. With the help of her supervisor, Robin Wall Kimmerer, she persisted in that. She was able to make a neoscientific discovery based on what she had learned from the elders and knowledge keepers in the Pottawattomie Nation. It was a discovery that helped to show how in fact the relationship of humans to the sweetgrass plant makes the sweetgrass respond. It actually has a response of growing more vigorously when it is harvested.

That's just one of many examples. There are other examples where we know that oral histories, Indigenous oral knowledge, has provided context for scientists so that scientists can ask more nuanced questions. I could certainly follow that up with more detail. I am happy to send further information to you as well.

The Chair: Because we are on the subject, perhaps I could ask you a question again, Professor Cariou. Many people think that using Indigenous knowledge is new but, as you pointed out, it is not new. In the jungle in Peru a lot of pharmaceuticals, including anticoagulants, have been found thanks to traditional Indigenous knowledge.

Could you just comment on how Indigenous knowledge is being used by Western cultures?

Mr. Cariou: I think that dates back to the earliest meetings between Europeans and Indigenous people. We know from the history of Europeans arriving on Turtle Island, in many cases they wouldn't have survived without the Indigenous knowledge that they were gifted by the Indigenous people they met. In relation to a more scientific kind of realm, I agree that the science of studying traditional knowledge for the purpose of scientific research is highly developed, especially in relation to pharmacology. There are dangers around that. Indigenous communities could lose control of their traditional knowledge.

I feel that this bill has actually done a very good job of ensuring that Indigenous knowledge will not go out of the control of Indigenous communities. The section on Indigenous knowledge in this bill is entirely devoted to the question of maintaining the control and confidentiality of Indigenous people over that knowledge. I applaud that in the bill. I feel that there

connaissances traditionnelles et scientifiques et sur la façon dont l'auteure, forte de ses connaissances dans les deux domaines, arrive à comprendre les interactions.

À titre d'exemple de cette interaction, elle raconte l'histoire de l'une de ses étudiantes qui avait étudié la tradition orale de la nation potéouatamie et avait appris les vertus du foin d'odeur, la culture de cette plante et les pratiques associées à cette plante sacrée aux yeux de la nation. L'étudiante voulait rédiger une thèse biologique et avait proposé de mettre à l'épreuve une hypothèse fondée sur les traditions orales du peuple. Certains scientifiques du comité d'évaluation n'étaient pas convaincus. Il pensait que ce n'était pas une façon valide ou viable de mener des recherches scientifiques. Avec l'aide de sa superviseure, Robin Wall Kimmerer, l'étudiante a persisté. Elle a pu faire une découverte scientifique à partir de ce qu'elle avait appris des aînés et des gardiens du savoir de la nation potéouatamie. Sa découverte a permis de montrer comment le rapport entre les humains et le foin d'odeur entraîne une réaction. Le foin d'odeur pousse de façon plus vigoureuse lorsqu'il est récolté.

Voilà un des nombreux exemples. Nous savons, par exemple, que l'histoire orale et les traditions orales autochtones ont fourni un contexte aux scientifiques afin qu'ils puissent poser des questions plus nuancées. Je pourrais certainement vous fournir de plus amples détails. Je serais heureux de vous envoyer des renseignements là-dessus.

La présidente : Je vous poserai une autre question sur le même sujet, monsieur Cariou. Bon nombre de personnes pensent que le recours aux connaissances autochtones est un phénomène récent, mais comme vous l'avez montré, ce n'est pas le cas. Dans la jungle péruvienne, bon nombre de produits pharmaceutiques, dont les anticoagulants, ont été découverts grâce aux connaissances autochtones traditionnelles.

Pouvez-vous nous dire comment les connaissances autochtones sont utilisées par les cultures occidentales?

M. Cariou : Cela remonte aux premières rencontres entre les Européens et les peuples autochtones. Nous savons, d'après l'histoire des Européens qui sont arrivés à l'île de la Tortue, que dans bien des cas les Européens n'auraient pas survécu sans les connaissances traditionnelles que les peuples autochtones ont eu la gentillesse de leur transmettre. En ce qui concerne le domaine scientifique, je suis d'accord que les études des connaissances traditionnelles aux fins de la recherche scientifique sont courantes, notamment dans le domaine de la pharmacologie. Or, cela crée des dangers. Les communautés autochtones pourraient perdre le contrôle de leurs connaissances traditionnelles.

Je pense que le projet de loi réussit à faire en sorte que les communautés autochtones ne perdront pas le contrôle de leur savoir. L'article sur les connaissances autochtones du projet de loi est entièrement consacré à la question du maintien du contrôle et de la confidentialité des connaissances par les peuples autochtones. Je salue cet article. Je crois, cependant, que d'autres

are other aspects of Indigenous knowledge that need to be highlighted in the bill, and those are the suggestions that I have made.

The Chair: Thank you so much.

Last question, Senator Carignan.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for Mr. Cariou. A number of statutes address the concept of Indigenous knowledge. Traditional knowledge was the term used in most of our discussions. We are talking about traditional Indigenous knowledge, but the word "traditional" doesn't appear anywhere in the definition. Do you think it could refer to knowledge other than traditional knowledge and thus give rise to problems?

[*English*]

Mr. Cariou: Thank you, senator. I think that is a very good question as well. In my own discipline I tend to use the term traditional knowledge because I work mostly with elders, knowledge keepers and story tellers. I feel it's important to keep this term as broadly applicable as it can be while still maintaining enough specificity in terms of community ownership in the sense of a long-term connection to the land and the observation that I feel traditional knowledge brings to the discussion.

There is a danger of thinking about Indigenous knowledge as belonging only to the past. To me, Indigenous knowledge, though it often comes from many generations ago, is also deeply connected to the present. Each storyteller who tells a story makes it relevant again to the present and that new audience.

To answer your question, in a sense Indigenous knowledge is always deeply traditional. I think it is always also deeply contemporary. We should be aware of that and to reflect that in the bill. The current wording in the bill of just referring to it as Indigenous knowledge does allow for that flexibility.

[*Translation*]

Senator Carignan: I see. I have one last question. Section 83 and those following of the Impact Assessment Act address projects outside Canada, so even when a project is carried out outside the country, certain factors have to be taken into account. It's pretty rare to see Canadian law applied to projects carried out outside the country. However, the Canadian government may, from time to time, fund a project while ensuring it is carried out in an environmentally responsible manner. Of course, projects carried out outside the country do not need to take

aspects des connaissances autochtones doivent être soulignés dans le projet de loi et j'ai proposé certaines choses dans ce sens.

La présidente : Merci beaucoup.

Monsieur Carignan, la dernière question vous revient.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à M. Cariou. En ce qui a trait au concept des connaissances autochtones, plusieurs lois traitent de cette notion. Dans nos questions et nos échanges, on entendait la plupart du temps le terme « traditionnel ». Donc, on parle de connaissances traditionnelles autochtones. Or, le mot « traditionnel » n'apparaît pas dans la définition. Croyez-vous que cela aurait comme effet d'inclure des connaissances qui seraient autres que traditionnelles et que cela pourrait créer des enjeux?

[*Traduction*]

M. Cariou : Merci beaucoup. C'est une excellente question. Dans mon domaine, j'ai tendance à utiliser le terme connaissances traditionnelles, car je travaille surtout avec les aînés, les gardiens du savoir et les raconteurs. J'aimerais garder ce terme aussi général que possible, tout en conservant suffisamment de précision en ce qui concerne les droits communautaires au lien de longue date avec la terre et aux connaissances traditionnelles et leur contribution au dialogue telle que je la perçois.

On risque de penser que les connaissances autochtones sont une affaire du passé. Pour moi, ces connaissances, bien qu'elles remontent à de nombreuses générations déjà, entretiennent un lien profond avec le présent. Chaque raconteur qui fait part d'une histoire la rend de nouveau pertinente dans le présent pour son nouveau public.

Pour répondre à votre question, dans un sens les connaissances autochtones sont toujours profondément traditionnelles. Je crois qu'elles sont aussi profondément contemporaines. Il faut s'en souvenir et en tenir compte dans le projet de loi. Le libellé actuel du projet de loi y fait tout simplement référence, et les connaissances autochtones permettent cette souplesse.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : D'accord. J'ai une dernière question. Les articles 83 et suivants de la loi tiennent compte des projets à l'étranger. Donc, lorsqu'il s'agit d'un projet à l'étranger, on doit tenir compte aussi de certains aspects. Il est assez rare qu'il y ait une application de la loi canadienne dans les projets à l'étranger. Toutefois, il arrive que le gouvernement du Canada finance un projet tout en veillant à ce qu'il soit respectueux de l'environnement. Évidemment, lorsqu'il s'agit de projets à l'étranger, on dit qu'on n'a pas besoin de tenir compte

section 35 of the Constitution Act, 1982, into account. It doesn't apply to projects carried out outside the country.

Paragraph 84(*b*) of the Impact Assessment Act refers to the Indigenous knowledge of the Indigenous peoples of Canada provided with respect to the project, so, according to the bill, it is not necessary to take Indigenous knowledge into account for projects outside Canada. Do you think it's wise to exclude consideration of Indigenous knowledge when a project is being funded outside the country, given that the effects may be significant regardless?

[*English*]

Mr. Cariou: Thank you very much. I was not aware of that aspect of the bill. My reaction is that I think Indigenous knowledge should still be a part of that assessment even if the impacts are felt outside of Canada as well as within Canada. There would need to be some careful examination of the wording of how Indigenous knowledge would be integrated into those particular review processes. You will note that the definition in the act, as it currently stands, is Indigenous knowledge of the Indigenous people of Canada.

Senator Carignan: Exactly.

Mr. Cariou: The question might be whether Indigenous international experts may be required. That knowledge would be required, especially if the impacts are to be felt outside of Canada. I do think that would be important, particularly because Indigenous knowledge is so connected to place and so developed around that relationship to place that Indigenous people develop over many, many generations.

The Chair: That concludes our panel, so with your permission we will adjourn this meeting.

(The committee adjourned.)

de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Ils ne sont pas couverts quand c'est à l'étranger.

Cependant, à l'article 84 de la loi, à l'alinéa b), on dit ceci : « les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada fournies à l'égard du projet ». Donc, on dit que ce n'est pas nécessaire de tenir compte des connaissances autochtones lorsque le projet est à l'étranger. Trouvez-vous que c'est une bonne idée d'exclure les connaissances autochtones lorsqu'un projet est financé à l'étranger? Parce qu'il peut quand même y avoir des impacts importants à ce niveau-là.

[*Traduction*]

M. Cariou : Merci beaucoup. J'ignorais cet aspect du projet de loi. Je vous dirais que les connaissances autochtones devraient néanmoins faire partie de cette évaluation, même si les répercussions se font ressentir à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Il faudrait veiller au libellé et à la façon dont les connaissances seraient intégrées à ces processus de révision particuliers. Vous remarquerez que dans la définition prévue dans le texte actuel, les connaissances autochtones sont des connaissances des peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Carignan : C'est cela.

M. Cariou : Il reste à voir s'il faudra faire intervenir des experts autochtones étrangers. Il faudrait obtenir leurs connaissances, surtout si les répercussions se font ressentir à l'extérieur du Canada. À mon avis, ce serait important, notamment parce que les connaissances autochtones sont intimement liées à un endroit et découlent des liens avec l'endroit qui ont été tissés par les peuples autochtones au fil de nombreuses générations.

La présidente : Voilà ce qui termine notre séance, et si vous me le permettez bien, je vais nous arrêter là.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

WINNIPEG, Friday, April 12, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 1:02 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez. I'm a senator from Quebec and chair of this committee.

Senator McCallum: Senator Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator Simons: Paula Simons from Alberta and from Treaty 6 territory.

Senator Neufeld: Richard Neufeld from British Columbia.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

The Chair: I would like to thank and introduce the library analyst Jesse Good and the clerk of the committee, Maxime Fortin, whom you have been communicating with, and all the Senate staff that are with us and that makes these hearings possible.

Colleagues, today we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

Thank you for joining us. I will invite each of you to proceed with your opening statement after which we will go to a question period.

For our first panel this afternoon, we have, from ATCO and Canadian Utilities Ltd., Siegfried Kiefer, President and Chief Strategy Officer. He is accompanied by Dale Friesen, Vice President, Indigenous and Government Relations & Sustainability. From Amnesty International, we have Connie Greyeyes, Community Advocate, and Jackie Hansen, Gender Rights Campaigner. And, as an individual, we have Professor John Sinclair, Acting Director of the Natural Resources Institute, University of Manitoba.

TÉMOIGNAGES

WINNIPEG, le vendredi 12 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui à 13 h 2 pour étudier le projet de loi.

La **sénatrice Rosa Galvez** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice du Québec et présidente du comité.

La sénatrice McCallum : Sénatrice Mary Jane McCallum, Traité n^{o} 10, région du Manitoba.

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta et du territoire du Traité n^{o} 6.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La présidente : J'aimerais remercier et présenter l'analyste de la Bibliothèque, Jesse Good, et la greffière du comité, Maxime Fortin, avec qui vous avez communiqué, ainsi que tous les employés du Sénat qui sont avec nous et qui rendent ces audiences possibles.

Chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Merci de vous joindre à nous. J'inviterai chacun de vous à faire sa déclaration liminaire, après quoi nous passerons à une période de questions.

Pour notre premier groupe cet après-midi, nous accueillons Siegfried Kiefer, président et chef de la stratégie d'ATCO et de Canadian Utilities Ltd. Il est accompagné de Dale Friesen, vice-président, Relations gouvernementales et autochtones et développement durable. Nous accueillons également Connie Greyeyes, militante communautaire, et Jackie Hansen, responsable de la campagne pour les droits des femmes d'Amnistie internationale. À titre personnel, nous recevons John Sinclair, directeur intérimaire de l'Institut des ressources naturelles de l'Université du Manitoba.

We will start with Mr. Kiefer.

Siegfried Kiefer, President and Chief Strategy Officer, ATCO Ltd. And Canadian Utilities Ltd.: Thank you. If I could begin my remarks by acknowledging that we are on Treaty 1 territory, the land on which we gather is the traditional territory of the Anishnawbek, the Cree, the Dakota, the Dene peoples, and the homeland of the Metis Nations of Winnipeg. Thank you, senators, for meeting with us today and to discuss our views on Bill C-69.

ATCO, if you do not know, is a proudly Canadian company that was founded with a modest investment of $4,000, seventy years ago in Alberta. Today ATCO is a global enterprise, it's diversified with approximately 6,000 employees worldwide, and our business provides integrated solutions for electricity, housing, logistics, pipelines, gas and liquid storage and processing, ports, transportation and retail energy supply.

Core to our operating practices and philosophy is partnering with Indigenous peoples in all the communities where we work. Today ATCO has formed over 47 partnerships with Indigenous peoples in Canada ranging across Canada and right up to the far north. Those 47 partnerships last year delivered $250 million dollars of benefit to the nations that we are partnered with.

We have been fully engaged in participating in the federal environmental assessment review process since 2016. We have been proactive in trying to make the bill as workable as possible for Canadians by engaging and providing constructive suggestions with ministers, officials, advisors and parliamentarians right from the outset.

We support the underlying objectives of Bill C-69, that is, to uphold the highest environmental standards, provide for meaningful public participation, provide for effective Indigenous consultations, a robust science-based review on projects and assessments, and provide for a competitive resource sector and a strong economy for all Canadians to enjoy.

ATCO's concerns are that the detailed drafting of this bill frustrates some of these stated objectives. As currently drafted, Bill C-69 will increase the scope and complexity of federal impact assessments, and it will add to, not reduce regulatory uncertainty. It will also increase project delays and litigation opportunities for opponents of major projects. If passed in its current form, Bill C-69 will make it more difficult to get significant projects built in Canada. This is true not just for pipelines or oil and gas projects; it is true for investment and replacement and new electrical generation facilities, electric transmission and distribution projects, extremely needed

Nous commencerons avec M. Kiefer.

Siegfried Kiefer, président et chef de la stratégie, ATCO Ltd. et Canadian Utilities Ltd. : Merci. Avant toute chose, j'aimerais reconnaître que nous sommes sur le territoire du Traité n^{o} 1. Les terres sur lesquelles nous nous trouvons ici rassemblés est le territoire traditionnel des peuples Anishnawbek, Cri, Dakota et Déné ainsi que la patrie des nations métisses de Winnipeg. Merci, mesdames et messieurs, de nous rencontrer aujourd'hui et de débattre de notre point de vue sur le projet de loi C-69.

Si vous ne le savez pas, ATCO est une entreprise fièrement canadienne qui a été fondée avec un investissement modeste de 4 000 $, il y a 70 ans, en Alberta. Aujourd'hui, ATCO est une entreprise planétaire diversifiée qui compte environ 6 000 employés dans le monde entier. Notre entreprise fournit des solutions intégrées pour la distribution d'électricité, le logement, la logistique, les pipelines, le stockage et le traitement du gaz et des liquides, les ports, le transport et l'approvisionnement en énergie au détail.

Le partenariat avec les peuples autochtones de toutes les collectivités où nous travaillons est au cœur de nos pratiques et de notre philosophie. Aujourd'hui, ATCO a formé plus de 47 partenariats avec des peuples autochtones du Canada, d'un bout à l'autre du pays, jusqu'au Grand Nord. L'année dernière, ces 47 partenariats ont rapporté 250 millions de dollars aux nations avec lesquelles nous travaillons en partenariat.

Nous participons pleinement au processus d'examen de l'évaluation environnementale mené par le gouvernement fédéral depuis 2016. Nous nous sommes efforcés de rendre le projet de loi aussi réalisable que possible pour les Canadiens en collaborant avec des ministres, des fonctionnaires, des conseillers et des parlementaires et en leur fournissant des suggestions constructives, et ce, dès le début.

Nous appuyons les objectifs sous-jacents du projet de loi C-69 : le respect de normes environnementales élevées, la participation significative du public, des consultations efficaces avec les Autochtones, un examen scientifique exhaustif et rigoureux des projets et des évaluations ainsi que le soutien d'un secteur des ressources concurrentiel et une économie forte afin que tous les Canadiens puissent en profiter.

ATCO s'inquiète de ce que la rédaction détaillée du projet de loi vienne contrecarrer certains de ces objectifs énoncés. Dans son libellé actuel, le projet de loi C-69 augmente la portée et la complexité de l'évaluation d'impact et accentuera plutôt que de réduire l'incertitude réglementaire. Cela augmentera également les retards de projets et les possibilités de litiges pour les opposants aux grands projets. S'il est adopté sous sa forme actuelle, le projet de loi C-69 rendra plus difficile la construction de projets importants au Canada. Cela s'avère non seulement pour les pipelines ou les projets pétroliers et gaziers, mais également pour les investissements dans le remplacement et la

investments if we are going to advance Canada to a lower carbon energy system.

Honourable senators, you have our brief before you. We worked very hard to present you a package in both official languages, with clear themes and targeted outcomes to improve the bill without sacrificing its objectives. We have made the effort to propose detailed wording as well as our rationale for the finite set of doable amendments that we've provided you. I want to stress that the amendments we are proposing are not a wish list in the hope that you might adopt just one or two of what we are here putting forward. The amendments work as a system, and they work as a system to address some significant shortcomings in the bill. However, if these amendments are adopted, we're confident that the bill will contribute to stronger confidence by all Canadians that project impact assessments can be properly reviewed and decided upon in a timely manner.

In the package of amendments we submitted to the Senate committee you'll see three themes that we focused on. The first is the introduction of consideration of economics and other factors in the purpose of the act. The second is to bring greater certainty and clarity around three elements covered in the act: the process, the timelines and the participation. The third is the role of the lifecycle regulator in impact assessment and the ongoing operation of these facilities.

To conclude, ATCO appreciates the opportunity to work with the Senate committee, and we appreciate the work you're doing in reviewing this act. The amendments that we have proposed aim to increase the certainty and provide a clear process from start to finish for all Canadians. Providing such a system to uphold high environmental standards is extremely important to the future of Canada, its economy and the growth and prosperity of Canadians. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Ms. Hansen.

Jackie Hansen, Gender Rights Campaigner, Amnesty International: Good afternoon, senators. My name is Jackie Hansen, and I am the gender rights campaigner with Amnesty International Canada. Thank you for this opportunity to appear before you today on Treaty 1 territory and the homeland of the Metis Nation.

We appear before you today to address ten critical words in Bill C-69, the intersection of sex and gender with other identity factors. We just returned earlier this week from northern

création de nouvelles installations de production, de transport et de distribution de l'électricité, des investissements indispensables si nous voulons faire progresser le Canada vers un système énergétique à faibles émissions de carbone.

Mesdames et messieurs, vous avez notre mémoire sous les yeux. Nous avons travaillé très fort pour vous présenter un document dans les deux langues officielles comportant des thèmes clairs et des résultats ciblés afin d'améliorer le projet de loi sans sacrifier ses objectifs. Nous nous sommes efforcés de proposer un libellé détaillé unique ainsi que notre justification pour l'ensemble limité d'amendements réalisables que nous vous avons soumis. Je tiens à souligner que les amendements que nous proposons ne constituent pas une liste de souhaits dans l'espoir que vous adoptiez un ou deux amendements parmi ceux que nous proposons ici. Les amendements forment un tout, et ils fonctionnent comme un système permettant de remédier à certaines lacunes importantes du projet de loi. Cependant, si ces amendements sont adoptés, nous sommes convaincus que le projet de loi contribuera à renforcer la confiance des Canadiens dans le fait que les évaluations d'impact peuvent faire l'objet d'un examen adéquat et d'une décision en temps opportun.

Dans l'ensemble des amendements que nous avons présentés au comité du Sénat, vous verrez trois thèmes sur lesquels nous nous sommes concentrés. Le premier est l'introduction de la prise en compte de facteurs économiques et autres dans l'objet de la loi. Le deuxième consiste à apporter plus de certitude et de clarté à trois éléments couverts par la loi : le processus, les délais et la participation. Le troisième tient au rôle de l'organisme de réglementation du cycle de vie dans l'évaluation d'impact et l'exploitation continue de ces installations.

En conclusion, ATCO apprécie l'occasion qui lui est offerte de collaborer avec le comité du Sénat et le travail que vous accomplissez dans l'examen de cette loi. Les amendements que nous avons proposés visent à accroître la certitude et à fournir un processus clair du début à la fin pour l'ensemble des Canadiens. La mise en place d'un tel système respectant des normes environnementales élevées est extrêmement importante pour l'avenir du Canada, son économie ainsi que la croissance et la prospérité des Canadiens. Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup.

Madame Hansen, vous avez la parole.

Jackie Hansen, militante pour les droits des femmes, Amnistie internationale : Bonjour, mesdames et messieurs. Je m'appelle Jackie Hansen et je suis la militante pour les droits des femmes d'Amnistie internationale Canada. Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui sur le territoire du Traité nº 1 et la patrie de la nation métisse.

Nous comparaissons devant vous aujourd'hui afin d'aborder une dizaine de mots essentiels du projet de loi C-69 : l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs

Manitoba where we travelled in partnership with York Factory First Nation and Manitoba Keewatinowi Okimakanak to deepen our understanding of the impacts, both positive and negative, both historic and ongoing, of hydro developments on Indigenous women, girls and two-spirit people in northern Manitoba.

We heard about profound impacts on the land and their profound impacts on Indigenous peoples. We heard about rampant racism, sexism, homophobia, things like racial slurs, sexual violence experienced by Indigenous women, both in industry work camps and also by industry workers in urban centres. Some of the incidents that we heard about occurred decades ago, some occurred in the past year, and a common theme through everything we heard about these incidents, in particular sexual violence, is a complete impunity for perpetrators, absolute impunity.

We heard from women who said that when they were assaulted, men were moved out of camp, but there was no police investigation. We heard about the Keeyask labour camp where there are 2,500 people living in that camp, that is more than the size of some small communities in this country, and yet despite the population in that camp there is no police presence. How can there be accountability for acts of sexual violence when there is no law enforcement present?

Connie Greyeyes, Community Advocate, Amnesty International: Good afternoon. My name is Connie Greyeyes, and I hail from Fort St. John, British Columbia. My home community is the Bigstone Cree Nation in Treaty 8 territory in Wabasca-Desmarais, Alberta.

I know firsthand what the impacts of the resource sector are because I am from a resource town. I'm a former medic who worked on drilling rigs for a number of years in and around northeastern B.C. I myself have experienced sexual violence, racism and discrimination while working in industry and living in a resource host community.

I know many women who have also been impacted. I know many women who have approached the police reporting sexual violence that had occurred to them with no investigation and no justice, including my own traumas where I had reported a sexual assault, a rape, and was dismissed. Government and industry have long known about and failed to mitigate these impacts, and that needs to stop now. Gender-based analysis in the federal assessment process is a critical tool to help understand and

identitaires. Nous sommes revenus plus tôt cette semaine du Nord du Manitoba, où nous nous sommes rendus en partenariat avec la Première Nation York Factory et l'organisation Manitoba Keewatinowi Okimakanak en vue d'approfondir notre compréhension des répercussions positives et négatives, historiques et actuelles, des aménagements hydroélectriques sur les femmes et les filles autochtones ainsi que les personnes bispirituelles du Nord du Manitoba.

Nous avons entendu parler des répercussions profondes sur le territoire et sur les peuples autochtones. Nous avons entendu parler de racisme, de sexisme et d'homophobie endémiques, de choses comme les insultes raciales, la violence sexuelle subie par les femmes autochtones, à la fois dans les camps de travail de l'industrie et aussi de la part de travailleurs de l'industrie dans les centres urbains. Certains des incidents dont nous avons entendu parler ont eu lieu il y a plusieurs décennies, et d'autres, l'année dernière. Un thème commun ressort de tout ce que nous avons entendu à propos de ces incidents, en particulier ceux de violence sexuelle : l'impunité totale pour les auteurs, l'impunité absolue.

Nous avons entendu des femmes dire que, lorsqu'elles ont été agressées, des hommes ont été déplacés hors du camp, mais la police n'a pas ouvert d'enquête. Nous avons entendu parler du camp de travail de Keeyask, où vivent 2 500 personnes, soit plus que la taille de certaines petites collectivités du pays. Pourtant, malgré la population de ce camp, la police n'est pas présente. Comment peut-il y avoir une responsabilité pour les actes de violence sexuelle en l'absence d'application de la loi?

Connie Greyeyes, militante communautaire, Amnistie Internationale : Bon après-midi. Je m'appelle Connie Greyeyes et je viens de Fort St. John, en Colombie-Britannique. Ma collectivité d'origine est la Première Nation des Cris de Bigstone, située sur le territoire du Traité n^{o} 8, à Wabasca-Desmarais, en Alberta.

Je connais de première main quelles sont les répercussions du secteur des ressources, car je viens d'une ville riche en ressources. J'ai travaillé comme infirmière pendant plusieurs années à des installations de forage dans le nord-est de la Colombie-Britannique et dans les environs. J'ai moi-même été victime de violence sexuelle, de racisme et de discrimination lorsque je travaillais dans l'industrie et vivais dans une collectivité qui accueille des entreprises axées sur les ressources.

Je connais de nombreuses femmes qui ont également été touchées. J'en connais beaucoup qui ont signalé à la police la violence sexuelle dont elles avaient été victimes sans qu'aucune enquête ne soit menée et sans intervention de la justice. Il y a également mes propres traumatismes; j'avais signalé une agression sexuelle, un viol, et ma plainte a été écartée. Le gouvernement et l'industrie sont depuis longtemps au courant de ces répercussions et n'ont pas réussi à les atténuer, et cela doit

mitigate these risks, risk to myself and other women and girls in our communities.

We are uncomfortable appearing before you today because both York Factory First Nation and MKO requested to testify before this committee, and their requests were denied. We are deeply disappointed that the committee has not prioritized hearing from Indigenous peoples in Manitoba, and we want to acknowledge the presence of Chief Leroy Constant from York Factory First Nation, his council and community members, and representatives from MKO who are in our audience this afternoon.

Ms. Hansen: Opponents of Bill C-69 have stated that gender-based analysis is a cumbersome process and that it is unnecessary, given the whole of government commitment to gender-based analysis. As the gender rights campaigner who spends my time thinking about these things, I can tell you we could not disagree more.

The requirement that future impact assessments include an intersectional gender-based analysis is potentially one of the most important advancements of Bill C-69. Some have said that it is already happening in assessments, and I can tell you from the research we have done that is simply not the case.

Gender-based analysis is a tool to assess how people of different genders are impacted by issues in different ways. It's actually pretty simple when you think about it. An intersectional gender-based analysis assesses how people of one gender experience the world in different ways based on their race, ethnicity, age, and other factors. When applied to the impact assessment process for resource development projects, gender-based analysis is a tool to assess the social implications of projects to help understand how people of different genders are likely to be positively or negatively impacted by projects.

And when we talk about mitigation, we're talking about really practical measures and strategies that can be put in place to mitigate any likely harmful impacts. We are talking about things that could include decals on company vehicles so they can be identified if they're trying to pick up a woman in a community, or codes of conduct for employees in their off hours.

Ms. Greyeyes: Even when there is a specific commitment to address the social impacts of resource development, the absence of gender-based analysis leads to important gendered impacts

cesser maintenant. L'analyse comparative entre les sexes dans le processus d'évaluation fédéral est un outil essentiel pour aider à comprendre et à atténuer ces risques, les risques pour moi-même et les autres femmes et filles de nos collectivités.

Nous sommes mal à l'aise de comparaître devant vous aujourd'hui parce que la Première Nation de York Factory et l'organisation MKO ont demandé à témoigner devant le comité, et leur demande a été rejetée. Nous sommes profondément déçus que le comité n'ait pas accordé la priorité à l'audition des peuples autochtones du Manitoba. Nous souhaitons par ailleurs remercier le chef Leroy Constant de la Première Nation de York Factory, son conseil et les membres de sa collectivité, ainsi que des représentants de l'organisation MKO de leur présence parmi nous cet après-midi.

Mme Hansen : Les opposants au projet de loi C-69 ont déclaré que l'analyse comparative entre les sexes est un processus fastidieux et inutile, étant donné l'engagement de l'ensemble du gouvernement à l'égard de cette analyse. En tant que militante des droits des femmes qui consacre son temps à réfléchir à ces questions, je peux vous affirmer que nous ne pourrions être plus en désaccord.

L'obligation d'inclure dans les futures évaluations d'impact une analyse fondée sur l'interaction entre le sexe et le genre constitue potentiellement l'une des avancées les plus importantes du projet de loi C-69. Certains ont dit que cela se produisait déjà dans les évaluations. Or, d'après les recherches que nous avons menées, je peux vous dire que ce n'est tout simplement pas le cas.

L'analyse comparative entre les sexes est un outil qui permet d'évaluer les diverses façons dont les gens de sexes différents sont touchés par certaines questions. En fait, c'est assez simple quand on y pense. Une analyse fondée sur l'interaction entre le sexe et le genre évalue la façon dont les personnes d'un même sexe font l'expérience du monde de différentes manières en fonction de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur âge et d'autres facteurs. Appliquée au processus d'évaluation d'impact des projets d'exploitation des ressources, l'analyse comparative entre les sexes est un outil permettant d'évaluer les répercussions sociales des projets et de comprendre comment les projets sont susceptibles d'avoir des répercussions positives ou négatives sur les personnes de sexes différents.

Et lorsque nous parlons d'atténuation, nous parlons de mesures et de stratégies réellement pratiques qui peuvent être mises en place pour atténuer les éventuels effets nocifs. Nous parlons d'éléments qui pourraient inclure des décalques sur les véhicules de l'entreprise afin que l'on puisse les reconnaître s'ils tentent de draguer une femme dans la collectivité ou des codes de conduite pour les employés en dehors de leurs heures de travail.

Mme Greyeyes : Même lorsqu'il y a un engagement précis de tenir compte des répercussions sociales de l'exploitation des ressources, l'absence d'analyse comparative entre les sexes fait

being overlooked. For example, the environmental assessment of the Site C dam, which is in my region and currently in year three of construction, considered social and economic impacts, but failed to consider specific gendered impacts. The assessment noted that jobs created by the project would draw more workers to the region and make accommodation harder to find and more expensive. But it failed to consider whether increased housing and security might affect women differently than men and whether some groups of women, for example Indigenous women, face a heightened risk of experiencing home insecurity and homelessness.

en sorte qu'on passe sous silence d'importantes répercussions sexospécifiques. Par exemple, l'évaluation environnementale du barrage du Site C, un site qui se trouve dans ma région et dont la construction est en cours depuis trois ans, est un projet dans le cadre duquel on a tenu compte des répercussions sociales et économiques, sans pour autant tenir compte des répercussions sexospécifiques précises. L'évaluation a souligné que les emplois créés par le projet allaient attirer plus de travailleurs dans la région, rendant ainsi les logements plus difficiles à trouver et plus dispendieux. Cependant, on ne s'est pas demandé si l'insécurité liée au logement allait avoir une incidence différente sur les femmes comparativement aux hommes et si certains groupes de femmes, par exemple, les femmes autochtones, allaient être confrontées à un risque accru d'insécurité au chapitre du logement et de l'itinérance.

In contrast, the P.E.A.C.E. Project, a research initiative carried out on behalf of the Fort St. John Women's Resource Society, an organization that I volunteer with, identified insecure housing as a critical risk factor for violence against women with local service providers identifying affordable housing as the top need for those women and girls most at risk of violence. Indigenous women and girls in Canada face a heightened risk of violence. Numerous studies in Canada and around the world conducted over more than three decades link resource development with factors that can lead to increased levels of gender-based violence.

À l'opposé, le projet P.E.A.C.E., une initiative de recherche réalisée au nom de la Women's Resource Society de Fort St. John, une organisation au sein de laquelle je fais du bénévolat, a déterminé que l'insécurité du logement était un facteur de risque critique relativement à la violence contre les femmes, les fournisseurs de services locaux indiquant qu'un logement abordable était le principal besoin des femmes et des filles le plus à risque de violence. Les femmes et les filles autochtones au Canada sont confrontées à un risque accru de violence. De nombreuses études réalisées au Canada et à l'étranger depuis plus de trois décennies établissent l'existence d'un lien entre l'exploitation des ressources et des facteurs pouvant mener à des niveaux accrus de violence sexospécifique.

Ms. Hansen: All governments are expected to take every reasonable measure to stop human rights violations, and that includes those committed by private actors and companies. The state responsibility to take every reasonable precaution to prevent human rights violations is often described as the duty of due diligence. In relation to violence against women, the standard of due diligence is so well-established and widely accepted that it has become a matter of international customary law, meaning that it's not only a moral obligation on states; it is a legally binding obligation.

Mme Hansen : On s'attend à ce que les gouvernements prennent toutes les mesures possibles pour mettre fin aux violations des droits de la personne, et cela inclut les violations perpétrées par des intervenants ou des entreprises du secteur privé. La responsabilité de l'État de prendre toutes les mesures de précaution raisonnables pour prévenir les violations des droits de la personne est souvent décrite comme le devoir de diligence raisonnable. En ce qui concerne la violence contre les femmes, la norme de diligence raisonnable est tellement bien établie et acceptée à grande échelle que c'est maintenant un droit international coutumier, ce qui signifie que ce n'est pas seulement une obligation morale imposée aux États : c'est une obligation juridiquement contraignante.

Understanding how resource development impacts people of different genders, paying attention in particular to the impacts on Indigenous women and girls and mitigating these risks is about ensuring that projects have the greatest possible positive impacts on the greatest number of people, and who wouldn't want that? It's about mitigating potential harms. It's a tool to support the development of strong projects, to promote gender equality, but it's also much more than that. Implementing gender-based analysis in the impact assessment process is also the lawful thing to do to uphold Canada's international human rights obligations.

Il faut comprendre de quelle façon l'exploitation des ressources a des répercussions différentes sur les différents genres, et le fait de porter une attention particulière aux répercussions sur les femmes et les filles autochtones et de s'assurer d'atténuer ces risques est une façon de garantir que les projets auront les meilleures répercussions positives possible sur le plus grand nombre de personnes. Qui ne veut pas ça? L'objectif est d'atténuer les préjudices potentiels. C'est un outil pour soutenir la mise sur pied de projets solides, pour promouvoir l'équité entre les sexes, mais c'est encore bien plus

Amnesty International recommends that the committee does not amend the existing language on the intersection of sex and gender with other identity factors. Further information about our rationale behind this is available in our written submission, which I believe you all have copies of. I would also encourage you, when you have a moment, to have a look at our report *Out of Sight, Out of Mind*, which we conducted in northeast B.C., with Connie and others, where we really looked at the complicated interconnection between energy development, gender and Indigenous rights. And we look forward to taking your questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Professor Sinclair.

John Sinclair, Professor and Acting Director, Natural Resources Institute, University of Manitoba, as an individual: Senator Galvez and members of the committee, thank you very much for the opportunity to speak today. Like others, I want to welcome you to Treaty 1 territory, the home of the Metis homeland, as well as Winnipeg, home of the Whiteout and the Slurpee. I hope that you have time to take advantage of both of those, and I'm glad that the weather hasn't turned into a whiteout like they thought it might.

My background is outlined in the brief that Dr. Minehart-Doyle and I presented to the committee. I'm not going to build on that now, but I will say that I have said quite a bit about Bill C-69, written quite a bit about it and EA more generally over the past 25 years.

In the time since CEAA 1992 was passed and before that the ERP process, we certainly collectively learned a whole lot about environmental assessment. There are really no mysteries anymore about what constitutes sound environmental assessment, and all of the aspects of assessment that we were talking about or that you have been hearing about are practised in various parts of the world.

In my deck, the next page is an image of some of my students. I'm in the privileged position of being able to work with bright young scholars and graduates. I take great pride in the fact that many of our students and graduates have shared their views on environmental assessment and on Bill C-69 with the expert

que ça. Mettre en place une analyse comparative entre les sexes dans le cadre du processus d'évaluation d'impact est aussi ce qu'il faut faire d'un point de vue juridique pour que le Canada puisse s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de la personne.

Amnistie internationale recommande au comité de ne pas modifier le libellé actuel au sujet de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. D'autres renseignements au sujet de la justification qui sous-tend une telle recommandation sont accessibles dans notre mémoire, dont, si je ne m'abuse, vous avez reçu des copies. Je vous encourage aussi, lorsque vous aurez le temps, à regarder notre rapport, *Loin des yeux, loin du cœur*, qui concerne des recherches réalisées dans le nord-est de la Colombie-Britannique avec Connie et d'autres. Dans le cadre de ces travaux, nous avons examiné l'interaction très complexe entre le développement énergétique, le genre et les droits des Autochtones. Nous répondrons volontiers à vos questions. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Monsieur Sinclair.

John Sinclair, professeur et directeur par intérim, Natural Resources Institute, Université du Manitoba, à titre personnel : Madame la sénatrice Galvez, mesdames et messieurs, merci beaucoup de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui. Comme d'autres, je tiens à vous souhaiter la bienvenue sur le territoire visé par le Traité 1, le territoire des Métis, ainsi qu'à Winnipeg, la ville où on a tourné Enfer blanc et la capitale du Slurpee. J'espère que vous avez pu profiter des deux, et je suis heureux de voir que Dame Nature ne nous a pas plongés dans un enfer blanc, comme certains s'y attendaient.

Mes antécédents sont décrits dans le mémoire que M. Minehart-Doyle et moi avons présenté au comité. Je ne vais pas approfondir tout ça maintenant, mais je dois dire que j'ai dit pas mal de choses au sujet du projet de loi C-69, j'ai écrit pas mal de choses à ce sujet et au sujet des EE de façon plus générale au cours des 25 dernières années.

À l'époque où la LCEE de 1992 a été adoptée et avant la mise en place du PEE, nous avons assurément tous appris beaucoup de choses collectivement au sujet des évaluations environnementales. Il n'y a plus vraiment de mystère de nos jours sur ce à quoi ressemble une bonne évaluation environnementale, et tous les aspects de l'évaluation dont nous parlons ou dont on a entendu parler sont mis en œuvre dans divers endroits de la planète.

Vous trouverez à la page suivante de ma présentation une image de certains de mes étudiants. J'ai la chance de pouvoir travailler avec de très bons jeunes chercheurs et diplômés. Je suis très fier du fait que bon nombre de nos étudiants et diplômés ont communiqué leur point de vue sur l'évaluation environnementale

panel, with legislators during the legislative process, and with you.

Most of us here are of a certain age, and it seems from looking at the witness list that you haven't heard from very many millennials and the types of students that I'm currently working with, and I'll tell you that their views and ideas about things are changing the way that we're offering education.

I want to just offer two quotes, one from my student Heather Fast, who is here today. She applied to present, but wasn't able to. She's one of my PhD students who is also a lawyer. A quote that's in her brief is: "We're running out of time to make the changes necessary to ensure my generation and those that come after us have a future that involves enjoyment of a healthy environment and access to the natural resources currently and future Canadians need to survive."

I was speaking to a colleague from another university just this week, and he was talking about one of his top undergraduate students, and she had said to him that she wasn't sure that she was going to have time to do a Master's degree because she needed to focus on taking care of the planet because it needed immediate action, and she felt that she had to devote her time to that rather than continuing her education.

The bookstore image in the next picture from the deck, while it is a joke, it probably captures quite well how many millennials feel concern about where we are at. Whether it's apocalyptic or not helps to set the context for which you are carrying out these hearings and also the context in which we will be making development decisions. A lot of complexity has been added since 1992 when environmental assessment first came to be here in Canada.

A couple of examples I just want to share with you, one, of course, that you heard about this morning is our relationship with Indigenous people and trying to find a path to reconciliation and co-governance. Another is the interest in the public in actually being consulted on decisions that affect them. We have documented the rapid increase in this, particularly in the resource sector here in Canada as well as elsewhere; moving from government to governance.

As well, our understanding of natural systems has changed considerably, and 1992 was the year of the first convention on biodiversity, and we certainly now understand that the number one threat to species is habitat change and degradation, and this comes from multiple agents.

et le projet de loi C-69 au comité d'expert, aux législateurs, durant le processus législatif, et ici, aussi.

La plupart d'entre nous ici avons un certain âge, et un coup d'œil à la liste des témoins m'apprend que vous n'avez pas reçu beaucoup de milléniaux et des types d'étudiants avec lesquels je travaille actuellement, et je peux vous dire que leurs points de vue et leurs idées sur les choses changent la façon dont nous enseignons.

Je veux vous communiquer deux citations, dont une de mon étudiante Heather Fast, qui est ici aujourd'hui. Elle a présenté une demande pour comparaître, mais cela n'a pas été possible. Elle fait partie de mes étudiants au doctorat et elle est aussi avocate. Voici une citation tirée de son mémoire : « Nous allons manquer de temps pour apporter tous les changements nécessaires et nous assurer que ma génération et celles qui suivront ont accès à un environnement sain et aux ressources naturelles dont les Canadiennes et Canadiens d'aujourd'hui et de demain ont besoin pour survivre ».

J'ai parlé à un collègue d'une autre université pas plus tard que cette semaine, et il parlait de l'une de ses meilleures étudiantes du premier cycle, qui lui avait dit qu'elle ne savait pas si elle allait avoir le temps de faire une maîtrise parce qu'elle devait s'efforcer de prendre soin de la planète, vu qu'il faut passer immédiatement à l'action; elle avait l'impression qu'elle devait consacrer son temps à ce projet plutôt qu'à poursuivre ses études.

L'image de la librairie sur la prochaine diapositive est une blague, bien sûr, mais elle montre probablement très bien de quelle façon bon nombre de milléniaux sont préoccupés par la situation actuelle. Qu'on parle d'un scénario apocalyptique ou non nous aide à établir le contexte dans lequel vous menez vos audiences et aussi le contexte dans lequel nous prendrons des décisions en matière d'élaboration. Beaucoup de choses complexes se sont ajoutées depuis 1992, lorsqu'on a commencé à réaliser des évaluations environnementales, ici, au Canada.

Je veux vous donner deux ou trois exemples. Premièrement, bien sûr, vous avez entendu parler ce matin de notre relation avec les Autochtones et du fait qu'on tente de trouver une voie vers la réconciliation et la cogouvernance. Il y a aussi l'intérêt du public qui veut être consulté lorsque des décisions qui auront une incidence sur lui sont prises. Nous avons documenté l'augmentation rapide à cet égard, particulièrement dans le secteur des ressources, ici, au Canada, ainsi qu'ailleurs. On passe du gouvernement à la gouvernance.

De plus, notre compréhension des systèmes naturels a changé considérablement. La première Convention sur la biodiversité remonte à 1992, et il est évident que nous comprenons maintenant que la première menace pour les espèces concerne le changement et la dégradation des habitats, et c'est un processus qui a plusieurs causes.

Climate change, of course, I work with colleagues on issues of climate change. In our faculty we look at climate warming and its impact on the environment, both social and ecological and the changing ice regime in the arctic. Who would have thought in 1992 that there would be the *Crystal Serenity* travelling, plying the arctic waters every summer?

As well as you've heard from the powerful testimony of my colleagues from Amnesty just a minute ago as well as from Dr. Maureen Reed yesterday, we now understand our relationships with each other better and are trying to find ways to work with the problems that have resulted from not understanding those relationships.

If you move to the next picture, while making the right decisions is, of course, urgent, we need to do that understanding the complexity that's before us. In order to deal with that complexity, I put before you that we need at least good legislation. Industry in the oil and gas sector particularly pushed for changes that we see in CEAA 1992. That's led to the broad recognition, I think, even amongst senators, not to mention politicians of many stripes that CEAA 2012 is broken, misguided and damaged in the words of Premier Notley.

So the next slide just has a number of the things that I felt are important to highlight as innovations of Bill C-69. I don't plan to go through those. I had identified early planning, the broadened focus, consideration of climate as well as the single-agency approach as being important.

What I would like to focus on just for a minute, though, from that list is early planning. I have been a big proponent of early planning for at least 20 years. You heard about the early planning process on February 6 from the government officials that designed the process as well as from other presenters. I would just like to support what you've heard that the move to early planning is critically important to an effective, efficient and fair assessment process. As described, the current process is like a steamroller, once a proposal is submitted and the discussion of key questions and issues like alternatives left to the submission point, it only promotes conflict and uncertainty amongst those involved. Recognizing this early planning phase is fundamental to realizing the promised improvements in the process to participation, cooperation, coordination and timeline management, as I know you've heard from others like the Mining Association of Canada.

Les changements climatiques, bien sûr... Je travaille avec des collègues sur les enjeux liés aux changements climatiques. Dans notre faculté, nous examinons le réchauffement climatique et ses répercussions sur l'environnement, du point de vue tant social qu'écologique et nous examinons aussi les changements liés au régime des glaces dans l'Arctique. Qui aurait cru en 1992 que le *Crystal Serenity* pourrait se rendre dans les eaux arctiques et les sillonner chaque été?

Tout comme vous l'avez entendu dire dans le puissant témoignage de mes collègues d'Amnistie, il y a de cela une minute et tout comme Mme Maureen Reed vous l'a dit, hier, nous comprenons maintenant mieux notre relation les uns avec les autres et nous essayons de trouver des façons de régler les problèmes découlant du fait que nous ne comprenions pas, avant, ces mêmes relations.

Si on passe à l'image suivante, même si prendre les bonnes décisions est, bien sûr, urgent, il faut le faire en comprenant la complexité de la situation à laquelle nous sommes confrontés. Pour composer avec une telle complexité, j'estime qu'il faut, au moins, de bonnes lois. L'industrie dans le secteur pétrolier et gazier s'est particulièrement efforcée de demander les modifications que nous constatons dans la LCEE de 1992. Cela fait en sorte que les gens reconnaissent de façon générale, et selon moi, c'est même le cas parmi les sénateurs, sans parler des politiciens de nombreuses allégeances, que la LCEE de 2012 est brisée, mal conçue et défaillante pour reprendre les propos de la première ministre Notley.

La prochaine diapositive contient tout simplement un certain nombre de choses qui, selon moi, sont importantes à souligner en tant qu'innovations du projet de loi C-69. Je ne prévois pas les passer en revue. Je vais cerner la planification précoce, la portée plus large, la prise en considération du climat ainsi qu'une approche misant sur une seule agence. C'étaient des choses que je jugeais importantes.

Ce sur quoi j'aimerais me concentrer pendant une minute, cependant — parmi les éléments qui figurent dans la liste —, c'est la planification précoce. Je défends fortement la notion de planification précoce depuis au moins 20 ans. Vous avez entendu parler d'un tel processus le 6 février de la bouche même des fonctionnaires du gouvernement qui ont conçu le processus. D'autres témoins en ont aussi parlé. Je tiens tout simplement à soutenir ce que vous avez entendu, soit que l'adoption d'un cadre de planification précoce est d'une importance cruciale dans le cadre d'un processus d'évaluation efficace, efficient et équitable. Comme certains l'ont dit, le processus actuel est comme un rouleau compresseur. Une fois qu'une proposition est présentée et qu'on a discuté des principales questions et des principaux enjeux, comme les solutions de rechange restantes au moment de la présentation, le processus ne fait que favoriser les conflits et l'incertitude entre les parties en cause. La reconnaissance de

So what's in need of improvement, I have a list there as well for you. I only highlight one thing on the list, and that's meaningful participation and engagement. I'm highlighting that because I have spent a lot of my career writing about governance and how people gain voice in participatory processes like assessment. I see the step of removing the standing clause for CEAA 2012 in the bill as a very positive step. Having that clause in the bill did nothing more than focus and require people to move into the streets. As you saw earlier today, people will find a way to gain access if they haven't been able to gain access through the channels that we set up, as I think Byron tried to acknowledge as well.

Having said that, writing about participatory governance for a long time now, I am very disappointed that the bill doesn't say more about meaningful participation. The bill does not even define meaningful participation. The approach that's chosen is to leave things to guidance and has largely failed participants since 1992. There are, and we can discuss in the discussion period, many innovative ways to involve people, many guides to effective participation. We keep focusing on the default ones. We have organizations that help with assessment, participation, and we need to move away from where we are now, which is leaning towards the informing form of consultation or participation and using open houses for consultation when we actually have consultation. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Before we proceed to the question period, I would like to ask Ms. Hansen, you said that you have a report called *Out of Sight, Out of Mind*.

Ms. Hansen: Yes, the report is called *Out of Sight, Out of Mind: Gender Indigenous Rights and Energy Development in Northeast B.C*. I am happy to send a copy to the clerk.

The Chair: Yes, please. Thank you very much.

Senator Simons.

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair.

cette phase de planification précoce est fondamentale pour réaliser les améliorations promises dans le processus de participation, de coopération, de coordination et de gestion en temps opportun comme d'autres l'ont dit, notamment l'Association minière du Canada.

Qu'est-ce qu'il faut améliorer? J'ai là aussi une liste pour vous. Je souligne seulement une chose dans la liste, et c'est la participation et la mobilisation significatives. Je souligne ce besoin parce que j'ai consacré beaucoup de temps durant ma carrière à écrire sur la gouvernance et sur la façon dont les gens peuvent se faire entendre dans le cadre de processus participatifs comme des évaluations. Selon moi, le fait de retirer la clause relative à la participation du public de la LCEE de 2012 dans le projet de loi est une mesure très positive. Le fait d'inclure une telle disposition dans le projet de loi ne faisait que pousser les gens à descendre dans la rue, les obliger à le faire. Comme vous l'avez vu plus tôt aujourd'hui, les gens trouveront une façon de participer si on ne leur permet pas de le faire par les moyens que nous mettons en place, et je crois que M. Byron a aussi essayé de le reconnaître.

Cela dit, puisque j'écris des choses sur la gouvernance participative depuis longtemps maintenant, je suis très déçu que le projet de loi n'en dise pas plus à ce sujet. Le projet de loi ne définit même pas ce que signifie une participation significative. L'approche choisie consiste à se reporter aux lignes directrices, ce qui ne répond pas aux besoins des participants depuis 1992. Il y a — et nous pourrons en parler durant la période de discussion — de nombreuses façons novatrices de faire participer les gens, beaucoup de guides en matière de participation efficace. Nous n'arrêtons pas de mettre l'accent sur les modes par défaut. Nous avons des organisations qui soutiennent l'évaluation, la participation et il faut s'éloigner de là où nous en sommes maintenant, qui consiste davantage à informer qu'à consulter ou à faire participer, pour envisager des journées portes ouvertes où il y aura vraiment une consultation. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Avant de passer à la période de questions, je voudrais poser une question à Mme Hansen. Vous avez dit avoir un rapport intitulé *Loin des yeux, Loin du cœur*.

Mme Hansen : Oui, le rapport s'appelle *Loin des yeux, Loin du cœur : sexe, droits autochtones et exploitation des ressources dans le nord-est de la Colombie-Britannique*. Je serai heureuse d'en envoyer un exemplaire à la greffière.

La présidente : Oui, merci. Merci beaucoup.

Madame Simons.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente.

I want to first say to Ms. Greyeyes how grateful I am that you had the courage to come and tell us what I'm sure is an extremely painful story. Thank you very much for speaking so frankly about your own experiences. As I am from Alberta, I understand the implication of what it means when there is a large work camp that comes to town.

But I actually wanted to take some of the issues you've raised and direct them to Mr. Kiefer because ATCO builds the trailers. I would like to know what ATCO does in terms of gender-based analysis, what your current practices are. I don't know how many work camps you have as opposed to work camps you build for other people, but if you could speak to how ATCO manages issues on-site, if there's a protocol, and how you feel about gender-based analysis being in the bill.

Mr. Kiefer: We do build a lot of work camps, and I would have to report that all of them are for other people, not our own work. It's a line of business, we provide housing in remote locations where other housing is not available. But I can speak for our company's philosophy around gender diversity and gender inclusion. It does factor into our thinking. I have a boss who is very passionate about that topic, and she makes it clear that that is philosophically the company's position as well. In terms of employment practices, in terms of everything we do, we do look at gender impacts.

We have operated camps in the far north, and at different times different rules are put in place at those camps. The ones that we have used for very remote construction of transmission lines and those types of things have a very strict rule-set around, no alcohol permitted in the camp. We find some of these things help restrain some of the bad behaviours that sometimes occur in remote locations with large workforces. We provide segregation and separation for female workers if they're on-site. I can't comment anymore.

Senator Simons: And then I guess I wanted to ask, CAPP and CEPA and the Indian Resource Council gave us a package of amendments that are not unlike your package of amendments. Are there specific things you wanted to highlight that perhaps you have dwelled on that they haven't, maybe around navigable waters? When you and I met earlier this year, you and Mr. Friesen were the first people who really got me to understand the impact of navigable waters for electricity generation.

Mr. Kiefer: Yes. We came looking at the act not from an oil and gas perspective because we're not directly in the oil and gas business. We came at it from an infrastructure and electricity

J'aimerais d'abord dire à Mme Greyeyes à quel point je suis reconnaissante que vous ayez eu le courage de venir nous raconter une histoire probablement très douloureuse pour vous. Merci beaucoup d'avoir parlé avec autant de franchise de vos propres expériences. Comme je viens de l'Alberta, je comprends les conséquences liées à l'arrivée en ville d'un grand camp de travail.

Mais je voulais en fait poser certaines des questions que vous avez soulevées à M. Kiefer, car ATCO construit les remorques. J'aimerais savoir ce que fait ATCO en matière d'analyse sexospécifique et connaître vos pratiques actuelles. J'ignore combien de camps de travail vous détenez par rapport aux camps de travail que vous construisez pour d'autres personnes, mais j'aimerais que vous nous disiez comment ATCO gère les problèmes sur place, s'il y a un protocole, et votre avis sur la présence d'une analyse sexospécifique dans le projet de loi.

M. Kiefer : Nous construisons beaucoup de camps de travail, et je devrais dire qu'ils sont tous pour d'autres personnes, pas pour notre propre travail. C'est un secteur d'activité, nous fournissons du logement dans des lieux éloignés où d'autres logements ne sont pas accessibles. Mais je veux parler de la philosophie de notre entreprise entourant la diversité et l'inclusion des genres. Ces questions font partie de notre réflexion. J'ai une patronne qui est très passionnée par ce sujet, et elle exprime clairement que c'est aussi, pour une question de principe, la position de l'entreprise. Pour ce qui est des pratiques d'emploi, de tout ce que nous faisons, nous examinons effectivement les répercussions sexospécifiques.

Nous avons exploité des camps dans le Grand Nord, et à des périodes différentes, des règles différentes sont mises en place dans ces camps. Celles que nous avons utilisées pour la construction très éloignée de lignes de transmission et ces genres de choses font partie d'un ensemble de règles très strictes, où aucun alcool n'est permis dans le camp. Nous constatons que certaines de ces choses aident à empêcher une partie des mauvais comportements qui se manifestent parfois dans des régions éloignées avec de grands effectifs. Nous isolons et séparons les travailleuses si elles sont sur place. Je ne peux rien dire de plus.

La sénatrice Simons : Je voulais aussi vous demander ceci : l'ACPP, la CEPA et le Conseil des ressources indiennes nous ont donné un ensemble d'amendements qui ne sont pas contraires aux vôtres. Y a-t-il des choses particulières sur lesquelles vous voulez insister, contrairement à eux, que vous souhaitez faire ressortir en ce qui concerne les eaux navigables peut-être? Lorsque vous et moi nous sommes rencontrés cette année, vous et M. Friesen avez été les premières personnes qui m'ont vraiment fait comprendre l'incidence des eaux navigables sur la production d'électricité.

M. Kiefer : Oui. Nous avons examiné la loi du point de vue non pas des activités pétrolières et gazières, car ce n'est pas directement notre domaine, mais bien de l'infrastructure et du

sector perspective and developing national-scale projects with respect to both of those items. It's true we have landed on amendments in many of the same areas and with much of the same language, but we have gotten there with different rationale. I encourage you to read the rationale that we have placed adjacent to our amendments. None of it relates specifically to oil and gas development; it relates to the businesses we are in and why it's important to get this bill correct.

The bulk of our amendments are around creating that certainty and clarity. We did not restrict or eliminate any of the aspects that a project review could undertake in the process. We are a full supporter of a broad review as required. We also believe that different projects require focus on different elements, and so we think it's important that the agency have the flexibility to spend more time on more important elements.

The Chair: Do you have anything to add?

Ms. Hansen: Certainly. Just very quickly on employment practices, we, of course, want to make sure that all companies are upholding the human rights of all of their employees, But I just wanted to caution against playing a numbers game in terms of percentages of women and working for companies. When we're talking about gender-based analysis, it's often seen as how many women are working on a project or with a company, and that's actually not what we're talking about. It can be part of it, but what we're really talking about is what the impacts of a project are on women, men, nonbinary, two-spirited people, and so that isn't always a number game; it's something other than that.

Connie had a comment on work camps.

Ms. Greyeyes: I have a lot of experience working in a work camp, in a man camp, and I have a personal story about a work camp. When we're talking in terms of the safety of women and girls in communities, I'll give you this to reflect on: I was a level 3 medic on drilling rigs and service rigs, and I know ATCO trailers quite well because I lived in them for months and months at a time. When we were on service rigs, we'd have to stay in different camps instead of the ATCO trailer right on-site. I had gone once to a project, a job outside of Fort Nelson, and thankfully they actually had separate living quarters for the women and the men. I was grateful to find that out. When I got to camp, I was shown the women's trailers, and it was a lineup of ATCO trailers, probably anywhere between 50 and 75 rooms in the women's quarters, and the men's side was full. Unfortunately for me, the front door of that camp didn't lock for my living quarters, and I was the only woman in there. So, when we're

secteur électrique, et de la construction de projets à l'échelle nationale en ce qui concerne ces deux éléments. C'est vrai que nous avons abouti à des amendements dans nombre des mêmes domaines, et ceux-ci reprennent essentiellement le même libellé, mais nous y sommes arrivés au moyen d'une justification différente. Je vous encourage à lire la justification que nous avons ajoutée en regard de nos amendements. Rien de tout cela ne concerne directement le développement pétrolier et gazier; cela a à voir avec nos activités, et c'est pourquoi il est important d'avoir un bon projet de loi.

L'essentiel de nos amendements concerne la création de cette certitude et de cette clarté. Nous n'avons limité ou éliminé aucun des aspects qu'un examen de projet entreprendrait dans le cadre du processus. Nous appuyons entièrement un examen élargi, au besoin. Nous estimons aussi que des projets différents exigent que l'on mette l'accent sur des éléments différents, et nous croyons donc qu'il importe que l'Agence ait la souplesse nécessaire pour consacrer plus de temps à des éléments importants.

La présidente : Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Hansen : Certainement. Très rapidement, par rapport aux pratiques d'emploi, nous voulons bien sûr nous assurer que toutes les entreprises respectent les droits de la personne de tous leurs employés. Mais je voulais simplement vous mettre en garde contre le fait de lancer des chiffres sur le pourcentage de femmes qui travaillent pour des entreprises. Quand nous parlons d'analyse sexospécifique, on pense souvent qu'il s'agit du nombre de femmes qui travaillent sur un projet auprès d'une entreprise, et ce n'est pas de cela dont il est question. Cela peut en faire partie, mais ce dont nous parlons vraiment, ce sont les répercussions d'un projet sur les femmes, les hommes, les personnes non binaires et les personnes bispirituelles, et ce n'est donc pas toujours un jeu de chiffres; c'est quelque chose de différent.

Connie voulait dire quelque chose sur les camps de travail.

Mme Greyeyes : J'ai beaucoup travaillé dans un camp de travail, un camp d'hommes, et j'ai une histoire personnelle par rapport à un camp. Lorsque nous parlons de la sécurité des femmes et des filles dans les collectivités, je dois vous dire une chose à laquelle vous devez réfléchir : j'étais secouriste de niveau 3 sur des plateformes de forage et de maintenance, et je connais assez bien les remorques ATCO, parce que j'y ai vécu pendant plusieurs mois à la fois. Quand nous travaillions sur des plateformes de maintenance, nous devions rester dans des camps différents plutôt que dans la remorque ATCO qui se trouve directement sur place. J'avais accepté une fois un projet, un travail à l'extérieur de Fort Nelson, et heureusement, on avait séparé les quartiers d'habitation des femmes et ceux des hommes. J'étais heureuse de l'apprendre. Quand je suis arrivée au camp, on m'a montré les remorques pour les femmes, et c'était une file de remorques ATCO, où il y avait probablement

talking in terms of camps and the safety of women and girls within the constructs of this, those are things that we need to take into consideration.

The Chair: Thank you.

Before we pass to the next question, I want to tell the York Factory First Nation in the back that I present apologies in the name of the committee and that we will make sure that we will hear from you in Ottawa when we are back in Ottawa. Thank you.

Senator Patterson.

Senator Patterson: Thank you, Madam Chair.

First, to ATCO, I want to say it's a great Canadian company. I'm familiar with your work in the north and the Pan Arctic Inuit Logistics operation of the North Warning System that had huge benefits for your Indigenous partners. It's a shame it wasn't extended.

Following on Senator Simons, thank you for the very comprehensive list of amendments. I believe you have worked with CEPA and CAPP and the Mining Association of Canada on a suite of amendments. Is this CAPP plus or is this the same amendments we have got from CAPP?

I'll just ask another question to you. Bill C-69 has been harshly criticized by the pipeline industry and the oil and gas industry and other major companies. The government has so far mostly ignored this criticism except to say problems will be fixed in regulations. As an investment decision maker, is hearing we'll fix it in the regulations enough, or will investment leave Canada unless we make major amendments to this bill?

Mr. Kiefer: Thank you for your question, senator. I would characterize our amendments as a CAPP and CEPA minus. We have been less industry focused and more generically focused on things that can apply broadly across all sectors. They would have specific amendments that are specifically targeted at pipeline projects and/or oil and gas development projects. We stayed clear of that. We think a generic impact assessment act is the way to go for Canada.

entre 50 et 75 chambres dans les quartiers des femmes, tandis que le côté des hommes était plein. Malheureusement pour moi, la porte d'entrée du camp ne se verrouillait pas dans mes quartiers d'habitation, et j'étais la seule femme là-bas. Donc, lorsque nous parlons de camps et de la sécurité des femmes et des filles dans les constructions qui s'y trouvent, ce sont des choses dont nous devons tenir compte.

La présidente : Merci.

Avant de passer à la prochaine question, j'aimerais dire à la Première Nation de York Factory à l'arrière que je m'excuse au nom du comité et que nous nous assurerons d'entendre vos témoignages à Ottawa lorsque nous y retournerons. Merci.

Monsieur Patterson, allez-y.

Le sénateur Patterson : Merci, madame la présidente.

D'abord, j'aimerais dire à ATCO que c'est une formidable entreprise canadienne. Je connais bien votre travail dans le Nord et le fonctionnement de la Société panarctique de la logistique inuit du Système d'alerte du Nord, qui a eu des retombées énormes pour vos partenaires autochtones. C'est une honte qu'on ne l'ait pas prolongé.

Dans la même veine que la sénatrice Simons, je vous remercie pour la liste très complète d'amendements. Je crois que vous avez travaillé avec la CEPA et l'ACPP, ainsi que l'Association minière du Canada, à une série d'amendements. S'agit-il d'amendements de l'ACPP plus ou bien des mêmes amendements que ceux obtenus par l'association?

Je vais juste vous poser une autre question. Le projet de loi C-69 a été sévèrement critiqué par l'industrie pipelinière et l'industrie pétrolière et gazière ainsi que par d'autres grandes entreprises. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a principalement fait abstraction de ces critiques, sauf pour dire que les problèmes seront corrigés par le règlement. Aux yeux des décideurs en matière d'investissements, le fait d'entendre que nous réglerons les problèmes dans le règlement est-il suffisant, ou est-ce que les investissements quitteront le Canada à moins que nous n'apportions des amendements majeurs au projet de loi?

M. Kiefer : Merci de votre question, monsieur. Je dirais que nos amendements sont semblables à ceux de l'ACPP et de la CEPA en moins exhaustifs. Nous nous sommes écartés un peu de l'industrie et nous sommes concentrés de façon plus générique sur des choses qui peuvent s'appliquer généralement à l'ensemble des secteurs. Ils avaient des amendements particuliers qui ciblaient précisément les projets de pipelines ou les projets de développement pétrolier et gazier. Nous nous en sommes tenus loin. Nous croyons qu'une loi générique sur l'évaluation d'impact est la marche à suivre pour le Canada.

When it comes to correcting flaws in legislation through regulation, we don't support or agree with that approach. This is a very important piece of legislation for Canada and Canada's future, and when it comes to attracting investment, Canada is a country that has benefitted significantly from foreign investment and capital investment in our country. It's what has provided good-paying jobs. It has developed regions of this country and provided a great standard of living to many people.

What happens when you introduce uncertainty in legislation, trying to correct it in regulation still leaves the courts as the only avenue because the courts don't rule on regulation, they rule on legislation. We would be strong advocates of making sure this legislation clearly outlines the intent of the government and the people of Canada with respect to project reviews. We are yet to see a project list associated with what will apply to this, and we have yet to see a draft of the regulations, so I think it's important to get this step right.

Senator Patterson: Yes. We're in the dark too.

Could I ask, Ms. Greyeyes and Ms. Hansen, a short question? Thank for your presentation. You strongly recommend the inclusion of the intersection of sex and gender with other identity factors in section 22 should be retained. Could you tell us what other identity factors there are, please?

Ms. Hansen: There isn't one magical list, to be honest. I think we have to recognize that people of any one gender are not a homogenous group, that when you are looking at a project, you need to really look at the community and hear from community members to really understand the diversity of the community and understand what are the things that you need to be looking into and in what depth. So, for example, if we were in northeast B.C., it's an area of intense energy development, there is a large Indigenous urban population as well as a number of reserve communities nearby. It would be preposterous to do a gender-based analysis without looking at the intersection of Indigenous identity with gender.

It's really about understanding the communities that you're engaging with and making sure you're understanding the identity factors that come into play and really having that depth of discussion around how different people are impacted in different ways. You know, as an Indigenous woman living in Fort St. John, Connie would be impacted in a different way than I would be as a non-Indigenous woman living in western Quebec. So, it's important to just understand who we are and these various parts of our identity that really make up who we are and

Pour ce qui est de corriger les lacunes dans la législation au moyen d'un règlement, nous n'appuyons ou n'acceptons pas cette approche. C'est un texte de loi très important pour le Canada et l'avenir du pays, et lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements, le Canada est un pays qui a profité considérablement des investissements étrangers et des investissements de capitaux. C'est ce qui a fourni des emplois rémunérateurs. C'est ce qui a permis de développer des régions du pays et d'offrir un excellent niveau de vie à de nombreuses personnes.

Ce qui se passe lorsque vous faites place à l'incertitude dans la législation et que vous essayez de la corriger dans le règlement, c'est que cela ne laisse comme seule avenue que les tribunaux, parce que ceux-ci ne se prononcent pas sur la réglementation, ils se prononcent sur la législation. Nous préconiserions fermement que l'on s'assure que cette législation décrit clairement l'intention du gouvernement et des gens du Canada relativement aux examens de projet. Nous n'avons pas encore vu de liste de projets associée à ce qui s'appliquera à ces examens et n'avons pas encore vu d'ébauche du règlement, et je crois que c'est donc important de bien procéder.

Le sénateur Patterson : Oui. Nous sommes aussi dans l'ignorance à cet égard.

Pourrais-je vous poser une brève question, mesdames Greyeyes et Hansen? Merci de votre exposé. Vous recommandez fermement l'inclusion de l'intersection du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires dans l'article 22. Pourriez-vous nous dire quels autres facteurs identitaires sont proposés, s'il vous plaît?

Mme Hansen : Il n'y a pas de liste magique, pour être honnête. Je crois que nous devons reconnaître que les gens d'un quelconque genre ne sont pas un groupe homogène, que lorsque vous examinez un projet, vous devez vraiment examiner la collectivité et écouter ce que ses membres ont à dire afin de vraiment comprendre la diversité de la collectivité et les choses que vous devez examiner, et dans quelle mesure. Donc par exemple, disons que nous sommes dans le nord-est de la Colombie-Britannique, et c'est une région de développement énergétique intense, il y a une grande population autochtone en milieu urbain ainsi qu'un certain nombre de réserves à proximité. Il serait ridicule d'effectuer une analyse sexospécifique sans examiner l'intersection de l'identité autochtone avec le genre.

Il s'agit vraiment de comprendre les collectivités avec lesquelles vous nouez le dialogue et de vous assurer de comprendre les facteurs identitaires qui entrent en jeu, en plus de réellement tenir des discussions profondes au sujet de la façon dont des gens différents sont touchés de façons différentes. Vous savez, en tant que femme autochtone qui vit à Fort St. John, Connie serait touchée d'une façon différente que je le serais en tant que femme non autochtone qui vit dans l'Ouest du Québec. C'est donc important de juste comprendre qui nous sommes et

understand how that can influence how we will experience projects in different ways.

Senator Patterson: We need to find a way to pay for the social programs we value in Canada, and the natural resource industry has been a significant contributor to Canada's GDP. You have heard even today a major, I think, great Canadian company say uncertainty is scaring investors, and we have heard evidence earlier that investing capital is fleeing the country in significant numbers — $100 billion worth of projects cancelled in the last couple of years. So you have said about other identity factors, and I appreciate your candour, there isn't really a clear list or a complete list; it may vary from project to project. Do you understand how opinions like that could give investors uncertainty about what they have to deal with, what they have to put in their environmental impact statement, whether the EIS will be challenged later in court for missing out things? Can you understand however laudable this goal is, and I understand that and support that, that your answer today created the very uncertainty that investors are saying is the enemy of progress in this country to pay for our social programs?

Ms. Hansen: I actually disagree with your remark, senator. It is about knowing and understanding communities who are going to be impacted by a project, and if you really wanted a list, you could look at the Human Rights Act and look at what are protected grounds for discrimination and use that list. But in Canada, all levels of government have a responsibility to uphold human rights, so Canada has a responsibility to make sure that that happens. So, it's really about looking at how do you understand who is going to be impacted and how. This really isn't that difficult. There are gender-based analyses and gender specialists across this country, around the world. This is something that is well laid out and can be done.

Actually, I think it adds certainty to a process, not uncertainty. I think we would want strong projects that are looking at how more people are going to benefit to understand some of the risks that we can anticipate based on the consultations that we have held, and here is how we're going to mitigate those risks. Connie can tell you from the experience in northern B.C., it's actually going to be a lot less expensive to mitigate the risks than to deal with the harms that are created if you don't mitigate them proactively.

les diverses parties de notre identité qui constituent vraiment qui nous sommes et la façon dont cela peut influencer notre expérience de projets de différentes manières.

Le sénateur Patterson : Il nous faut trouver un moyen de payer pour les programmes sociaux qui nous sont chers au Canada, et l'industrie des ressources naturelles a contribué de façon importante au PIB du Canada. Vous avez entendu même aujourd'hui une grande et importante entreprise canadienne dire, je crois, que l'incertitude fait fuir les investisseurs, et nous avons entendu plus tôt des témoignages selon lesquels les investissements de capitaux fuient le pays en grand nombre. Au cours des dernières années, des projets de 100 milliards de dollars ont été annulés. Vous avez parlé d'autres facteurs identitaires, et j'apprécie votre franchise, mais il n'y a vraiment pas une liste claire ou complète; elle peut varier d'un projet à l'autre. Comprenez-vous comment des opinions comme celle-là pourraient laisser les investisseurs dans l'incertitude quant à ce à quoi ils ont affaire, ce qu'ils doivent inscrire dans leur énoncé des incidences environnementales, advenant qu'elle soit contestée plus tard devant les tribunaux parce qu'on aura oublié des choses? Pouvez-vous comprendre, tout louable cet objectif soit-il, et je comprends cela et je le soutiens, que votre réponse aujourd'hui a créé la même incertitude que celle que les investisseurs décrivent comme l'ennemi des progrès qui, dans le pays, pourraient payer pour nos programmes sociaux?

Mme Hansen : En fait, je ne souscris pas à votre commentaire, monsieur le sénateur. Il s'agit de connaître et de comprendre les collectivités qui seront touchées par un projet, et, si vous vouliez vraiment obtenir une liste, vous pourriez regarder la Loi sur les droits de la personne pour voir quels sont les motifs de distinction illicites et utiliser cette liste. Toutefois, au Canada, tous les ordres de gouvernement ont la responsabilité de faire respecter les droits de la personne, alors le pays est responsable de s'assurer que c'est ce qui se passe. Ainsi, il s'agit en réalité d'examiner comment on peut arriver à comprendre qui sera touché et quelles seront les conséquences. Ce n'est vraiment pas très difficile. Il y a des analyses sexospécifiques, et des spécialistes de l'égalité entre les sexes sont présents dans l'ensemble du pays et partout dans le monde. C'est quelque chose qui est bien établi et qui peut être fait.

En fait, je pense que cela ajoute de la certitude au processus, pas de l'incertitude. Je crois que nous voulons des projets solides dont plus de gens pourront profiter afin que nous puissions comprendre certains des risques que nous sommes en mesure de prévoir à la lumière des consultations que nous avons tenues, en plus de savoir comment nous allons atténuer ces risques. Mme Greyeyes pourra vous dire, d'après l'expérience dans le Nord de la Colombie-Britannique, qu'il coûtera en fait beaucoup moins cher d'atténuer les risques que de faire face aux préjudices qui seront causés si on ne les atténue pas de façon proactive.

Ms. Greyeyes: I volunteer at the Women's Resource Centre, and I have for several years. It's been something that's been very near and dear to me, women and girls in my community and the safety. Having been a grassroots activist in my community and working with the Women's Resource Centre, we have noticed that since the Site C Dam project was approved, we have actually had to open the doors of the Women's Resource Centre to accommodate men because there are not enough services for them.

When we're talking about companies mitigating impacts and communities, those are the kinds of things we're talking about. It's ludicrous that a Women's Resource Centre who cares deeply about community members has to have men Wednesdays so that we can also accommodate and help those people as well that are also impacted.

It really makes sense that you want companies to understand the impacts that they're having on communities. The numbers from the Women's Resource Centre from pre-Site C Dam construction, we had 3,285 women and men come through the door in 2015; 562 of those numbers were men. At the end of 2018, 6,578 women with their children have walked through the door, and of those numbers 1,892 of them have been men accessing food, trying to get warm, clothing, with nowhere to stay.

When we're asking companies to mitigate those impacts that they're having on communities, it shouldn't be a bother. Women and girls in communities and the safety of them are not the enemy of companies who are making billions of dollars on the backs of the people in those communities.

The Chair: Senator Plett.

Senator Plett: I have a couple of brief questions for Mr. Kiefer. I have spent a fair bit of time in your camps in my previous life.

Nearly every resource company that we have heard from is concerned about the delays of Bill C-69 processes. However, the government still routinely says that Bill C-69 will make project reviews faster. I'd like your opinion on that, whether it will be faster than the CAA 2012, why or why not?

Mr. Kiefer: It is true that Bill C-69 has put some day limits on elements of the process. It is also true that Bill C-69 has inserted, I believe, 14 points where ministerial discretion can interrupt, suspend or delay the process. It's that uncertainty that I believe will create delays in overall project approval, and that's why we have advocated for a 730-day maximum time limit start to finish for the process in the amendments that we have

Mme Greyeyes : Je fais du bénévolat au Women's Resource Centre, et ce, depuis plusieurs années. Les femmes et les filles de ma collectivité et leur sécurité me tiennent beaucoup à cœur. Comme je suis une militante sur le terrain dans ma collectivité et que je travaille au Women's Resource Centre, je sais que nous avons remarqué que, depuis que le projet de barrage du Site C a été approuvé, nous avons dû ouvrir les portes du centre aux hommes, afin de répondre à leurs besoins, car il n'y a pas assez de services à leur intention.

Quand nous parlons d'entreprises qui atténuent les conséquences et de collectivités, c'est de ce genre de choses que nous parlons. Il est ridicule qu'un centre de ressources pour les femmes qui se soucie profondément des membres de la collectivité doive organiser des mercredis consacrés aux hommes afin de pouvoir également répondre aux besoins de ces personnes qui sont touchées, elles aussi, et les aider.

Il est vraiment logique que l'on veuille que les entreprises comprennent les répercussions qu'elles ont sur les collectivités. Selon les chiffres du Women's Resource Centre qui datent d'avant la construction du barrage du Site C, 3 285 personnes ont franchi notre porte en 2015, dont 562 hommes. À la fin de 2018, 6 578 personnes et leurs enfants s'étaient présentés au centre, dont 1 892 hommes qui n'avaient nulle part où habiter et qui venaient se procurer de la nourriture, tenter de se réchauffer et obtenir des vêtements.

Quand nous demandons aux entreprises d'atténuer les répercussions qu'elles ont sur les collectivités, cela ne devrait pas les déranger. Le bien-être et la sécurité des femmes et des filles vivant dans les collectivités ne sont pas l'ennemi des entreprises qui font des milliards de dollars de profit sur le dos des gens de ces régions.

La présidente : Sénateur Plett, c'est votre tour.

Le sénateur Plett : J'ai deux ou trois questions brèves à poser à M. Kiefer. J'ai passé pas mal de temps dans vos camps, dans mon ancienne vie.

Pratiquement toutes les entreprises de l'industrie des ressources dont nous avons entendu le témoignage sont préoccupées au sujet des retards dans les processus qu'entraînera le projet de loi C-69. Toutefois, le gouvernement affirme encore souvent que le projet de loi accélérera l'examen des projets. Je voudrais obtenir votre opinion à ce sujet, savoir si les processus seront plus rapides que ce qui était prévu dans la LCEE 2012, et pourquoi.

M. Kiefer : Il est vrai que le projet de loi C-69 impose un nombre limite de jours à l'égard de certains éléments du processus. Il est aussi vrai qu'il insère — je crois — 14 situations où le ministère aura le pouvoir discrétionnaire d'interrompre, de suspendre ou de retarder le processus. Je pense que c'est cette incertitude qui occasionnera des retards dans l'approbation générale des projets, et c'est pourquoi nous avons

provided you. We haven't taken away all of the ministerial discretion that's been asked for in the act, but we've tried to make it more guarded in that the rationale for a suspension would need to come with that decision. We think we're affording the government the latitude it wishes to have in the process, cap the overall length of the process, and force some transparency on any suspensions that are introduced.

Senator Plett: You briefly touched on lifecycle regulators, so Bill C-69 marginalizes lifecycle regulators for offshore oil projects, nuclear projects, pipeline projects. Is there any good reason in your mind to limit the role of the most experienced regulators for these highly technical projects?

Mr. Kiefer: No. In my mind, I cannot see why you would in legislation preclude a certain body or qualified people from participating in a panel to review and establish the technical requirements for a project to go ahead. It's also terribly important that the people who over the life of that asset have the obligation for ensuring its safe and continued safe operation whether that's for public safety or for the workers, have a say at the table in how it's installed, built, and then operated. So we are in full agreement that the lifecycle regulators should not be precluded from participating in a panel or chairing a panel.

Senator Plett: Mr. Sinclair, did you have something to add?

The Chair: Yes.

Mr. Sinclair: I just want to say I'm glad the fact was clarified a bit. The lifecycle regulators are not excluded in any way. In fact, the act talks about gaining their expertise through the process and using their expertise to make decisions related to projects that are affected by them. Last year CNSC, there were only four projects that went through a CEAA process. CEAA 2012 is very limited in its application, and all indications are that Bill C-69 will be the same, and the lifecycle regulators created the situation that required action in terms of how we're going to try to move forward in approving projects, resource projects, major resource projects, in Canada. That was the problem.

Mr. Kiefer: If I could just clarify —

milité en faveur d'un délai maximal de 730 jours, du début à la fin du processus, dans les amendements que nous avons fournis. Nous n'avons pas retiré tout le pouvoir discrétionnaire ministériel qui est demandé dans le projet de loi, mais nous avons tenté de le rendre plus prudent, du fait que cette décision devrait s'assortir d'une justification de la suspension. Nous pensons que nous accordons au gouvernement la marge de manœuvre qu'il souhaite avoir dans le processus tout en plafonnant la durée générale du processus et en forçant une certaine transparence à l'égard de toute suspension imposée.

Le sénateur Plett : Vous avez abordé brièvement les organismes de réglementation du cycle de vie, lesquels sont marginalisés par le projet de loi C-69 dans le cas des projets d'exploitation pétrolière extracôtière, des projets nucléaires et des projets de pipeline. Y a-t-il une bonne raison, dans votre esprit, pour qu'on limite le rôle des organismes de réglementation les plus expérimentés dans le cas de ces projets hautement techniques?

M. Kiefer : Non. À mon sens, je ne vois pas pourquoi on empêcherait, au moyen d'un projet de loi, à un certain organisme ou à certaines personnes qualifiées de participer à une commission d'examen et à l'établissement des exigences techniques applicables à la mise en œuvre d'un projet. Par ailleurs, il est extrêmement important que les personnes qui, tout au long de la vie de l'actif en question, auront l'obligation de s'assurer qu'il est sécuritaire et de veiller à son exploitation sécuritaire continuelle — que ce soit à des fins de sécurité publique ou pour les travailleurs — aient leur mot à dire sur la façon dont il sera installé, construit, puis exploité. Ainsi, nous souscrivons entièrement à l'opinion selon laquelle il ne faudrait pas empêcher les organismes de réglementation du cycle de vie de participer à une commission ou d'en présider une.

Le sénateur Plett : Monsieur Sinclair, aviez-vous quelque chose à ajouter?

La présidente : Oui.

M. Sinclair : Je veux simplement dire que je suis heureux que cet élément ait été clarifié un peu. Les organismes de réglementation du cycle de vie ne sont aucunement exclus. De fait, dans le projet de loi, il est question d'obtenir leur expertise dans le cadre du processus et de l'utiliser pour prendre des décisions relativement aux projets touchés. L'an dernier, à la CCSN, seuls quatre projets ont suivi un processus visé par la LCEE 2012. Cette loi est très limitée dans son application, et tout indique que le projet de loi C-69 le sera également. En outre, les organismes de réglementation du cycle de vie ont créé la situation qui exigeait la prise de mesures quant à la façon dont nous allons tenter de procéder à l'approbation des projets, des projets d'exploitation de ressources, des grands projets d'exploitation de ressources, au Canada. Voilà le problème.

M. Kiefer : Si je pouvais simplement préciser...

The Chair: Yes.

Senator Plett: Well, Mr. Kiefer, please. I do want to remind Mr. Sinclair that I did not say they excluded them; I said they marginalized them.

Mr. Sinclair: Well, actually, it was the speaker that said they were excluded.

Senator Plett: Mr. Kiefer, did you have something to add further to that?

Mr. Kiefer: I would just point out clause 47(4): "The chairperson must not be appointed from the roster and the persons appointed from the roster must not constitute a majority of the members of the panel." That's the wording from the bill, as written, and it does essentially marginalize the lifecycle regulators in participation.

Senator Plett: Thank you.

The Chair: Now, Professor Sinclair.

Mr. Sinclair: Marginalization is a view. I spoke with the CNSC last week, as a matter of fact. They called me to ask me about their participatory processes, which they are reviewing and modifying in light of the issues that have been raised related to Bill C-69 and their role as a regulator, and they don't feel that they're being marginalized.

The Chair: Senator McCallum.

Senator McCallum: Thank you, Madam Chair, and thank you all for your presentations and for Connie, your story, deeply personal and intimate. It's sad that we have to share those stories to make our points when we need to make our voices heard and be understood.

The ongoing issues of safety, justice in home areas, there are ongoing issues of safety and justice in home areas. There is no escaping as resource development is at the door now. It shows the critical importance of passing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People and that the inclusion of the gender-based analysis is a human right when looking from the margins of society and further marginalized because of the hesitancy of parliamentarians to address and support movement forward in the area of women's self-determination and the right to participate fully and safely in all matters that affect their lives. If we don't deal with that, we are further supporting oppression. The reality is that the technical pieces of this bill affect lives. It is only through early planning that all Canadian issues and all sides can be heard.

La présidente : Oui.

Le sénateur Plett : Eh bien, monsieur Kiefer, je vous en prie. Je veux rappeler à M. Sinclair que je n'ai pas dit que le projet de loi les excluait; j'ai affirmé qu'il les marginalisait.

M. Sinclair : En fait, on a dit qu'ils étaient exclus.

Le sénateur Plett : Monsieur Kiefer, aviez-vous quelque chose d'autre à ajouter à cela?

M. Kiefer : Je soulignerais simplement le paragraphe 47(4), selon lequel : « Le président ne peut être nommé à partir de la liste, et les membres nommés à partir de la liste ne peuvent constituer la majorité des membres de la commission. » Il s'agit du libellé du projet de loi, et il marginalise essentiellement du processus les organismes de réglementation du cycle de vie.

Le sénateur Plett : Je vous remercie.

La présidente : Nous passons maintenant à M. Sinclair.

M. Sinclair : La marginalisation est un point de vue. La semaine dernière, en fait, j'ai parlé avec des représentants de la CCSN. Ils m'ont téléphoné pour me poser des questions au sujet de leurs processus de participation, qu'ils examinent et modifient à la lumière des enjeux qui ont été soulevés relativement au projet de loi C-69 et de leur rôle d'organisme de réglementation, et ils n'ont pas l'impression d'être marginalisés.

La présidente : Sénatrice McCallum, vous avez la parole.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie, madame la présidente, et merci à tous de vos exposés. Je vous remercie également, madame Greyeyes, d'avoir raconté votre histoire profondément personnelle et intime. Il est triste que nous devions raconter ces histoires pour faire valoir nos arguments quand nous avons besoin de nous faire entendre et d'être compris.

Les problèmes permanents liés à la sécurité, à la justice dans les régions d'origine... Il y a continuellement des problèmes de sécurité et de justice dans ces régions. Il est impossible d'y échapper, car des travaux de mise en valeur des ressources sont maintenant entrepris. Voilà qui montre l'importance cruciale d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cela montre aussi que l'inclusion de l'analyse comparative entre les sexes est un droit fondamental du point de vue des personnes marginalisées et de la marginalisation accrue découlant de l'hésitation des parlementaires à s'attaquer au problème et à appuyer les progrès dans le domaine de l'autodétermination des femmes et du droit de participer pleinement et en toute sécurité à toutes les affaires qui touchent leur vie. Si nous ne réglons pas ce problème, nous continuerons à favoriser l'oppression. La réalité, c'est que les éléments techniques du projet de loi touchent des vies. Ce n'est que grâce à une planification précoce que tous les points de vue pourront être entendus quant à tous les problèmes au pays.

My question to Connie and Jackie is do you or do you know of any group that has a framework which companies can use so that they can look at what gender-based analysis is and that it makes it easier for them to be able to act on it?

Ms. Hansen: There have been some interesting assessments done, led and conducted by Indigenous women. I think our suggestion would actually be rather that proponents doing the gender-based analysis, to support community members to actually do community-led assessments, and two models that I would look to, the first would be Nak'azdli First Nation in British Columbia who actually did a community assessment with a really strong gender-based analysis in the approval process for the New Prosperity mine. The mine went in, and the community now does ongoing monitoring and assessment with a very strong gender lens.

The other that I think is really important to look to is a project that was also done by Nak'azdli First Nation, Lake Babine Nation and the Firelight Group a few years ago. These are communities with a lot of different forms of resource development over many decades, and they came together and said, okay, we know what these impacts are, we know what would prevent these harmful impacts, we know what would increase positive impacts, so let's look at what mitigation strategies would be helpful, and let's actually talk this over with government and industry.

We participated in a workshop where Indigenous women brainstormed and said here are the impacts on our communities, and here are our recommendations. Here is what we as a community can do to keep women and girls safe, here is what we want to call on government to do, here is what we want to call on industry to do, and here is what we want to call on police forces to do. It was all intensely practical. The next day industry and government were invited into the room, and when it was broken down into practical chunks and recommendations — I think sometimes when people hear gender-based analysis, they aren't sure what it is, and so when people sat down and said, actually, this is the results of a gender-based analysis, the industry representatives in the room said, oh, yeah, we can do these things, this is no problem at all.

I think that's a really great example of how to have a community-led process, inviting others in. It's also dispelling myths, creating trust and understanding and recognizing that

La question que je pose à Mmes Greyeyes et Hansen est la suivante : avez-vous un cadre que les entreprises peuvent utiliser afin qu'elles puissent examiner ce qu'est l'analyse comparative entre les sexes et y donner suite plus facilement, ou connaissez-vous un groupe qui en possède un?

Mme Hansen : Certaines évaluations intéressantes ont été effectuées, dirigées et menées par des femmes autochtones. Je pense que, ce que nous proposerions en fait, ce serait plutôt que les promoteurs qui effectuent l'analyse comparative entre les sexes soutiennent les membres de la collectivité afin qu'ils procèdent à des évaluations communautaires. Je me tournerais vers deux modèles, soit, tout d'abord, celui de la Première Nation Nak'azdli, en Colombie-Britannique, qui a effectué une évaluation communautaire assortie d'une analyse comparative entre les sexes vraiment solide dans le cadre du processus d'approbation de la mine New Prosperity. L'exploitation de la mine a commencé, et la collectivité en assure maintenant la surveillance continue et l'évaluation dans une optique fortement sexospécifique.

L'autre modèle vers lequel il est très important, selon moi, que l'on se tourne est un projet qui a été réalisé par la Première Nation Nak'azdli, encore une fois, ainsi que par la nation de Lake Babine et le Firelight Group, il y a quelques années. Ce sont des collectivités où ont lieu une grande variété de projets de mise en valeur de ressources, depuis de nombreuses décennies, et elles se sont rassemblées et ont dit : « D'accord, nous savons quelles sont ces conséquences, nous savons ce qui préviendrait ces effets préjudiciables, nous savons ce qui augmenterait les conséquences positives, alors examinons les stratégies d'atténuation qui seraient utiles, et parlons-en avec le gouvernement et l'industrie. »

Nous avons participé à un atelier, où des femmes autochtones ont effectué un remue-méninges et dit : « Voici les répercussions sur nos collectivités, et voici nos recommandations. Voici ce que nous, en tant que collectivité, pouvons faire pour garder les femmes et les filles en sécurité; voici ce que nous voulons demander au gouvernement de faire; voici ce que nous voulons demander à l'industrie de faire, et voici ce que nous voulons demander aux forces policières de faire. » Tout était intensément pratique. Le lendemain, l'industrie et le gouvernement ont été invités à prendre part aux discussions, et, quand le projet a été divisé en volets pratiques et que des recommandations... je pense que, parfois, quand les gens entendent le terme « analyse comparative entre les sexes », ils ne sont pas certains de savoir de quoi il s'agit, alors, quand ces personnes leur ont expliqué qu'il s'agissait en fait des résultats d'une analyse comparative entre les sexes, les représentants de l'industrie qui étaient présents ont dit : « Oh, oui, nous pouvons faire ces choses; ce n'est pas du tout problématique. »

Il s'agit selon moi d'un excellent exemple de comment tenir un processus communautaire et inviter d'autres intervenants à participer. Il s'agit également de déboulonner les mythes,

these are the things that would make a concrete difference. So, yes, there are some good examples out there.

Ms. Greyeyes: Just to add to that, we're talking about human lives here. We're talking about protecting women and girls and mitigating the impacts that these things have on their lives and ensuring that they have equal opportunity to be safe, to live, to become grandparents and parents. I'm happy to say that in British Columbia I'm working with a group of women, and we have been asked to help create the Indigenous gender-based analysis in the Province of British Columbia. We're in the very early stages, we're just starting to meet, and I would be happy to share that process with you when it comes time.

The Chair: We will appreciate if you can send us a copy.

Ms. Greyeyes: Absolutely.

Senator McCallum: Mr. Kiefer, in your proposed amendments, it's in the preamble where it starts off with the United Nations Declaration, and at the end you wrote: "The final decision maker on whether a designated project is in the public interest and the refusal by any person, group or community to accept or consent to a designated project will not be determinative of whether a designated project is in the public interest." Could you comment on that?

Mr. Kiefer: This is an area where we think clarity is important. We deal with a lot of First Nations, and there's a lot of interpretation around UNDRIP and FPIC and a number of the Indigenous rights and how you work through those situations with impacted communities. We are repeating what the government has told us; that UNDRIP does not give a veto right to any one community or person on a project. All we've done is said, well, then you should say that in the preamble to the act that this is not intended to set up a veto right for anybody in the process.

I would just highlight, we've just completed a project in northern Alberta. It's a 500-kilometre transmission line. We went through the traditional lands in 21 First Nations, through two communities, many farmlands, lots of Crown land, and we filed for a permit and licence on that project without a single objection from any landowner, and we've completed the project now without a single objection across that piece of work.

d'instaurer la confiance et de comprendre et reconnaître que ce sont les éléments qui changent concrètement la donne. Ainsi, oui, il existe de bons exemples.

Mme Greyeyes : Simplement pour rajouter à cela : il est question de vies humaines. Il s'agit de protéger les femmes et les filles et d'atténuer les conséquences que ces projets ont sur leur vie et de s'assurer qu'elles ont la même possibilité d'être en sécurité, de vivre, de devenir mères et grands-mères. Je suis heureuse de pouvoir affirmer qu'en Colombie-Britannique, je travaille au sein d'un groupe de femmes et qu'on nous a demandé de contribuer à la création d'une analyse comparative entre les sexes pour les Autochtones de la province. Nous en sommes aux toutes premières étapes; nous commençons tout juste à tenir des rencontres, et je serais heureuse de vous expliquer ce processus le moment venu.

La présidente : Si vous pouvez nous en envoyer une copie, nous vous en serions reconnaissants.

Mme Greyeyes : Absolument.

La sénatrice McCallum : Monsieur Kiefer, dans les amendements que vous proposez, il est mentionné dans la partie portant sur le préambule, à la suite de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que « le décisionnaire final quant à savoir si un projet désigné est dans l'intérêt public et le refus d'une personne, d'un groupe ou d'une communauté d'accepter ou de consentir à un projet désigné ne déterminera pas si un projet désigné est dans l'intérêt public ». Pouvez-vous nous en dire davantage à propos de cette modification?

M. Kiefer : Il s'agit d'un point pour lequel nous croyons qu'il est important d'apporter des précisions. Nous traitons avec un grand nombre de collectivités des Premières Nations, et il y a beaucoup matière à interprétation concernant la DNUDPA, le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et un certain nombre de droits autochtones ainsi que la façon de régler ces situations avec les membres des collectivités touchées. Nous répétons ce que le gouvernement nous a dit, c'est-à-dire que la DNUDPA ne confère de droit de veto à aucune collectivité ni personne relativement à un projet. Tout ce que nous avons fait, c'est de dire que, en conséquence, vous devriez affirmer cela dans le préambule de la loi pour ainsi préciser que l'intention du législateur n'est pas de faire en sorte que le processus donne lieu à un droit de veto pour quiconque.

J'aimerais souligner que nous venons d'achever un projet dans le Nord de l'Alberta. Il s'agit d'une ligne de transmission de 500 kilomètres. Nous avons dû traverser les territoires traditionnels de 21 Premières Nations, 2 collectivités, de nombreuses terres agricoles et terres de la Couronne, et nous avons présenté une demande de permis et de licence pour ce projet sans qu'aucune opposition ne soit soulevée par des propriétaires terriens, et terminé le projet sans aucune objection à l'égard de cet ouvrage dans son entièreté.

So it can be done through good communication, and I think that the important thing is that you get out and understand the concerns of each and every community. They're different, and you need to accommodate them differently. Thank you for your question.

The Chair: Last question, Senator Neufeld.

Senator Neufeld: My first question will go to Mr. Kiefer. You said ATCO has been actively engaged with the federal environmental assessment reform process since 2016. You've been engaged almost right from the start when the government did. Were you a bit surprised when you saw the finished product?

Mr. Kiefer: Yes, although I would say on Bill C-69 there has been some movement in terms of the government accommodating some of the areas of concern before the bill went to the House for first reading. They just didn't go far enough, and that's why we still have an outstanding list of clarifications that need to be added to the bill.

Senator Neufeld: I know in the house it was 49 or 42 amendments that went through, all from government. Because of the timeframe, I'll move on.

Ms. Hansen, I'm from Fort St. John. I live there. I lived for 19 years in Fort Nelson and had been involved in the oil and gas industry all my life until I got into politics.

So to Ms. Greyeyes, hi. Thank you for coming here and saying what you did. That must have been pretty tough.

I was an MLA prior to coming to the Senate, so I had a good association with all First Nations around Fort St. John. They never brought that to my attention, those kinds of things. That's unfortunate because I know those kind of things shouldn't happen. Basically, all I wanted to do was let you know that I'm from Fort St. John. I'll talk to some of the people in Fort St. John that you are quoting and see what's happening and why.

BC Hydro has a large work camp where they house all their people, right at the site. The only people that come to Fort St. John, as far as I know, are some who choose to. It surprises me that people don't have a place to stay, because the camp is not full. I was just through it just a while ago, and it's not full, so I don't know what's wrong there.

Donc, c'est possible d'y arriver grâce à une bonne communication, et je crois que c'est ce qui est important; il faut se rendre sur le terrain et comprendre les préoccupations de chaque collectivité. Elles sont distinctes, et il faut en tenir compte et s'adapter de différentes manières. Je vous remercie de votre question.

La présidente : C'est à vous de clore les questions, monsieur Neufeld.

Le sénateur Neufeld : Ma première question s'adresse à M. Kiefer. Vous avez dit qu'ATCO participe activement au processus fédéral de réforme de l'évaluation environnementale depuis 2016. Vous avez pris part à ce processus presque dès le début, au moment où le gouvernement l'a entrepris. Avez-vous été quelque peu surpris du résultat?

M. Kiefer : Oui, même si je dirais que, en ce qui concerne le projet de loi C-69, il y a eu une certaine souplesse du fait que le gouvernement a consenti des accommodements relativement à certaines préoccupations avant que le projet ne soit déposé en première lecture à la Chambre des communes. Il n'est tout simplement pas allé assez loin, et c'est pourquoi il y a encore une liste de précisions qui doivent être apportées au projet de loi.

Le sénateur Neufeld : Je sais qu'il y a 49 ou 42 amendements qui ont été adoptés à la Chambre, et qu'ils émanaient tous du gouvernement. Vu le temps qui nous est accordé, je vais poursuivre.

Madame Hansen, je vis à Fort St. John. J'ai habité pendant 19 ans à Fort Nelson et j'ai travaillé dans l'industrie pétrolière et gazière toute ma vie, jusqu'à ce que je fasse de la politique.

Bonjour, madame Greyeyes. Je vous remercie de vous être déplacée et d'avoir fait les déclarations que vous avez faites. Cela a dû être assez difficile.

J'ai été député avant d'être nommé au Sénat, donc j'ai entretenu de bons liens avec toutes les Premières Nations établies autour de Fort St. John. Aucun membre n'a jamais porté ces sujets à mon attention. C'est malheureux, parce que cela ne devrait pas se produire. En somme, je voulais vous dire que je suis de Fort St. John. Je vais communiquer avec certaines des personnes là-bas que vous avez mentionnées et voir ce qui se passe, et pourquoi.

BC Hydro a un important camp de travail où sont hébergés tous les travailleurs, directement sur le site. Les seules personnes qui viennent de Fort St. John, à ma connaissance, sont les quelques-unes qui choisissent d'y aller. Je suis étonné que des personnes n'aient pas d'hébergement, parce que le camp n'est pas complet. J'y suis allé récemment, et il y a de la place. Donc, je ne sais pas ce qui cloche là-bas.

I don't really have a question. I just wanted to let you know, unless you want to comment.

Ms. Greyeyes: I actually do want to comment. I was really happy to see you in the room because you're a familiar face from the region, and I appreciate your comments.

I know that for a number of years the things we have been facing in the community have been kept quiet because that's our nature. Historically we haven't talked about the traumas of residential schools or day schools or even the trauma of first contact. And I know that you have been a very respected MLA and citizen of Fort St. John.

Incidentally, with the comments regarding homelessness, it was brought to our attention that the local Salvation Army actually uses the top half of the hotel to house industry workers, and they pay rent there, and meanwhile we have people living on the streets. It's definitely a difficult situation, but I think that working together and actually coming to that mutual understanding that we have to value humans' lives over money, and the thing is we can do that. We just need willing partners at the table.

Senator Neufeld: Yes. Thank you.

Mr. Sinclair, the reason I'm trying to move on is because the chair is going to cut me off. In fact, she's ready to bang the gavel right now. Mr. Sinclair, one thing that you talked about was meaningful participation and engagement, and you said that probably we hadn't seen very many millennials. Actually, quite surprising, we have. I'll just give you the name of a couple of them. Sarah Vandaiyar, I think it is, President and CEO of Young Pipeliners Association of Canada; Katie Smith, Executive Director, Young Women in Energy. Those are just two, and I've noticed a lot of people coming through that aren't as grey as me, so would consider those as millennials to testify, which is great, because that's what we want to hear. Those are the people that are moving forward and taking over.

Explain to me a little more about participation and engagement, what you really mean.

Mr. Sinclair: Well, I guess I thought that I would probably get a question related to the standing clause because you've been talking about it quite a bit at the table.

Senator Neufeld: I wanted to change it.

Mr. Sinclair: Okay.

Je n'ai pas vraiment de question à vous poser. Je voulais simplement vous dire cela. Peut-être voulez-vous formuler des commentaires.

Mme Greyeyes : En effet, je souhaite intervenir. J'étais très heureuse de vous apercevoir dans la salle, parce que vous êtes une personne connue dans ma région, et que j'apprécie vos commentaires.

Je sais que pendant un certain nombre d'années nous avons gardé le silence concernant les choses vécues dans la collectivité parce que c'est dans notre nature. Par le passé, nous n'avons pas parlé des traumatismes causés par les pensionnats ou les écoles de jour, ni même du traumatisme causé par les premières rencontres avec les Européens. Je sais par ailleurs que vous avez été très apprécié comme député et citoyen de Fort St. John.

En passant, en ce qui concerne les commentaires sur les sans-abri, on nous a signalé que l'organisation locale de l'Armée du Salut utilise la moitié supérieure de l'hôtel pour héberger des travailleurs de l'industrie, et que ceux-ci paient un loyer, alors que, pendant ce temps, des personnes vivent dans la rue. Il ne fait aucun doute que la situation est difficile, mais je crois que si nous collaborons et nous nous entendons sur le fait que nous devons accorder plus de valeur aux vies humaines qu'à l'argent... De fait, nous pouvons y arriver. Il faut seulement que les partenaires à la table aient la volonté nécessaire.

Le sénateur Neufeld : Oui. Merci.

Monsieur Sinclair, j'essaie d'accélérer, parce que la présidente va me couper la parole. De fait, elle est prête à utiliser son maillet maintenant. Monsieur Sinclair, vous avez évoqué entre autres la participation et la mobilisation significatives et vous avez mentionné que nous n'avons peut-être pas entendu beaucoup de milléniaux. En fait, étonnamment, il y en a qui ont comparu. Je vais vous donner le nom de quelques-uns d'entre eux : Mme Sarah Vandaiyar, si ma mémoire est bonne, présidente et directrice générale de la Young Pipeliners Association of Canada, et Mme Katie Smith, directrice administrative de l'organisme Young Women in Energy. Ce ne sont que deux exemples, et j'ai remarqué que beaucoup de témoins n'avaient pas autant de cheveux gris que moi, donc, à mes yeux, ils appartiennent au groupe des milléniaux, ce qui est formidable, parce que nous voulons les entendre. Il s'agit des gens de la relève qui prennent des postes de gestion.

Pouvez-vous expliquer davantage ce que vous entendez par participation et mobilisation?

M. Sinclair : Eh bien, je croyais que vous me poseriez une question concernant l'article qui porte sur ce sujet, parce que vous en avez parlé beaucoup.

Le sénateur Neufeld : Je voulais faire changement.

M. Sinclair : D'accord.

Senator Neufeld: But you can talk about it if you wish.

Mr. Sinclair: No, I won't talk about it, but what I'll say is I think that for some reason we are afraid of participation and engagement, that we think that either the agency or whomever can't manage it, can't manage the information that's going to be brought before them. I see no basis for that. Under environmental assessment in Canada, at the federal level, there was never a problem until we had CEAA 2012 and the standing clause with participation and assessment.

Byron offered you some stats this morning from processes here in Manitoba and nationally. We probably think of Energy East as being a big — a lot of people were interested and wanted to participate. It was only 2,600 people. That's not a huge number of people.

I have a colleague that I write with. He's a consultant in Hong Kong. They typically prepare for 4,000 to 5,000 people. He sent me a report of one of their participatory events recently, and in addition to panel hearings there were 29,000 questionnaires conducted, there were 3,000 interviews, and there were 70,000 public submissions. So I don't know what the problem is. There are a lot of ways now to deal with large amounts of data and to deal with it easily.

I have a box of public participation guides in my office, and we continue to use the same approaches. We use hearings, one approach to hearings, we use open houses, and we let people write submissions. Yet, people hate open houses. They're a good onramp to more meaningful participation, but by and large people do not see them as an approach to meaningful participation. There needs to be more options, and there are books and books and books on this. I co-chair the International Association of Impact Assessment's Public Participation Section. It's not like it's a mystery. There's the IAP2, the International Association of Public Participation Practitioners. None of this is a mystery anymore. Just as Byron said this morning, and this is some of what CNSC is doing, we need to rethink the way that we carry out some of those administrative tribunals and the opportunities that are provided to people to participate. We need to be more imaginative. We need to actually use some of those guides that have been created, some of them written by the federal government. I'll stop before I rant anymore.

Le sénateur Neufeld : Toutefois, vous pouvez en parler, si vous le souhaitez.

M. Sinclair : Non, je ne l'aborderai pas, mais je dirai que je crois que, pour certaines raisons, nous craignons la participation et la mobilisation, et que nous croyons que l'agence, ou un autre organisme, ne pourra en assurer la gestion, c'est-à-dire que les responsables ne pourront gérer les renseignements qui leur seront communiqués. À mon avis, c'est sans fondement. Au Canada, dans le cadre des évaluations environnementales, à l'échelon fédéral, il n'y a jamais eu de problème jusqu'à l'adoption de la LCEE 2012 et de l'article portant sur la participation et l'évaluation.

M. Byron Williams vous a donné des statistiques ce matin concernant les processus menés ici, au Manitoba, et à l'échelle nationale. Nous percevons probablement le projet Énergie Est comme un projet important, et nous croyons que beaucoup de personnes s'y intéressaient et voulaient participer. Il y a seulement eu 2 600 participants. Ce n'est pas un grand nombre de personnes.

J'ai un collègue avec qui je communique. Il est consultant à Hong Kong. Là-bas, les responsables se préparent habituellement à recevoir entre 4 000 et 5 000 personnes. Il m'a transmis récemment une copie d'un rapport sur l'une de leurs activités de participation et, en plus des audiences tenues, 29 000 questionnaires ont été remplis, 3 000 entrevues ont été menées et 70 000 commentaires du public ont été reçus. Donc, je ne sais pas quel est le problème. Il y a beaucoup de moyens maintenant pour traiter facilement de grandes quantités de données.

J'ai une boîte remplie de guides sur la participation du public dans mon bureau, et nous continuons d'utiliser les mêmes méthodes. Nous tenons des audiences, selon une approche; nous tenons des portes ouvertes; et nous laissons les gens rédiger des mémoires. Toutefois, les gens détestent les portes ouvertes. Elles constituent un bon moyen de favoriser une participation plus active, mais, en grande partie, les gens ne les perçoivent pas comme un moyen de participation utile. Il faut offrir plus d'options, et il existe de nombreux livres qui traitent de ce sujet. J'ai coprésidé la section responsable de la participation du public de l'International Association of Impact Assessment. Ce n'est pas un secret. Il y a aussi l'IAP2, l'Association internationale pour la participation du public. Rien de cela n'est un mystère maintenant. Comme M. Byron Williams l'a dit ce matin — et c'est ce que les responsables de la CCSN font en partie —, nous devons réfléchir aux procédures de certains de ces tribunaux administratifs et aux occasions de participation offertes au public. Nous devons faire preuve de plus de créativité. Nous devons en fait utiliser des guides qui ont été créés, dont certains par le gouvernement fédéral. Je vais m'arrêter, avant de critiquer davantage.

The Chair: Thank you so much. If one of the books you mentioned summarizes this, I would appreciate reading it.

Mr. Sinclair: Sure.

The Chair: With that, thank you very much for your testimony. Thank you very much for this very important conversation that we had.

Colleagues, for our last panel, we have, from the Winnipeg Airports Authority, Barry Rempel, President and Chief Executive Officer; and Tara Hull, Director, Operations Compliance, Winnipeg Richardson International Airport. And from the Pembina Institute, we have Nichole Dusyk, Senior Analyst; and Duncan Kenyon, Alberta Regional Director. Thank you very much for being here.

Barry Rempel, President and Chief Executive Officer, Winnipeg Airports Authority: Thank you very much for the opportunity to speak with you this afternoon. First off, I really do want to welcome you, for some of you that actually live in this region, thanks for coming home, but I want to welcome you back to Winnipeg. I hope you had a great experience going through our airport here, both directions, I hope it all goes well.

I'm joined today by Tara Hull. Tara, I'm particularly proud of as one of our members at the airport. Tara joined us a number of years ago straight out of school to work in our environment area and is now our director of operations compliance for the entire airport.

I'm going to leave with you some prepared remarks. Rather than reading each of those that you'll have an opportunity whenever at your leisure to go through, I'm just going to hit some of the high points in recognition of trying to keep it to five minutes at this stage, and, of course, in recognition that there may be a few of you that I want to make sure get out of here in time to go to the Whiteout downtown.

So to understand a little bit about the Winnipeg Airports Authority, why does an airport care and why we are here, I think it's important to provide a little bit of context. First off, our vision as the Airport Authority starts with three very important words. Those three words are "with our community." Our vision is with our community to lead transportation, innovation and growth. Most people, when they think about an airport, just think about people coming and going. It's much more than that. It is about goods; it's about leveraging the assets with which we've been blessed in a way that benefits our community.

La présidente : Merci beaucoup. Si un des livres que vous avez mentionnés résume ce sujet, j'aimerais le lire.

M. Sinclair : Avec plaisir.

La présidente : Sur ce, merci beaucoup de vos témoignages. Je vous remercie beaucoup de cet échange important.

Chers collègues, nous accueillons dans notre dernier groupe de témoins M. Barry Rempel, président et chef de la direction, Administration aéroportuaire de Winnipeg; Mme Tara Hull, directrice, Conformité des opérations, Aéroport international Richardson de Winnipeg; ainsi Mme Nichole Dusyk, analyste principale, et Duncan Kenyon, directeur régional de l'Alberta, tous deux de l'Institut Pembina. Je vous remercie beaucoup de votre présence.

Barry Rempel, président et chef de la direction, Administration aéroportuaire de Winnipeg : Je vous remercie beaucoup de cette occasion de discuter avec vous cet après-midi. Tout d'abord, je tiens vraiment à vous souhaiter la bienvenue, et pour les personnes qui habitent dans cette région, merci d'être revenues et bienvenue de nouveau à Winnipeg. J'espère que vous avez vécu une excellente expérience de voyage dans notre aéroport. Tant à l'arrivée qu'au départ, j'espère que tout se passera bien.

Je suis accompagné aujourd'hui par Mme Tara Hull, qui est un membre de notre personnel dont je suis particulièrement fier. Mme Hull s'est jointe à notre organisation il y a un certain nombre d'années, tout de suite après l'obtention de son diplôme, pour occuper un poste dans notre secteur lié à l'environnement. Elle est aujourd'hui la directrice, Conformité des opérations, pour l'ensemble de l'aéroport.

Je vais vous remettre des observations que nous avons préparées. Au lieu de les lire, vu que vous aurez l'occasion de les consulter à votre convenance, je vais simplement souligner les points principaux, afin de respecter les cinq minutes allouées à cette étape de l'audience, et, bien entendu, de tenir compte du fait que quelques-uns d'entre vous souhaitent peut-être participer aux célébrations Whiteout tenues au centre-ville. Je veux faire en sorte que vous puissiez partir à temps.

Donc, pour que vous puissiez comprendre un peu mieux l'Administration aéroportuaire de Winnipeg, les raisons pour lesquelles les responsables d'un aéroport portent attention à ce projet de loi et pourquoi nous sommes ici, je crois qu'il est important de fournir un peu de contexte. D'abord, la vision de l'administration aéroportuaire commence par trois mots très importants : « avec notre collectivité ». Nous avons comme vision d'être un chef de file, avec notre collectivité, en matière de transport, d'innovation et de croissance. Quand ils pensent à un aéroport, la plupart des gens ne voient que des personnes qui

Winnipeg is the seventh-largest airport when you measure it in terms of passengers, but we are the largest airport in Canada, bar none, when it comes to the application and use of freighter aircraft for the delivery of goods across the country, particularly between Southern Canada and the Arctic, Nunavut specifically.

The airport supports about 17,000 jobs and is responsible for about just over $3.5 billion in economic activity. That didn't happen by accident. A number of years ago we were responsible for 7,000 jobs, and it's by working with our community and leveraging the assets that we were able to help grow and become an engine of our economy. That plan came about by working with our community in response to and in partnership with them.

With this in mind, we have four suggestions on how to improve Bill C-69 specifically. They are basically project definition, the 30-day posting and timeline initiative that's incorporated in there, the issues around community knowledge, and then, I'll say, respecting the Airport Authority's mandate.

So the first one, being definition of the project, the current Canadian Environmental Assessment Act provides very clear guidelines on when an airport authority needs to conduct the assessments. I'd say that across Canada, airports have effectively managed to work and to be within those rules and to develop them in a way that helps us drive the economy.

We have invested over $22 billion in infrastructure in the last number of years. Winnipeg, itself, has invested just over a billion dollars, and in the next year we have another $112 million in significant projects on the table. Each one of those has been conducted within an Environmental Impact Assessment.

Our concern with Bill C-69 is the lack of clarity on when an airport really needs to conduct assessments, and that's because the definition is simply inadequate. What constitutes a project is just not well-defined in clause 81. In its current form, we believe it will bring airport development virtually to a standstill. The inane nature of the impact, of the way it's currently defined — and I'll just give you just one example.

transitent par ce lieu. C'est beaucoup plus que cela. Les activités de l'organisation concernent les marchandises et reposent sur la volonté de tirer parti des avantages que nous avons la chance d'avoir pour faire en sorte de procurer des bénéfices à notre collectivité.

L'aéroport de Winnipeg est le septième en importance au Canada quant au nombre de passagers, mais il est le plus important, sans conteste, en matière d'utilisation d'avions-cargos pour la livraison de marchandises partout au pays, en particulier entre le Sud du Canada et la région de l'Arctique, notamment le Nunavut.

L'administration aéroportuaire compte environ 17 000 emplois et génère un peu plus de 3,5 milliards de dollars en activité économique. Cela n'est pas le fruit du hasard. Il y a un certain nombre d'années, nous comptions 7 000 emplois, et c'est en collaborant avec notre collectivité et en tirant parti des installations que nous avons réussi à aider à faire croître notre économie et à en devenir un moteur. Ce plan a été réalisé grâce au travail en collaboration avec les membres de notre collectivité, c'est-à-dire en réponse à leurs besoins et en partenariat avec eux.

Cela dit, nous voulons présenter quatre recommandations qui permettraient d'améliorer le projet de loi C-69. Celles-ci portent, en résumé, sur la définition des projets, la période de 30 jours suivant l'affichage et le calendrier intégré des initiatives, les questions touchant les connaissances des collectivités et, enfin, le respect du mandat des administrations aéroportuaires.

Pour commencer, à propos de la définition des projets, la présente Loi canadienne sur l'évaluation environnementale énonce des lignes directrices très claires sur les contextes dans lesquels une administration aéroportuaire doit réaliser une évaluation environnementale. À mon avis, les aéroports d'un bout à l'autre du Canada ont réussi à mener leurs activités dans le cadre réglementaire défini et à les élargir afin de nous aider à faire tourner l'économie.

Nous avons investi plus de 22 milliards de dollars dans les projets d'infrastructure au cours des dernières années. La Ville de Winnipeg elle-même a investi un peu plus d'un milliard de dollars, et nous étudions, pour l'année à venir, des projets qui représentent 112 millions de dollars. Tous ont fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Ce qui nous préoccupe dans le projet de loi C-69 est qu'il n'indique pas clairement dans quel contexte un aéroport doit réaliser ce genre d'évaluations. La définition donnée est tout simplement inadéquate. L'article 81 ne définit pas clairement ce qui constitue un projet. Si le libellé du projet de loi est adopté tel quel, nous croyons que cela va paralyser les projets de développement aéroportuaire. Cela entraînera des conséquences absurdes, à cause de la définition actuelle... Je vais vous donner un seul exemple.

We recently, this past fall, installed water bottle filling stations in the airport. Kind of innocuous. You want to help people out. You want to be able to have them use their own containers and not throw away plastic bottles all the time. The problem is that, as written, Bill C-69 would require the airport to undertake an environmental assessment for the project; clearly an unnecessary step, frankly, a waste of our employees' time and the time of everyone else that's involved in these impact assessments.

CEAA today allows airport authorities to self-assess projects, and the supporting regulations define very well when an environmental assessment is required. I would submit that there is no evidence today of — certainly us here in Winnipeg — having abused the current system. Our recommendation in that regard, then, is that Bill C-69 retain the definition and scope that currently exists in the Environmental Assessment Act and the regulations that go with it.

The second thing I mentioned was the 30-day posting period. We're actively and constantly engaged with our community in consultation processes. We engage through formal structures starting with our board of directors, who are all local right. We have a number of committees, including the community consultative committee and the committee on the environment. We also interact, virtually daily, with the public through social media on any subject, but certainly on anything that has to do with the environment. We also go through a regular process of consultation with the community on our master plan. All this to say that the opportunity for community engagement exists today, and we really don't see value in delaying the projects by posting them online for an extra 30 days through another facility somewhere else.

The requirement in clause 86 to post information online simply is an extra step that becomes problematic for us and puts us in the position of filtering feedback as to defining what is meaningful or not. In that regard we would recommend that this clause be amended to leave airport authorities with the discretion to seek public consultation, as needed.

That relates to and drives into what is the third area that we wanted to comment on, and that's the definition of community knowledge. Clearly we're committed to working with our community. Our board, as I mentioned, are all from here. We have all of those items that I just mentioned in terms of feedback processes and loops for the community, and it is unclear, at least to me, how the requirement to consider community knowledge as defined in clause 84 adds anything further for a project.

Récemment, l'automne dernier, nous avons installé des stations de remplissage d'eau à l'aéroport. C'était parfaitement inoffensif. Le but était d'aider les gens. Nous voulions qu'ils puissent remplir leurs propres contenants d'eau et éviter ainsi de jeter plein de bouteilles en plastique vides. Le problème, avec la version actuelle du projet de loi C-69, c'est qu'il obligerait l'aéroport à réaliser une évaluation environnementale avant d'entreprendre ce projet. C'est clairement inutile. Pour être parfaitement honnête, ce serait gaspiller le temps de nos employés et de tous ceux qui doivent intervenir dans ce genre d'évaluations.

Selon la LCEE en vigueur, les administrations aéroportuaires peuvent évaluer elles-mêmes leurs projets, et le règlement d'application définit très clairement dans quel contexte une évaluation environnementale est nécessaire. Je suis prêt à affirmer qu'il n'y a jamais eu d'abus dans le système actuel. À tout le moins, c'est vrai pour nous, à Winnipeg. Nous recommandons donc que le projet de loi C-69 comprenne les mêmes définitions et ait la même portée que la Loi sur l'évaluation environnementale et le règlement d'application présentement en vigueur.

Deuxièmement, il y a la période de 30 jours suivant l'affichage. Nous consultons de façon active et constante notre collectivité. Pour cela, nous avons des structures officielles, à commencer par notre conseil d'administration, dont les membres viennent de la localité. Nous avons aussi un certain nombre de comités, comme notre comité consultatif communautaire et notre comité sur l'environnement. Nous interagissons également presque tous les jours avec le public, par l'intermédiaire des médias sociaux, à propos de toutes sortes de sujets, en particulier tout ce qui concerne l'environnement. Nous consultons également régulièrement la collectivité à propos de notre plan directeur. Tout cela pour dire qu'il est possible présentement de consulter la collectivité et que nous ne voyons aucun avantage à retarder les projets parce qu'il faut les afficher en ligne pendant 30 jours de plus en passant par une autre organisation qui se trouve ailleurs.

L'exigence énoncée à l'article 86 touchant l'affichage en ligne impose une étape supplémentaire qui nous pose des problèmes, parce que nous allons devoir filtrer les commentaires afin de déterminer ce qui est utile ou non. Nous demandons donc que cet article soit modifié afin que les administrations aéroportuaires aient le pouvoir discrétionnaire d'organiser des consultations publiques au besoin.

Notre troisième recommandation s'inscrit dans le même ordre d'idées. C'est à propos de la définition des connaissances des collectivités. Nous nous sommes effectivement engagés à travailler avec notre collectivité. Comme je l'ai mentionné, tous les membres de notre conseil viennent de la collectivité. Comme je l'ai décrit, nous utilisons une foule de processus récurrents pour recueillir les commentaires de la collectivité. Je ne vois donc pas bien comment l'exigence de prendre en considération

I would say it is also unclear as to how airports would go about determining who has community knowledge to contribute and what would be defined today as meaningful consultation. In respect of paragraph 84(1)(c), we would recommend that it be removed or that airport authorities, given our unique constructs, be exempt from that section of the bill. It is simply redundant.

The last thing that I wanted to mention is respecting the Airport Authority's mandate, which is our final suggestion. We need to find a better way to align Bill C-69 with the federal government's desire to make air travel more efficient and more affordable. To me, it is unclear how Bill C-69 delivers on that priority. It is unclear how transferring authority from the Airport Authority to the federal government benefits travellers. Clause 88 simply eliminates an Airport Authority's ability to determine which projects have further consultation or where consultation is sufficient. Instead it transfers what we are currently doing back to the minister, which was something that was transferred to us when we were initially set aside from government. We don't see where the value is added.

The final recommendation, then, is that the government considers the expectations for Airport Authorities in Bill C-69 and how it advances the stated goal of actually making air travel either more efficient or more affordable. Appreciate the opportunity.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Kenyon.

Duncan Kenyon, Alberta Regional Director, Pembina Institute: Good afternoon. I would like to thank the Senate hearing for allowing us to present here today. We get a chance here to talk about Pembina Institute's position on Bill C-69.

My name is Duncan Kenyon and I'm joined here today by my colleague, Nicole Dusyk, whom many of you are familiar with, who is on our federal policy team and is the brains of our analysis on Bill C-69. She will be able to actually talk about more of the technical issues.

les connaissances des collectivités, comme énoncé à l'article 84, serait d'une quelconque utilité dans le cadre d'un projet.

J'ajoute qu'il n'est pas précisé comment les aéroports sont censés déterminer qui possède des connaissances communautaires pertinentes ni ce qui est considéré comme une consultation sérieuse, aujourd'hui. Nous recommandons de supprimer l'alinéa 84(1)c) ou d'en exempter les administrations aéroportuaires, étant donné leur situation unique. Nous croyons que cette disposition est tout simplement redondante.

La dernière chose dont je veux parler concerne le mandat des administrations aéroportuaires. Nous avons une dernière recommandation à faire sur ce point. Nous devons trouver une meilleure façon d'harmoniser le contenu du projet de loi C-69 avec l'objectif du gouvernement fédéral de rendre les transports aériens plus efficients et plus abordables. Je ne vois pas comment le projet de loi C-69 pourrait aider à atteindre cet objectif. Je ne comprends pas comment le transfert des pouvoirs de l'autorité aéroportuaire au gouvernement fédéral est censé avantager les voyageurs. L'article 88 retire tout bonnement aux administrations aéroportuaires le pouvoir de déterminer à quel moment il y a eu suffisamment de consultations ou pour quel projet des consultations plus poussées s'imposent. Ce pouvoir est de nouveau confié au ministre, alors qu'initialement, c'était un pouvoir que le gouvernement nous avait délégué lorsque les administrations aéroportuaires sont devenues des entités distinctes du gouvernement. Nous ne voyons pas où est l'avantage.

Notre dernière recommandation, en conséquence, est que le gouvernement prenne en considération les attentes des administrations aéroportuaires relativement au projet de loi C-69 et réfléchisse à la façon dont le projet de loi est censé aider à atteindre son objectif, qui est de rendre les voyages aériens plus efficients et plus abordables. Merci de nous avoir donné la possibilité de témoigner.

La présidente : Merci beaucoup.

Monsieur Kenyon, c'est votre tour.

Duncan Kenyon, directeur régional de l'Alberta, Institut Pembina : Bonjour. Je tiens à remercier le Sénat de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui. Notre but aujourd'hui est de vous exposer la position de l'Institut Pembina sur le projet de loi C-69.

Je m'appelle Duncan Kenyon. Je suis accompagné aujourd'hui de ma collègue, Mme Nicole Dusyk, que beaucoup d'entre vous connaissent déjà. Elle fait partie de notre équipe chargée d'étudier les politiques fédérales et elle est le cerveau qui dirige notre analyse du projet de loi C-69. Elle sera donc en mesure de vous parler des détails techniques.

I am here to talk about some of the history around Pembina because I think that's an interesting context in today's discussion. We are a non-profit and a nonpartisan think tank that advocates for strong, effective policies to support Canada's clean energy transition.

Although we now work across the country, our roots are in Alberta. Pembina was formed 37 years ago by local residents and landowners in Drayton Valley, Alberta in response to the 1982 Lodgepole sour gas blowout. That was an event in which, unfortunately, two people died. It also created a huge plume of sour gas that actually reached into Edmonton. What happened next is that 200 local residents and landowners decided to get together as a committee and say, there's something wrong here; how did this happen; how do we change things? This committee called for and achieved a full-scale public inquiry into sour gas development in the province. As a result, there was a complete overhaul of the existing regulatory system for sour gas, and to this day we still have those strong regulations in place to enable the safe and responsible development of sour gas in Alberta.

For context, and just to understand, sour gas is actually natural gas that has a little bit of hydrogen sulfide in it, which is actually quite deadly in small amounts.

A core of people from that group went on to form the Pembina Institute for Appropriate Development, and I say our full name because it's very important for the history of our organization. We are about appropriate and responsible development. As such, our approach has been to work with industry and government to ensure that oil and gas resources are developed safely and responsibly in the province and in the country.

We have brought that approach and philosophy to the 18 provincial and federal assessments that we have participated in over the past 25 years. We've worked constructively to address problems and find solutions in the planning for those projects, while identifying fundamental gaps and solutions for regulations and policies that relate to these projects. As Canada's leading public interest experts on oil and gas development, we bring expertise and evidence on issues such as air emissions, the impacts to species at risk, regulatory development and public participation. So that's our context for Pembina Institute and the expertise here and specifically on Bill C-69.

J'aimerais vous parler de l'histoire de l'Institut Pembina, car je crois qu'il y a des liens intéressants à faire avec la discussion d'aujourd'hui. Nous sommes un centre d'études et de recherches non partisan, sans but lucratif, voué à la promotion de politiques solides et efficaces en vue de soutenir la transition du Canada vers l'énergie propre.

Même si nous menons aujourd'hui des activités aux quatre coins du pays, nos racines sont en Alberta. L'Institut Pembina a ouvert ses portes il y a 37 ans; il a été fondé par des résidants et des propriétaires fonciers de Drayton Valley, en Alberta, en réaction à l'explosion d'un puits de gaz sulfureux qui s'est produite à Lodgepole en 1982. Cet événement a malheureusement coûté la vie à deux personnes. Le panache de gaz produit par l'explosion a même atteint Edmonton. Alors, 200 résidants et propriétaires fonciers de la région ont décidé de former un comité. Il s'était passé quelque chose de terrible, et ils voulaient savoir comment cela avait pu se produire et ce qu'ils pouvaient faire pour changer les choses. Le comité a exigé — et obtenu — la tenue d'une enquête publique exhaustive sur l'exploitation des gaz sulfureux dans la province. En conséquence, la réglementation applicable au gaz sulfureux a été remaniée du début à la fin, et, encore aujourd'hui, nous pouvons compter sur une réglementation solide qui permet que l'exploitation de gaz sulfureux en Alberta soit sécuritaire et responsable.

En guise de contexte, pour que vous compreniez, le gaz sulfureux est un gaz naturel qui comprend un peu de sulfure d'hydrogène. Même en petites quantités, il peut être mortel.

Les figures principales de ce groupe ont par la suite décidé de créer le Pembina Institute for Appropriate Development, c'est-à-dire l'Institut Pembina pour un développement adéquat. Je vous donne notre nom complet, parce que c'est très important pour comprendre l'histoire de notre organisation. Nous voulons une exploitation responsable et adéquate. Notre approche consiste donc à travailler avec l'industrie et le gouvernement afin de veiller à ce que les ressources pétrolières et gazières soient exploitées de façon sécuritaire et responsable dans les provinces et dans tout le pays.

Nous avons appliqué cette approche et cette philosophie aux 18 évaluations fédérales et provinciales auxquelles nous avons participé au cours des 25 dernières années. Notre travaillons de façon constructive afin de cerner les problèmes et trouver des solutions pendant la planification des projets. Nous cherchons aussi à cerner les lacunes fondamentales et à trouver des solutions réglementaires et stratégiques pertinentes dans le cadre de ces projets. Nous sommes le plus important groupe d'experts public au Canada en matière d'exploitation pétrolière et gazière. Nous fournissons de l'expertise et des données probantes sur des enjeux relatifs aux émissions atmosphériques, aux impacts sur

I would like to start by saying we all know the system right now is broken. We all recognize that. CEAA 2012 is not working out for anybody. After three years of rigorous study and consultation with industry, Indigenous people, environmental groups, civil society, and the public at large, this bill is the opportunity to fix the problems in the current legislation.

Our long history with energy policy, regulation and hearings, has informed our approach to the need for reform to Canada's environmental law process. So starting in 2016, we conducted 23 interviews with a wide range of experts from industry, academia, Indigenous peoples, and environmental groups to gather ideas and understand the challenges facing the National Energy Board and CEAA 2012. We shared those results as part of the detailed submission to the NEB Modernization Expert Panel, and last year about this time we provided written and oral recommendations for improving the proposed Canadian Energy Regulator Act to the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

Overall, we support the critically needed changes to the failed current process. The proposed Canadian energy regulator act would make these critical changes: the inclusion of climate considerations; the revised governance regime; the transfer of authority for impact assessment to the impact assessment agency of Canada; the expanded list of factors that must be considered when issuing a certificate or authorization; the increased transparency regarding decisions; the removal of the standing test for public participation; and the emphasis on partnering with Indigenous groups and organizations. These are significant improvements which will benefit industry and all Canadians by creating a more credible, fair and rigorous process.

Although we do feel that there are elements that the bill could be strengthened on, and we have proposed some amendments, our primary recommendation is for this committee to pass this legislation in order to improve decision-making for energy projects. As I said before, we're all living right now with

les espèces menacées, à l'élaboration de la réglementation et à la participation du public. Voilà en résumé ce qu'il faut savoir à propos de l'Institut Pembina et de notre expertise. Nous avons donc des commentaires à faire sur le projet de loi C-69.

Pour commencer, permettez-moi de dire que, comme nous le savons tous, le système actuel est défaillant. Nous en sommes tous conscients. La Loi sur l'évaluation environnementale de 2012 ne convient à personne. Après trois années d'études rigoureuses et de consultations avec l'industrie, les peuples autochtones, les groupes environnementaux, la société civile et le grand public, ce projet de loi est l'occasion de réparer les torts causés par la loi en vigueur.

Notre organisation s'intéresse depuis longtemps aux politiques, à la réglementation et aux séances organisées pour parler d'énergie. Notre expérience au cours de toutes ces années nous a appris que le Canada devait revoir son processus en matière de droit environnemental. Depuis 2016, nous avons interrogé 23 experts venant de l'industrie, du milieu universitaire, des Premières Nations et des groupes environnementaux — une grande variété de domaines — afin de recueillir des idées et de comprendre les difficultés avec lesquelles l'Office national de l'énergie doit composer par rapport à la Loi sur l'évaluation environnementale de 2012. Nous avons communiqué nos résultats dans un mémoire détaillé que nous avons communiqué au comité d'experts sur la modernisation de l'office et, l'année dernière, environ à la même date, nous avons transmis au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes des recommandations par écrit et de vive voix au relativement à la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie qui avait été proposée.

Dans l'ensemble, nous soutenons les modifications proposées, puisqu'elles sont grandement nécessaires pour corriger le processus actuel, qui est défaillant. La Loi sur la Régie canadienne de l'énergie apporterait les changements dont nous avons grandement besoin, c'est-à-dire la prise en considération des facteurs touchant le climat, un régime de gouvernance remanié, le transfert des pouvoirs en matière d'évaluation d'impact à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact, une liste plus longue des facteurs à prendre en considération avant d'octroyer un certificat ou une autorisation, une plus grande transparence dans le processus décisionnel, le retrait du critère lié au droit de participation et l'accent à mettre sur le partenariat avec les groupes et organisations autochtones. Toutes ces améliorations avantageront l'industrie ainsi que l'ensemble des Canadiens en mettant en œuvre un processus plus crédible, plus équitable et plus rigoureux.

Nous croyons cependant que certains éléments du projet de loi pourraient être renforcés, et nous avons donc proposé certaines modifications. Nous recommandons avant tout à votre comité d'adopter ce projet de loi afin d'améliorer le processus décisionnel relatif aux projets énergétiques. Comme je l'ai dit

significant issues from the current system, and this bill is the opportunity to fix those problems.

Throughout the process to improve the NEB and the review process, our emphasis has been on two main issues, and the first is around stringent and consistent approaches to assessing climate impacts of projects and a second is ensuring that the review process is evidence-based, transparent and fair.

Bill C-69 proposes for the first time that climate change impacts be considered in federal impact assessment and energy regulation. This is very significant and absolutely critical. The world's energy systems and markets are undergoing game changing technological and economic shifts as our world's economy decarbonizes. All industries, and maybe most critically the oil and gas industry, are starting to make the innovations that must be made to lower their carbon footprint as global markets and investors are demanding. As a result, our assessment regimes need to keep up with this reality, and the lack of robust and consistent rules for assessing climate impacts is a major problem in the existing regime. Removing climate change, as some are suggesting, will not depolarize the issue. In fact, it would actually reignite controversy and demonstrate to Canadians that project review process continues to lack credibility. Including climate change impacts and environmental assessments creates a systematic process to support and encourage the kind of critical innovation that is necessary for Canada's economy to compete in a decarbonizing world.

Public participation. The second issue is public participation and inclusive processes, and there is no evidence to show that a standing test leads to frivolous participation or that it helps amplify the voices of those most directly impacted. Rather, Canada's experience with the introduction of standing in 2012 was that it led to more opposition because it created a process that actually excluded participation from critically needed voices, and in our own firsthand experience standing tests are, in fact, often used to limit participation and silence those who might be construed as enemies when, in fact, they are representing critical views and perspectives that can help assess the project and that results in a more fulsome and broad review reflecting Canada's diversity and strengths.

plus tôt, nous devons tous composer présentement avec les importantes failles du régime actuel, et ce projet de loi est une occasion de combler les lacunes.

Dans le cadre du processus d'amélioration de l'Office national de l'énergie et du processus d'examen, nous avons surtout mis l'accent sur deux grands éléments : premièrement, il faut une approche rigoureuse et uniforme pour évaluer l'incidence des projets sur les changements climatiques, et, deuxièmement, il faut que le processus d'examen soit transparent, équitable et fondé sur des données probantes.

Pour la première fois, on prévoit dans le projet de loi C-69 que l'incidence des projets sur les changements climatiques soit prise en considération dans les évaluations d'impact fédérales et dans la réglementation de l'énergie. C'est quelque chose d'important et d'absolument crucial. Les marchés et les régimes énergétiques mondiaux ont pris des virages technologiques et économiques importants dans le but de réduire les émissions de gaz carbonique. Toutes les industries — et les industries pétrolière et gazière sont parmi les plus importantes — ont commencé à prendre les mesures novatrices nécessaires afin de réduire leur empreinte carbonique, à la demande des investisseurs et des marchés mondiaux. En conséquence, nos régimes d'évaluation doivent tenir compte de cette nouvelle réalité, et l'absence de règles rigoureuses et uniformes pour encadrer les évaluations de l'incidence sur les changements climatiques est un énorme problème dans le régime existant. Contrairement à ce que disent certains, on ne peut pas dépolariser le débat en éliminant les mentions des changements climatiques. À dire vrai, cela aurait pour effet de relancer la polémique et de prouver aux Canadiens que le processus d'examen des projets n'est toujours pas crédible. L'inclusion des évaluations d'impact et des évaluations environnementales permet de mettre en place un processus systématique qui soutient et encourage l'innovation, ce dont l'économie du Canada a besoin pour être concurrentielle dans un marché mondial soucieux de la réduction des émissions carboniques.

Passons à la participation du public. Le deuxième enjeu, c'est la participation du public et les processus inclusifs, et rien ne montre qu'un critère lié au droit de participation donne lieu à une participation futile ou qu'il aide à amplifier la voix des personnes les plus directement touchées. Au contraire, ce que le Canada a constaté suivant la présentation du critère lié au droit de participation en 2012, c'est qu'il a renforcé davantage l'opposition, car il créait un processus qui excluait la participation de voix essentielles. Selon notre propre expérience, les critères liés au droit de participation sont souvent utilisés pour limiter la participation et faire taire les personnes qui peuvent être considérées comme des ennemis, mais qui représentent en fait des perspectives et des points de vue cruciaux pouvant contribuer à l'évaluation du projet, et cela donne lieu à un examen plus complet et général qui reflète la diversité et les forces du Canada.

I don't think any of what we're talking about is actually news to industry leaders, not from the discussions I've been having in Canada for the last three years. They already understand that minimizing the risks of complex projects requires careful and transparent review processes. Public trust and legal certainty do not come from overly simplified processes or fast-tracked Indigenous consultation or public communication campaigns. Aligning themselves with the expectations of Canadians, these industry leaders have worked closely with the communities where proposed projects are situated and expanded the range of impacts considered in their project design. They also accept that accounting for climate change impacts and policies has become part of doing business. This includes designing projects that dramatically reduce the carbon footprint of their project and show that they're accounting for the financial risk posed by decarbonizing global markets and the physical and real risks of climate change on their operations.

Je ne crois pas que ce dont nous parlons est une nouvelle pour les dirigeants de l'industrie, si je me fonde sur les discussions auxquelles j'ai participé au Canada au cours des trois dernières années. Ils comprennent déjà que la réduction au minimum des risques associés aux projets complexes exige des processus d'examen minutieux et transparents. La confiance du public et la certitude sur le plan juridique ne découlent pas de processus exagérément simples, de consultations accélérées des Autochtones ou de campagnes de communication publique. Ces dirigeants de l'industrie travaillent en étroite collaboration avec les collectivités où les projets proposés sont situés et élargissent l'éventail d'incidences examinées dans leur conception de projet afin de répondre aux attentes des Canadiens. Ils conviennent également que la prise en considération des effets du changement climatique et des politiques en la matière fait partie intégrante des activités. Cela comporte la conception de projets dont l'empreinte carbone est considérablement réduite et qui montrent qu'ils tiennent compte du risque financier posé par la décarbonisation des marchés mondiaux et les risques véritables et concrets du changement climatique auxquels font face leurs activités.

We urge the committee to support fully inclusive processes and to give Canadians the benefit of the doubt in assuming that those who take the time to participate, because it's not a simple and easy process to become part of these processes, that they do so because they have something to contribute, and they have meaningful voices for the process. To do otherwise is to risk the credibility of the review process.

Nous prions les membres du comité d'appuyer pleinement les processus inclusifs et de donner aux Canadiens le bénéfice du doute en présumant que les personnes qui prennent le temps de participer, parce qu'il n'est ni simple ni facile de faire partie de ces processus, le font parce qu'elles ont une contribution à apporter et qu'elles sont des voix importantes pour le processus. Agir autrement met en danger la crédibilité du processus d'examen.

We have in addition some other elements here, a couple of amendments and some other more technical elements that are actually included in our written submission. In the name of speeding things up here, because I understand I am in the way of us getting either to the Whiteout or to flights or to "beer o'clock" on a Friday afternoon, I would just like to say that there was an alternate hearing that happened today in Winnipeg, and I think there was also a disruption that happened this morning, and I think that those organizations felt that they were excluded from being able to participate in this process, and I would urge the committee to really seek out the voices of those people because they are actually fully supportive of the legislation, and we are quite concerned that this is an example of organizations that may have been excluded as voices here.

Nous proposons deux ou trois amendements et d'autres éléments techniques qui figurent dans notre mémoire écrit. Afin d'accélérer les choses, parce que je crois comprendre que les gens attendent après moi pour participer à la marée blanche, prendre l'avion ou aller au « cinq à sept » du vendredi après-midi, j'aimerais seulement dire qu'on a tenu une autre séance aujourd'hui à Winnipeg; il y a également eu, à ma connaissance, une perturbation ce matin, et ces organisations ont senti qu'on les empêchait de participer au processus. J'incite vivement le comité à vraiment donner la parole à ces personnes parce qu'elles appuient pleinement le projet de loi, et nous craignons que ce soit un exemple d'organisations qu'on a peut-être exclues du processus de consultation.

The Chair: Can you give us the name of these two groups?

La présidente : Pouvez-vous nous donner le nom de ces deux groupes?

Mr. Kenyon: Absolutely.

M. Kenyon : Absolument.

The Chair: Thank you.

La présidente : Merci.

Mr. Kenyon: That concludes my statement.

M. Kenyon : Cela conclut mon exposé.

The Chair: Thank you very much.

La présidente : Merci beaucoup.

Senator Plett.

Senator Plett: Welcome to all of you.

Mr. Rempel, I had the pleasure of coming through the airport again this morning, and we may be the seventh largest in terms of passengers, but I think we're the best and the most functional, so congratulations for that. Not only do I enjoy coming home, but I actually enjoy leaving through that airport as well.

Senator Neufeld: So do other people.

Senator Plett: It's a great airport. I had a question, and you explained it very well. I was blown away by us having to do environmental assessments to put water bottles into an airport, and so I was going to talk a little bit about that, but I think you did a good job of explaining that. And, again, as Mr. Kenyon said, in light of time and people going to the Whiteout or wherever they want to go to, thank you for your presentation. It was a good presentation. I have just a couple of questions for either Mr. Kenyon or Ms. Dusyk.

I understood you to say at the start of your presentation, Mr. Kenyon, you were both nonpartisan and not-for-profit; is that right?

Mr. Kenyon: Yes, that's right.

Senator Plett: Where do you get your funding from?

Mr. Kenyon: That's a good question. As I understand it, you had a presentation this week from someone who was trying to give clarity on where funding comes from for environmental groups. So 85 per cent of our funding comes from Canadian organizations, businesses that we work with and Canadians, and 15 per cent of our money does come from international sources, from organizations that are working on climate change around the world or on a variety of topics that we work on, including buildings or clean transportation or renewables.

Senator Plett: Do you get money from Tides Canada?

Mr. Kenyon: We no longer get money from Tides Canada.

Senator Plett: How come?

Mr. Kenyon: We are no longer working on some of the things that Tides Canada has been working on.

Senator Plett: Have you received money from the William and Flora Hewlett Foundation?

Sénateur Plett, vous avez la parole.

Le sénateur Plett : Bienvenue à tous.

Monsieur Rempel, j'ai eu le plaisir de passer par l'aéroport encore une fois ce matin, et il est peut-être le septième en importance en ce qui concerne le nombre de passagers, mais je crois qu'il est le meilleur et le plus fonctionnel, alors félicitations. Non seulement j'aime revenir à la maison, mais j'adore également prendre l'avion à cet aéroport.

Le sénateur Neufeld : De même que d'autres personnes.

Le sénateur Plett : C'est un excellent aéroport. J'avais une question, mais vous avez très bien expliqué ce sur quoi je m'interrogeais. J'ai été frappé par le fait que nous devons effectuer des évaluations environnementales pour qu'il y ait des bouteilles d'eau dans un aéroport, et j'allais parler un peu de cela, mais je crois que vous l'avez très bien expliqué. Encore une fois, comme l'a dit M. Kenyon, en raison de contraintes de temps et du fait que les gens vont participer à la marée blanche ou peu importe où ils veulent aller, merci de votre exposé. Il était excellent. J'ai seulement deux ou trois questions pour M. Kenyon ou Mme Dusyk.

Je crois comprendre que vous avez dit, au début de votre exposé, monsieur Kenyon, que vous étiez un centre d'études et de recherches non partisan à but non lucratif. Est-ce exact?

M. Kenyon : Oui, c'est exact.

Le sénateur Plett : D'où recevez-vous votre financement?

M. Kenyon : C'est une bonne question. Si je comprends bien, vous avez entendu un témoin cette semaine qui essayait de clarifier d'où venait le financement des groupes environnementaux. Alors 85 p. 100 de notre financement est obtenu d'organisations et d'entreprises canadiennes avec qui nous travaillons et de Canadiens, et 15 p. 100 de notre argent vient d'organisations internationales qui travaillent sur le changement climatique partout dans le monde ou sur un éventail de sujets que nous étudions, y compris les immeubles verts, le transport écologique ou les énergies renouvelables.

Le sénateur Plett : Recevez-vous de l'argent de Tides Canada?

M. Kenyon : Nous n'en recevons plus de cet organisme.

Le sénateur Plett : Pourquoi?

M. Kenyon : Nous ne travaillons plus sur certains des enjeux dont s'occupe Tides Canada.

Le sénateur Plett : Avez-vous reçu de l'argent de la fondation William et Flora Hewlett?

Mr. Kenyon: We have historically. Their funding is quite interesting because in some cases they have been funding us to work on oil and gas issues in the spirit of our approach, which is to work with industry and find solutions. They have also funded our work on renewables and on climate change policy; things that have been in the best interest of the Canadians in improving our opportunities.

Senator Plett: Has Pembina participated in the tar sands campaign?

Mr. Kenyon: Our focus on oil sands has been that it is an area that is an excellent opportunity in Canada to improve our performance there. There is a great amount of responsibility from the operators in our province to make sure that that resource is developed responsibly, and, from our perspective, we have serious issues with what has historically been the case in terms of the greenhouse gas emissions and the existing liability from tailings, for example. So our focus has been on the actual development itself.

The tar sands campaign itself is a bigger campaign that includes many organizations that have different focuses, and our focus has been on the upstream and on tailings and greenhouse gases.

Senator Plett: Partly you have been involved in the tar sands campaign?

Mr. Kenyon: Again, this is an interesting characterization, so it's like there is a tar sands campaign, but every organization is responsible for their own projects and their own development, so there isn't a conspiracy of coordination as is being implied by some of the organizations.

Senator Plett: Thank you.

The Chair: Senator Simons?

Senator Simons: Thank you very much. I first want to say, being from Edmonton, I don't want to hear about the Whiteout anymore. It just makes me too sad.

Senator Plett: First time, senator, first time.

Mr. Rempel: All Canadians.

Senator Simons: Don't walk the pain of Edmontonians. It's just too tragic.

M. Kenyon : Nous en avons reçu par le passé. Son financement est très intéressant parce que, dans certains cas, elle nous a financés pour que nous puissions travailler sur des enjeux pétroliers et gaziers en respectant notre approche : travailler avec l'industrie en vue de trouver des solutions. Elle a également financé notre travail sur les énergies renouvelables et les politiques en matière de changement climatique, des choses visant à améliorer les possibilités qui sont dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

Le sénateur Plett : Est-ce que Pembina a participé à la campagne des sables bitumineux?

M. Kenyon : Nous nous concentrons sur les sables bitumineux parce qu'il s'agit d'un secteur qui offre une excellente occasion au Canada d'améliorer son rendement à cet égard. Les exploitants de notre province exercent une grande responsabilité pour s'assurer que cette ressource est exploitée de manière responsable, et, de notre point de vue, nous éprouvons de graves problèmes avec ce qui a toujours été concernant les émissions de gaz à effet de serre et la responsabilité existante associée aux résidus, par exemple. Nous nous concentrons sur la véritable mise en valeur des ressources.

La campagne des sables bitumineux en soi est une campagne plus importante qui compte nombre d'organisations qui se penchent sur différents aspects, et nous avons mis l'accent sur les activités en amont, les résidus et les gaz à effet de serre.

Le sénateur Plett : Avez-vous partiellement participé à la campagne des sables bitumineux?

M. Kenyon : Encore une fois, c'est une description intéressante; c'est comme s'il y avait une campagne sur les sables bitumineux, mais que chaque organisation était responsable de ses propres projets et de sa propre mise en valeur des ressources. Il n'y a donc pas de conspiration de coordination comme l'ont sous-entendu certaines organisations.

Le sénateur Plett : Merci.

La présidente : Sénatrice Simons, avez-vous d'autres questions?

La sénatrice Simons : Merci beaucoup. Je veux d'abord dire que, comme je viens d'Edmonton, je ne veux plus entendre parler de la marée blanche. Cela me rend trop triste.

Le sénateur Plett : C'est la première fois, madame la sénatrice, la première fois.

M. Rempel : Tous les Canadiens.

La sénatrice Simons : Ne vous mettez pas à la place des citoyens d'Edmonton : c'est trop tragique.

Being from Alberta, I know the excellent work that the Pembina Institute does as — I don't want to say moderate, but as a balanced player in energy and environmental issues.

I had a question for each group here. I know that when I spoke to Ms. Dusyk earlier at a certain point environmental groups had gone through the earlier CAPP amendments and made a ping pong analysis of them. Now that CAPP and CEPA and ATCO have all updated their amendments, I wanted to know if you had your own analysis of their amendments that you could offer us as a side-by-side.

Nichole Dusyk, Senior Analyst, Pembina Institute: I don't have it here with me. That analysis has been done. For Pembina's part of that, we focused on the proposed Canadian energy regular act, so I can speak to those amendments. For the whole act the counter-analysis — looking at those amendments, considering what they might do to the overall architecture of the bill, whether there are any we might agree with or not, have any problems with, or whether there are ones that are of high concern — has been done, and I can provide it to the committee.

Senator Simons: If you could provide that to the clerk so everybody can see it, that would be great

Ms. Dusyk: Yes.

Senator Simons: Mr. Rempel, I share your frustration that there is no project list, everyone on this committee shares your frustration that there is no project list. But I think we know realistically that when we get a project list, it's not going to cover water dispensaries inside the airport. There may be more realistic hurdles for airport expansions all across the country, and this is the first time that I've realized that you had been given in a previous legislative regime the power to do that. Say, for example, airport X wants to do a major expansion to add a new terminal, to add new runways, something that would legitimately be a major project. How does assessment of that work now and how might it work under Bill C-69 as currently written?

Tara Hull, Director, Operations Compliance, Winnipeg Richardson International Airport, Winnipeg Airports Authority: Thank you, senator. That's a great question.

At present, under CEAA 2012 there are regulations that designate those types of projects, and we feel that those types of projects are definitely the high-risk projects that could cause

Comme je viens de l'Alberta, je suis au fait de l'excellent travail qu'accomplit l'Institut Pembina — je dirais qu'il s'agit d'un intervenant non pas modéré, mais plutôt équilibré relativement aux questions énergétiques et environnementales.

J'ai une question pour chaque groupe. Je sais que, lorsque j'ai parlé plus tôt à Mme Dusyk, des groupes environnementaux avaient examiné les amendements proposés plus tôt par l'Association canadienne des producteurs pétroliers et effectué une analyse rapide de ceux-ci. Comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'Association canadienne de pipelines d'énergie et ATCO ont tous mis à jour leurs amendements, j'aimerais savoir si vous avez réalisé votre propre analyse de leurs amendements que vous pourriez nous transmettre plus tard.

Nichole Dusyk, analyste principale, Institut Pembina : Je ne l'ai pas avec moi ici, mais cette analyse a été menée. Pour notre part, nous nous sommes concentrés sur la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie proposée, alors je suis en mesure de parler de ces amendements. Pour l'ensemble de la loi, on a fait une contre-analyse — l'examen des amendements, la prise en compte de ce qu'ils peuvent faire à l'ensemble de la structure du projet de loi, les amendements auxquels nous souscrivons ou ceux qui nous posent problème ou qui soulèvent des préoccupations majeures —, et je peux la fournir au comité.

La sénatrice Simons : Si vous pouviez la transmettre à la greffière afin que tout le monde puisse en prendre connaissance, ce serait fantastique.

Mme Dusyk : Oui.

La sénatrice Simons : Monsieur Rempel, je partage votre frustration, ainsi que tous les membres du comité, parce qu'il n'y a aucune liste des projets. Mais je crois que nous savons, de manière réaliste, que lorsque nous obtiendrons une liste des projets, elle ne couvrira pas les fontaines publiques de l'aéroport. Des obstacles concrets se dressent devant les agrandissements d'aéroport partout au pays, et c'est la première fois que je comprends que vous aviez le pouvoir de faire cela en vertu de l'ancien régime législatif. Prenons par exemple un aéroport donné qui veut procéder à un agrandissement important afin d'ajouter une nouvelle aérogare et de nouvelles pistes, ce qui serait un projet important légitime. Comment évalue-t-on à l'heure actuelle ce travail et comment pourrait-il être examiné en vertu du projet de loi C-69 dans sa forme actuelle?

Tara Hull, directrice, Conformité des opérations, Aéroport international Richardson de Winnipeg, Administration aéroportuaire de Winnipeg : Merci, madame la sénatrice. C'est une excellente question.

En ce moment, sous le régime de la LCEE de 2012, des dispositions réglementaires désignent ces types de projets, et nous croyons qu'il s'agit assurément de projets à risque très

community concerns, and we feel that those projects should also be adopted if Bill C-69 does move forward.

Presently the authorities have the, not permission, but the ability to screen our own projects. Those that we determine to have significant environmental risk, we will hire consultants to further address the project and look into potential mitigation. Should we feel that we are not able to mitigate them satisfactorily, then we would continue through the process and bring that to the Governor-in-Council's attention.

Senator Simons: So under Bill C-69, would that change? Would then a major expansion — I don't mean a water dispenser, but new runways that might affect a migratory bird path, something like that — go to the IAA. It doesn't seem quite fair that you should get to do your own environmental assessment, nobody else gets to do their own environmental assessment. But is there a balance that could be struck between having an objective analysis versus something that is so cumbersome that we don't get airport expansions when we need them?

Ms. Hull: Right. So using your example of a new runway, that would be captured under CEAA 2012 as an assessment that we would not be able to complete ourselves. We would go through the agency to do that. So, for example, I have them listed here in CEAA 2012, sections 26 and 27: the construction, operation, decommissioning and abandonment of a new aerodrome located within a built-up area, city or town, and airport as defined in subsection 3(1) of the Aeronautics Act or an all-season runway with a length of 1,500 metres or more as well as the extension of an existing all-season runway by 1,500 or more. These are the projects that are above our ability to assess appropriately, and we would agree that an external agency should be assessing those projects.

Senator Simons: And those are all enumerated in CEAA 2012 or in your regulations?

Ms. Hull: In the regulations, yes.

Senator Simons: Okay. Thank you.

The Chair: I would like to ask a question of the Pembina Institute because there has been discussion about why the extension of existing projects needs to pass through an environmental impact assessment or impact assessment. Being a civil engineer and working a lot on the effect of climate change, I'm seeing that many of our infrastructures are becoming vulnerable, and so these extensions under the normal 2012, they don't take in consideration cumulative effects or climate change. I am concerned that sometimes people are saying that

élevé qui pourraient susciter des préoccupations pour la collectivité; nous pensons que ces projets devraient également être adoptés si le projet de loi C-69 va de l'avant.

À l'heure actuelle, les autorités ont non pas la permission, mais la capacité d'étudier nos propres projets. Pour les projets qui posent, selon nous, un risque environnemental important, nous allons embaucher des consultants en vue de les examiner davantage et d'envisager de possibles mesures d'atténuation. Si nous croyons que nous ne sommes pas en mesure d'atténuer les risques de façon satisfaisante, alors nous poursuivrions le processus et porterions cela à l'attention du gouverneur en conseil.

La sénatrice Simons : En vertu du projet de loi C-69, cela changerait-il? Un agrandissement important — je ne parle pas de fontaines publiques, mais de nouvelles pistes qui pourraient nuire à la voie de migration des oiseaux, quelque chose du genre — serait-il visé par la LEI? Cela ne semble pas juste que vous puissiez réaliser votre propre évaluation environnementale alors que personne n'en a le droit. Mais pourrions-nous trouver un équilibre entre une analyse objective et quelque chose qui est tellement lourd qu'il serait impossible d'agrandir des aéroports lorsque nécessaire?

Mme Hull : Très bien. Si j'utilise votre exemple d'une nouvelle piste, elle serait visée sous le régime de la LCEE de 2012 et que nous ne pourrions pas effectuer cette évaluation nous-mêmes. Nous nous en remettrions à l'agence pour qu'elle la réalise. Par exemple, j'ai l'information ici tirée de la LCEE de 2012, aux articles 26 et 27 : la construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'un nouvel aérodrome situé à l'intérieur de la zone bâtie d'une ville, d'un nouvel aéroport, au sens du paragraphe 3(1) de la Loi sur l'aéronautique et d'une nouvelle piste utilisable en toute saison d'une longueur de 1 500 mètres ou plus ainsi que le prolongement de 1 500 mètres ou plus d'une piste utilisable en toute saison existante. Voilà les projets qui vont au-delà de notre capacité d'effectuer une évaluation adéquate, et nous convenons qu'une agence externe devrait les évaluer.

La sénatrice Simons : Et ces projets sont énumérés dans la LCEE de 2012 ou dans le règlement?

Mme Hull : Dans le règlement, oui.

La sénatrice Simons : D'accord. Merci.

La présidente : J'aimerais poser une question à l'Institut Pembina, parce qu'il y a eu des discussions sur les raisons pour lesquelles le prolongement de projets existants doit faire l'objet d'une évaluation environnementale ou d'une évaluation d'impact. En tant qu'ingénieure civile et travaillant beaucoup sur les effets du changement climatique, je constate que bon nombre de nos infrastructures deviennent vulnérables et que, par conséquent, ces prolongements, en vertu de la LCEE de 2012 normale, ne tiennent pas compte des effets cumulatifs ou du

extensions — for example, a dam or anything that is close to coast — do not need this new impact assessment. What is your opinion on that?

Mr. Kenyon: We were doing a little *rochambeau* of rock, paper, scissors to decide on that one. Our sense is that climate issues are a critical part of decision-making, and it's absolutely critical that is considered in the new assessment act. You know, the question here is about particular projects and those that are excluded, is that what you're asking about, like, and the ones that are too small and —

The Chair: Yes.

Mr. Kenyon: We're not really experts on the EA process down to the smaller projects. I think what we should talk about here is that climate change is real and that we have to start planning for it in our infrastructure projects. And you're absolutely right, when you're building bridges or massive new infrastructure, every ten years you have to consider what will be some of the realities of one-in-100-year floods.

What I would encourage there is that we have some thoughts about the scope and what projects do need to be included and what the size, in terms of the GHG emissions, are from projects and what that threshold should be for the act. But I think there's a lot of best practices with regards to planning for climate change that need to be infused into the rest of the industry, but I don't think we have a specific — it relates down to the size of the project in terms of whether it gets scoped into the new act.

The Chair: I just want to say that it's supposed to be added with the building codes, but because building codes are behind, we don't take into consideration these things.

Senator McCallum.

Senator McCallum: I have a short comment. I go through the airport a lot as well, and I have never felt unsafe there. In your last recommendation, you said how it advances the stated goal of making air travel more efficient and affordable. You should include safe because you've always provided safe.

My question was in the same frame as Senator Simons about the oversight body that looks after you. Do you work with the province? Are you under the province in any way?

changement climatique. Je m'inquiète du fait que, parfois, les gens disent que les prolongations — par exemple un barrage ou tout ce qui se trouve à proximité du littoral — n'ont pas besoin de cette nouvelle évaluation d'impact. Qu'en pensez-vous?

M. Kenyon : Nous faisions une petite partie de roche-papier-ciseaux pour savoir ce que nous allions décider. Nous avons l'impression que les questions relatives au changement climatique sont un élément essentiel de la prise de décisions, et il est absolument primordial que la nouvelle loi sur l'évaluation en tienne compte. Vous savez, la question qui se pose concerne des projets particuliers et ceux qui sont exclus. Est-ce ce que vous demandez, et ceux qui sont trop petits et...

La présidente : Oui.

M. Kenyon : Nous ne sommes pas vraiment des experts quant au processus d'évaluation environnementale appliqué aux petits projets. Je pense que ce dont nous devrions parler ici, c'est du fait que le changement climatique est réel et que nous devons commencer à en tenir compte dans nos projets d'infrastructures. Vous avez tout à fait raison, lorsqu'on construit des ponts ou de nouvelles infrastructures massives, tous les 10 ans, on doit tenir compte de ce que seront certaines des réalités relatives aux inondations qui se produisent une fois tous les 100 ans.

Ce que j'aimerais, c'est que nous réfléchissions à la portée des projets et aux projets qui doivent être inclus ainsi qu'à l'ampleur des émissions de gaz à effet de serre des projets et au seuil qui devrait être fixé dans la loi. Cependant, je pense qu'il y a beaucoup de pratiques exemplaires en ce qui concerne la planification de la lutte contre le changement climatique qui doivent être appliquées au reste de l'industrie, mais je ne pense pas que nous ayons quelque chose de précis — c'est lié à la taille du projet, à savoir si cela entre dans la portée de la nouvelle loi.

La présidente : Je veux simplement dire que c'est censé être ajouté aux codes du bâtiment, mais comme ceux-ci sont en retard, nous ne tenons pas compte de ces choses.

Sénatrice McCallum, allez-y.

La sénatrice McCallum : Je vais faire un bref commentaire. Je vais également souvent à l'aéroport, et je ne me suis jamais sentie en danger là-bas. Dans votre dernière recommandation, vous avez parlé de la façon dont cela fait progresser l'objectif fixé de rendre le transport aérien plus efficace et plus abordable. Vous devriez inclure la sécurité, parce que vous avez toujours assuré la sécurité.

Ma question s'inscrivait dans le même cadre que celle de la sénatrice Simons au sujet de l'organisme de surveillance qui s'occupe de vous. Collaborez-vous avec la province? Relevez-vous de la province d'une quelconque façon?

Ms. Hull: No. We were captured by CEAA 2012, and airport authorities were regulated federally at that point.

Senator McCallum: Thank you.

The Chair: Senator Patterson.

Senator Patterson: I would like to thank Mr. Rempel and the airport authority for their very clear, thoughtful proposed amendments. Almost every presenter has improvements to recommend to this bill, and I continue to marvel at the oversights and omissions and lack of clarity in the bill. Your amendments will be duly noted and I would like to ask you this: Are you confident that you would be speaking for Airport Authorities across the country in recommending these amendments?

Mr. Rempel: Absolutely. I think what you would find are probably slight variations on the theme, but certainly within the context of it, my peers would be making the same sorts of recommendations.

Senator Patterson: I have a question for Pembina. We had a very thoughtful presentation from the Director of the Canada West Foundation earlier today, Ms. Orenstein. She said that there was a big problem in their analysis with this bill in that it — we've heard this from other witnesses — injects policy issues, policy debates into the regulatory process. She said that the regulatory process is not set up for policy debates. She gave the example of how much greenhouse gas emissions should be in a project and how that relates to Canada's obligations, which is more or less the wording in the bill, and there are obligations dating back from Kyoto. I wonder what all those obligations might be. But her strong thesis was that getting the regulatory process to debate policy issues is inappropriate, and the system is not set up for policy debates. We have those debates in parliament and in cabinets, but the regulatory system is not set up for that. We have huge policy issues like the meaning of Aboriginal rights under section 35 of the Constitution, which many of us have wrestled with since patriation. I wonder if you would have any comments on that.

I have another quick question, given we have a shortage of time. You talked about decarbonization. It's not a happy reality, but the International Energy Agency predicted that global demand for oil and gas will steadily increase until 2040. I've been in Asia and other rapidly growing countries, maybe not as advanced as ours, and you can see the consumption of fossil

Mme Hull : Non. Nous étions assujettis à la LCEE de 2012, et les administrations aéroportuaires étaient alors réglementées par le gouvernement fédéral.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie.

La présidente : Sénateur Patterson, vous avez la parole.

Le sénateur Patterson : J'aimerais remercier M. Rempel et l'administration aéroportuaire pour les amendements très clairs et réfléchis qui ont été proposés. Presque tous les témoins ont des améliorations qu'ils recommandent d'apporter au projet de loi, et je continue de m'émerveiller devant les oublis, les omissions et le manque de clarté du projet de loi. Vos amendements seront dûment notés, et je voudrais vous demander ce qui suit : êtes-vous convaincu que vous parleriez au nom des administrations aéroportuaires de tout le pays en recommandant ces amendements?

M. Rempel : Absolument. Je pense que, ce que vous constateriez, ce sont probablement de légères variations sur le thème, mais il est certain que, dans le contexte, mes pairs feraient le même genre de recommandations.

Le sénateur Patterson : J'ai une question pour Pembina. Plus tôt aujourd'hui, la directrice de la Canada West Foundation, Mme Orenstein, nous a fait un exposé très réfléchi. Elle a dit que leur analyse du projet de loi comportait un très gros problème en ce sens qu'il introduit — nous l'avons entendu d'autres témoins — des questions stratégiques et des débats d'ordre politique dans le processus réglementaire. Elle a dit que ce processus n'est pas conçu pour les débats d'ordre politique. Elle a donné l'exemple de la quantité d'émissions de gaz à effet de serre qu'un projet devrait produire et du lien avec les obligations du Canada, ce qui est plus ou moins le libellé du projet de loi, et certaines obligations remontent à Kyoto. Je me demande quelles sont toutes ces obligations. Cependant, selon sa thèse, qui était solide, le fait d'amener le processus de réglementation à débattre de questions de politique est inapproprié, et le système n'est pas conçu pour les débats relatifs aux politiques. Nous tenons ces débats au Parlement et au Cabinet, mais le système de réglementation n'est pas conçu pour cela. Nous sommes aux prises avec d'énormes questions de politique, comme la signification des droits des Autochtones en vertu de l'article 35 de la Constitution, sur lesquelles beaucoup d'entre nous se sont penchés depuis le rapatriement. J'aimerais savoir si vous auriez des commentaires à faire à ce sujet.

J'ai une autre brève question à poser, étant donné que nous manquons de temps. Vous avez parlé de décarbonisation. C'est une triste réalité, mais l'Agence internationale de l'énergie a prédit que la demande mondiale en pétrole et en gaz augmentera de façon constante jusqu'en 2040. Je me suis rendu en Asie et dans d'autres pays à croissance rapide, peut-être pas aussi

fuels and the growth in the middle class and desire to have cars. Would you have any comments on that forecast and whether that's accepted by you?

Ms. Dusyk: Thank you for the question. It is a good one. And I'm glad that you used the example of climate change for your first question.

Something that I think we can all agree on is that within the confines of a single project review, we should not be debating larger climate policy issues. That has happened in the past, in part, I think, due to frustration of not having what people feel to be adequate national policies, but that policy debate should not be happening. But that question of not debating the content of climate policy is not the same as not actually applying climate policy in an impact assessment, not taking into account the effects of climate change on that project as well as that project's impacts on climate change.

So those two issues are being conflated. By saying that you're going to take the policy out, you shouldn't be taking out actually considering climate impacts. Just to use an analogy or a parallel example, economic development is a policy issue. Nobody here is arguing that we should not be considering the economic impacts of projects. So to say that for climate or gender-based analysis is cherry picking issues that some people would rather not have within project assessments. It's conflating the issue of what we really don't want to do with what we really absolutely need to do.

You also mentioned the difficulty in terms of how the climate considerations in the act are actually worded, so being able to assess a project's impact on our ability to meet our international obligations or commitments with respect to climate change. The strategic assessment of climate change, which is currently underway, that is the goal of that. It may be difficult, at the outset, to understand how that will be assessed and how we would take that into account. But the process of refining that, understanding what information needs to be brought to bear, how those decisions should be taken, is already underway.

Senator Patterson: Could you provide details on what's already underway?

Ms. Dusyk: The strategic assessment of climate change?

Senator Patterson: Yes.

avancés que le nôtre, et ce que l'on constate, c'est la consommation de combustibles fossiles, la croissance de la classe moyenne et le désir de posséder des voitures. Auriez-vous des commentaires à faire sur ces prévisions et les acceptez-vous?

Mme Dusyk : Je vous remercie de la question. C'est une bonne question, et je suis heureuse que vous ayez pris l'exemple du changement climatique comme première question.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que, dans le cadre d'un seul examen de projet, nous ne devrions pas débattre de questions plus vastes en matière de politique climatique. Cela s'est produit dans le passé, en partie, je pense, en raison de la frustration de ne pas avoir ce que les gens considèrent comme des politiques nationales adéquates, mais ce débat politique ne devrait pas avoir lieu. Cependant, cette question de ne pas débattre du contenu de la politique climatique n'est pas la même chose que de ne pas appliquer réellement cette dernière dans le cadre d'une évaluation d'impact et de ne pas tenir compte des effets du changement climatique sur le projet ainsi que des répercussions du projet sur le changement climatique.

Ces deux questions sont donc confondues. Si vous dites que vous allez retirer les politiques, vous ne devriez pas arrêter de tenir compte des répercussions sur le changement climatique. Pour faire une analogie ou donner un exemple parallèle, le développement économique est une question de politique. Personne ici ne prétend que nous ne devrions pas tenir compte des répercussions économiques des projets. Pour ainsi dire, en ce qui concerne l'analyse climatique ou l'analyse comparative entre les sexes, c'est une question de choix que certaines personnes préféreraient ne pas voir dans les évaluations de projet. On confond ce que l'on ne veut vraiment pas faire avec ce que l'on a absolument besoin de faire.

Vous avez également mentionné la difficulté en ce qui concerne la formulation des considérations climatiques dans le projet de loi, et par le fait même notre aptitude à évaluer les répercussions d'un projet sur notre capacité à respecter nos obligations ou engagements internationaux en matière de changement climatique. L'évaluation stratégique du changement climatique, qui est en cours à l'heure actuelle, en est l'objectif. Il peut être difficile, au départ, de comprendre comment cela sera évalué et comment nous en tiendrions compte. Toutefois, on a déjà commencé à peaufiner cela, à comprendre quelle information doit être prise en considération et comment ces décisions doivent être prises.

Le sénateur Patterson : Pouvez-vous nous donner des détails sur ce qui est déjà en cours?

Mme Dusyk : Vous voulez dire l'évaluation stratégique du changement climatique?

Le sénateur Patterson : Oui.

Ms. Dusyk: Yes, absolutely. That is underway by Environment and Climate Change Canada.

Senator Patterson: That's a national process going on right now?

Ms. Dusyk: Yes, it is.

Senator Patterson: Okay.

The Chair: Last question, Senator Neufeld.

Mr. Kenyon: Do you want me to answer the second part of it, or are we against time?

The Chair: Can you provide an answer and send it to us?

Mr. Kenyon: The IAA does have that forecast. It does show a growth of oil and gas demand to 2040, but they also have several scenarios included in there. The scenario I think that you're referencing, shows the demand in 2040 would have us on a path of a 5 degree warming for the planet. They also showed a scenario of 2 degrees, and they can show that the demand for oil starts to flatten in a 2035-2030 timeframe. There are several scenarios: Bloomberg, Shell, British Petroleum, BP, and Exxon. There's a variety of scenarios looking at oil and gas demand going up to 2050.

What I would suggest in the interest of time is we can share those with the Senate if it's interested.

The Chair: Please send.

Mr. Kenyon: Depending on the different scenario, demand for oil starts to peak anywhere between 2027 and 2040. That's something for us to understand in Canada and what the implications are for us because it is an imprecise science. You are absolutely accurate that there is a growing demand elsewhere in the world, but there are a lot of forces at play right now that could really affect that demand. Happy to share that with you.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Senator Neufeld.

Senator Neufeld: With the indulgence of the chair, I really don't have a question, but for Mr. Kenyon, you spoke earlier, I think you said that there were some groups that were left out, that they should have been here that we couldn't accommodate because of time. Written submissions are accepted, and those groups that you're talking about, you can easily say, if you've got something to say, write a letter to the clerk, and all of us will get it. Thank you.

Mme Dusyk : Bien sûr, tout à fait. Environnement et Changement climatique Canada s'en charge actuellement.

Le sénateur Patterson : C'est un processus national qui est cours en ce moment?

Mme Dusyk : Oui, c'est exact.

Le sénateur Patterson : D'accord.

La présidente : Sénateur Neufeld, vous pouvez poser une dernière question.

M. Kenyon : Voulez-vous que je réponde à la deuxième partie de la question, ou manquons-nous de temps?

La présidente : Pouvez-vous nous envoyer votre réponse?

M. Kenyon : La LEI prévoit cela. Elle montre une croissance de la demande en pétrole et en gaz jusqu'en 2040, mais plusieurs scénarios y sont également inclus. Le scénario dont vous parlez, je crois, montre que la demande en 2040 nous mettrait sur la voie d'un réchauffement de la planète de cinq degrés. On y trouve également un scénario selon lequel la planète se réchaufferait de deux degrés, et on peut également montrer que la demande en pétrole commence à se stabiliser entre 2030 et 2035. Il y a plusieurs scénarios : Bloomberg, Shell, British Petroleum, BP et Exxon. Il y a une variété de scénarios qui se penchent sur la demande en pétrole et en gaz jusqu'en 2050.

Ce que je suggère pour gagner du temps, c'est de les communiquer au Sénat s'il est intéressé.

La présidente : Envoyez-les, s'il vous plaît.

M. Kenyon : Selon les différents scénarios, la demande en pétrole commence à culminer entre 2027 et 2040. C'est quelque chose que nous devons comprendre au Canada, ainsi que ce que cela représente pour nous, car c'est une science imprécise. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il y a une demande croissante ailleurs dans le monde, mais il y a actuellement beaucoup de forces en jeu qui pourraient vraiment influer sur cette demande. Je serai heureux de vous transmettre cette information.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie.

La présidente : Sénateur Neufeld, allez-y.

Le sénateur Neufeld : Avec l'indulgence de la présidente, je n'ai pas vraiment de question, mais, monsieur Kenyon, je crois que vous avez dit plus tôt qu'il y avait des groupes qui ont été exclus, qu'ils auraient dû être ici et que nous ne pourrions pas les accueillir par manque de temps. Les mémoires écrits sont acceptés, et vous pouvez facilement dire aux groupes dont vous parlez qu'ils peuvent, s'ils ont quelque chose à dire, écrire une lettre à la greffière, et nous l'aurons tous. Merci.

The Chair: With that, I thank the witnesses very much and my colleagues for their questions.

(The committee adjourned.)

La présidente : Sur ce, je remercie infiniment les témoins et mes collègues de leurs questions.

(La séance est levée.)

Friday, April 12, 2019 (afternoon)

ATCO Ltd. and Canadian Utilities Ltd.:

Siegfried Kiefer, President and Chief Strategy Officer;

Dale Friesen, Vice President, Indigenous and Government Relations & Sustainability.

Amnesty International:

Connie Greyeyes, Community Advocate;

Jackie Hansen, Gender Rights Campaigner.

As an individual:

John Sinclair, Professor and Acting Director, Natural Resources Institute, University of Manitoba.

Winnipeg Airports Authority:

Barry Rempel, President and Chief Executive Officer;

Tara Hull, Director, Operations Compliance, Winnipeg Richardson International Airport.

Pembina Institute:

Nichole Dusyk, Senior Analyst;

Duncan Kenyon, Alberta Regional Director.

Le vendredi 12 avril 2019 (après-midi)

ATCO Ltd. et Canadian Utilities Ltd. :

Siegfried Kiefer, président et chef de la stratégie;

Dale Friesen, vice-président, Relations gouvernementales et autochtones et développement durable.

Amnistie internationale :

Connie Greyeyes, militante communautaire;

Jackie Hansen, responsable de la campagne pour les droits des femmes.

À titre personnel :

John Sinclair, professeur et directeur intérimaire, Natural Resources Institute, Université du Manitoba.

Winnipeg Airports Authority :

Barry Rempel, président et chef de la direction;

Tara Hull, directrice, Conformité des opérations, Aéroport international Richardson de Winnipeg.

Institut Pembina :

Nichole Dusyk, analyste principale;

Duncan Kenyon, directeur régional de l'Alberta.

WITNESSES

Friday, April 12, 2019 (morning)

Canada West Foundation:

Marla Orenstein, Director, Natural Resources Centre.

NuVista Energy Ltd.:

Jonathan Wright, President and Chief Executive Officer.

Manitoba Hydro:

Grainne Grande, Legal Counsel;

Jennifer Moroz, Legal Counsel.

Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities:

Stéphane McLachlan, Professor, University of Manitoba;

David Scott, Elder, Swan Lake First Nations, Manitoba;

Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake, Manitoba.

Public Interest Law Centre for Consumers Association of Canada (Manitoba):

Byron Williams, Director, Public Interest Law Centre.

Chemawawin Cree Nation:

Clarence Easter, Chief.

As an individual:

Warren Cariou, Professor, University of Manitoba.

Métis National Council:

David Chartrand, Vice-President;

John Weinstein, Senior Policy Advisor.

(*Continued on previous page.*)

TÉMOINS

Le vendredi 12 avril 2019 (matin)

Canada West Foundation :

Marla Orenstein, directrice, Centre des ressources naturelles.

NuVista Energy Ltd. :

Jonathan Wright, président et chef de la direction.

Manitoba Hydro :

Grainne Grande, conseillère juridique;

Jennifer Moroz, conseillère juridique.

Wa Ni Ska Tan Alliance of Hydro-Impacted Communities :

Stéphane McLachlan, professeur, Université du Manitoba;

David Scott, aîné, Première Nation de Swan Lake, Manitoba;

Leslie Dysart, Community Association of South Indian Lake, South Indian Lake, Manitoba.

Centre juridique d'intérêt public pour l'Association des consommateurs du Canada (Manitoba) :

Byron Williams, directeur, Centre juridique d'intérêt public.

Nation crie de Chemawawin :

Clarence Easter, chef.

À titre personnel :

Warren Cariou, professeur, Université du Manitoba .

Ralliement national des Métis :

David Chartrand, vice-président.

John Weinstein, conseiller principal en politiques.

(*Suite à la page précédente.*)